



HAL
open science

Le bureau de bienfaisance de Rennes (1919-1953) : genre, inégalités et aide sociale

Marie Moal

► **To cite this version:**

Marie Moal. Le bureau de bienfaisance de Rennes (1919-1953) : genre, inégalités et aide sociale. Histoire. 2017. dumas-01583855

HAL Id: dumas-01583855

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01583855v1>

Submitted on 8 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avant toute introduction, je tenais à remercier ma directrice Martine Cocaud pour ses conseils, son écoute attentive de mes interrogations et ses propositions toujours intéressantes, ainsi que les archives municipales de Rennes dont le personnel très accueillant, bienveillant et sympathique a contribué à me faire aimer la pratique de la recherche. Enfin, je remercie chaleureusement Marie-France Chaussé qui a accepté de relire ce mémoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<i>Associer bureau de bienfaisance et concept de domination</i>	6
<i>Domination ancienne, nouvelles dominations</i>	15
<i>Les dominants et le texte public</i>	18
<i>S'intéresser aux dominés</i>	19
<i>Les écueils à éviter</i>	20
<i>Vers la fin d'un modèle</i>	22
CHAPITRE 1 : UNE INSTITUTION REPOSANT SUR DES DOMINÉES ? (1919-1927)	25
<i>Le fonctionnement du bureau de bienfaisance</i>	25
Le fonctionnement interne et les œuvres rattachées	25
Les œuvres avec lesquelles le bureau collabore	30
Les rapports aux instances supérieures	32
<i>Un bureau actif et prospère</i>	34
Remédier aux conséquences directes de la Première Guerre mondiale	34
De nouvelles priorités	39
Une période de prospérité	47
<i>Les femmes au sein du bureau : travail, vie et conditions difficiles</i>	53
Un travail au sein du bureau peu reconnu	53
La situation peu enviable des orphelines	60
Être méritante, pieuse et/ou dévouée : étude du système de dons et legs spécifique à cette époque	66
CHAPITRE 2 : ÉVOLUTIONS DES REPRÉSENTATIONS ET DES MENTALITÉS (1927-1939)	72
<i>Les grands objectifs de la période</i>	72
S'adapter au chômage de masse	72
Aider la mère et l'enfant : le processus de modernisation de la Goutte de Lait	78
Accueillir les étrangers pauvres	88
<i>Une meilleure situation des femmes</i>	89

Davantage de responsabilités : les premières administratrices	90
Davantage de reconnaissance du travail social	96
De meilleures conditions de vie et de travail : les orphelines et les employées	100
<i>Des évolutions qui n'excluent pas quelques difficultés</i>	<i>106</i>
Les conflits autour du droit des pauvres et des dons et legs	106
La vie privée des pauvres et des femmes sous contrôle	113
Des rapports de domination entre indigents et administrateurs, et entre hommes et femmes toujours très marqués	118
CHAPITRE 3 : ENTRE CHAOS ET DÉSIR DE STABILITÉ (1939-1945)	125
<i>Une époque mouvementée</i>	<i>125</i>
Le basculement du bureau dans la Seconde Guerre mondiale	125
Les nouvelles difficultés engendrées par la Seconde Guerre mondiale	128
L'importance nouvelle que prend l'État dans le secteur de la protection sociale	140
<i>S'adapter à la conjoncture : chercher des solutions face une situation de crise</i>	<i>146</i>
L'évolution des aides	146
La recherche de nouvelles entrées d'argent	152
Se lier avec de nouvelles œuvres	154
<i>Chercher des constantes dans une période chaotique</i>	<i>156</i>
Le rôle des femmes reste traditionnel malgré quelques petites évolutions	156
L'image du bureau et son rôle restent les mêmes malgré une réorganisation	161
Une destruction des constantes et des velléités conservatrices ? La période de la Libération et les modifications qu'elle a entraînées	164
CHAPITRE 4 : LES DERNIÈRES AMBITIONS (1945-1953)	169
<i>Des avancées sociales et sociétales visibles</i>	<i>169</i>
Une affirmation des femmes au sein du bureau	169
De nouvelles aides et de nouvelles méthodes pour vaincre la pauvreté	174
Davantage d'empathie envers les pauvres ? Étude du vocabulaire	181
<i>Vers le bureau d'aide sociale</i>	<i>184</i>
Un bureau de bienfaisance inadapté	184
De profonds changements dans les rapports aux instances supérieures	191
De nouvelles préoccupations nécessitant finalement une réforme	195
CONCLUSION	202

LISTE DES ANNEXES	210
ANNEXES	211
SOURCES	252
BIBLIOGRAPHIE	252

INTRODUCTION

« Du faubourg pauvre, des rues équivoques qui aboutissent aux fortifs, des ruelles qui grimpent du bas Ménilmontant, de Belleville enfiévré et grouillant, de St-Fargeau plein de masures qui sentent déjà la zone, les pauvresses, les errantes, tout le sordide rebut des femmes dont on ne veut plus ni le travail honnête, ni l'amour vénal. Leur troupeau lamentable se groupe patient dans la voie silencieuse, longe en file morne, qui devient foule aux soirs d'hiver, et attend que le poste s'ouvre pour recueillir les privilégiées, celles qui ont pu se présenter les premières, et qui vont avoir droit à trois nuits de sommeil dans un vrai lit, à l'abri de la pluie, du vent, et du froid... »¹.

« La domination des hommes se réalise dans un différentiel de rapport de classe qui tient tant à l'inégalité des conditions dans lesquelles ils/elles se font concurrence qu'à la dévalorisation des professions, positions qu'occupent les femmes. Non seulement les places réservées aux femmes dans ce macrocosme répètent, éclatées en spécialités « féminines » diverses, celles, inférieures, qu'elles occupaient dans le microcosme familial traditionnel. Mais les compétences qu'elles mettent en jeu, dans la mesure où elles s'acquièrent dans la sphère « privée », dans l'espace familial et quotidien, par opposition aux savoirs masculins issus du réseau professionnel, sont renvoyées à la simple nature, et à sa gratuité. D'où la dure bataille pour faire reconnaître leur « qualification », tout aussi technique que celle des hommes, mais renvoyée à leurs savoir-faire et qualités naturelles »².

Ces deux extraits soulignent de manière particulièrement pertinente, à travers les mots d'un romancier puis d'un philosophe, les aspects les plus importants de ce mémoire. Le premier, fragment du roman de Guy de Téramond, *Les Bas-fonds*, met bien en évidence le fait que ce sont les femmes les premières touchées par la pauvreté et qu'elles sont également plus nombreuses que les hommes à s'adresser aux organismes de charité ou de bienfaisance. Ici il est question d'un asile de nuit, mais la situation est la même pour les bureaux de bienfaisance. Les termes utilisés (« pauvresses », « errantes », « sordide rebut », « troupeau lamentable ») témoignent d'un mépris voire d'un dégoût envers cette population, qui ne semble même plus avoir de caractéristiques humaines. Derrière ces termes, c'est l'idée de « double domination » qui est révélée. Les indigentes qui se présentent à un organisme de bienfaisance entre les années 1920 et les années 1950 sont à la fois pauvres et femmes, soumises à un double handicap. Il s'agira donc de se pencher sur les dominations subies par la population la plus pauvre de Rennes durant cette période.

1 DE TERAMOND Guy, *Les Bas-fonds : bouges et clochards. Romans des derniers bas-fonds*, Paris, Ferenczi, 1929, p. 128.

2 RENAULT Emmanuel, « Pouvoir ou domination ? Pouvoir ou exploitation ? Deux fausses alternatives », dans LAVAL Christian, *Marx & Foucault*, Paris, La Découverte, 2015, p. 21.

Le second extrait provient d'un article du philosophe Emmanuel Renault ; il y développe un argumentaire sur les emplois féminins et sur les difficultés rencontrées par ces femmes pour faire reconnaître leur travail, pour sortir des inégalités et des stratégies de domination dans lesquelles elles sont enfermées. Elles semblent devoir se contenter de postes sans responsabilités, et se satisfaire de rôles qui leur sont attribués en fonction de qualités intrinsèques qu'elles posséderaient. La situation décrite ici, de femmes dans l'obligation de rester dans une fonction qui leur est assignée et de ne pas espérer de positions trop élevées, est également visible au sein du bureau de bienfaisance de Rennes, mais ici du côté de celles qui aident les plus pauvres qui s'y présentent (les employées, les religieuses, les bienfaitrices puis les administratrices). Les deux extraits ci-dessus donnent donc déjà un bon aperçu des dominations qui pourraient être étudiées dans un bureau de bienfaisance.

Associer bureau de bienfaisance et concept de domination

Afin de pouvoir entrer davantage dans les détails, il s'agit tout d'abord de définir les bureaux de bienfaisance, tels qu'ils se présentaient entre 1919 et 1953. Ce sont des institutions communales (mais sous l'autorité du préfet), présidées par le maire. Elles ont pour objectif d'aider les plus pauvres à sortir de la misère, ou du moins à survivre, en distribuant de la nourriture, des vêtements, en accueillant des orphelins, en secourant les nourrissons et les mères sans ressources, les vieillards et les chômeurs, les réfugiés et les malades. Leur image est généralement très positive, associée aux concepts de solidarité, de charité, d'union, de sacrifice de soi pour les plus démunis. Dans le Rennes des lendemains de la Grande guerre aux années 1950 cela semble être le cas. Les administrateurs paraissent intimement convaincus de faire le bien autour d'eux, d'accomplir de bonnes actions, de conjuguer aide aux plus pauvres et apaisement des consciences ou assouvissement d'un besoin de reconnaissance de certains donateurs. Ces administrateurs et le bureau de bienfaisance en général bénéficient de la considération de tous, dans la ville. Le bureau bénéficie en effet d'une certaine aura de charité, notamment parce que les religieuses de la congrégation de St Vincent de Paul y jouent un rôle essentiel ; mais aussi parce que les notions de bienfaisance et du véritable don sans rien attendre en retour sont facilement associées à la charité (même si en réalité les différences sont multiples, tout comme les nuances à apporter). A Rennes, comme dans toute la Bretagne, l'influence catholique est très marquée et le bureau semble se construire une certaine aura de par son rapport privilégié avec la foi religieuse et avec les sœurs de St Vincent de Paul jusque dans les années 1950 (alors que généralement, un processus de laïcisation se met en place

dans les bureaux de bienfaisance dès les années 1920). De plus, il est aussi reconnu pour ses différentes œuvres : l'orphelinat rue du Griffon, l'ouvroir et surtout la Goutte de Lait³ rue des Lauriers⁴, présentée dès l'entre-deux-guerres comme un exemple d'hygiène et de modernité. Ces deux caractéristiques lui donnent une force particulière et une légitimité auprès de la population (qui n'hésite alors pas à donner ou à léguer à l'institution).

Mais il ne faudrait pas se limiter à cette définition purement positive et extérieure du bureau. A l'intérieur de ce dernier, une véritable communauté travaille et vit, les uns et les autres entretenant des relations sociales. Celles-ci fonctionnent selon des hiérarchies affichées ou plus discrètes, sur des velléités de pouvoir, des acceptations, des adhésions, des soumissions, des contraintes, des choix, des revendications,... Ces hiérarchies se recourent, se divisent, se chevauchent selon les différents groupes qui constituent la population du bureau : les administrateurs, les employés, les indigents, les religieuses, les bénévoles, les bienfaiteurs, les orphelines, les hommes, les femmes, les riches, les pauvres... En bref, on peut affirmer que des relations de domination s'esquissent. Mais avant de les définir, il s'agit de comprendre l'intérêt de cet angle d'attaque pour notre sujet. Les bureaux de bienfaisance ont déjà été au cœur de sujets de recherche ; ce sont d'ailleurs surtout les spécialistes du XIX^{ème} siècle qui ont été prolifiques. On peut à ce titre citer André Gueslin⁵ pour son ouvrage général sur la pauvreté durant ce siècle. Lorsque l'on se rapproche de notre sujet, on retrouve les écrits de Guy Haudebourg sur la Bretagne⁶, ou les articles de Michel Denis⁷. Ce dernier a travaillé sur les pauvres de Rennes, tout comme Martine Joly⁸, mais qui, elle, se focalise surtout sur le bureau de bienfaisance. En ce qui concerne le XX^{ème} siècle, on peut mettre en avant les recherches sur Rouen⁹, Lyon¹⁰ ou Nancy¹¹ notamment ; puis sur Rennes, Martine

3 Il s'agissait d'un service d'aide aux mères nécessiteuses et à leurs enfants, distribuant du lait stérilisé, des vêtements et des objets divers pouvant leur être utiles.

4 Le bureau de bienfaisance se trouve au 3, rue des Lauriers également. Cette rue des Lauriers devient rue Georges Dottin en 1928. Elle est juste à côté de la rue du Griffon, ce qui permet à tous les bâtiments de l'institution d'être proches et donc de faciliter leur gestion.

5 GUESLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1998.

6 HAUDEBOURG Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^{ème} siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1980.

7 DENIS Michel, « Rennes au XIX^{ème} siècle, ville « parasitaire » ? », *Annales de Bretagne*, 1973, vol. 80, n° 2, p. 403-439.

8 JOLY Martine, *Indigence et sociétés de bienfaisance à Rennes 1860-1914*, mémoire de maîtrise sous la direction de LEONARD Jacques, institut armoricain de recherches historiques, université de Haute-Bretagne, Rennes, 1976.

9 MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, Paris, La documentation française, 2002.

10 BRODIEZ-DOLINO Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2013.

11 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « Naissance et affirmation d'un service public dans le monde de la charité. L'exemple du bureau de bienfaisance de Nancy, 1850-1914 », dans GUESLIN André et GUILLAUME Pierre, *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992.

Joly ayant aussi travaillé sur le XX^{ème} siècle mais seulement jusqu'en 1914¹². Seuls André Gueslin¹³ et Jean-Luc Marais¹⁴ livrent de véritables synthèses sur les pauvres du XX^{ème} siècle et les possibilités de les aider (notamment à travers le système des dons et des legs). Une vision plus globale permet ainsi d'aborder plusieurs thématiques et problématiques et peut être ensuite complétée par une approche locale qui donne l'opportunité de comprendre les différents mécanismes « vus d'en bas ». Il est également fréquent de trouver des analyses sur une longue période, s'étendant sur plusieurs siècles (c'est le cas dans les travaux d'Alain Borderie¹⁵ ou dans l'ouvrage collectif d'André Gueslin et Pierre Guillaume¹⁶). Mais comme le souligne Yannick Marec¹⁷, le champ de recherche des hôpitaux et de la médecine¹⁸, tout comme celui de l'action sociale caritative par le biais des travaux d'histoire religieuse¹⁹ ont été bien plus étudiés que le rôle de l'assistance publique à travers les bureaux de bienfaisance. Ceux-ci ont simplement régulièrement été pris comme exemples pour illustrer des analyses plus générales sur les bonnes œuvres, philanthropiques et charitables, sur les institutions sociales, sur les organisations cherchant à promouvoir la solidarité et l'entraide, et sur l'essor de l'État-providence²⁰. Enfin, par le prisme du vocabulaire (de la bienfaisance, de la philanthropie et de la charité) des réflexions sur les actions des bureaux de bienfaisance ont pu voir le jour²¹. C'est donc ainsi que l'historiographie a abordé ce sujet, mais il paraît également pertinent de l'éclairer avec d'autres concepts, qui au premier abord semblent avant tout sociologiques (voire psychologiques) comme celui de la domination. Cette notion peut permettre de faire émerger des problématiques et d'offrir de nouveaux points de vue en mettant en lumière des aspects pour encore peu exploités du fonctionnement d'un bureau de

12 JOLY Martine, *op. cit.*

13 GUESLIN André, *Les gens de rien, une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 2004.

14 MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1800 à 1939, dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

15 BORDERIE Alain, *Combattre l'exclusion : des bureaux de bienfaisance aux CCAS, une histoire de l'action sociale de proximité*, Paris, Public Histoire, 2006.

16 GUESLIN André, GUILLAUME Pierre, *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, les éditions ouvrières, 1992.

17 MAREC Yannick, « Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours d'Axelle Brodriez-Dolino », *Revue française des affaires sociales*, 2013, n° 3, p. 159-163.

18 Pour preuves les travaux d'Olivier Faure (FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994), de Pierre Guillaume (GUILLAUME Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1996) ou de Jean-Charles Sournia (SOURNIA Jean-Charles, « Histoire des hôpitaux de Rennes », *Histoire des sciences médicales*, 1973, vol.7, p. 181-223).

19 FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme, de la charité à l'action sociale, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Les éditions ouvrières, 1990.

20 MAREC Yannick, LEMENOREL Alain, « Les plus pauvres dans la démocratie », dans CAILLAUX Jean-Claude, *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, Paris, Albin Michel, 1991.

21 BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Vulnérabilités sanitaires et sociales », *Le mouvement social*, 2013, vol. 1, n° 242, p. 3-8.

bienfaisance. Pour mieux comprendre à quel rapport social nous faisons allusion, il s'agit d'examiner plus en détail ce concept de domination. La domination met l'accent sur une relation sociale ou sur un faisceau de rapports sociaux. Cette notion est habituellement considérée comme plus polémique, moins neutre que celle de pouvoir. Ce n'est pas un état stable, mais elle donne au contraire une vision dynamique liant à la fois hiérarchie et conflits, ou négociations pour sortir de la relation de domination. La stabilité n'est présente que dans les représentations. Les relations sociales elles-mêmes sont toujours évolutives. Cela est particulièrement visible dans notre cas, puisqu'il s'agit de travailler sur une période qui couvre trente-cinq ans au sein d'une même institution. De plus, en dehors de son aspect dynamique, la domination « constitue un des éléments les plus importants de l'action en communauté »²². Or, lorsque l'on choisit d'étudier une institution comme celle du bureau de bienfaisance, on se retrouve inévitablement face à une communauté restreinte dans un lieu bien défini. Le bureau de bienfaisance peut donc être considéré comme le cadre idéal pour ce type de recherches sur la domination. En outre, les sources étudiées provenant principalement du registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes, les actes et les pratiques de la domination peuvent être suivis en détail, séance par séance (celles-ci se déroulant au moins une fois par semaine hors période estivale où elles sont plus espacées). Or, la domination (comme le souligne d'ailleurs Françoise Héritier dans nombre de ses travaux) doit s'étudier à travers des pratiques et non pas uniquement en examinant des normes ou des lois purement théoriques qui ne reflètent pas toujours la réalité des faits. En dehors de ces considérations précises, on peut s'attacher à trouver une définition claire, concise et plus générale de la domination comme celle donnée par Jacqueline Laufer dans l'ouvrage de Margaret Maruani, *Femmes, genre et sociétés* : « La domination désigne toute forme d'exercice du pouvoir qui existe dès que et pour autant qu'on la reconnaît comme telle, dans un espace donné, conduisant à un jugement de légitimité, de soumission ou de contestation. Elle peut être associée à la force ou au droit, à la détention de ressources économiques et culturelles. Elle peut également être associée à l'emprise psychique ou au consentement, l'esprit comme le corps pouvant être impliqués dans une relation de domination »²³. Cette définition met bien en avant les différents aspects de la domination, et les divers concepts qui lui sont rattachés. On comprend alors que les femmes du bureau, tout comme les indigents peuvent être considérés comme dominés dans cette acception du terme. En outre, il peut même inclure les employés et

22 WEBER Max (traduit par GROSSEIN Jean-Pierre), « Puissance et domination. Formes de transition », *Revue française de sociologie*, 2005, vol. 46, n° 4, p. 937.

23 LAUFER Jacqueline, « 9. Domination », dans MARUANI Margaret, *Femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, 2005, p. 67.

la congrégation de St Vincent de Paul en général. Cependant, il ne faut pas négliger un aspect important de la définition de la domination : sa proximité avec d'autres termes qu'il ne s'agit pas de confondre. Comme le souligne Caroline Guibet-Lafaye, « d'un point de vue sémantique, la notion de domination doit être distinguée de concepts proches, tels que les rapports de force, le pouvoir (susceptible d'être défini comme un contrôle exercé sur l'activité d'autrui à travers la mise en œuvre stratégique de ressources), l'autorité (pouvant être appréhendée comme une domination légitime), l'exploitation, l'hégémonie. [...] Le concept de domination indique, de façon fondamentale, un rapport de dissymétrie sociale »²⁴. Ce rapport est particulièrement manifeste dans un bureau de bienfaisance. D'une manière générale, on peut donc remarquer que la domination couvre de nombreuses réalités. Cependant, selon Max Weber, cela peut se résumer en une phrase : la domination est un assujettissement reconnu comme légitime par les dominants et les dominés. Il distingue alors deux formes de domination :

« d'une part la domination en vertu d'une constellation d'intérêts (en particulier, en vertu d'une situation de monopole), d'autre part la domination en vertu d'une « autorité » (pouvoir de commandement et devoir d'obéissance). Le type le plus pur de la première est représenté par la domination monopolistique sur le marché, le type le plus pur de la seconde par le pouvoir du père de famille, de l'agent officiel, ou encore du prince. La première repose, dans son type pur, uniquement sur l'influence qu'il s'agit de faire valoir sur l'action formellement « libre » des dominés qui poursuivent uniquement leurs intérêts propres, cette influence s'exerçant en vertu d'une possession, garantie d'une manière ou d'une autre (ou encore en vertu d'un savoir-faire négociable). La seconde repose sur l'appel à un devoir d'obéissance entendu dans l'absolu, indépendamment de toute motivation et de tout intérêt »²⁵.

Mais Max Weber a la volonté de réduire encore davantage sa définition au seul pouvoir autoritaire de commandement (c'est-à-dire à la seconde domination décrite ci-dessus), il la donne ici plus en détail :

« par « domination », on entendra donc ici le fait qu'une volonté manifestée (un « commandement ») par un ou des « dominants » veut influencer l'action d'autres personnes (du ou des « dominés ») et qu'elle l'influence effectivement de telle sorte que cette action se déroule, à un degré qui a une portée

24 GUIBET-LAFAYE Caroline, « La domination sociale dans le contexte contemporain », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2014, vol. 45, n°1, p. 158.

25 WEBER Max, *op. cit.* p. 939.

sociale, comme si les dominés avaient fait du contenu du commandement, pris en lui-même, la maxime de leur action (« obéissance ») »²⁶.

Il s'agira alors dans ce mémoire de rechercher les formes de domination, de légitimation de celle-ci, d'obéissance, de volonté de l'endiguer,... Enfin, pour une définition plus complète du terme de domination, on peut examiner son interprétation cumulative comme addition d'inégalités : « elle s'appuie sur une polarisation de la structure sociale autour d'une accumulation de privilèges, au bénéfice de certains, et de handicaps pour d'autres [...]. La catégorie de domination est alors d'un usage pertinent pour rendre compte de la pérennité et/ou de la transformation de ces inégalités »²⁷. Ici, la domination est pensée comme système inégalitaire en fonction principalement des privilèges possédés ou non. Cela est particulièrement visible au sein du bureau de bienfaisance, surtout dans la domination qu'exercent les administrateurs qui sont des notables sur les pauvres qui se présentent au bureau pour recevoir de l'aide. Les uns ont richesse, privilèges, responsabilités, pouvoir, ils sont insérés dans des réseaux, ils correspondent avec le préfet ou le ministre. Les autres ont pauvreté, honte, isolement et solitude, ils n'ont pas de responsabilités, leur unique but étant bien souvent de survivre, et ils sont dépendants, pour bon nombre d'entre eux, du bureau et donc des administrateurs qui les dominent.

La période étudiée s'étend de 1919 à 1953. On peut d'abord y percevoir une véritable domination des femmes et des plus pauvres par l'État, ou plus généralement, par le reste de la société. C'est également ce qui nous pousse à aborder le sujet du bureau de bienfaisance de Rennes sous l'angle des relations de domination, et à observer leurs nombreuses et diverses évolutions. Tout d'abord, il s'agit d'une période riche et décisive pour les bureaux de bienfaisance, de par les avancées sociales visibles, les progrès de la médecine, le développement de l'hygiène sociale, les volontés d'amélioration des logements pauvres des villes, les adaptations diverses à la crise des années 1930, puis à la Seconde Guerre mondiale... On commence alors à accepter que les femmes occupent un emploi, mais ce faisant, on les enferme dans de nouvelles dominations. En effet, seuls certains types d'emplois sont considérés comme particulièrement féminins dont ceux relevant de l'aide aux faibles, aux enfants, aux vieillards, aux malades, aux pauvres puisque on associe alors les femmes avant tout à la douceur et à la docilité (comme celle dont fait preuve l'infirmière face aux recommandations et ordres du médecin) qui seraient des caractéristiques purement féminines.

26 *id.*

27 GUIBET-LAFAYE Caroline, *op. cit.* p. 160.

On pense également que cela permet à la religieuse ou à la célibataire laïque de se constituer un foyer de substitution auquel elle sera entièrement dévouée. Elles se retrouvent alors dans des emplois subalternes, pour obéir et adhérer aux caractéristiques que la société leur a assignées. Parallèlement, la société française de l'après Première Guerre mondiale est largement majoritairement féminine, et se concentre sur de nouvelles préoccupations comme la distribution de pensions aux invalides et veuves de guerre, ou la définition comme priorité du combat contre la mortalité infantile. Elles sont donc dominées mais au centre de nombreuses attentions. Il est bien question ici de la notion de « genre » renvoyant aux différences sociales entre les hommes et les femmes, plutôt que de « sexe » qui en donne une conception plus biologique. Le « genre » est aussi un concept fortement lié aux rapports de pouvoir et de domination et toujours proche des réflexions sur les dominations assujettissant des populations en fonction de leur ethnie, de leur religion, de leur soi-disant « race » ou de leur fortune. Il paraissait alors naturel d'associer au sein d'un même sujet domination des femmes et domination des plus pauvres. Cette dernière (qui, dans tous les cas, est toujours patente) se matérialise de différentes manières, relativement nouvelles durant cette période. L'entre-deux-guerres se caractérise en effet par des années d'inflation et de « vie chère » durant lesquelles le luxe d'une minorité côtoie la misère de masse²⁸. C'est une période de lutte contre ce qu'on appelle alors les « fléaux sociaux », qui sont en réalité la dénatalité, les taudis, l'alcoolisme, la tuberculose ou les maladies vénériennes entre autres. Françoise Thébaud écrit en 1986 que « l'entre-deux-guerres s'impose comme une période bien individualisée entre deux conflits qui ont profondément bouleversé la société française. L'unité démographique sous le signe du malthusianisme est indéniable et cristallise une véritable obsession sociale autour de la maternité. C'est aussi une période où se développe à large échelle la médicalisation de la société française »²⁹. Elle insiste sur les obsessions de la période, qui sont liées aux questionnements sur la pauvreté. En effet, le mouvement nataliste est alors prépondérant (on perçoit un intérêt nouveau pour les mères pauvres et des organismes pour les aider, comme les Gouttes de Lait, voient le jour) et s'oppose à des idées malthusiennes plus discrètes qui défendent la théorie selon laquelle la surpopulation mènerait à la guerre et à la misère, et les familles nombreuses seraient vouées à devenir nécessiteuses. Dans la citation de Françoise Thébaud, on retrouve la notion de médicalisation, que l'on peut également associer à la pauvreté car c'est à cette époque que l'on cherche à faire venir les populations les plus pauvres dans les hôpitaux et les maternités, en abolissant le sentiment de méfiance qu'elles

28 FOHLEN Claude, *La France de l'entre-deux-guerres*, Paris, Casterman, 1966.

29 THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986, p. 8.

pouvaient avoir développé³⁰. Il s'agit alors pour l'État (qui se veut providence) de contrôler les faits et gestes de la population la plus pauvre du pays, de les surveiller, de réduire leur maigre espace de vie privée pour mieux lutter contre ces fléaux sociaux et encourager la natalité. Cette population est alors face une domination visible de l'État et de ses représentants, s'additionnant à celle, encore plus évidente, de la différence de ressources. De nouveaux pauvres sont soumis à ce contrôle de l'État : les soldats démobilisés qui ne parviennent pas à retrouver un emploi, les femmes licenciées une fois que les hommes reviennent travailler là où elles occupaient un poste, les veuves de guerre aux pensions insuffisantes dans l'entre-deux-guerres ; les réfugiés, les victimes de bombardements, les familles de mobilisés pendant la Seconde Guerre mondiale ; puis les grévistes et les nouveaux chômeurs de l'après-guerre. Ces relations de domination seront analysées jusqu'en 1953, qui est une année importante pour deux raisons. Tout d'abord, un décret datant du 29 novembre supprime les bureaux de bienfaisance à proprement parler et annonce la création des bureaux d'aide sociale. Jusqu'alors les bureaux de bienfaisance (instaurés dans chaque commune française par la loi du 7 frimaire an V)³¹ cohabitaient avec les bureaux d'assistance datant de 1893 dont l'aide apportée aux pauvres se devait d'être essentiellement médicale ; ils permettaient ainsi de faire appliquer l'assistance médicale gratuite. Chaque commune se voyait dans l'obligation de se doter d'un de ces bureaux d'assistance censés apporter un complément aux bureaux de bienfaisance³². Mais il s'est avéré que leurs actions se chevauchaient fréquemment, ce qui avait pour conséquence de compliquer l'aide aux pauvres et de la rendre moins efficace. C'est la raison pour laquelle les bureaux de bienfaisance et ceux d'assistance ont fusionné pour devenir les bureaux d'aide sociale. La seconde raison justifiant cette rupture de 1953 est le changement de municipalité avec l'arrivée à la mairie d'Henri Fréville.

La période couvrant les années entre 1919 et 1953 est également intéressante car la représentation du pauvre que s'y faisait la population évolue beaucoup. Le pauvre des villes de l'entre-deux-guerres est bien différent de celui dont l'image était largement véhiculée au XIX^{ème} siècle : le vagabond dangereux (criminel, voleur et alcoolique) qui errait dans les campagnes ou ne faisait que rester quelques jours dans une ville, pour ensuite en rejoindre une nouvelle. Ce changement de la vision du pauvre est caractéristique du début du XX^{ème} siècle et plus particulièrement de l'entre-deux-guerres : en effet, peu à peu on ne considère plus le pauvre comme dangereux ou fainéant, mais davantage comme une victime des aléas de la

30 *id.*

31 BORDERIE Alain, *op. cit.*

32 Le bureau d'hygiène municipal créé en 1907 à Rennes complétait également le travail de ces deux institutions.

conjoncture (notamment avec la crise des années 1930) et comme une personne digne de compassion qu'il faut aider à sortir d'une situation plus ou moins durable. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce processus est toujours valable, les populations les plus pauvres étant considérées comme les premières victimes des horreurs de la guerre. Le bureau de bienfaisance se rend progressivement compte que les assistés qui se présentent n'étaient pas nécessairement pauvres avant le conflit et que beaucoup sont honteux de s'adresser à l'institution. Il considère alors qu'ils méritent d'autant plus aide et attention. Enfin, dans l'immédiat après-guerre, la lutte contre la pauvreté devient une priorité ; le bureau de bienfaisance prône alors de nouvelles méthodes d'aide et met en avant le respect plutôt que le mépris, la pitié ou la méfiance qui avaient été les sentiments majoritairement exprimés (même si souvent cela l'était de manière discrète) par les administrateurs envers les indigents du bureau. Ces évolutions dans la représentation du pauvre peuvent donc permettre d'analyser les transformations dans les rapports de domination puisqu'il s'agit de la façon dont les dominants perçoivent les dominés.

Les évolutions dans les représentations du pauvre ont entraîné avec elles une mutation des politiques et des actions des bureaux de bienfaisance. En effet, si l'on se penche sur l'idée que le pauvre est celui que les autres considèrent comme pauvre, on se rend compte que la représentation qu'a la société de l'individu détermine son entrée ou non dans la catégorie « pauvre » et, ainsi, son accès ou non à l'assistance. La définition du pauvre qui doit avoir accès à l'assistance est donc complexe et a des conséquences non négligeables. En outre, elle est toujours ambiguë car la question du (ou des) seuil(s) est délicate. La définition semble alors se construire essentiellement sur la notion de double vulnérabilité évoquée par Axelle Brodriez-Dolino qui affirme que « jusqu'aux années 1950 et même parfois au-delà, l'assistance n'est en effet pas due à tous ; elle est généralement réservée aux individus placés dans cette situation de double vulnérabilité, qui invalide de fait tout accès au travail et légitime alors l'assistance républicaine : aliénés, enfants, indigents malades, vieillards, infirmes et incurables, femmes en couches, personnes placées sous tutelle... »³³. La définition peut être complétée par l'idée de mérite, puisque cette notion figure dans les caractéristiques habituelles du pauvre susceptible d'être aidé par les bureaux. En effet, « affleurent toujours les traditionnels clivages entre « bons » et « mauvais » pauvres, « méritants » ou non, valides ou non, [...] plus ou moins dignes de commisération et donc d'assistance »³⁴. Au début de la période étudiée, les pauvres sont d'abord considérés comme coupables ; les termes utilisés,

33 BRODRIEZ-DOLINO Axelle, « Vulnérabilités sanitaires et sociales », *Le mouvement social*, 2013, vol. 1, n°242, p. 6.

34 *id.* p. 7.

comme « familles inadaptées », « familles à problèmes », « familles asociales », « familles faibles », « peuple miséreux » renvoient bien souvent à l'idée que les maux dont souffrent ces familles sont générés par elles-mêmes³⁵. Or, notamment avec la crise des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, la société va davantage prendre en compte le poids de la conjoncture dans la situation de ces familles, et leur trouver plus facilement du mérite. Ces différentes représentations du pauvre influencent alors les façons d'agir des bureaux de bienfaisance. Ces derniers se voient également dans l'obligation de s'adapter à la situation du XX^{ème} siècle, bien différente de celle du XIX^{ème} siècle notamment avec l'essor de nouvelles politiques sociales et de l'État-providence. Cependant cette période n'est pas celle de la fin des bureaux de bienfaisance et du modèle charitable ou philanthropique du XIX^{ème} siècle, puisque la France relève d'une « mixed economy of welfare », c'est-à-dire d'une « conjonction de l'incapacité des plus démunis à survivre grâce à une source unique d'aide ; du retournement des pouvoirs publics qui, dans tous les pays occidentaux, s'appuient de plus en plus au XX^e siècle sur les associations après s'en être un temps méfiés ; et des avantages qu'en tirent de leur côté les œuvres privées »³⁶. Toutefois, après la Seconde Guerre mondiale, on commence à remettre en cause ce modèle, vu comme obsolète et peu efficace. Il s'agira, par conséquent, de se pencher sur le rôle de ce bureau durant cette période charnière dans la construction des politiques sociales, dans la transformation de certaines représentations et dans ses volontés vaines d'adaptation à un nouveau contexte et aux préoccupations modernes des années 1950.

Domination ancienne, nouvelles dominations

Pour comprendre quelles domination sont abordées dans ce mémoire, il faudra d'abord s'attacher à mieux cerner ce qu'est la domination masculine. En effet, dès que l'on entreprend une recherche sur le terme de « domination », on est confronté à diverses propositions sur les rapports sociaux entre hommes et femmes. Il s'agit d'une domination ancienne.

« Comme Bourdieu l'avance, la domination masculine constitue la domination par excellence. Son caractère massif et sa reproduction au long des millénaires dans des sociétés et des civilisations par ailleurs aux antipodes les unes des autres semblent lui conférer une dimension anthropologique, voire la constituer en fait naturel. La répartition sexuée des rôles est alors conçue comme le prolongement normal de données biologiques »³⁷.

35 GUESLIN André, *Les gens de rien...*, *op. cit.*, p. 13.

36 BRODIEZ-DOLINO Axelle, *op. cit.* p. 6.

37 SINTOMER Yves, « Autour du livre de Pierre Bourdieu, La domination masculine », *Travail, genre et société*, 1999, vol. 1, n° 1, p. 208.

Pierre Bourdieu évoque le terme de violence symbolique pour décrire cette domination. En effet,

« même si la violence physique, la contrainte, la coercition et l'intimidation sont loin d'être négligeables dans les interactions entre femmes et hommes, on aurait du mal à expliquer la puissance sociale de la domination masculine [...] sans recourir à la violence symbolique, cette violence qui n'est pas perçue en tant que telle parce qu'elle n'est rien d'autre que l'application d'un ordre social, d'une vision du monde enracinée dans l'habitus de la dominée et du dominant »³⁸.

A l'échelle du bureau de bienfaisance de Rennes durant la période étudiée, les femmes sont confrontées à des formes variées de domination masculine. Celle-ci est évolutive et se matérialise de différentes manières. Il s'agit bien d'une domination ancienne mais qui peut s'appliquer à notre période sous diverses formes. Avant tout, les femmes sont écrasées par le poids que les politiques natalistes font peser sur elles. C'est une période durant laquelle on veut mettre en avant leur responsabilité première, qui est d'avoir des enfants. « Le premier devoir après la guerre sera d'avoir beaucoup d'enfants pour combler les vides » annonce alors Cécile Brunschvicg de l'Union française pour le suffrage des femmes³⁹. Cette incitation se prolonge puisque le général De Gaulle la renouvelle après la Seconde Guerre mondiale. La situation est ambiguë : les femmes peuvent se sentir considérées comme de simples corps reproducteurs par ces politiques natalistes, alors que, parallèlement, ces dernières les aident financièrement de façon non négligeable. Les femmes sont alors au cœur de nombreuses lois et de nombreux projets, dont le but premier est de les encourager à être mères d'enfants en bonne santé (quitte à mettre en place des lois contre la contraception et l'avortement en 1920), mais qui permettent aussi, dans une certaine mesure, d'améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, les primes à la natalité pour les familles de plus de 3 enfants (30 avril 1920), les allocations annuelles à partir du quatrième enfant (22 juillet 1923), les allocations familiales (qui ne sont plus versées par les caisses de compensation patronales qui ne concernaient que la moitié des travailleurs auparavant mais directement par l'État et se généralisent progressivement : 11 mars 1932) et l'assurance maternité (c'est-à-dire le remboursement des médicaments, des honoraires du médecin, du paiement partiel de la maternité : 1928) ont été très bien accueillies dans les foyers modestes. Ce sont, par ailleurs, aussi des éléments qui permettent à la domination d'être globalement acceptée. A cela on peut ajouter le

38 KRAIS Beate, « Autour du livre de Pierre Bourdieu, La domination masculine », *Travail, genre, société*, 1999, vol. 1, n° 1, p. 215.

39 THEBAUD Françoise, *op. cit.*

développement de la puériculture, la création de maisons maternelles et l'essor des Gouttes de lait et des consultations prénatales⁴⁰. C'est ici que l'on retrouve une autre forme de domination. En effet, ce sont bien souvent des femmes qui travaillent dans ces différents services (en tout cas, elles y sont nombreuses, ce qui ne veut pas dire nécessairement qu'elles y occupent les postes à responsabilités). On a donc affaire à une domination par la répartition sexuée des rôles. Il est alors tenu pour acquis que

« les femmes incarnent le plus adéquatement la fonction parentale d'éducation et de présence auprès des enfants. [...] L'assignation des femmes à leur rôle de mère (qui permet notamment de les confiner dans des positions professionnelles subordonnées) illustre un phénomène de domination qui « inscrit [...] dans l'ordre du monde un modèle de fonctionnement durable, devenant « naturel » et « évident » » (Martuccelli, 2004, p. 471) »⁴¹.

Les femmes travaillant dans le bureau (religieuses, employées voire administratrices) sont soumises à cette répartition des rôles, de par leur implication-même à une institution qui se charge des déshérités, des vieillards, des enfants, des malades et des faibles. Mais, cela est aussi perceptible dans les tâches qu'elles y exercent, qui sont généralement « maternelles ». Elles devront acheter des vêtements pour les orphelines, donner du lait aux vieillards, dénicher des biberons pour les nourrissons, rassurer les malades, là où les administrateurs contrôlent l'avancée des travaux de l'orphelinat, gèrent les finances, communiquent avec le préfet ou le ministre,... Le rôle peu reconnu des femmes apparaît cependant comme indispensable, et peu à peu il ne se cantonne plus à celui des religieuses intermédiaires entre la commission administrative uniquement masculine et la masse des indigents. Si les religieuses sont toujours présentes, elles ne sont plus les seules âmes charitables féminines du bureau. Les administratrices s'installent progressivement dans la commission à partir de 1925, cette activité sociale étant valorisée par la société et cherchent, pour certaines d'entre elles, à contourner la domination.

Cependant, les deux dominations majeures (hommes/femmes, riches/pauvres) persistent pendant toute la période. A la pérennité de ces types de domination on trouve généralement plusieurs explications. Tout d'abord, les dominants peuvent utiliser la violence, ils ont les moyens d'imposer leur pouvoir (par la police, les tribunaux, les prisons, l'armée). Les dominés redoutent alors la répression (qui peut aussi être parentale ou maritale). Ils obéissent aussi parfois par nécessité, parce que leur survie en dépend ou parce qu'ils tendent à

⁴⁰ *id.*

⁴¹ GUIBET-LAFAYE Caroline, *op.cit.* p. 167.

accepter leur situation comme « allant de soi » et « inscrite dans l'ordre des choses »⁴². La domination masculine est donc une domination ancienne mais qui persiste durant la période étudiée en s'incarnant dans des formes nouvelles.

Les dominants et le texte public

Pour l'anthropologue et politologue James Scott⁴³, il y aurait à la fois un texte public (qui mettrait en avant une société harmonieuse où dominants et dominés exerceraient sereinement leur rôle) et des textes cachés (le premier étant le discours critique et subversif des dominés qui ne sont pas dupes, et le second celui des dominants entre eux). La domination ne se souhaiterait pas tyrannique, mais voudrait être perçue comme autre chose qu'elle-même. Comme le registre de délibérations du bureau de bienfaisance est notre source principale et qu'il est l'œuvre des administrateurs, donc des dominants, on y retrouve le texte public. Tout est fait en sorte pour que le système paraisse équilibré ; par exemple la répartition des tâches entre hommes et femmes administrateurs-trices aurait pour but une plus grande efficacité en fonction des qualités intrinsèques soi-disant caractéristiques des représentants de chaque sexe. Les dominants légitiment, dissimulent, euphémisent la dissymétrie des rapports de force dans ce « texte public ». Trouver des « textes cachés » est plus délicat, pour différentes raisons. Premièrement, il est parfois risqué pour les dominés de laisser des traces de leurs discours critiques sur les dominants. De plus, les individus les plus pauvres laissent peu de sources en général ; ils ont peu de biens à laisser derrière eux, ils n'ont pas souvent une culture de l'écrit et pour beaucoup, ils ont honte de leur situation et ne souhaitent pas alors communiquer sur ce sujet. Et même en cherchant des bribes du « texte caché » des femmes, qui, elles, lorsqu'elles ont des responsabilités, s'expriment dans le registre de délibérations, ce ne serait pas possible. En effet, comme l'a remarqué James Scott, elles ne vont pas donner leur « texte caché » de dominées alors qu'elles ne sont pas seules mais entourées de dominants. Enfin, comme la domination perdure, on peut supposer qu'une partie des dominé(e)s adhère au système ou, du moins, se résigne. Il est alors probable que les réponses à la question de William Vollmann pouvaient déjà s'appliquer aux dominés du XX^{ème} siècle. Vollmann a écrit *Pourquoi êtes-vous pauvres ?*⁴⁴ (publié en français en 2008). Les réponses des victimes de la pauvreté interrogées désignaient souvent comme coupables le destin ou

42 MAUGER Gérard, « 4. Sur la violence symbolique », dans MÜLLER Hans-Peter, *Pierre Bourdieu, théorie et pratique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 88.

43 SCOTT James, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009.

44 VOLLMANN William, *Pourquoi êtes-vous pauvres*, Paris, Actes Sud, 2008.

Dieu. Il n'y avait pas chez eux de réelle remise en cause du système. Ils manquaient de temps, de moyens pour l'envie, la haine ou la volonté de changement. Ils avaient peu de capacités pour tourner le sentiment d'injustice sociale en action.

Au premier abord, on a donc le sentiment que la situation du dominant est ce qu'il y a de plus confortable. Or, eux aussi sont soumis à des codes et à des obligations. Ils ne sont pas dupes de la relative déférence que les dominés leur adressent. Ils savent alors que s'ils n'agissent pas, le rapport de domination ne fonctionnera plus, ou mal. Ils doivent travailler pour être considérés comme légitimes. Plus l'institution est grande, plus celui qui la représente est légitime, à condition qu'il fasse ce que l'institution attend de lui. Le dominant doit parfois se justifier, se légitimer avant chaque décision. Les dominants ont l'obligation, en effet, de s'adapter à leur rôle, à ce que l'on attend d'eux dans cette fonction particulière de dominant. Ce rôle est donc d'abord défini de l'extérieur, puis le dominant l'intériorise et cela devient comme une deuxième peau, un habitus. Il se résume souvent à des normes vestimentaires, un niveau de langue, des éléments de langage,... Plus le dominant est convaincu de son rôle, plus il l'intériorisera facilement. La conséquence est parfois que l'individu s'efface derrière sa fonction, ce qui entraîne des sentiments d'impersonnalité, d'autocensure, d'uniformisation. Cela pose la question d'une domination, voire d'une aliénation du dominant lui-même à des normes. En outre, les dominants sont dépendants des dominés, aussi paradoxal que cela puisse paraître. On est alors proche de la dialectique du maître et de l'esclave développée par Hegel selon laquelle le maître devient progressivement dépendant du travail de son esclave et perd de sa liberté initiale. Cela est surtout visible au début de notre période : les femmes sont alors les rouages les plus importants du bureau, sans elles, donc sans les dominées, les dominants qui dirigent le bureau ne peuvent plus le faire fonctionner et n'ont donc plus la possibilité d'asseoir leur position de dominant.

S'intéresser aux dominés

Il convient alors d'examiner le cas des dominés plus particulièrement. Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que la notion de domination offre une multitude de perspectives lorsque elle est observée dans un espace restreint avec un nombre d'acteurs relativement stable mais sur une longue période et avec une variété d'acteurs placés dans des « catégories » (sociales, genrées ou autre) nombreuses, pouvant parfois elles-mêmes être divisées ou se recouper. En se confrontant à l'aide aux pauvres et à la place des femmes dans ce processus, on distingue alors deux grands groupes dominés ; les femmes et les pauvres

pour le dire simplement. Cependant, les frontières sont multiples, mouvantes et imprécises (par exemple les femmes administratrices sont à la fois dominées par leurs collègues masculins, et dominantes par rapport aux plus démunis qui s'adressent au bureau). L'histoire de ces dominés est à construire, elle ne doit pas être considérée comme une histoire « mineure ». Cela nécessite donc d'intégrer l'histoire des femmes et celle des plus pauvres à l'histoire en général, sans la séparer de celle des dominants. De surcroît, c'est souvent à travers ces derniers (leur regard, leurs écrits et leurs actes)⁴⁵ que nous avons des informations sur les dominé(e)s. En effet, pour une histoire des dominés, le chercheur est souvent confronté à un manque de sources. Il est possible de retrouver des informations sur des femmes qui ont joué un rôle public important, surtout s'il s'agit d'une période relativement récente. Mais trouver des sources devient une tâche bien plus ardue lorsque l'on considère l'entre-deux-guerres, période durant laquelle beaucoup de femmes n'occupaient pas d'emploi et évoluaient bien plus dans une sphère privée que dans une quelconque sphère publique. Une des solutions peut être alors de se pencher sur leurs « rôles privés ». Mais ces sources sont principalement les traces laissées par des femmes aisées, les plus pauvres n'écrivant pas ou très peu comme nous l'avons déjà évoqué. C'est la raison pour laquelle, dans ce mémoire, il s'agira de passer par les sources des dominants (en particulier par le registre de délibérations du bureau de bienfaisance) pour retrouver des éléments sur les dominé(e)s.

Les écueils à éviter

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que la domination n'est pas synonyme de malheur. Ces deux termes n'ont pas à être confondus ici, puisque l'analyse se veut historique et sociale et non pas éthique ou morale. Il est donc indispensable de s'appliquer à éviter toute forme de misérabilisme, ce qui n'est pas nécessairement aisé avec ce type de sujet. Le misérabilisme consisterait par exemple à ne considérer le pauvre que comme une victime impuissante, qui n'aurait aucun moyen de sortir de sa situation, et donc à le décrire en cherchant à insister sur ses aspects les plus misérables de manière à éveiller la pitié. En effet, l'historien est confronté à des récits d'enfants abandonnés, de pauvreté extrême, de misère, d'habitats insalubres, de souffrances, de morts prématurées... ; il peut être alors tenté de construire un discours misérabiliste, or, on lui demande d'être le plus objectif possible. Ces souffrances, pathologies et stigmatisations sont effectivement présentes dans le quotidien du pauvre (et restent réelles, malgré les actions des bureaux de bienfaisance et d'autres

45 BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

organismes). Les décrire ou les analyser peut certes servir à illustrer tel ou tel propos, mais le but premier est de proposer une réflexion, de présenter les résultats de recherches et non pas d'émouvoir.

Un autre écueil à éviter est de raccrocher ce sujet à la lutte des classes. Il est vrai que pendant longtemps, l'histoire sociale a paradoxalement négligé les plus pauvres, en privilégiant davantage les notions de « classes » ou de secteurs (ce qui concrètement avait pour résultat des travaux sur les ouvriers ou les paysans modestes). Mais ceux que l'on nomme alors les indigents ou les miséreux ne sont pas étudiés, ne formant pas une classe à proprement parler. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'envisager la domination en termes de lutte ou de classe.

« Cette interprétation de la domination sociale, non plus centrée sur la notion de classe, mais qui envisage soit les processus partiels de domination soit la distribution inégale de certaines formes de capital social, s'avère plus appropriée pour saisir la vérité des situations de domination [...]. En effet, rares sont les individus dont on pourrait dire qu'il sont absolument dominés, si ce n'est lorsqu'ils vivent l'extrême précarité »⁴⁶.

On voit bien dans cette citation de Caroline Guibet-Lafaye que la notion de structure de classes n'est plus adaptée pour saisir toutes les nuances inhérentes au terme de domination. On ne la retrouve plus dans les études récentes sur la domination ; les « extrêmement précaires » n'ayant jamais, de toute manière, été inclus dans cette hiérarchie. « L'effacement de la conscience de classe et l'évolution de la structure sociale française appellent donc un usage de la notion de domination s'appuyant sur le fait de subir une situation donnée plutôt que consistant dans l'appartenance à une classe dominée »⁴⁷. Cependant, le facteur de domination économique reste très important dans la plupart des situations de domination (et en particulier dans les nôtres) et n'a pas à être négligé.

La domination est donc un concept riche qui permet d'aborder notre sujet sous un éclairage particulier, cependant il ne faudrait pas que ce concept se réduise à une théorie à laquelle devraient être adaptés tous les faits et comportements observés. Ceux-ci seraient alors dénaturés pour certains car inappropriés.

46 GUIBET-LAFAYE Caroline, *op. cit.* p. 161.

47 *Id.* p. 162.

Vers la fin d'un modèle

C'est en partie la raison pour laquelle une autre question majeure sera abordée tout au long de ce mémoire (mais plus particulièrement dans les dernières parties). Les rapports de domination ne constituent pas la seule observation majeure de ces recherches sur le bureau. La période couverte étant celle de la fin du bureau de bienfaisance de Rennes, donc d'un modèle d'aide aux pauvres qui fonctionnait depuis la Révolution française, il paraît intéressant, parallèlement aux interrogations sur les relations de domination, d'examiner le déclin du bureau, ses failles, ses dernières réussites, ses ultimes combats, ses insuffisances, ses doutes... L'évolution du bureau de bienfaisance au cours de ces décennies formera une part majeure de ces recherches et de cette réflexion. Ainsi, il sera plus aisé de comprendre les raisons multiples de la chute d'un système d'aide sociale et de la naissance d'un nouveau. Dès le début du XX^{ème} siècle, on constate un essor de l'État face au modèle philanthropique et charitable, les bureaux de bienfaisance doivent alors repenser leur fonctionnement et s'intéresser aux « oubliés des lois sociales »⁴⁸. Travailler sur cette période permet d'étudier les lois et politiques sociales nouvelles pour l'époque (et nombreuses : loi sur les assurances sociales [5 et 30 avril 1928], loi sur l'assurance maladie, vieillesse, invalidité, décès [1930], loi sur les allocations familiales [11 mars 1932], texte de loi sur l'allocation mère au foyer [1939], allocation de salaire unique [1939], prime à la première naissance [1939], généralisation des allocations familiales à tous les travailleurs [1939], décret-loi sur le Code de la famille [29 juillet 1939] etc) en rapport avec les adaptations concrètes du bureau de bienfaisance. Toutes ces politiques qui auraient pour but de promouvoir une nation dans laquelle les individus sont en bonne santé, et financièrement bien portants, ont pour conséquence la caractérisation de cette période comme étant celle de la naissance de l'État-providence. Mais cette considération peut desservir notre sujet, et expliquer en partie la raison pour laquelle les travaux sur l'indigence et l'aide aux pauvres sont plus nombreux à se concentrer sur le XIX^{ème} siècle. En effet dès le début du XX^{ème} siècle, on estime que l'État-providence, en voyant le jour, amène de nouvelles problématiques et efface les anciens questionnements sur la charité, la philanthropie et la bienfaisance. En réalité, les populations sans ressources de l'époque ne perçoivent que rarement cet essor de l'État-providence, et le bureau de bienfaisance reste nécessaire. Utiliser des études sur l'État reste opportun lorsqu'il s'agit de voir ce qu'il en était des politiques sociales à un niveau plus élevé (c'est-à-dire national), mais ce n'est peut-être pas suffisant. Il se révèle alors aussi pertinent d'examiner

48 VIELA Cécile citée par GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 53.

quelles ont pu être les initiatives au niveau des municipalités. Les relations entre le bureau, l'État et la commune sont donc à étudier. A ces nouveaux rapports, il faut ajouter d'autres bouleversements de la période : la crise des années 1930, la Seconde Guerre mondiale, l'extension de la Sécurité sociale, la professionnalisation et la médicalisation du domaine social, le changement de vocabulaire (pour décrire les pauvres, la pauvreté et l'aide qu'on leur apporte), le déclin d'un modèle et les nouvelles préoccupations... C'est aussi dans une moindre mesure, la fin d'un modèle de domination. Avec la fin des bureaux de bienfaisance, les pauvres sont toujours dominés, mais cela est peut-être moins patent, et la domination prend d'autres formes.

Le bureau de bienfaisance forme une petite communauté dans laquelle des rapports de domination reposent sur les ressources ou le sexe de chaque personne concernée. Une vision presque géographique de la frontière entre dominant et dominé peut alors se dessiner et entraîner des réflexions sur les notions d'intégration, d'inclusion et d'exclusion mais aussi sur le pouvoir, la soumission, la recherche d'émancipation et de liberté pour soi-même ou pour ceux qui sont de l'autre côté de la frontière et que l'on souhaite aider.

Tous ces mouvements (ou velléités de mouvement) sont alors acceptés ou rejetés par le bureau en fonction de son aspiration à une forme de modernité ou, au contraire, de son attachement aux traditions de l'institution. Le bureau doit en effet se poser de nombreuses questions face à chaque nouveauté qui l'affecte : modifier son fonctionnement, se moderniser, chercher des méthodes innovantes, répondre aux attentes de l'époque et des instances supérieures, ou alors résister, s'accrocher aux vieux principes parfois plus rassurants. Cette période est donc cruciale pour le bureau de bienfaisance car lui qui existait depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, qui était prospère et reconnu dans l'entre-deux-guerres, n'a finalement pas réussi à s'adapter aux besoins et aux nouveaux idéaux des années 1950 et va mourir effacé par le bureau d'aide sociale. Il s'agit alors aussi de démêler ce qui relève de son propre échec (puisqu'il ne serait pas en mesure de se moderniser) de ce qui relève d'un échec global du système des bureaux de bienfaisance français dans lequel celui de Rennes est inclus et dont il doit subir les conséquences, alors que lui-même n'aurait rien à se reprocher.

Tous ces questionnements seront abordés dans un développement divisé en quatre chapitres. Au début de la période, les rapports de domination sont très marqués alors que dans les années 1930 (plus précisément à partir de 1927), les dominés semblent mieux considérés. Mais l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale freine cette dynamique, le bureau se

concentrant sur les moyens de survivre et de faire face à de nombreuses perturbations, engendrées par cette situation hors du commun. Ce n'est qu'à partir de 1945 que les avancées deviennent visibles, les rapports de domination sont moins marqués et le bureau semble se tourner vers davantage de modernité.

CHAPITRE 1 : UNE INSTITUTION REPOSANT SUR DES DOMINÉES ? (1919-1927)

Les femmes sont les « petites mains » du bureau. Elles sont directement au contact des pauvres ou des orphelines pour ce qui est des religieuses, elles apportent des aides financières importantes pour ce qui est des bienfaitrices et simplifient le travail des administrateurs pour ce qui est des employées. Elles représentent également une part largement majoritaire au sein des assistés surtout en 1919 alors que les veuves de guerre, les femmes seules, les orphelines se multiplient et tombent dans la pauvreté. Religieuses, employées et bienfaitrices sont alors considérées comme étant les mieux placées pour aider ces indigentes puisqu'elles sont elles-mêmes des femmes. Pourtant elles n'ont aucune responsabilité, peu de reconnaissance et sont assignées aux mêmes rôles qu'avant la Première Guerre mondiale, alors même qu'elles participent activement à la prospérité du bureau et à construire son image d'efficacité et de dévouement dont les administrateurs sont fiers.

Le fonctionnement du bureau de bienfaisance

Le fonctionnement interne et les œuvres rattachées

Pour mieux comprendre comment les relations de domination se développent, il s'agit d'abord de donner de rapides explications sur le fonctionnement du bureau de bienfaisance et sur les rôles de chacun de ses acteurs.

Le fonctionnement interne de l'institution repose sur certains idéaux portés par la commission administrative qui gère le bureau de bienfaisance et les œuvres qui lui sont rattachées (voir l'organigramme n°II, placé en annexe). Le 27 avril 1920, Georges Dottin, membre de la commission administrative rappelle les buts et idéaux du bureau essentiellement à partir du règlement de 1762, lorsque le bureau n'était pas encore « de bienfaisance » mais « de charité ». Les malades devaient alors d'abord avouer leurs péchés aux religieuses pour avoir accès aux soins. Prisonniers pauvres et artisans malades étaient aussi secourus. Les religieuses dispensaient pansements et saignées, le reste étant l'œuvre du médecin de quartier. De la nourriture était également offerte aux indigents sous la forme de bouillon, de pain, de viande ou de soupe. Georges Dottin apporte alors des précisions sur la situation en 1920 : le

secours peut être en argent, mais il reste principalement en nature (pain, bouillon, vin, lait, comestibles divers, confitures, vêtements et chaussures, literie et couvertures, bois et coke). Il ne s'agit plus uniquement de dons mais aussi de prêts (lits de fer, linge pour les malades et femmes en couches) et les bénéficiaires doivent résider dans la commune. Depuis 1762, l'aide s'est en outre diversifiée et précisée : à l'assistance traditionnelle aux prisonniers et aux malades privés de ressources s'ajoutent l'entretien des orphelins, le secours de loyers aux indigents et veuves, le secours aux convalescents sortant guéris de l'Hôtel Dieu mais encore incapables de reprendre le travail, le secours aux tuberculeux, les secours d'apprentissage, la dot de mariage à une fille d'artisan, l'envoi d'enfants d'indigents aux colonies scolaires de vacances, et l'aide aux mères et aux nourrissons à travers l'œuvre de la Goutte de Lait. Pour cela, le bureau de Rennes (comme tous les bureaux de bienfaisance, instaurés dans chaque commune de France par la loi du 7 frimaire an V) est essentiellement financé par la taxe sur les spectacles. Cette taxe, communément appelée droit des pauvres, n'est pas le seul revenu du bureau ; il a aussi droit à quelques subventions publiques, il vend et loue certaines propriétés et bénéficie des dons et legs de bienfaiteurs. Mais c'est tout de même cet impôt qui rapporte le plus d'argent au bureau de bienfaisance et qui lui permet réellement d'agir en faveur des plus pauvres. Concrètement, lorsque une personne achète un ticket pour assister à un spectacle, elle paie à la fois les organisateurs du spectacle (en priorité) et le bureau de bienfaisance (qui prélève donc une petite part de ce montant). Telle est donc la situation du bureau en 1920, date à laquelle ce dernier commence à cultiver de nouveaux idéaux et à afficher sa volonté de mettre en place de nouveaux projets qui ne sont pas sans rapport évidemment avec la situation d'après-guerre. Le premier projet est qualifié « d'union sacrée » par Georges Dottin car il s'agissait de constituer un fichier central (c'est-à-dire pouvant être utilisé par toutes les œuvres d'aide aux pauvres de la ville) comportant tous les renseignements sur les indigents secourus ou à secourir, et en oubliant les éventuelles rivalités politiques ou confessionnelles des œuvres. La seconde ambition est de créer de nouveaux modes d'assistance pour à la fois empêcher de mourir de faim ceux qui sont à un tel point de déchéance « que la société ne peut plus rien attendre d'eux »⁴⁹ tout en aidant ceux qui, « courbés sous un vent de malheur »⁵⁰, pourraient « sombrer pour toujours »⁵¹. Le but est alors de secourir ceux qui luttent, qui peuvent encore apporter au pays, « les forts et les fiers »⁵² et pas seulement les « déchets de

49 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

50 *id.*

51 *id.*

52 *id.*

l'humanité »⁵³. Cette question devient cruciale en 1920 après le premier conflit mondial, quand nombreuses sont les personnes qui se retrouvent dans la misère après une vie jusqu'alors aisée et que les pauvres honteux (c'est-à-dire ceux qui, souvent pauvres depuis peu, se sentent humiliés à l'idée de se rendre au bureau de bienfaisance) se multiplient et deviennent un sujet de discussion au bureau qui souhaite les aider malgré tout. Aucun de ces deux projets ne verra concrètement le jour mais ils permettent de comprendre quels étaient les idéaux du moment ; en l'occurrence la solidarité entre les œuvres charitables et de bienfaisance, et la volonté d'aider ceux qui viennent à peine de sombrer dans la misère avant que leur situation n'empire. On comprend alors que les idéaux sont fluctuants. Par exemple à partir de 1921, les efforts du bureau se concentrent plus particulièrement sur les vieillards et les infirmes. Cela est visible le 31 mai 1921, la commission administrative prenant alors conscience des secours qui doivent être apportés aux indigents bénéficiant de l'assistance aux vieillards et infirmes de 1905. Ces indigents ont alors la possibilité de cumuler l'assistance dans les hôpitaux et hospices (devenue possible depuis la loi de 1905) et celle offerte par le bureau de bienfaisance. A partir de 1922, on peut de nouveau constater des évolutions quant aux buts que veut se fixer le bureau. En effet, ce dernier doit s'adapter puisque pendant la Première Guerre mondiale et durant les premières années qui suivirent, les secours ont été considérablement réduits voire supprimés du fait d'une certaine désorganisation, d'une multiplication des œuvres privées et de l'application des nouvelles allocations de l'État⁵⁴. Le 6 juin 1922, la commission décide donc de rétablir les secours supprimés (chauffage, soupes populaires, vin) et de créer des œuvres nouvelles comme un magasin d'assistance (distribuant principalement du linge) pour les pauvres et les vieillards régulièrement admis au bureau, des secours aux femmes touchant l'assistance militaire, la fondation d'un lit au sanatorium de Pontchaillou à Rennes, des secours d'apprentissage pouvant bénéficier aux apprentis de toute la ville et pas seulement à ceux de la paroisse Notre-Dame, des primes pour les mères assistées par la Goutte de Lait et pour celles inscrites au bureau de bienfaisance allaitant leurs enfants... L'idéal était alors de faire bénéficier des aides du bureau à une population plus large. Enfin, les projets de budget permettent également de cerner les différentes priorités du bureau tout au long de la période. Par exemple, à partir de 1924, les tuberculeux sont davantage aidés avec la mise en place de plusieurs lits au sanatorium ou au préventorium. Un an plus tard, le bureau se concentre surtout sur le sort des personnes momentanément dans la gêne auxquelles il accorde des secours d'extrême urgence (voir le tableau n°I sur les projets de budget, placé

53 *id.*

54 MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, Paris, La documentation française, 2002, p. 1111.

en annexe). On peut donc percevoir une certaine continuité dans les idéaux du bureau de bienfaisance qui s'emploie avant tout à aider les plus faibles (malades, enfants, vieillards). Cependant, il est évident qu'il s'attribue des priorités et des idéaux différents selon le contexte politique, économique et social. Ce sont principalement des hommes, notables, qui définissent ces idéaux. Les femmes appliquent et les pauvres subissent les (ou profitent des) décisions prises.

Les notables qui prennent ces décisions et discutent des idéaux du bureau forment la commission administrative qui coordonne toutes les actions de l'institution. Rennes ne compte qu'un bureau de bienfaisance et depuis 1860, il est sous l'autorité de cette commission administrative qui se réunit régulièrement (en moyenne une fois par semaine) et qui est composée du maire qui en est le président, de quatre membres nommés par le préfet et de membres du conseil municipal. Les membres de la commission (ou administrateurs) s'occupent principalement de la gestion financière du bureau, même s'ils ne manient pas l'argent. Mais ils peuvent aussi être chargés d'effectuer des quêtes à domicile ou à l'église occasionnellement. Il peut leur arriver de rendre visite à des familles indigentes afin « de vérifier la situation, d'apprécier les secours nécessaires, de contrôler les renseignements fournis et [d'] empêcher que jamais les secours accordés ne puissent devenir un aliment au désordre et à l'oisiveté »⁵⁵, mais ces visites se révèlent rares et sont bien plus souvent accomplies par les religieuses ou les médecins. La grande majorité de ces administrateurs sont des hommes (même si durant la période étudiée de plus en plus de femmes accèdent au poste de membre de la commission) et des notables. Par exemple en 1919, on retrouve dans les membres du conseil du maire républicain Jean Janvier des administrateurs ou futurs administrateurs du bureau de bienfaisance. Tous semblent vivre de façon aisée et avoir une position sociale reconnue : Carle Bahon est maître de conférence à la faculté des lettres, Louis Bossoreil est un propriétaire et ancien industriel et Eugène Malapert est avocat à la cour d'appel. Enfin, Georges Dottin est doyen de la faculté de lettres et a déjà une renommée d'intellectuel philanthrope comme il a été animateur de la société d'instruction populaire de Rennes, qu'il a ouvert une bibliothèque populaire en 1896 et un cycle de conférences pour l'éducation des ouvriers et de leur famille à la Bourse du Travail en 1898. Mais tous les membres de la commission ne sont pas des notables, on peut remarquer quelques exceptions comme Jules Maniez qui est un ouvrier engagé dans le mouvement socialiste. Au sein de ces administrateurs est nommé un ordonnateur. Il a un rôle très important, c'est lui qui s'occupe du budget notamment, qui réalise des compte-rendus de ce qui a été fait dans l'année et de ce qui

55 JOLY Martine, *op. cit.* p. 66.

sera à faire dans les années suivantes. La plupart du temps, il travaille dans les locaux du bureau mais il se rend parfois sur le terrain, et quand un conflit est engagé, les personnes concernées peuvent se présenter à lui. Par exemple le 22 avril 1919, les nouveaux propriétaires d'un immeuble vendu par le bureau de bienfaisance se rendent directement chez l'ordonnateur Eugène Malapert pour évoquer un malentendu autour d'une grille et d'un trottoir⁵⁶. Enfin, on peut souligner que cette commission administrative du bureau de Rennes est aidée par le receveur (qui lui, manie l'argent, et reçoit les subventions, dons et legs), le secrétaire, les religieuses de St Vincent de Paul qui distribuent des secours, et les médecins.

Les médecins sont d'ailleurs particulièrement sollicités pour se rendre dans les œuvres rattachées au bureau de bienfaisance que sont l'orphelinat et la Goutte de Lait. L'orphelinat de la rue du Griffon a été fondé en 1834, n'accueille que des filles à partir de trois ans et qui y restent jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, si personne ne vient les chercher avant qu'elles n'aient atteint la majorité. Ce sont les religieuses qui s'occupent des jeunes filles et leur livrent un enseignement sommaire, manuel et religieux. Ces sœurs sont sous l'autorité de la directrice des sœurs. Elle est appelée « la directrice » tout au long des délibérations dans le registre et est en réalité la directrice de l'orphelinat et celle qui supervise par la même occasion le travail des sœurs de St Vincent de Paul. Elle-même est une religieuse (par exemple en 1921 on sait que la directrice est Sœur Maria). Son rôle est absolument capital pour le bon fonctionnement du bureau. Cela se perçoit immédiatement lorsque l'on lit plusieurs pages du registre de délibérations car son nom figure dans presque chaque séance. Mais elle n'est pas présente dans la commission administrative, elle communique seulement avec les administrateurs avant la séance, qui ensuite en discutent. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre la commission et l'orphelinat (ou les religieuses en général). Ce rôle se traduit de manière concrète essentiellement par des demandes d'achats de fournitures (de vêtements pour les orphelines, de linge, de diverses affaires pour qu'elles puissent partir en vacances,...). Mais c'est aussi elle qui annonce qu'une sœur est malade, qu'elle quitte Rennes ou qu'une cuisinière de l'orphelinat ne peut plus travailler. Et à chaque fois, c'est elle qui propose une autre femme pour remplacer celle qui a dû quitter son poste. Elle la décrit et vante ses mérites auprès de la commission qui accepte toujours la femme présentée. Enfin, la directrice rapporte à la commission les éventuels soucis ou difficultés qui se sont déroulés sur le terrain. Parallèlement à l'orphelinat, le bureau de bienfaisance possède également l'œuvre de la Goutte de Lait. Cette œuvre, novatrice pour l'époque, a été fondée en 1900 par la commission

56 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 22 avril 1919.

administrative sur les conseils du Docteur Leray (qui est d'ailleurs pendant plusieurs années administrateur et vice-président de cette commission) et vise à distribuer du lait et à accorder des soins aux nourrissons des assistés. La Goutte de Lait agit sous la direction de la commission et a pour annexe « l'œuvre du vestiaire » qui dispense vêtements, literie, matériaux de chauffage, berceaux et autres objets au cours de l'année. Elle lutte contre la mortalité infantile en distribuant des aides matérielles et divers conseils de puériculture, d'éducation et d'hygiène. Une fois par semaine, chaque jeudi, ont lieu les consultations : le médecin de la Goutte de Lait s'intéresse au développement de l'enfant et discute avec les mères. Si les enfants de moins d'un an doivent y être chaque semaine, ceux âgés entre douze et dix-sept mois n'ont besoin que d'une consultation tous les quinze jours⁵⁷. Mais les aides étant destinées aux indigents, il n'y a pas d'âge précis d'admission, tout dépend des besoins de la mère et de l'enfant. Après enquête, la commission administrative se prononce sur l'acceptation ou non des demandes. Enfin, le bureau de bienfaisance possède également un ouvroir. Il se trouve dans une des maisons de la rue du Griffon, qui est aussi la rue des locaux du bureau de bienfaisance et de ses différentes œuvres. Au milieu du XIX^{ème} siècle, le rez-de-chaussée de cette maison avait été acheté par un vicaire rennais pour « l'établissement d'un ouvroir destiné à recevoir les ouvrières momentanément sans ouvrage »⁵⁸. Les femmes travaillant à l'ouvroir ne sont pas rémunérées, mais en contrepartie de leur travail elles sont nourries. A ce stade, on peut donc déjà remarquer que ces différentes œuvres visent certes d'abord à aider les pauvres, mais plus précisément les femmes. C'est aussi probablement une des raisons pour lesquelles elles sont aussi nombreuses à y travailler. Certaines veulent délibérément y aider des femmes et d'autres acceptent de travailler pour l'institution parce qu'elle savent que cela sera reconnu socialement car on estime bien souvent que seules des femmes peuvent venir en aide efficacement à d'autres femmes en détresse.

Les œuvres avec lesquelles le bureau collabore

Le bureau de bienfaisance ne fonctionne pas en autarcie, il collabore régulièrement avec d'autres œuvres de bienfaisance (voir l'organigramme n°III, placé en annexe). Il peut alors s'agir tout simplement de bureaux. Au sein des différentes unions et autres

57 « La Goutte de Lait : collaboration autour des collections des archives de Rennes et Nantes », mai 2012, consultable sur

www.archives.rennes.fr/fileadmin/archives/documents/action_culturelle/Rennes_Nantes/Goutte_de_lait.pdf [consulté le 15 octobre 2015].

58 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 20 décembre 1921.

regroupements de bureaux de bienfaisance, les rapports de contrôle et de subordination sont inexistantes, le but étant uniquement de se conseiller et de s'entraider pour mener à bien les diverses actions en faveur des plus démunis. Mais les rapports entre œuvres ne se mettent pas seulement en place à un niveau national : le bureau de bienfaisance a aussi des relations très étroites avec des institutions charitables ou philanthropiques de la ville de Rennes. On peut alors évoquer les établissements médicaux de Pontchaillou, situés à l'Ouest de la ville, et les différents services qui leur sont rattachés. Par exemple, quand la commission se voit dans l'impossibilité d'accueillir des orphelines de moins de trois ans, elle choisit d'insister auprès de Pontchaillou pour une admission provisoire. Il est alors visible que les institutions cherchent à s'entraider pour la survie des plus démunis. Parallèlement, le bureau de bienfaisance de Rennes entretient des rapports avec le comité de secours aux indigents (lui aussi dirigé en partie par des membres du conseil municipal) qui subventionne et fait fonctionner le Fourneau Leperdit, qui, chaque jour, propose des repas très peu chers pour les pauvres. Le bureau est également en relation avec diverses sociétés, associations et organisations qui mettent en place des colonies de vacances. Le bureau les subventionne, et en échange, ces colonies accueillent parfois des orphelines du Griffon. Mais c'est avec le dispensaire de la Cochardière que les liens semblent les plus forts dans l'entre-deux-guerres⁵⁹. Ils ont été tissés à la suite du premier conflit mondial. En effet, la notion « d'union sacrée » pour la défense de la patrie pendant la guerre a perduré après celle-ci et est aussi visible dans les secteurs de la bienfaisance et de la charité. Les collaborations et les initiatives pour les blessés et les malades se multiplient. Donc à Rennes, à partir de 1919, une convention lie le bureau et le sous-comité du dispensaire antituberculeux de la rue Cochardière, lui-même rattaché à l'office départemental d'Ille-et-Vilaine d'assistance et de préservation antituberculeuse. Cette convention se traduit concrètement par des échanges de renseignements et de secours, et par l'achat de vêtements et de chaussures en commun afin d'éviter tout gaspillage et mauvais emploi. Les deux institutions se répartissent également certains rôles. Par exemple, le dispensaire mène l'enquête pour que l'indigence des personnes soit bien reconnue, puis signale une liste de ses malades au bureau qui les inscrit et les assiste à la condition qu'ils résident à Rennes depuis au moins un an. Grâce à cette inscription, ils ont alors accès à l'assistance médicale et aux médicaments gratuits, ainsi qu'à des consultations par les médecins de l'assistance médicale gratuite ou par les médecins se rendant au dispensaire. Le bureau apporte pain, bouillon, chauffage alors que le dispensaire s'occupe

59 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 1919-1920.

plutôt du lait, des œufs, de la viande, des secours en argent... Ce système n'est réellement mis en place qu'à partir de l'hiver 1923. De 1925 à 1939, la collaboration entre le bureau et le dispensaire de la Cochardière s'enrichit d'un nouveau projet. Le bureau de bienfaisance choisit en effet d'offrir une somme au dispensaire afin de fonder deux lits dans son préventorium à Pontchaillou. Ce n'est qu'en 1939 que Carle Bahon, alors président de l'office départemental d'assistance et de préservation antituberculeuse annonce qu'il n'a plus besoin de la contribution du bureau pour l'entretien de lits au préventorium. Il conseille alors à la commission administrative de donner de l'argent à l'œuvre Grancher qui a pour but « de sauvegarder la santé de l'enfant saine vivant dans un milieu contaminé »⁶⁰ mais si elle reconnaît « l'utilité et les bienfaits de l'œuvre Grancher [la commission] estime que le crédit disponible pourrait permettre au bureau d'étendre son œuvre de Goutte de Lait »⁶¹. Cette réaction nous renvoie alors aux limites des relations entre œuvres de bienfaisance ou de charité : on peut choisir d'aider les autres institutions ou de collaborer, mais il s'agit avant toute chose de permettre le développement de sa propre institution.

Les rapports aux instances supérieures

Quand le prélèvement du droit des pauvres devient problématique⁶², ou lorsqu'il se trouve dans une situation délicate, le bureau de bienfaisance peut s'adresser aux instances supérieures (voir l'organigramme n° IV, placé en annexe). Ces dernières ont aussi une fonction de contrôle de l'activité du bureau. En effet, les bureaux de bienfaisance, depuis leur création, sont des services communaux, sous autorité préfectorale. Mais alors que jusqu'au XIX^{ème} siècle, les subventions publiques ne dépassaient pas 20 % de leur budget⁶³, des changements majeurs sont visibles après la Première Guerre mondiale, l'État prenant une place plus importante dans le secteur de l'assistance et se voulant providence. Il n'est alors pas question de supprimer la bienfaisance privée (pour des raisons à la fois tactiques et idéologiques) mais les recettes des bureaux proviennent dorénavant principalement des collectivités publiques. Les communes doivent désormais financer les dépenses de leurs pauvres (et prélever des centimes additionnels si leur budget seul ne permet pas ce

60 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 janvier 1939.

61 *id.*

62 c'est-à-dire lorsque les contrôleurs chargés de récupérer le montant de la taxe sur les spectacles ne parviennent plus à la prélever dans de bonnes conditions parce que les directeurs de théâtres s'insurgent ou que les sociétés refusent. Le bureau doit alors faire appel aux instances supérieures pour régler ces conflits.

63 GUESLIN André, GUILLAUME Pierre, *op. cit.* p. 146.

financement). A Rennes, la commune a aussi pour rôle de surveiller le bureau de bienfaisance ; le conseil municipal est informé de ses différentes actions. Quant aux départements, ils financent les dépenses des assistés dépourvus de domicile, qui ne sont pas pris en charge par la commune. La préfecture d'Ille-et-Vilaine a aussi pour rôle de valider ou non les diverses décisions prises par la commission administrative du bureau de bienfaisance. Les aides départementales s'adaptent à la fortune de la commune (plus cette dernière est pauvre et doit prélever des centimes additionnels, plus le département lui fournit des aides financières pour subventionner l'assistance). De même, l'État intervient financièrement auprès des départements lorsque ceux-ci n'ont pas le budget nécessaire pour aider les inscrits. Les collectivités publiques se doivent de secourir les plus démunis, dans une volonté première de maintenir l'ordre social, mais aussi pour d'autres raisons économiques, politiques voire démographiques. Le bureau de bienfaisance est donc de plus en plus adossé à l'État (mais le bureau reste aussi fortement influencé par l'Église, institution sociale ancienne, à travers les religieuses de la congrégation de St Vincent de Paul). Il a des rapports plus ou moins approfondis avec son ministère (qui change plusieurs fois d'intitulé au cours de la période)⁶⁴. Ces rapports se traduisent principalement par l'arrivée au bureau de circulaires ou d'arrêtés qui peuvent entraîner des débats au sein de la commission. Cependant, le ministère cherche parfois à prendre en compte les avis des administrateurs du bureau de Rennes, en passant par l'intermédiaire du préfet. Par exemple, le 13 avril 1920, la préfecture d'Ille-et-Vilaine envoie un exemplaire d'un nouveau règlement modèle des bureaux de bienfaisance arrêté par la section permanente du Conseil supérieur de l'Assistance publique (il s'agit d'un conseil créé en 1887 et rattaché au ministère de l'Intérieur). Le bureau se doit alors de signaler au préfet les éventuelles lacunes du règlement et les modifications qui peuvent y être apportées. L'administrateur Georges Dottin est chargé de rédiger un rapport sur la question. Le rapport a ensuite pour vocation d'être envoyé au Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale (il s'agit d'un ministère hybride rattaché à la fois au ministère de l'Intérieur et au ministère du Travail en ce qui concerne la prévoyance sociale). Mais dans le rapport de Georges Dottin, il est aisé de remarquer que le bureau de bienfaisance cherche toujours une certaine autonomie vis-à-vis de ces différentes instances. En effet, les conflits ne sont pas inexistantes dans ces relations, même s'ils restent assez discrets. Ici, si Georges Dottin n'appelle pas à une résistance ouverte et n'utilise pas de la violence dans ses propos, il cherche à

64 Il s'agit d'abord du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, qui devient ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale en 1920, qui devient ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale en 1924, qui devient ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 1930, qui devient ministère du Travail et de la Sécurité sociale en 1945.

garder certaines libertés pour son institution. En effet, l'administrateur rappelle que le bureau fonctionne avec souplesse, qu'il n'est pas « enserré par des règles étroites »⁶⁵, il évolue, se développe avec la coutume et la pratique comme seules limites.

Un bureau actif et prospère

Remédier aux conséquences directes de la Première Guerre mondiale

Le système décrit ci-dessus semble bien fonctionner, et comme nous allons le voir il sait s'adapter à des bouleversements aussi importants que la Première Guerre mondiale, la montée de l'hygiénisme ou la lutte contre la dénatalité tout en restant prospère. Mais tout cela ne serait pas possible sans l'implication des femmes, (donc des dominées puisque entre 1919 et 1927 elles ont peu de liberté et se retrouvent bien souvent soumises aux hommes qui occupent les postes à responsabilités, et aux représentations circulant dans la société dont elles restent prisonnières).

La Première Guerre mondiale est une grande épreuve dont vient de sortir le bureau de bienfaisance, mais aussi tout le pays. La situation est encore chaotique, les nouveaux pauvres se multiplient, l'inflation fragilise certaines franges de la population et le bureau est donc forcé de s'adapter à toutes ces transformations. La première tâche à laquelle l'institution est confrontée est l'aide aux nouveaux pauvres. En effet, la première condition du basculement dans la pauvreté reste la perte de ressources, or, au lendemain de la Grande Guerre, la société française doit faire face à de nombreuses difficultés : l'économie est désorganisée, les familles ont parfois éclaté, les veuves et les orphelins se multiplient et la misère touche parfois ceux qui n'étaient pas dans le besoin avant le conflit. Dans ses mémoires⁶⁶, Jean Janvier qui a été maire de Rennes durant la guerre, évoque, à la fin de cette dernière, sa peur que les désordres internationaux, la hausse des impôts, l'économie déséquilibrée n'étant pas renflouée par le versement des dommages, puissent entraîner une dérive des dépenses municipales, en particulier pour aider les plus pauvres. Ces derniers sont victimes de ces difficultés, auxquelles il faut aussi ajouter « la vie chère ». En effet, dès 1919, on assiste à une hausse des prix, des loyers et de l'alimentation notamment. Les petits salariés, les veuves, et les plus modestes en général en ressentent durement les effets et doivent souvent se priver. Quant à la

65 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

66 JANVIER Jean, *Quelques souvenirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

classe moyenne, elle compense ces dépenses plus importantes par une diminution des dons au bureau de bienfaisance. Le bureau de Rennes doit donc faire face à ces problématiques tout en accueillant de nouveaux pauvres et en tâchant de répondre aux différentes demandes concernant la « vie chère » qui lui sont adressées. Par exemple en mars 1919, le directeur de la société des colonies de vacances, M. Chatel, réclame davantage de subventions au bureau pour pouvoir emmener dix enfants pauvres en colonies de vacances, sans quoi ils ne pourront en profiter pour cause de « vie chère »⁶⁷. Cette difficulté se prolonge durant toute la période ; les grèves de 1919-1920 permettent certes de réajuster les salaires ouvriers pour qu'ils reviennent à leur niveau d'avant-guerre, mais l'inflation se déclare aussi vers 1919 et dure jusqu'en 1926⁶⁸. Les nouveaux pauvres ne se comptent plus. Cela est visible dans les demandes faites au bureau de bienfaisance de bien vouloir accorder un délai pour le remboursement de dettes contractées avant la guerre. En général, on assiste donc à une paupérisation de certaines couches de la société, qui, à la suite de la guerre, ont subitement perdu un emploi ou les ressources qui les faisaient vivre jusqu'alors. Les conséquences violentes de la perte de ressources se font surtout ressentir chez les veuves et les orphelins de guerre qui forment de nouvelles catégories de pauvres. Il est évident que la guerre a précipité dans la pauvreté une partie de ces femmes et de ces enfants. Si le nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance de Rennes en 1924 est bien moins important qu'avant la guerre (1961 indigents sont inscrits en 1924 contre 4047 en 1914), la proportion de femmes et d'enfants augmente. En 1914, les femmes représentaient 28 % et les enfants 59 % de l'ensemble des indigents inscrits au bureau de bienfaisance de Rennes. En 1924, la part des femmes s'élève à plus de 30 % des inscrits alors que la proportion d'enfants atteint plus de 61 % (voir le tableau n°VI sur le nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). En d'autres termes, les femmes inscrites étaient deux fois plus nombreuses que les hommes en 1914, et le sont cinq fois plus en 1924⁶⁹. Cependant, si dans le registre de délibérations du bureau de Rennes on retrouve de nombreuses mentions des orphelins, les veuves ne semblent pas particulièrement secourues dans cette période d'après-guerre. Cela s'explique par le fait que les veuves sont d'abord aidées par leurs familles mais aussi par l'État qui distribue des pensions, et par de nombreuses associations, comme l'Association d'aide aux veuves de militaires de la Grande guerre créée en 1915 et venant en aide à 10000 veuves et 15000 orphelins. Le rôle du bureau est donc amoindri dans ce cas précis, même si certaines

67 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 21 mars 1919.

68 FOHLEN Claude, *La France de l'entre-deux-guerres*, Paris, Casterman, 1966, p. 86.

69 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 21 décembre 1923.

veuves dans une extrême pauvreté s'adressent à lui. Enfin, une autre catégorie d'individus peut tomber dans la pauvreté dans l'immédiat après-guerre : ce sont les mutilés et les blessés de guerre. Dans ses mémoires, le maire Jean Janvier écrit : « Songeons aux orphelins des armées dont le nombre s'accroît chaque jour. Songeons aux blessés qui nous reviennent infirmes et auxquels nous devons assistance. Songeons aux blessés de la tuberculose et aux dépenses que nous aurons à effectuer pour les guérir et arrêter la propagation du terrible mal »⁷⁰. Il fait également la promesse aux blessés et infirmes qu'ils pourront retrouver leur poste, et qu'ils toucheront une indemnité s'ils se trouvent dans l'obligation d'exercer un nouveau métier plus conforme à leur situation mais dont la rémunération est moins importante. Jean Janvier évoque en outre une rééducation professionnelle des mutilés de guerre. Mais cela n'empêche pas toujours les plus modestes de basculer dans la misère. Et même si plus d'un million de combattants sont reconnus comme invalides de guerre à l'échelle nationale et ont donc accès à une pension, celle-ci se révèle bien souvent insuffisante pour ceux qui ne parviennent pas à retrouver un emploi. D'ailleurs le bureau de bienfaisance autorise les infirmes touchant déjà une assistance à s'inscrire au bureau, ce qui est bien la preuve de l'insignifiance des autres aides apportées. Enfin, durant l'entre-deux-guerres, la population française vieillit, les pauvres y compris (par exemple 70 % des femmes qui décèdent ont plus de 60 ans durant cette période⁷¹). A partir de 60 ans, les plus pauvres sont déjà considérés comme des vieillards inaptes au travail. Ces « vieillards » forment eux aussi une véritable catégorie pour le bureau de bienfaisance de Rennes et sont généralement classés parmi les « bons pauvres » même si leur soi-disant imprévoyance est parfois critiquée. Les dévaluations monétaires ont eu pour conséquence l'appauvrissement de certaines couches de la population qui, grâce à leurs économies, auraient pu vivre sans trop de difficultés financières jusqu'à la fin de leurs jours si la guerre et ces dévaluations n'avaient pas eu lieu. De plus, la guerre a entraîné vers la ruine des personnes âgées réfugiées ou sinistrées. A cela on peut ajouter le fait que la fin de vie est souvent une période de solitude, rythmée par les deuils, ce qui a pour conséquence l'exclusion de certaines personnes qui ne peuvent plus compter sur leurs proches pour leur venir en aide financièrement. L'État a essayé de remédier à ces différents problèmes (au début du XX^{ème} siècle, 7 % des plus de 60 ans pouvaient donc bénéficier d'une retraite) et les personnes âgées elles-mêmes ont cherché des solutions en tentant de trouver du travail, en s'en remettant à la famille ou à diverses institutions sociales comme les hospices ou les caisses de retraites⁷². Ce

70 JANVIER Jean, *op. cit.* p. 162-163.

71 BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel, « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? », *Population*, 2007, vol. 62, n°2, p. 221-252.

72 *id.*

sont surtout les femmes, veuves ou célibataires, qui entrent dans ces institutions (elles y sont beaucoup plus nombreuses et y arrivent beaucoup plus jeunes que les hommes). Mais les bénéficiaires de la retraite sont très peu nombreux, les familles peuvent refuser d'accueillir les membres âgés car la cohabitation est parfois difficile notamment quand les ressources ne sont pas importantes, et les « vieillards » repoussent régulièrement l'idée de s'adresser aux hospices souvent perçus comme de véritables mouiroirs. L'aide du bureau de bienfaisance devient alors capitale. Même si, bien souvent, les secours du bureau apparaissent comme un complément à d'autres maigres ressources, ils sont très importants pour la population âgée. Ils permettent notamment à cette population de continuer à vivre à domicile.

Le bureau de bienfaisance doit donc faire face à cet afflux de nouveaux pauvres, alors qu'il se trouve au cœur d'une situation chaotique. En effet, les fournisseurs manquent. En décembre 1919, la commission administrative désespère voyant qu'aucun fournisseur ne souhaite s'engager dans un marché pour le charbon ou pour le lait. Elle doit alors demander au préfet une autorisation d'acheter sur simple mémoire⁷³. Cette situation intervient dans un contexte de « vie chère », la structure financière des petites entreprises est alors fragile et les troubles monétaires importants. De plus, le bureau de bienfaisance doit aussi s'adapter à une société de plus en plus peuplée de démobilisés. Ceux-ci se présentent à l'orphelinat pour récupérer leurs filles déposées pendant la guerre, cette situation est assez inédite pour l'institution (voir le tableau n° V des orphelines quittant le bureau avant leur majorité, placé en annexe). Par exemple, en mars 1920, un homme déclare que sa situation s'est améliorée depuis sa démobilisation et souhaite que sa fille, qui était à l'orphelinat du Griffon, puisse revenir vivre avec lui⁷⁴. A ces changements dans l'organisation du bureau de bienfaisance qui apportent déjà des désagréments pour les employés, il faut ajouter la « vie chère ».

Effectivement, cette dernière ne concerne pas seulement ceux qui s'adressent au bureau et qui sont les plus démunis et les plus dominés. Le petit personnel laïque et religieux est lui aussi fortement touché. Les classes moyennes n'échappent pas à ce phénomène. Cette population qui croyait beaucoup aux vertus de l'épargne a vu son patrimoine diminuer avec la Première Guerre mondiale et l'inflation qui lui a succédé⁷⁵. Elle tente alors, avec l'aide du bureau, de combattre cette « vie chère ». Le bureau de bienfaisance de Rennes se conforme aux attentes du conseil municipal sur ce point. En effet, dès 1919, le conseil municipal choisit de voter une augmentation de l'indemnité de « vie chère » aux employés de la mairie. La

73 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 9 décembre 1919.

74 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 23 mars 1920.

75 FOHLEN Claude, *op. cit.* p. 37.

commission du bureau le fait aussi à sa suite. Les montants les plus élevés (90F par mois en plus du salaire) reviennent aux hommes parce que ce sont eux qui ont les postes avec le plus de responsabilités, c'est le cas de M. Aloyer alors secrétaire ou de M. Aubry l'employé. La concierge bénéficie de 50F et les religieuses de 40F. L'enquêteur et le gardien du lavoir perçoivent 30F. Et ce sont encore des femmes qui sont en bas de l'échelle : les contremaîtresses de l'orphelinat n'ont droit qu'à 15F par mois. Elles vont peu à peu se battre pour demander une augmentation de leur indemnité. Les femmes sont en effet très actives durant la période dans la lutte contre la cherté de la vie. De nombreuses femmes qui travaillent au sein du bureau de bienfaisance sont, de plus, célibataires, et ressentent durement les effets de la « vie chère ». Au sein du bureau, les femmes sont donc les premières victimes de ces conséquences de la Première Guerre mondiale.

Face à tous ces changements et à cette instabilité menaçante, le bureau de bienfaisance s'engage à accomplir différents efforts pour s'adapter. Pour remédier au manque de personnel, il cherche à remplacer les mobilisés, en attendant éventuellement que ceux-ci ne reviennent et ne s'intègrent de nouveau dans la société. Par exemple, en septembre 1919, alors que le dentiste habituel des orphelines n'est plus à Rennes, le bureau de bienfaisance fait appel à un nouveau dentiste qui s'occupait déjà des orphelines avant la guerre⁷⁶. Ensuite, pour remédier aux difficultés matérielles de l'après-guerre, le bureau cherche à profiter du départ récent des Américains. En août 1919, la directrice de l'orphelinat remarque que les lits des enfants sont en très mauvais état. Elle pense alors à en acheter soixante, provenant du stock laissé par les Américains⁷⁷. En effet, certains d'entre eux étaient hébergés dans des baraquements qui disposaient de lits, inutilisés au moment de leur départ. Un an plus tard, certains des petits lits de fer des orphelines n'ayant pas été remplacés, la commission administrative prend de nouveau la décision d'en acheter à la liquidation des stocks américains rue de Penhoët, dans le centre-ville rennais⁷⁸. Enfin, pour s'adapter aux transformations engendrées par la guerre, le bureau se repose plus que jamais sur les religieuses. En effet, pour beaucoup de Français, cette période d'hébétement après la violence de ce conflit d'un genre nouveau amène à une perte de confiance en la science et, au contraire, à un regain du sentiment religieux⁷⁹. Les religieuses de la communauté de St Vincent de Paul apparaissent alors comme absolument nécessaires.

76 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 30 septembre 1919.

77 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 19 août 1919.

78 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 10 août 1920.

79 MONTERO Muriel, *La France de 1914 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2001, p. 98.

Au début de notre période, elles sont quatorze, rattachées à l'institution. Onze sont liées au bureau de bienfaisance à proprement parler et trois travaillent à l'orphelinat. Le bureau a passé un accord avec cette congrégation et les aides des religieuses ne sont pas négligeables. Elles rendent visite aux pauvres, apportent des secours à domicile, cherchent à mieux connaître les indigents ce qui peut se révéler utile lors des enquêtes sur la situation de ces derniers afin de savoir s'ils peuvent bénéficier des aides du bureau de bienfaisance ou non. Ce sont elles qui se chargent également de distribuer le linge. Elles se partagent le travail puisque Rennes est alors composée de sept paroisses chacune formant une circonscription « à laquelle est spécialement attachée une sœur chargée de visiter les pauvres, les malades et de leur porter à domicile les secours dont ils ont besoin »⁸⁰. Elles sont donc constamment sur le terrain et, tous les jours, parcourent une partie définie de la ville. Leur aide spirituelle est d'un grand secours pour nombre de pauvres et de malades qui supportent ainsi mieux l'injustice qui les a frappés, mais aussi, à la manière d'un effet pervers, leur situation de dominés.

Le bureau de bienfaisance est donc bien occupé par les différentes adaptations qu'il doit opérer afin de faire face aux conséquences de la guerre. Mais il lui revient aussi de se pencher sur de nouvelles préoccupations de la société de l'entre-deux-guerres qui l'affectent directement.

De nouvelles priorités

Les nouvelles priorités du bureau de bienfaisance sont centrées autour de l'hygiénisme. Cela se traduit concrètement par la lutte contre les taudis, les soins amplifiés aux malades et à ceux situés aux bords de la pauvreté, et par les aides médicales offertes à la mère et à l'enfant pour éviter la dénatalité tant redoutée.

Tout d'abord, il est certain que dans les années 1920, les avancées médicales se multiplient et que le bureau de bienfaisance, comme de nombreuses autres institutions, met alors en avant sa volonté de développer une hygiène sociale. Le fait de lier le sanitaire et le social est caractéristique de l'après Première Guerre mondiale car c'est à ce moment-là que la situation, devenue critique et visible, commence à alarmer. La population urbaine française augmente de deux millions entre 1921 et 1931 et à Rennes on passe de 75 000 habitants en 1901 à presque 100 000 en 1939⁸¹. Les problèmes de logement se multiplient, l'habitat

80 JOLY Martine, *op. cit.* p. 65.

81 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 200.

populaire se détériore et les masures désordonnées s'accumulent. On assiste à une hausse des prix des terrains alors que le pouvoir d'achat des populations modestes et très pauvres stagne. L'habitat populaire urbain est précaire voire franchement insalubre⁸². Le chômage et les revenus faibles, parfois associés à la maladie, rendent compliquée, dans certaines situations, l'application des normes de propreté et d'hygiène. La ville de Rennes n'est pas épargnée par ce phénomène ; le 22 juin 1919, on peut lire dans le journal *L'Ouest-Eclair* : « Rennes est bondée... archibondée... il faudrait construire »⁸³. Les logements sont surpeuplés. Il s'agit souvent de mansardes dans la ville haute, ou de maisons minuscules et anciennes, en mauvais état dans les faubourgs, ou le long des rues de Brest, Nantes ou St-Malo. Les logements qui se dégradent, l'arrivée d'anciens combattants mutilés ou malades, l'absence d'hygiène, les corps affaiblis par les privations de la guerre favorisent l'apparition et le développement de la tuberculose et des maladies infantiles⁸⁴. Durant la décennie qui suit la fin de la guerre, la tuberculose ravage les quartiers pauvres des villes et la mortalité infantile est un fléau considérablement virulent en Ille-et-Vilaine. C'est après la Première Guerre mondiale que les villes françaises commencent à comprendre le retard qu'elles ont pu accumuler dans ce domaine et à réellement chercher des solutions à ces maux. Au lendemain du conflit mondial, la mission Rockefeller qui accompagnait l'armée américaine qualifie les pratiques hygiénistes françaises d'archaïques et encourage la France urbaine à une prise de conscience⁸⁵. Médecins et infirmières s'emploient alors à combattre ce qui était longtemps passé inaperçu mais qui se révèle alors inadmissible, c'est-à-dire le manque de lumière, la poussière, la puanteur et surtout l'humidité des taudis bretons. Les autorités médicales donc, mais aussi les instances administratives et l'opinion publique réclament des améliorations sanitaires pour les plus pauvres. L'hygiène sociale devient une préoccupation centrale et de nouveaux offices pour l'organiser sont mis en place, l'État cherchant à montrer qu'il prend le sujet en considération. La loi Bourgeois du 15 avril 1916 facilite la création de dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse, tandis que la loi Honnorat de 1919 favorise l'installation de sanatoriums et de préventorium⁸⁶. En 1920, un ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale voit le jour suivi en 1923 de l'Office national d'hygiène sociale, cela témoignant de la volonté de l'État de s'affirmer dans le secteur de l'action sanitaire et sociale.

82 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 31.

83 SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine 1918-1958, vie politique et sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 182.

84 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.*

85 GUILLAUME Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1996, p. 145.

86 *id.* p. 143-144.

Les mesures se diversifient : il s'agit alors d'en finir avec les taudis (en 1928 la loi Loucheur prévoit la construction de 200 000 Habitations Bon Marché ou HBM et 60 000 logements à loyer moyen en 5 ans)⁸⁷, de ralentir les ravages de la tuberculose (grâce aux nombreux dispensaires et à la professionnalisation du métier d'infirmière-visiteuse dans les années 1920), de lutter contre la mortalité infantile (en encourageant le développement de la protection maternelle et infantile, l'éducation des plus pauvres à l'hygiène, l'essor des consultations prénatales et de la puériculture, les campagnes pour l'allaitement au sein et le repos des femmes en couches). La mortalité infantile, et certaines maladies (comme la coqueluche et la scarlatine) touchent de moins en moins de personnes grâce à ces décisions. Cependant, cette sanitarisation du social ne peut être uniquement accomplie par l'État car les divers organismes dont la naissance a été favorisée par ces mesures publiques ne sont que rarement coordonnés entre eux et dépendent en réalité beaucoup des communes et des bureaux de bienfaisance. Rennes a donc elle aussi fait des efforts, notamment en étendant le périmètre de la canalisation d'eau et du réseau d'égouts (et en le raccordant aux maisons) ou en construisant une station de désinfection rue de la Cochardière, un dispensaire et des bains douches rue Thiers⁸⁸. Cependant ces mesures de Jean Janvier ne suffisent pas toujours (par exemple les HBM présentes à Rennes depuis 1919 se révèlent être un échec pour les plus indigents. Ils en sont bien souvent exclus car en terme de logement on leur préfère aisément une clientèle d'employés ou d'ouvriers qualifiés, plus aptes à payer leur loyer régulièrement que les familles démunies dépendantes du bureau de bienfaisance)⁸⁹. Le maire doit alors doter la ville d'un laboratoire d'analyse bactériologique et d'un bureau d'hygiène qui coordonne tout ce qui concerne le sanitaire comme les désinfections, la gestion des eaux usées, les maladies, l'habitat insalubre, la malpropreté de cours, d'écuries,...⁹⁰ Les dispensaires et les bureaux d'hygiène ont un rôle bien différent de celui qui est attendu du bureau de bienfaisance, mais ils modifient certaines de ses prérogatives. Le bureau de bienfaisance de Rennes par exemple, aide davantage les familles sans ressources des malades que les malades eux-mêmes, qui eux, ont alors la possibilité d'être pris en charge par d'autres moyens. Et lorsque le bureau cherche à offrir ses secours (pain, viande, charbon, vêtements) aux malades, cela se fait en collaboration avec le dispensaire de la Cochardière comme nous l'avons déjà évoqué. Si le bureau de bienfaisance de Rennes s'inscrit parfaitement dans cette demande générale d'hygiène notamment à travers la Goutte de Lait, il se recentre essentiellement « hors de sa

87 MONTERO Muriel, *op. cit.* p. 58.

88 JANVIER Jean, *Quelques souvenirs, Jean Janvier, maire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

89 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 64.

90 JANVIER Jean, *op. cit.*

fonction médicale »⁹¹ comme d'autres bureaux français à cette période selon Axelle Brodriez-Dolino. Les docteurs de la Goutte de Lait et de l'orphelinat dépendent toujours du bureau mais la fonction purement médicale est laissée aux dispensaires et hospices avec lesquels il collabore.

Cela ne l'empêche pas de s'intéresser aux maladies contagieuses. On voit que celles-ci entrent peu à peu dans les priorités du bureau, lorsque l'on s'intéresse au budget annuel de l'institution où les mesures pour la lutte contre les maladies se multiplient dans les années 1920 (voir le tableau n°I sur les budgets, placé en annexe). Ces maladies touchent plus souvent les populations modestes et accentuent la pauvreté. Les malades tombent alors dans un cercle vicieux ; la pauvreté les rendant plus facilement malades, la maladie les rendant plus pauvres. En effet, les affections étant souvent longues et contagieuses, elles ne permettent pas à la personne contaminée de travailler et de se constituer un revenu⁹². Le bureau de bienfaisance se doit alors de s'occuper de ces malades, ou, lorsqu'ils sont pris en charge par l'État ou par d'autres œuvres comme nous l'avons déjà évoqué, de leurs familles. La maladie au cœur de toutes les attentions durant cette période reste surtout la tuberculose. Elle se développe de manière fulgurante après la Première Guerre mondiale car elle se propage parmi les soldats au front, puis dans leurs familles à l'arrière. Les populations pauvres et urbaines sont les plus touchées. Jean Janvier au Congrès des maires de l'Ouest annonce que chaque année 120 000 tuberculeux meurent sur une population française de trente-neuf millions d'habitants. Il sait que Rennes n'est pas épargnée et exprime ses craintes quant à la possibilité que les Français qui étaient prisonniers en Allemagne puissent rapporter cette maladie avec eux⁹³. Les œuvres rennaises comme le bureau de bienfaisance bénéficient alors d'excédents de recettes apportés par les organisations de guerre. Il s'agit de les utiliser en priorité afin de soulager le sort des tuberculeux. Mais ils ne sont pas les seuls malades dont les souffrances sont prises en compte par le bureau de bienfaisance. Toutes les maladies contagieuses, notamment les maladies vénériennes sont au cœur d'une lutte menée par l'État et les institutions de bienfaisance. Certaines maladies commencent à être maîtrisées depuis la mise en place des obligations de déclaration des maladies contagieuses et de la vaccination contre la variole en 1902⁹⁴. Mais la tuberculose, les maladies vénériennes ou certaines maladies de peau se trouvent exclues des listes officielles car les médecins rechignent à les déclarer parce qu'elles peuvent être mortelles et que la façon dont elles se sont développées entraîne une

91 BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^{ème} siècle », *Le mouvement social*, 2013, n°242, p. 21.

92 FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine... op. cit.*

93 JANVIER Jean, *op. cit.* p. 81.

94 FAURE Olivier, *op. cit.* p. 190.

volonté des malades comme des médecins de les cacher (on considère parfois que ces maladies sont dues à un mode de vie critiquable)⁹⁵. Les malades à s'adresser au bureau de bienfaisance restent donc nombreux, même si celui-ci n'est pas le seul à s'en occuper et collabore pour cela avec d'autres œuvres et dispensaires. Parmi ceux qui sont secourus par le bureau, on observe une surreprésentation des femmes et des enfants. Les femmes enceintes et pauvres peuvent être facilement sujettes à des infections et à des maladies comme la fièvre puerpérale. Le médecin du bureau de bienfaisance doit donc s'adapter et utiliser du matériel stérilisé. Il se penche aussi sur le cas des enfants assistés principalement touchés par les gastro-entérites, les broncho-pneumonies, les maladies digestives ou respiratoires⁹⁶. De plus, la maladie dure souvent longtemps dans l'entre-deux-guerres, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreuses aides doivent être déployées pour secourir ces malheureux. On pourrait penser que les indigents malades se tourneraient d'abord vers les médecins et les hôpitaux mais ce n'est pas le cas. Le bureau de bienfaisance reste le premier intermédiaire entre la population pauvre et le monde de la médecine. A cette réaction on peut trouver différentes causes : la loi de l'Assistance médicale gratuite de 1893 permet certes à certains indigents d'avoir accès aux soins mais le système de santé d'État universel n'est pas encore mis en place, et les familles modestes ne peuvent pas toujours payer la médecine privée. De plus, à Rennes, au début de la période, le service médical de consultations gratuites est dépourvu de cabinet de docteur, de salle pour les petites opérations et de salle d'attente et prend place dans un bâtiment délabré et humide⁹⁷. En outre, les indigents sont parfois hostiles au monde de la médecine qui leur paraît trop éloigné du leur. Par exemple, nombre de femmes pauvres touchées par les maladies ont beaucoup de préjugés sur les médecins et les hôpitaux, elles sont moins sensibles que les autres femmes au discours médical et à la propagande hygiéniste qui l'accompagne⁹⁸. Les services du bureau tournés vers la mère et l'enfant se révèlent alors très utiles, tout comme les visites des religieuses qui se rendent dans les foyers des personnes souffrantes, s'assurent que les traitements ont été respectés ou donnent des recommandations à l'entourage des malades.

Cependant, la lutte contre la maladie est loin d'être la seule préoccupation du bureau. En effet, comme cela a déjà été souligné précédemment, le bureau de bienfaisance cherche aussi dans cette période du début de l'entre-deux-guerres à lutter contre la pauvreté tout en évitant une paupérisation encore plus importante. Cela se traduit concrètement dans le

95 *id.* p. 192.

96 JOLY Martine, *op. cit.* p. 47-48.

97 JANVIER Jean, *op. cit.* p. 81.

98 THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

discours de Georges Dottin d'avril 1920, par la volonté de création d'un nouveau mode d'assistance. Pour lui, il ne s'agit plus seulement d'aider ceux qui meurent de faim et dont la société n'attend plus rien, mais aussi de secourir ceux qui pourraient tomber dans l'extrême pauvreté car se trouvant dans une situation compliquée à un moment de leur vie. Ces derniers ne viennent pas forcément de familles pauvres et n'ont probablement jamais connu la misère avant cet épisode précis de leur existence. Pour l'administrateur, ce sont ces personnes qu'il s'agit d'aider en priorité car elles lutteraient pour sortir de leur situation difficile et garderaient davantage de fierté et de dignité que les « déchets de l'humanité »⁹⁹. Cette préoccupation pour les pauvres « ponctuels » dirons-nous est probablement liée à leur multiplication au lendemain de la guerre. La conjoncture les a précipités dans la pauvreté, ils sont davantage perçus comme des victimes, et font alors partie des priorités du bureau de bienfaisance. En 1924, cela est particulièrement visible dans le registre de délibérations du bureau. En effet, on peut remarquer la création dans le budget d'une nouvelle source de dépenses pour « les secours en argent d'extrême urgence à des personnes momentanément dans la gêne »¹⁰⁰. Il s'agit en réalité de secours d'urgence temporaires pour des personnes qui n'ont pas forcément fait de demandes d'aide au bureau, ou ne possédant pas à l'origine tous les critères pour y être admis. Au yeux des administrateurs, elles forment presque une nouvelle catégorie de pauvres que l'on se doit d'aider alors même qu'il ne sont pas forcément au cœur d'un processus de paupérisation. Le mépris que cultivent les administrateurs pour les assistés du bureau est ici déjà clairement palpable ; en aidant les nouveaux pauvres, tombés dans la misère car la conjoncture de l'après-guerre ne leur a pas été favorable, la commission administrative souligne tout le dédain qu'elle éprouve pour tous les autres indigents secourus depuis des années (ceux qui n'ont connu que la pauvreté, donc qui ne seraient qu'un poids pour la société, qui ne lutteraient pas, qui se contenteraient de leur situation sans broncher, et sans chercher un minimum de reconnaissance ou de dignité...). C'est aussi à travers ces constats que s'exprime la domination des administrateurs sur les indigents. Ils les aident tout en les maintenant dans leur situation et leur faisant sentir qu'ils sont dépendants de l'institution, que leur pauvreté est irrémédiable et qu'ils n'ont aucun moyen d'en sortir, pas même la volonté.

Enfin, la grande autre priorité du moment, est la lutte contre la dénatalité. Le bureau de bienfaisance participe à ce mouvement qui touche toute la société française de l'après-guerre. L'État s'est lancé comme défi de lutter contre cette dénatalité et se place comme

99 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

100 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 28 novembre 1924.

responsable du problème démographique et protecteur de la cellule familiale. Le problème démographique renvoie en fait à cette conviction qu'ont certains Français de vivre dans un pays exsangue et affaibli par les pertes de guerre. Bon nombre d'entre eux pensent alors que la solution est de repeupler le pays et de lui apporter de la vie en encourageant la natalité. Certaines femmes comme Cécile Brunschvicg de l'Union française pour le suffrage des femmes s'inscrivent parfaitement dans cette lignée. D'ailleurs, pendant le conflit, elle écrit : « le premier devoir après la guerre sera d'avoir beaucoup d'enfants pour combler les vides »¹⁰¹. Des réflexions sur le fait que la guerre aurait été gagnée plus rapidement si le pays avait été plus peuplé voient également le jour. Georges Clémenceau déclare « la France sera perdue parce qu'il n'y aura plus de Français »¹⁰² en 1919, tandis qu'Edouard Daladier renchérit annonçant qu'« un pays désert ne peut pas être un pays libre »¹⁰³ à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La dénatalité ne semble alors mener qu'à la ruine du pays et à la guerre. L'État s'emploie donc à remédier à cette situation en créant le Conseil Supérieur de la Natalité en 1920 au sein du Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale¹⁰⁴. Parallèlement, sont votées en 1920 et en 1923 les lois contre la contraception et l'avortement. En 1928, l'assurance maternité qui se traduit par un remboursement des médicaments et des soins est mise en place, alors que le Conseil Supérieur de la Natalité défend la loi pour les assurances sociales qui entre en vigueur en 1930¹⁰⁵. Ainsi, l'État veut diffuser l'idée que les femmes peuvent rester à la maison s'occuper de leur famille, sans ressentir le besoin économique de travailler à l'extérieur. L'encouragement à la natalité se traduit aussi par le versement de primes et par des appels au patriotisme et au racisme. A partir de 1920, les départements et les communes participent à ce mouvement, versant des primes allant de 100 à 1000F aux familles de trois enfants et plus¹⁰⁶. Le bureau met en place ses propres primes calquées sur ce modèle en 1924. Il s'agit de primes d'assistance maternelle ; après examen de la situation de famille, il est attribué à chaque mère suivant régulièrement les consultations de la Goutte de Lait une somme de 50F au troisième enfant, de 60F au quatrième et de 100F au cinquième et aux éventuels enfants suivants. A ces primes s'ajoutent parfois d'autres sommes pour la mère dans le but de l'aider à élever ses enfants (on tient alors compte seulement du

101 BRUNSCHVICG Cécile citée par BARD Christine, *Les femmes dans la société française*, op. cit. p. 14.

102 CLEMENCEAU Georges, Discours au Sénat, 11 octobre 1919 cité par REYNOLDS Siân, *France between the wars. Gender and politics*, Londres, Routledge, 1996, p. 18.

103 DALADIER Edouard, annonce au comité exécutif radical, 4 juin 1939, cité par REYNOLDS Siân, op. cit. p. 18.

104 THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie...* op. cit. p. 14.

105 id.

106 DEL RE Alisa, *Les femmes et l'État-providence : les politiques sociales en France dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 224.

nombre d'enfants vivants)¹⁰⁷. A ces divers encouragements à la natalité s'ajoutent ensuite les ligues de pression telles que « Pour la vie » ou « l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française » qui se multiplient, défendant les familles nombreuses¹⁰⁸. Même si certaines voix s'élèvent contre le « salaire pour la reproduction » que représenteraient ces primes, et la réduction de la femme à un rôle reproducteur sans cesse sous le regard de la société qui la presse d'avoir des enfants, les politiques de maternité sont globalement bien acceptées dans la population. Les réductions d'horaires, les congés, la création de chambres d'allaitement, les institutions de protection des mères et des enfants permettent aussi à de nombreuses femmes d'envisager la maternité plus sereinement, et de se sentir davantage considérées puisque l'État s'intéresse à elles¹⁰⁹. Le bureau de bienfaisance de Rennes s'inscrit aussi dans ce mouvement de lutte contre la dénatalité ; il ne faudrait pas que les indigentes renoncent à avoir des enfants sous prétexte qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires ou le temps de les élever. Et dans le cas où elles seraient déjà mères, ils s'agit de tout mettre en place afin que les enfants restent en vie et en bonne santé. Les prestations en faveur des enfants sont alors consolidées. Le bureau développe son orphelinat afin de le rendre plus accueillant. Parallèlement, il soutient les crèches de la ville, et surtout place tous ses espoirs dans la Goutte de Lait. Cette œuvre a pour but de conseiller les mères (ou futures mères car les consultations prénatales voient également le jour) et de leur offrir le minimum (couvertures, vêtements, lait et soins pour les nourrissons) pour les accompagner dans leur maternité. La Goutte de Lait existe depuis le début du XX^{ème} siècle à Rennes mais c'est dans l'entre-deux-guerres que les efforts pour encourager son développement sont les plus visibles : une grande part du budget du bureau lui est destinée et les modernisations ne se comptent plus. Par exemple, en 1924, de nouveaux crédits sont accordés à l'œuvre parce que le nombre d'enfants bénéficiant de la Goutte de Lait s'est accru¹¹⁰. Si au niveau national, on sait que les décisions prises pour favoriser la natalité n'ont pas eu de résultat probant¹¹¹, il est difficile d'évaluer à un niveau local si les mesures du bureau ont encouragé la fécondité. Cependant il est sûr qu'elles ont eu un effet très important sur la mortalité infantile qui a beaucoup chuté chez les populations les plus pauvres de la ville.

107 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 23 mai 1924.

108 THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie... op. cit.* p. 14.

109 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 15.

110 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 18 juillet 1924.

111 THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie... op. cit.*

Les nouvelles préoccupations du bureau de bienfaisance de Rennes sont donc nombreuses en ce début des années 1920. Cependant, il ne se laisse pas submerger par toutes ces tâches et la période est marquée par une prospérité manifeste de l'institution.

Une période de prospérité

Durant les années 1920, le bureau est à son apogée, il est reconnu et prospère. Il s'enrichit, bénéficie du soutien de la municipalité et s'autorise des dépenses qui avaient été bannies pendant les années de guerre. La prospérité et la reconnaissance de leur institution entraînent une certaine fierté des administrateurs, alors encouragés à s'estimer légitimes dans leur position de dominants.

La première source de richesse pour le bureau de bienfaisance reste le droit des pauvres. Cette taxe rapporte de plus en plus de revenus à l'institution. En effet, la fréquentation des spectacles augmente durant l'entre-deux-guerres, donc les recettes du bureau s'accroissent considérablement. Alors qu'en 1913, le droit des pauvres rapportait 8000F, il en rapporte 80 000 en 1919. En six ans, l'apport annuel de cette taxe est donc multiplié par dix¹¹². Cette tendance à l'augmentation se vérifie durant toutes les années de l'entre-deux-guerres (voir le tableau n°VII sur l'apport annuel du droit des pauvres au bureau, placé en annexe). Par exemple, en 1922, l'apport annuel s'élève à 136 070F, jusqu'à atteindre 221 560F en 1926.

Parallèlement aux revenus du droit des pauvres, le bureau de bienfaisance cherche par tous les moyens à s'enrichir encore davantage. Cela est particulièrement visible dans la gestion des propriétés qu'il possède. En effet, le bureau de bienfaisance se développe en vendant ou louant des propriétés (même si sur l'ensemble de la période étudiée cette source de revenus est très négligeable puisque ce système est abandonné progressivement au début des années 1920. Cependant, en 1919, ces démarches restent encore assez fréquentes). Le but des administrateurs durant ces années d'après-guerre est de retirer un prix élevé de ces ventes, quitte à léser les acheteurs potentiels. On peut prendre pour exemple la vente d'une ferme en septembre 1919. Alors que les différentes fermes du bureau ont été estimées et sont prêtes à être vendues, un couple d'acquéreurs propose des offres directes au bureau de bienfaisance pour une ferme. Cette dernière a été estimée à 55000F par un expert géomètre. L'ordonnateur Eugène Malapert engage alors des négociations avec le couple qui désire obtenir la maison

112 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

pour 60 000F (sachant qu'ils la louaient déjà auparavant pour un loyer annuel de 1800F). L'ordonnateur est intraitable ; ils paieront finalement 80 000F. Cette somme est ensuite placée en rente sur l'État, ce qui rapporte au bureau de bienfaisance un taux annuel de la rente de 4000F de revenu net annuel. Le résultat des négociations est donc très avantageux pour l'institution. Mais le couple d'acheteurs est quelque peu trompé. La commission n'en tient pas compte, se contentant de remercier l'ordonnateur Malapert pour « son adresse et sa fermeté » lors des négociations¹¹³. Le but est donc bien d'amasser le plus d'argent possible, quitte à ne pas être très honnête sur une vente. Le fait que cet argent ait par la suite vocation à être redistribué aux plus démunis donne probablement davantage de légitimité à ce genre de démarches. Deux mois plus tard, on reconnaît de nouveau la volonté du bureau de chercher des sources d'enrichissement, mais ici pour une affaire de legs¹¹⁴. L'institution s'emploie avec force à récupérer un remboursement de capital et deux créances liés à un legs. Elle cherche aussi absolument à obtenir les intérêts (ce qui implique des rencontres avec le notaire et avec un tiers chargé de récupérer l'argent). Par sa volonté d'amasser des gains pour le bureau, la commission administrative met bien en avant ses priorités dans le registre de délibérations. Il est tout à fait visible qu'elle se préoccupe surtout de l'organisation et des finances de l'institution. Elle n'évoque pas directement la population sans ressources qu'elle se doit d'aider. La prospérité du bureau est réelle, mais les liens entre les membres de la commission et les pauvres sont presque inexistants, la distance étant recherchée. Ce sont donc les « petites mains » qui font le lien entre ces deux sphères, et qui se trouvent directement en contact avec les indigents pour faire concrètement fonctionner l'institution. Et ces « petites mains » sont principalement des femmes. Sans elles, la prospérité ne serait que théorique, et ne pourrait être redistribuée en soins et en dons aux pauvres.

La prospérité du bureau de bienfaisance n'est pas seulement due à une augmentation des revenus. Les dépenses du bureau se sont aussi réduites puisque l'institution a moins d'assistés à charge qu'avant la Première Guerre mondiale (voir le tableau n°VI sur le nombre d'indigents inscrits au bureau, placé en annexe). Alors qu'en 1914, ils étaient 4047 à être inscrits, ils ne sont plus que 1961 en 1924¹¹⁵. Le bureau de bienfaisance, ayant moins de frais pour les assistés est alors plus enclin à accepter les dépenses supplémentaires ou de nouvelles augmentations de salaire.

113 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 12 septembre 1919.

114 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 25 novembre 1919.

115 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 21 décembre 1923.

Si le bureau de bienfaisance est prospère, c'est aussi qu'il jouit d'une certaine reconnaissance. Il bénéficie du soutien des maires, en particulier de Jean Janvier dans l'immédiat après-guerre et de Carle Bahon à partir de 1925 avec sa liste des Républicains de Gauche. Ce soutien n'est pas négligeable, le rôle des communes étant très important pour les bureaux de bienfaisance et l'assistance en général entre 1919 et 1926 (c'est ensuite l'État qui prend le relais, repoussant les communes à une place secondaire)¹¹⁶. Jean Janvier soutient les projets du bureau et lance une généralisation du réseau d'assainissement qui profite surtout aux plus démunis. Quant à Carle Bahon, il prône la tolérance, la laïcité et l'ouverture d'esprit ; mais surtout, le progrès, qu'il perçoit comme la notion majeure, capable d'offrir l'espoir et de meilleures conditions de vie pour toutes les catégories sociales de la ville, et plus particulièrement les plus défavorisées. Cela passe par la lutte contre l'habitat insalubre et les différentes maladies qu'il engendre, à travers des subventions pour la construction d'HBM ; mais aussi par la multitude d'aides offertes aux familles nombreuses rennaises et aux œuvres sociales comme le bureau de bienfaisance¹¹⁷.

La prospérité du bureau de bienfaisance se voit alors dans certains de ses choix, comme celui de baisser le droit des pauvres. Si l'on prend l'exemple du printemps 1921, on peut remarquer que l'œuvre s'adapte aisément aux augmentations générales des prix et des traitements (dues à l'inflation), et qu'en plus, elle peut se permettre de prendre la décision de baisser le droit des pauvres. En mars¹¹⁸, le bureau instaure une indemnité de « vie chère » pour le secrétaire et l'employé, des gratifications pour les préposés et servants et une augmentation des allocations aux orphelins. Parallèlement, il est prévenu d'une augmentation des prix du lait, du savon (pour le blanchissage), du gaz (pour le chauffage et l'éclairage) et du pain. Mais, pour autant, cela ne l'empêche pas de baisser le droit des pauvres, légèrement d'abord (de 5 % pour le Théâtre) en mars, et de renouveler ce geste par deux fois en avril de la même année¹¹⁹.

La prospérité, en plus de soulager un tant soit peu les sociétés de spectacle, permet aussi au bureau de remédier aux insuffisances des lois d'assistance ou à ses propres limites. Par exemple, depuis la loi du 14 juillet 1905, tout Français privé de ressources et dans l'incapacité de subvenir à ses besoins grâce à son travail, ayant plus de soixante-dix ans ou

116 BEC Colette, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998, p. 41.

117 LESACHER Alain-François, *La vie municipale à Rennes de 1923 à 1953. De Jean Janvier à Henri Fréville*, mémoire de maîtrise sous la direction de DENIS Michel, UER des sciences historiques et politiques, université de Haute-Bretagne, Rennes, 1979, p. 11.

118 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 15 mars 1921.

119 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 5 avril 1921 et 19 avril 1921.

souffrant d'une maladie incurable peut être accueilli gratuitement dans les hôpitaux et les hospices¹²⁰. Mais pour beaucoup de ces personnes pauvres, ces aides nécessaires ne s'avèrent pas suffisantes. Par conséquent, à partir de 1920, le bureau accepte que dans certains cas particuliers, les indigents bénéficiant de l'assistance aux vieillards et infirmes puissent y demander des secours¹²¹. En mai 1921, cette décision du 23 décembre 1919 qui n'était valable que pour les secours ordinaires est étendue. Dans certains cas, les secours en lait et en bouillon peuvent aussi être accordés aux vieillards, malades et infirmes bénéficiant de la loi d'assistance du 14 juillet 1905. Le pauvre intéressé doit alors formuler une demande et y joindre un bon, délivré par un des docteurs de l'assistance spécifiant pour combien de temps le secours en lait et bouillon doit être accordé par le bureau de bienfaisance car considéré comme nécessaire. Puis la demande est examinée par la commission administrative dudit bureau qui, après enquête, choisit d'accorder ou non le secours¹²². La prospérité de l'institution lui permet donc d'offrir l'assistance à des indigents qui ont déjà quelques aides de l'État, mais insuffisantes. En outre, la prospérité retrouvée facilite le rétablissement de certains secours qui avaient été supprimés par le bureau de bienfaisance pendant la guerre comme les secours de chauffage ou de vin, ou les soupes populaires. Quant aux secours d'apprentissage, ils existaient avant la guerre mais étaient circonscrits à la paroisse Notre-Dame. Annulés pendant le conflit, il est décidé en 1922 qu'ils seront rétablis et étendus à toute la ville. Pour cela, les patrons ou directeurs se doivent de fournir un certificat prouvant que le candidat a un an de présence à l'atelier et est susceptible de devenir un bon ouvrier. Le certificat d'études primaires est également requis et la situation de famille est prise en compte par le bureau¹²³. De plus en plus d'apprentis peuvent alors bénéficier de cette aide dans l'entre-deux-guerres (voir tableau n°VIII sur la répartition des secours d'apprentissage, placé en annexe).

Enfin, la prospérité de l'institution entraîne une fierté certaine de ceux qui y travaillent. Tout d'abord, dans leurs discours, les membres de la commission se plaisent à rappeler l'histoire de l'institution comme s'il s'agissait d'un passé glorieux dont ils auraient la responsabilité de perpétuer la renommée. Cela est particulièrement manifeste dans le discours de Georges Dottin du 27 avril 1920, lorsqu'il compare le bureau qu'il administre au moment

120 HATZFELD Henri, *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989.

121 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 23 décembre 1919.

122 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 31 mai 1921.

123 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 6 juin 1922.

où il parle et celui de 1762 (qui n'était d'ailleurs qu'un bureau de charité pour alors)¹²⁴. Cela lui permet aussi de souligner les progrès de l'institution, pour ainsi lui donner encore plus de prestige.

La fierté éprouvée par les membres du bureau se remarque aussi dans les félicitations que les administrateurs s'offrent entre eux. Plusieurs séances témoignent de ce climat de satisfaction au sein des dominants. En décembre 1923, l'ordonnateur Eugène Malapert écrit que le bureau se porte bien et poursuit ainsi : « nous le devons surtout à vous chers collègues, qui étudiez dans chacune de nos réunions avec votre grand esprit de justice et d'humanité les demandes de secours dont nous sommes saisis et qui ne faites l'attribution aux véritables indigents qu'après des enquêtes aussi sérieuses que possible », il finit par « [c'est] une des plus grandes satisfactions de ma vie que de travailler à vos côtés dans cette maison où le cœur devient meilleur au contact des misères que nous avons la mission de secourir »¹²⁵. Les administrateurs se félicitent donc et sont fiers de leur institution qui les rendrait meilleurs. On retrouve cette volonté de mettre en avant les progrès du bureau, tout en félicitant les différents membres de la commission en 1925. La situation financière du bureau étant très prospère, les administrateurs, à travers le discours d'Eugène Malapert demandent : « quelles œuvres nouvelles en faveur des malheureux il nous sera possible de créer. Il s'agit ici de faire le bien. Nous sommes très dévoués à nos fonctions »¹²⁶. Le même jour, le maire reçoit ensuite des compliments : « notre excellent maire dont le cœur est si bon et qui se donne tant à toutes les œuvres de bienfaisance voudra bien, malgré ses lourdes fonctions à l'Hôtel de ville, continuer à nous apporter le concours de ses hautes compétences dans ce programme nouveau qui va être le nôtre »¹²⁷. Puis c'est au tour d'Eugène Malapert d'être remercié : « la commission exprime à M. Malapert ses plus chaleureux remerciements pour le dévouement qu'il ne cesse d'apporter dans l'accomplissement de son mandat d'ordonnateur » et « toutes ses félicitations pour la clarté et la précision avec lesquelles il présente son compte d'administration »¹²⁸. Dans ces autocongratulations, sont souvent mises en avant l'intransigeance et l'abnégation supposées des administrateurs. Par exemple en 1926, on peut lire ceci dans le rapport de l'ordonnateur Malapert s'adressant à la commission : « vous avez l'agréable surprise de constater que le résultat qui est excellent est dû au contrôle sévère que vous exercez sur les

124 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

125 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 21 décembre 1923.

126 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 3 juillet 1925.

127 *id.*

128 *id.*

dépenses, tout en soulageant, dans une mesure aussi large que possible, toutes les misères qui vous sont signalées »¹²⁹. En outre, comme il s'agit bel et bien d'un discours entre dominants dans cette commission de notables masculins (la première femme n'y arrive qu'en 1925), les administrateurs se permettent de dire ce qu'ils pensent des dominés, voire de parler en leur nom. En effet, ils n'ont aucun scrupule à s'exprimer à la place des plus pauvres. En juillet 1925 par exemple, la commission administrative (toujours par l'intermédiaire d'Eugène Malapert) remercie les contrôleurs du droit des pauvres, c'est-à-dire ceux qui avaient pour mission de prélever cette taxe auprès des sociétés de spectacle. Les termes utilisés sont les suivants : « excellent résultat », « zèle et dévouement dont je tiens à les féliciter », « les collaborateurs les plus honnêtes et les plus consciencieux », « au nom des pauvres pour lesquels ils donnent sans compter leur activité je les remercie »¹³⁰. C'est surtout cette dernière phrase qui doit être remarquée, puisque l'ordonnateur s'exprime au nom des pauvres. Cela est également clair lorsque, lors de la même séance, il s'adresse à M. Aloyer, alors secrétaire, qui vient d'obtenir une promotion. Il le remercie et termine par ces mots : « les pauvres avec lesquels il était si bon, si doux, si complaisant, l'ont tant aimé »¹³¹. Cette façon de parler pour les plus pauvres ne peut pas s'expliquer par une forme d'identification. Au contraire, il s'agit à travers ce processus d'insister encore davantage sur l'écart entre dominants et dominés. En effet, les plus pauvres sont ici méprisés et n'ont aucun droit à la parole, celle-ci est simplement imaginée. Les administrateurs ne travaillant que rarement directement au contact des pauvres, ils ne peuvent, par conséquent, avoir une idée précise de ce que les assistés de leur bureau pensent ou disent. Aux yeux des plus pauvres, l'institution du bureau de bienfaisance, qui les domine peut être perçue comme faisant partie des « entrepreneurs de morale » pour reprendre l'expression du sociologue Howard S. Becker. Cela signifie qu'elle crée ou défend différentes normes¹³². Or, si elle peut leur offrir certains droits, elle peut aussi tenter d'imposer ses normes aux pauvres dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas, car elles sont bien souvent en contradiction avec les leurs. Les indigents apparaissent alors comme étant sans importance et méprisables puisque ne respectant pas, ou ne prenant pas en considération les normes dominantes ; le regard des nantis devient par conséquent toujours plus condescendant et ils n'ont donc aucun scrupule à s'exprimer à leur place.

129 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 28 mai 1926.

130 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 3 juillet 1925.

131 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 3 juillet 1925.

132 BECKER Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

Les femmes au sein du bureau : travail, vie et conditions difficiles

Mais pour mieux comprendre comment ce bureau peut fonctionner tout en étant actif et prospère, il convient de se pencher sur les échelons des dominés, et plus particulièrement des dominées. En effet, ce sont surtout les femmes qui doivent affronter des conditions de vie et de travail difficiles afin de permettre à l'institution d'œuvrer correctement. Elles ne bénéficient ni de responsabilités, ni de reconnaissance dans ces années 1920, subissant pour nombre d'entre elles une vie difficile au service des plus démunis et/ou des représentations corsetées de la société.

Un travail au sein du bureau peu reconnu

Il convient tout d'abord de remarquer que le travail masculin est bien plus reconnu que le travail féminin réalisé pour le bureau de bienfaisance de Rennes. Les écarts de salaires sont importants, mais reflètent aussi les différences entre les postes occupés par des femmes, souvent subalternes, et ceux des hommes, avec davantage de responsabilités et plus haut placés dans la hiérarchie de l'institution. Mais même lorsque l'on s'intéresse seulement au personnel du bureau, on remarque des écarts de salaire (voir le tableau n°X sur les salaires du personnel du bureau, placé en annexe). Par exemple, en 1919, un contrôleur du droit des pauvres gagne quatre-vingt-dix francs par mois, là où une servante de lait n'en a que trente. La différence majeure réside dans le fait que cette dernière est nourrie, blanchie et logée aux frais du bureau. Mais le tout est très rudimentaire et cela témoigne aussi d'une certaine aliénation des femmes à leur travail. Elles sont toujours sur leur lieu de travail, qui est aussi leur logement. Elles en sont bien plus prisonnières que les hommes et bénéficient par conséquent de moins de liberté de mouvement. En 1921, ce même contrôleur du droit des pauvres reçoit cent-cinquante francs par mois, alors qu'une contremaîtresse de l'orphelinat n'en a que vingt. Le travail féminin au début de la période est donc peu reconnu et mal payé. Ce manque de reconnaissance s'exprime aussi dans les termes utilisés par les membres de la commission administrative lorsqu'ils évoquent le personnel. En effet, ces termes sont bien plus flatteurs lorsqu'il s'agit du travail masculin. Cela est particulièrement visible, en janvier 1921, lors de l'arrivée d'un nouveau médecin à la Goutte de Lait. Le premier docteur de cette œuvre, et par ailleurs son créateur, le Docteur Leray était mobilisé pendant la guerre. Il a donc

été remplacé par un autre docteur. C'est ce dernier, qui en 1921 quitte ses fonctions¹³³. La commission lui adresse alors ses « vifs remerciements », tout en exprimant sa « gratitude » envers le nouveau venu. Il sera chargé des consultations qui ont lieu chaque jeudi à la Goutte de Lait. Ces deux docteurs sont des hommes, ce sont des notables, que l'on respecte et considère pour le métier qu'ils exercent. Mais, ce sont aussi des membres du personnel du bureau de bienfaisance, et il ne viendrait pas à l'idée des administrateurs d'utiliser pour les désigner ou les remercier les termes employés pour les femmes du personnel (voir le tableau n°IX sur les termes utilisés pour désigner le personnel du bureau lors de différentes occasions, placé en annexe). En effet, lorsqu'une femme se présente à l'institution pour y travailler, les administrateurs s'entendent dire qu'elle est « bien vue » parce qu'ils ont eu des échos des lieux où elle a été employée précédemment, ou qu'elle est « méritante », « recommandée » ou encore que « les renseignements pris sur elle sont excellents ». Mais, le bureau se contente de reprendre les expressions entendues sur ces femmes auparavant, et non pas de lui exprimer sa propre gratitude ou de lui offrir la bienvenue. De plus, ces expressions ont souvent un aspect moral ayant trait à la renommée ou au mérite de la travailleuse, plutôt qu'à ses véritables compétences. Ces différents aspects sont absents des discours sur les hommes du bureau. Pour ce qui est des départs de femmes de l'institution, elles n'ont pas le droit à autant de remerciements que les hommes, voire elles n'en ont pas du tout (c'est le cas pour la grande majorité des religieuses).

Il est alors flagrant que le travail des religieuses, pourtant absolument nécessaire au fonctionnement du bureau de bienfaisance, ne bénéficie pas d'une grande gratitude de la commission. L'Église aime souligner l'importance de ces femmes pour le bureau de bienfaisance qui ne pourrait plus s'en passer car elles participent à son efficacité. Elles ne se contentent pas de distribuer les secours mais doivent aussi effectuer certains contrôles (sur le lait ou la viande avant que ces produits ne parviennent aux indigents). Les religieuses travaillent beaucoup et doivent faire face à différents inconvénients dans leur activité puisque « c'est un personnel qui n'a rien de stable, les sœurs changeant de résidence et d'emploi au gré de leur congrégation » pour reprendre les mots de l'administrateur Georges Dottin¹³⁴. Pourtant, elles ne sont pas toujours vraiment reconnues par la commission qui les considère souvent comme de simples rouages dans le fonctionnement du bureau. Par exemple, lors de la séance du bureau du 11 janvier 1921, le registre de délibérations signale qu'une vieille sœur

133 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 11 janvier 1921.

134 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 16 mai 1924.

de quartier est malade et que la commission accepte de la garder comme sœur reposante. Cela signifie qu'elle restera dans les locaux du bureau jusqu'à sa mort, aux mêmes conditions et avec les autres sœurs, mais avec davantage de repos. A son décès, elle ne sera pas remplacée. La commission, dans cette affaire, n'a aucun scrupule à évoquer la mort de cette religieuse, comme si celle-ci avait déjà eu lieu. De plus, dans le registre, on trouve l'expression suivante : « la commission décide de *conserver* Sœur Geneviève jusqu'à sa mort »¹³⁵. L'emploi des termes « conserver » et « remplacer » renvoie davantage à l'utilisation d'objets que l'on garde ou change qu'aux déplacements d'une personne. En outre, cette sœur n'est pas connue de la commission (elle doit passer par l'intermédiaire de la directrice de l'orphelinat pour faire sa demande de sœur reposante), ce qui installe une distance entre les administrateurs qui décident et les petits rouages qui leur semblent tellement éloignés que cela les déshumanise presque. Financièrement, le travail des religieuses n'est pas non plus tellement reconnu. Il s'agit d'une réelle dévalorisation financière parce que les administrateurs sont parfaitement conscients du fait que ces femmes, par leur travail, ne cherchent pas la richesse mais le salut. Employer des religieuses est par conséquent très avantageux pour le bureau. Elles sont désintéressées, ce qui évite à la commune de payer un personnel laïque nombreux. Lorsqu'en janvier 1925, la commission décide d'augmenter leur traitement (celui-ci passant de 988F à 1600F par an et par sœur, en comptant à la fois le traitement fixe et les allocations temporaires), il est évident que ce dernier reste tout de même faible¹³⁶. On estime couramment que pour les sœurs, travailler auprès des plus démunis est avant tout un dévouement, donc, qu'à leurs yeux, le salaire n'est pas essentiel. De plus, la commission est bien consciente que les religieuses ne viendront pas réclamer des augmentations de traitement. Ces religieuses semblent alors constituer le meilleur groupe de travailleuses existant pour un bureau de bienfaisance ; elles sont toujours prêtes à faire des concessions, s'occuper des malades les plus atteints ne les rebute pas et elles ne recherchent pas le pouvoir¹³⁷. Elles acceptent alors facilement de se soumettre aux recommandations des médecins ou aux demandes de la commission qui peut alors exercer sa domination aisément puisque ces dominées s'accommodent et intériorisent leur propre domination. Même la directrice des sœurs n'échappe pas à cette domination et au mépris de la commission. Prenons l'exemple de l'automne 1921 : le 22 novembre, dans le registre de délibérations, il est question de la mise en place d'un poêle électrique dans l'infirmierie des sœurs à la demande de la directrice de

135 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 11 janvier 1921.

136 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 16 janvier 1925.

137 FAURE Olivier, *op. cit.* p. 195.

l'orphelinat Sœur Maria mais sans autorisation de la commission. La directrice explique alors que le poêle à gaz avait été supprimé au moment de la mise en place de l'électricité. Mais comme le froid menaçait et que la sœur reposante avait besoin de chauffage, elle a acheté et installé le poêle électrique. La commission « blâme Mme la Directrice de n'avoir pas demandé l'autorisation de changer le mode de chauffage et délègue M. Maniez pour s'informer si le nouvel appareil est plus onéreux que l'ancien »¹³⁸. Ici, la directrice n'a voulu qu'aider les religieuses malades le plus rapidement possible. L'affaire s'est, en outre, déroulée au sein du bâtiment des religieuses, où elle devrait pouvoir exercer son autorité puisqu'elle est la directrice de ces femmes. Pourtant, les administrateurs trouvent le moyen de la réprimander comme une enfant et de rappeler que ce sont eux qui prennent les décisions. Ils semblent ne pas accepter que qui que ce soit puisse faire des choix et avoir des responsabilités au sein de l'institution en dehors de leur propre commission. A les croire, la directrice ne doit être qu'un intermédiaire entre cette commission et la communauté de St Vincent de Paul, et qu'un rouage chargé d'appliquer les ordres qui lui sont adressés. Ce blâme des administrateurs semble exagéré, surtout lorsque l'on se penche sur la séance du 29 novembre suivant. L'administrateur M. Maniez s'est renseigné auprès de la Compagnie du gaz et il en ressort que le poêle électrique est effectivement moins coûteux. La commission décide alors de garder ce système de chauffage mais précise qu'elle « maintient le blâme adressé à Mme la Directrice pour avoir agi sans autorisation de la commission »¹³⁹.

Un autre indice du manque de reconnaissance des travailleuses du bureau réside dans le fait que, pour elles, il faille toujours demander pour avoir une augmentation de traitement, contrairement aux hommes. Par exemple en août 1921, les contremaîtresses de l'orphelinat soutenues par les préposées (c'est-à-dire les jeunes femmes qui s'occupaient de tâches précises et souvent subalternes à l'orphelinat) demandent une augmentation de vingt francs par mois à la commission. Cette dernière accepte en reconnaissant que « le traitement actuel ne répond plus aux exigences de la vie »¹⁴⁰. Cela renvoie à un point intéressant. Les femmes (ici les contremaîtresses, mais parfois il s'agit de l'employée, des sœurs ou des blanchisseuses) demandent bien plus souvent une augmentation du salaire ou de l'indemnité que les hommes. En effet, durant toute la période de l'entre-deux-guerres, elles ne reçoivent pas une seule fois une augmentation de salaire spontanée du bureau. Or, ce dernier n'est pas avare lorsqu'il s'agit

138 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 22 novembre 1921.

139 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 29 novembre 1921.

140 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 2 août 1921.

de récompenser les hommes qui ont fait preuve d'un zèle exemplaire et de les ériger en modèle. Le receveur, le secrétaire, l'enquêteur, le contrôleur du droit des pauvres bénéficient ainsi régulièrement d'augmentations de leur traitement. Par exemple, en décembre 1922, l'ordonnateur Eugène Malapert évoque ainsi les qualités du secrétaire M. Aloyer : « parfaite correction », « dévouement », « complaisance envers les indigents »¹⁴¹ et ajoute qu'en 1921, la commission aurait aimé augmenter son traitement mais que « la législation administrative en vigueur » ne le permettait pas. Donc en cette année 1922, les administrateurs veulent que son salaire annuel passe de 4300F à 5000F et s'emploient à tout mettre en place pour que cela puisse se réaliser. La commission rappelle ensuite « son zèle et son tact » et lui adresse ses « sympathies et [...] félicitations ». Les hommes bénéficient donc d'augmentations car ils ont bien travaillé alors que les femmes doivent faire une demande (et cela n'est pas toujours aisé lorsque l'on œuvre pour les pauvres). Donc si les femmes veulent être davantage payées, elles se retrouvent dans l'obligation de donner l'argument de la vie chère. Elles ont droit à une augmentation parce que les conditions économiques du pays leur sont défavorables mais pas parce que la commission considère leur travail comme admirable. Cela pose bel et bien la question de la reconnaissance du travail féminin dans une institution comme celle du bureau de bienfaisance de Rennes.

Enfin, dans le travail social, on estime que la femme mariée n'a pas sa place. Les femmes ne peuvent pas vraiment choisir leur situation familiale si elles veulent travailler pour une institution sociale comme le bureau de bienfaisance. Être une femme seule est bien mieux accepté par la société pour exercer ces métiers. Quant à la femme mariée qui voudrait travailler pour le bureau, elle n'est bien souvent perçue que comme un faire-valoir de son mari. Au bureau de bienfaisance, on retrouve généralement des femmes célibataires qui ont besoin de gagner leur vie car elles sont sans dot et ne sont pas toujours soutenues par leur famille. Par exemple, il est régulièrement question de la « fille de cuisine » (qui d'ailleurs n'a pas de nom ou d'identité mentionnés), et le registre de délibérations rappelle que c'est une « fille », une « mademoiselle », donc une célibataire¹⁴². En effet, pour nombre de femmes qui rechercheraient l'indépendance économique, il est nécessaire de lutter, et le célibat leur est bien souvent imposé. Comme le rappellent Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, celles qui étudient

141 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 5 décembre 1922.

142 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 15 février 1924.

« deviennent enseignantes, infirmières ou assistantes sociales. Elles s'occupent des enfants, des pauvres ou des malades, ce que leurs mères faisaient déjà. Elles assument en somme la laïcisation et la professionnalisation de la bienfaisance. D'ailleurs, la plupart d'entre elles parlent de leur travail en terme de dévouement plutôt que de compétence, en terme de vocation plutôt que de carrière, et elles se contentent de traitements fort modestes »¹⁴³.

Ce dévouement imposerait le célibat puisque les enfants, les malades, ou, dans notre cas, les plus pauvres, constitueraient, aux yeux de la société de l'époque, leur véritable foyer. Ces femmes qui travaillent dans un bureau de bienfaisance se doivent alors de se consacrer entièrement, corps et âme, à leur activité professionnelle. Dans ce cas, la famille est considérée comme un élément pouvant détourner les femmes de leur emploi, ou, du moins, les rendant moins efficaces professionnellement parce qu'elles doivent s'impliquer à la fois pour les pauvres et pour leur famille. D'ailleurs, généralement, lorsqu'une jeune fille qui œuvrait au sein de l'institution la quitte, c'est parce qu'elle se marie. Par exemple en juin 1924, Mlle Delamarre se retire de son poste de servante de lait pour se marier¹⁴⁴ ; ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de ces nombreuses femmes célibataires travaillant pour le bureau. Cet exemple rappelle également que, bien souvent, seule la jeune fille travaille, et qu'une fois mariée on estime qu'elle n'en a plus « besoin ». Cependant, certaines femmes mariées dans des cas bien particuliers œuvrent pour le bureau. Par exemple, lorsqu'en février 1924 Mme Guillet, employée du secrétariat, part en congé maladie, c'est Mme Aloyer qui la remplace¹⁴⁵. Or, Mme Aloyer n'est autre que la femme de M. Aloyer, lui-même secrétaire de l'institution. Il s'agit donc pour elle de faire un simple remplacement pour n'obtenir qu'un salaire d'appoint par rapport à celui de son mari, qui lui, serait détenteur du salaire principal du foyer. Elle travaille alors au bureau en tant qu'« épouse de » M. Aloyer, elle est perçue comme étant la femme d'un membre du personnel qui a bien voulu effectuer un remplacement, et non pas comme une femme active et indépendante financièrement. La situation évolue en 1926 après le décès de M. Aloyer. En effet, le bureau de bienfaisance offre une augmentation de salaire à celle que l'on appelle désormais Mme Veuve Aloyer, employée au secrétariat¹⁴⁶. L'utilisation du terme « veuve » rappelle qu'aux yeux des membres de la commission, il s'agit de son

143 KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980, p. 327.

144 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 6 juin 1924.

145 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 1er février 1924.

146 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 30 juillet 1926.

statut premier (le statut familial d'une femme à cette période semble toujours la désigner en premier lieu). Pour en revenir à son augmentation de traitement, cela signifie qu'elle est davantage payée après la mort de son mari, lorsqu'elle ne peut plus se reposer sur le salaire de son époux. Cette augmentation du bureau est généreuse, mais Mme Aloyer aurait pu avoir déjà un bon salaire du vivant de M. Aloyer (quitte à épargner) et garder le même. En effet, ici la situation donne l'impression que si elle avait un petit salaire, c'était parce qu'il s'ajoutait à celui du mari, mais qu'il n'était pas nécessaire. Ces femmes sont donc condamnées au célibat ou à suppléer leur mari. Même lorsqu'elles peuvent accéder à des postes à responsabilités, il s'agit bien souvent d'un leurre. Le meilleur exemple est celui de Mme Legros, la première administratrice de la commission. Elle est arrivée le 12 juin 1925, déléguée par arrêté préfectoral pour être membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance. C'est une grande avancée, puisque le bureau n'a jamais accueilli de femme dans sa commission administrative jusqu'à ce jour. De plus, elle se trouve à un poste à responsabilités, avec le pouvoir, en théorie, de prendre des décisions, dans un pays où le droit de vote des femmes ne fait son apparition que vingt ans plus tard. Mais dans ses premières années en fonction, elle se fait extrêmement discrète. Il est vrai qu'on lui laisse peu de marge de manœuvre et peu de possibilités de commandement. Elle n'est encore assignée qu'à des tâches subalternes, comme si la commission se méfiait d'elle et des aptitudes d'une femme à prendre des décisions. Effectivement, avant 1927, elle n'a pas de réelles responsabilités. On la sollicite principalement pour réaliser des achats. Par exemple, en mai 1926, une femme sortie d'un sanatorium n'a pas les moyens d'acheter un corset orthopédique qui lui est prescrit pour qu'elle puisse travailler¹⁴⁷. La commission accepte de l'acheter. C'est à Mme Legros que revient cette tâche puisque l'on considère que cela revient à une femme de faire un achat pour une femme. De plus, un corset est perçu comme étant un achat purement féminin. Mme Legros est aussi parfois chargée de se rendre à la Goutte de Lait. Par exemple, en octobre 1926, l'appareil stérilisateur de lait présente des problèmes de fonctionnement. Ce sont donc les administrateurs M. Gonnon, M. Dréno et Mme Legros qui sont envoyés pour voir sur place¹⁴⁸. Cela paraît alors logique que ce soit une femme qui aille à la Goutte de Lait pour observer l'aide apportée aux mères et aux nourrissons, accompagnée de deux collègues masculins chargés de régler techniquement le problème du stérilisateur. Son rôle semble par conséquent purement observateur.

147 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 14 mai 1926.

148 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 16 octobre 1926.

Durant ces années 1920, les femmes du bureau de bienfaisance travaillent donc beaucoup et participent à sa prospérité, mais elles ont peu de reconnaissance en contrepartie. Elles ne sont pas les seules à souffrir de la domination des administrateurs masculins. Les orphelines aussi, pliées sous le poids de différentes dominations (dues à leur âge, leur sexe, leur situation économique et familiale), doivent faire face à un quotidien pénible.

La situation peu enviable des orphelines

L'orphelinat de la rue du Griffon de Rennes, rattaché au bureau de bienfaisance, est aussi un moteur pour l'institution. Les orphelines suscitent des dons et legs, travaillent et vendent leurs productions et offrent une aura charitable au bureau par leur simple présence. Ce dernier point est loin d'être négligeable puisque la ville de Rennes et les bienfaiteurs y sont sensibles, ce qui peut permettre des aménagements et des retombées économiques importantes pour l'institution. Pourtant, ces enfants si « utiles » sont souvent confrontées à une existence compliquée.

Les enfants et les jeunes filles de moins de 21 ans sont nombreuses à être déposées à l'orphelinat du Griffon durant cette période (c'est-à-dire entre 1919 et 1927) par rapport aux périodes suivantes. En huit ans, on peut dénombrer vingt-et-une arrivées (voir le tableau n°XI des arrivées à l'orphelinat du Griffon, placé en annexe). Cependant, le nombre d'orphelines du bureau de bienfaisance de Rennes est peu important par rapport au siècle précédent (voir le tableau n°VI sur le nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Cela est dû au fait que parallèlement à ces nombreuses arrivées, les départs d'orphelines récupérées par des tuteurs avant leur majorité sont fréquents. Dans les années 1920, l'orphelinat s'occupait d'une trentaine ou d'une quarantaine d'enfants, selon les années, alors qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, elles étaient plus de soixante-dix¹⁴⁹. Cela peut s'expliquer par la diminution du nombre d'abandons d'enfants en France durant la période. Ils étaient 8415 en 1921 alors qu'en 1931, ils sont 6397¹⁵⁰. Cela est probablement principalement dû au recours massif à l'avortement dans cette population pauvre urbaine, mais aussi aux quelques politiques d'assistance développées par l'État qui sont favorables aux « filles-mères »¹⁵¹. En effet, ces phénomènes ont une influence sur le nombre d'orphelines du bureau parce qu'elles

149 JOLY Martine, *op. cit.* p. 72.

150 « Mouvement général des enfants assistés », *Statistiques des institutions d'assistance*, Paris, Imprimerie nationale, cité dans QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile. 1880 – fin des années trente*, Paris, Economica, 1997.

151 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile. 1880 – fin des années trente*, Paris, Economica, 1997, p. 184.

sont pour la plupart des enfants de « filles-mères ». Les autres sont orphelines de mère ; le père seul ne pouvant plus subvenir aux besoins de son enfant au bout d'un moment. Mais lorsque c'est la mère qui a été abandonnée par le père ou qu'il est décédé, elle confie moins souvent son enfant à l'orphelinat. Ces femmes reconnaissent leur enfant, comptent le garder, mais parfois les réalités économiques leur font prendre conscience qu'elles n'ont plus la possibilité de s'en occuper. Une longue hospitalisation ou un séjour en prison d'un des parents peut aussi amener progressivement à une véritable dislocation de la famille, le parent seul ne pouvant pas toujours subvenir aux besoins des enfants. Une fois les parents séparés, il est très fréquent qu'un abandon ou qu'un placement des enfants s'opère. On s'éloigne de ses enfants la plupart du temps pour qu'ils puissent recevoir le nécessaire ailleurs parce que les parents n'ont qu'une vie de misère à leur offrir. Parfois il s'agit aussi pour eux de se défaire avec indifférence de ces enfants considérés avant tout comme un embarras, coûteux et sources de soucis. Le père veuf dont le salaire est insuffisant place également ses enfants en institution parce que cela est bien perçu par la société et qu'il se sent parfois désarmé face à eux (surtout face à ses filles) lorsque c'est la mère qui s'en est occupé jusqu'à sa disparition¹⁵². Tout cela s'applique aussi aux orphelines de la rue du Griffon : on les dépose avant tout parce qu'un parent est décédé, ou parce que leur famille est divisée du fait de sa taille trop importante, de l'hospitalisation d'un parent ou du poids d'une maladie (voir le tableau n°XI des arrivées d'orphelines à l'orphelinat du Griffon, placé en annexe). Le tableau montre l'éclatement des familles engendré par la pauvreté (même si la plupart du temps le père travaille) : les enfants sont séparés des parents, les frères des sœurs ; et parfois l'absence de tout lien familial est patente. Par exemple, toujours dans ce tableau, on peut remarquer que certains enfants sont des pupilles de personnes qui ne sont pas de leur famille ou sont déposées par les Dames de la providence¹⁵³. Mais les enfants abandonnées ou déposées dont s'occupe le bureau de bienfaisance de Rennes sont en grande majorité arrivées à l'orphelinat par l'intermédiaire de leur père (voir tableau n°XI sur les arrivées à l'orphelinat du Griffon, placé en annexe). Le tableau permet de remarquer en effet que les hommes sont beaucoup plus nombreux à déposer leurs filles que les femmes (14 hommes pour 2 femmes entre 1919 et 1927). On peut trouver plusieurs raisons à cet écart. Élever seul ses filles pour un homme est parfois mal perçu par la société, on estime alors qu'il n'est pas qualifié pour cette tâche, qu'il est incompetent pour la surveillance et l'éducation morale des filles. A cela, il faut ajouter des raisons plus pratiques ; l'ouvrier accablé de travail n'a pas le temps de prendre soin de ses enfants surtout lorsque

152 SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^e-XX^e siècles)*, volume I, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 219.

153 Religieuses membres de la congrégation de la Providence qui s'occupaient notamment de crèches à Rennes.

ceux-ci sont nombreux, et son seul salaire ne suffit pas toujours à subvenir à leurs besoins. Mais beaucoup estiment en réalité que c'est à la femme qu'il revient d'éduquer les enfants, elle qui les a mis au monde¹⁵⁴. La grande majorité de la population de l'époque partage cette opinion, il est alors difficile pour les mères de déposer leurs enfants dans des institutions car elles seront facilement perçues comme de mauvaises mères. C'est aussi probablement une des raisons pour lesquelles les mères sont prêtes à faire davantage de sacrifices pour rester avec leurs enfants que les pères qui souvent refusent de dépenser plus qu'une portion de leur salaire définie à l'avance pour les enfants¹⁵⁵. Cependant, certaines mères se retrouvent également dans l'obligation de se séparer de leurs enfants. Le plus souvent ce sont des « filles-mères » ou des femmes abandonnées par leur mari. La femme choisit aussi souvent de déposer son enfant lorsque celui-ci est illégitime. Ces parents en difficulté se tournent alors vers l'orphelinat du Griffon. Les pères délèguent ainsi leurs fonctions à l'institution qui est souvent leur premier choix, ils s'adressent rarement à la famille ou à une nourrice contrairement aux femmes¹⁵⁶. Ces parents peuvent aussi choisir de se tourner vers la famille élargie (grand-parents, cousins) ou vers une nourrice pour prendre soin des enfants pendant qu'ils travaillent. Mais les nourrices sont souvent trop chères pour les familles populaires, donc si on n'a pas de famille élargie à qui s'adresser, on se tourne vers les institutions. La société de l'entre-deux-guerres ne condamne pas cet appel aux institutions et le placement d'enfants au sein de ces dernières est une pratique très répandue¹⁵⁷. Le bureau de bienfaisance tente alors de pallier aux difficultés familiales : les administrateurs de la commission se considèrent souvent comme des pères de famille alors que les « bienfaiteurs » du bureau estiment que les bénéficiaires de leurs dons et legs sont une nouvelle famille, voire des enfants adoptifs¹⁵⁸. Ces discours peuvent être réconfortants mais témoignent aussi d'un paternalisme à la limite du mépris et ne masquent pas totalement une réalité pénible pour les orphelines. Elles ont dû subir la pauvreté, les difficultés familiales, parfois les deuils et les séparations, et une fois à l'orphelinat du bureau de bienfaisance, leurs conditions de vie ne sont pas toujours plus simples.

Il n'est pas question pour elles de développer de grands espoirs, elles restent écrasées par la pauvreté, et par des sentiments d'enfermement. Ces sentiments mêlés parfois à celui de l'isolement sont dus en partie à une vie monotone. En effet, au sein de leur orphelinat, les enfants sont privées d'espace et de perspectives d'avenir. Les occasions de sorties sont très

154 SOHN Anne-Marie, *op. cit.* p. 219.

155 *id.* p. 244.

156 *id.* p. 242.

157 *id.* p. 267.

158 MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1800 à 1939, dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 299.

rare : elles peuvent exceptionnellement se rendre au mariage ou à la communion d'un proche, et se joindre, pour une partie d'entre elles, certaines années seulement, aux colonies scolaires. Puis, le bureau met en place une sortie à la campagne une fois par an. Mais l'essentiel de leur temps se passe entre les cours de cuisine, de repassage, les arts ménagers, l'atelier et les travaux de couture. Elles sont payées pour certains de leurs ouvrages lorsque leurs produits peuvent être ensuite vendus dans des magasins ou à la bourgeoisie rennaise¹⁵⁹. Cependant, ces enfants placées en orphelinat retombent bien souvent dans une pauvreté aussi importante que celle de leurs parents, car si elles bénéficient parfois de soutien pendant leur enfance, une fois adultes elles ne disposent pas toujours de suffisamment de ressources pour échapper à la misère. Être placée en orphelinat signifie donc souvent être condamnée à la pauvreté. Par conséquent, nombre de jeunes filles, orphelines et sans dot, doivent gagner leur vie. Mais en se tournant vers une profession, elles ne correspondent pas à l'idéal du moment qui est celui de la mère au foyer entourée de sa multitude d'enfants. De plus, cela les contraint parfois à plus d'enfermement en passant leur vie entière à l'orphelinat. C'est le cas de Marie Hardy. Cette jeune femme, orpheline du Griffon, a toujours été citée comme exemple et elle bénéficiait des primes et des récompenses pour son bon travail, sa piété et sa discipline appréciés par les contremaîtresses. Or, en mars 1923, une de ces contremaîtresses quitte l'orphelinat. La directrice des sœurs propose alors à la commission administrative de la remplacer par Marie Hardy qui vient d'atteindre la majorité¹⁶⁰. La commission accepte ; cette femme passe donc sa vie entière au sein de l'orphelinat du bureau. L'enfermement créé par les différentes formes de domination subies par les orphelines est donc bien réel puisqu'elles peuvent passer presque toute une vie dans un même bâtiment.

De surcroît, le discours dominant les accuse de ne pas se créer une bonne situation. Elles peuvent alors se sentir responsables de cette situation de domination dans laquelle elles se trouvent. Pourtant, à l'origine, les personnes qui déposaient des enfants à l'orphelinat du Griffon y cherchaient un établissement capable d'apporter une bonne éducation aux filles, voire de les préparer à exercer un métier. Le parent est en effet parfois plein d'un espoir qu'il peut communiquer à ses enfants puisque il a la possibilité de leur rendre visite de temps en temps et de les retrouver à leur majorité. Il peut aussi leur faire parvenir des lettres. Dans l'entre-deux-guerres les relations entre l'enfant placé et sa famille semblent d'ailleurs plus intimes qu'elles ne l'étaient au milieu du XIX^{ème} siècle par exemple (même si cela n'empêche pas les abandons réels lorsque les parents ne paient pas la pension due à l'orphelinat et ne

159 JOLY Martine, *op. cit.* p. 76.

160 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 13 mars 1923.

donnent plus signe de vie à leur progéniture)¹⁶¹. Mais, en réalité, l'éducation de ces filles est « chrétienne » et ne prépare à aucun métier véritable ou promotion sociale. Doublement désavantagées en tant que femmes et en tant qu'orphelines, elles sont destinées aux métiers que l'on attribue alors habituellement à leur sexe et à leur condition sociale. Beaucoup deviennent ouvrières, ou accomplissent des tâches ménagères pour d'autres ou dans leur propre famille. Leurs conditions de vie, puis de travail sont donc bien souvent pénibles et peu épanouissantes. Mais pour les dominants de la commission administrative du bureau de bienfaisance, si la situation de ces femmes n'est pas enviable, c'est qu'elles n'ont pas fait le nécessaire pour l'éviter. Ils estiment que l'institution (voire que la société dans son ensemble) n'a rien à se reprocher et donc que les administrateurs sont toujours totalement légitimes dans leur position de dominants, puisque ce sont les individus qui sont responsables de leur sort, aussi misérable soit-il. Ce sentiment général de la commission est évident en 1923 lorsque l'ordonnateur Eugène Malapert présente son rapport¹⁶². Il commence par citer des chiffres : les orphelines étaient au nombre de 89 en 1914, alors que dix ans plus tard, elles sont 46. Mais entre ces deux dates, les dépenses de l'orphelinat du Griffon passent de 32 743F à 61 773F, cela étant principalement dû à la cherté des denrées nécessaires au bon fonctionnement de l'œuvre. Il poursuit alors en qualifiant l'orphelinat de « service désastreux au point de vue de la trésorerie de notre administration » puisque le déficit est important alors qu'il n'a à sa charge que 46 orphelines. Il termine ainsi : « on a le regret de constater qu'aucune d'entre elles malgré les encouragements que nous leur avons offert[s] ne cherche à se créer une situation qui ferait honneur à notre établissement et à elles-mêmes ». Dans ce discours, l'idée selon laquelle les orphelines sont les seules coupables de leur échec est manifeste. En outre, Eugène Malapert leur attribue presque la responsabilité des mauvais chiffres financiers de l'œuvre alors qu'il s'agit probablement de difficultés liées à la situation du pays dans ces années d'inflation, ou à une mauvaise gestion (sachant que l'auteur de ce discours est justement celui qui, assisté du receveur, s'occupe des comptes du bureau et de ses œuvres). De plus, l'ordonnateur semble ici suggérer qu'une contrepartie de la part de ces jeunes femmes pour l'aide que le bureau de bienfaisance leur a fournie serait la bienvenue. Elles pourraient alors donner une bonne image de l'institution par une promotion sociale qui les sortirait de leur vie de misère. Aux yeux des administrateurs, elles ne font pas suffisamment d'efforts, ne se donnent pas les moyens et manquent de courage pour parvenir à une situation

161 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *op. cit.* p. 247.

162 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 21 décembre 1923.

plus enviable. Ils les déconsidèrent ainsi encore davantage, les accablant dans leur situation de dominées qu'elles intériorisent comme étant de leur faute et inévitable.

En bas de la hiérarchie sociale, elles subissent donc la domination des plus aisés mais aussi celle des adultes qui s'occupent d'elles. Tout d'abord elles sont soumises aux contremaîtresses qui sont parfois sévères et intraitables. Elles cherchent à lutter contre la paresse et l'indiscipline tout en moralisant les jeunes filles. Pour cela, elles doivent faire régner l'ordre et leur délivrer une forte éducation religieuse. Les orphelines semblent plutôt disciplinées. Pourtant, en novembre 1925, la directrice annonce qu'une orpheline dit avoir été battue par une institutrice adjointe à l'école du Contour St-Aubin¹⁶³. Elle aurait frappé l'enfant (qui en portait même les marques) à la poitrine et à la jambe. La commission fait alors appel à un inspecteur primaire pour juger l'affaire. Ces violences sont peu fréquentes et l'incident se déroule en dehors du bureau puisqu'à l'école. Il semble même ici que la commission tente de protéger l'enfant en faisant appel à un inspecteur. Mais cet événement n'est qu'un élément de plus pour souligner les conditions de vie difficiles de ces orphelines, qui, même en dehors de l'enceinte du bureau où elles se sentent probablement souvent prisonnières, sont soumises à différents dangers. Et c'est peut-être justement à cause de ces dangers extérieurs qu'elles acceptent une forme de domination au sein du bureau.

Enfin, comme toutes les jeunes filles des années 1920, elles sont assujetties aux représentations de la société auxquelles elles se sentent obligées de se conformer. Elles doivent répondre à certains critères et posséder plusieurs qualités particulières, au risque d'être stigmatisées et marginalisées si ce n'est pas le cas (voire réprimandées par les contremaîtresses). Par exemple, il est bien venu de passer du temps à réaliser divers travaux de couture. La vertu, la virginité et le mérite sont récompensés et érigés en grandes valeurs de la jeune fille. Le mérite se traduit par l'origine modeste, le travail et les qualités morales¹⁶⁴. En effet, il s'agit de faire de ces jeunes filles des femmes disposant de toutes les qualités de l'épouse modèle de l'époque, c'est-à-dire de la femme « travailleuse », honnête, vaillante, affectueuse, économe, fidèle et patiente.

Mais ces différentes qualités ne s'appliquent pas seulement aux orphelines, toutes les femmes peuvent ressentir la nécessité de s'y plier pour correspondre aux attentes de la société. Cela est particulièrement visible dans la façon dont les dons et les legs sont réalisés pour le bureau de bienfaisance de Rennes.

163 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 13 novembre 1925.

164 BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 35.

Être méritante, pieuse et/ou dévouée : étude du système de dons et legs spécifique à cette époque

Le système des dons et des legs permet au bureau de fonctionner correctement, en lui apportant des sources de revenus. Les femmes y jouent un rôle non négligeable, elles sont à la fois les premières bénéficiaires et les grandes donatrices (car plus nombreuses que les hommes). Une fois de plus, c'est l'action des dominées qui permet un bon fonctionnement de l'œuvre. En effet, ce système de dons et legs est empreint de diverses formes de domination envers les femmes et les filles. Il s'agit tout d'abord de rappeler la différence entre le don et le legs. Alors que le don (ou la donation) est une « transmission entre vifs », le legs est inscrit dans un testament. La personne bénéficiaire du legs ne sera véritablement titulaire du bien ou de la somme qu'une fois le donateur décédé.

Les dons et legs du bureaux de bienfaisance durant les années 1920 sont principalement destinés aux femmes et aux filles méritantes, pieuses et bien élevées. En effet, les legs s'adressant aux « pauvres en général » sont de moins en moins nombreux. Le bureau se plaît à souligner la générosité des bienfaiteurs mais ceux-ci aident surtout certains indigents. Ils choisissent une catégorie particulière de pauvres qu'ils veulent secourir (vieillards, jeunes filles, prisonniers, filles à marier...). Beaucoup de parents font des dons lorsque leurs enfants sont décédés par exemple ; ils peuvent demander au bureau d'entretenir les tombes, mais surtout, ils adressent leurs dons aux jeunes filles ou garçons comme si ces derniers constituaient un remplacement de l'enfant disparu. Ils choisissent aussi de donner parfois aux malades qui souffrent de l'affection qui a emporté leur fils ou leur fille. Les liens avec l'histoire familiale sont donc patents (pour reprendre l'exemple de Jean-Luc Marais, un enfant de « naissance irrégulière » donne, une fois adulte, à des enfants de « naissance irrégulière »¹⁶⁵) et le legs précis de plus en plus fréquent. Il s'adresse alors « au plus vieux et malade », « à l'orpheline zélée », « au bon apprenti », « à une mère pauvre et seule ». Progressivement, on remarque qu'être pauvre ne suffit plus, il faut faire partie d'une catégorie qui mérite la donation. Cela est surtout valable pour les femmes : la jeune fille doit être vertueuse, la mère jeune, pauvre, accablée de nombreux enfants et dévouée. On retrouve alors souvent dans les dons et legs les problématiques de l'hygiénisme et du natalisme qui couvrent la période. Les bienfaiteurs voudraient, pour nombre d'entre eux, créer une société dans laquelle les pauvres seraient reconnaissants et pourraient, grâce à leurs efforts, leur épargne et

165 MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1800 à 1939, dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 303.

leur vertu (et grâce à l'éducation pour leurs enfants) sortir de la misère. Dans cette société, les anciens seraient écoutés et tenus en estime, les enfants prendraient soin de leurs parents et les jeunes filles seraient vertueuses¹⁶⁶. Même si cette société est bien éloignée de la réalité, les donateurs y croient et les dons et legs pour les jeunes filles pauvres et irréprochables de la paroisse ainsi que pour les orphelines du Griffon pieuses et travailleuses sont nombreux. Ainsi, le don n'est pas accusé d'encourager à la paresse ou à la débauche. Plusieurs exemples de ces dons et legs pour moraliser les indigent(e)s sont présents dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes. C'est le cas du legs d'une femme veuve et sans profession en janvier 1921. Par testament, elle lègue une rente annuelle et perpétuelle de 200F pour l'habillement de deux jeunes filles pauvres de la paroisse St-Sauveur de Rennes pour leur première communion. Elle veut une toilette « en mousseline blanche, jolie et de la plus grande simplicité ». Le curé de cette paroisse est désigné pour choisir les deux filles qui doivent être méritantes, pieuses et avoir une bonne tenue. Le but de la bienfaitrice est donc de moraliser plusieurs jeunes filles pauvres en montrant que les deux qui ont obtenu le legs sont celles dont les qualités ne font aucun doute. Elles doivent donc montrer l'exemple à l'ensemble des filles de la paroisse. Passer par l'événement qu'est la communion en offrant de manière ostentatoire des robes, permet au message de passer facilement ; par un simple regard, les jeunes filles devraient comprendre l'exemple à suivre, valorisé par la société. Cette bienfaitrice lègue également 1000F pour la Goutte de Lait¹⁶⁷. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres (voir le tableau n°XII sur les dons et legs pour le bureau de bienfaisance, placé en annexe) mais les donateurs privilégient effectivement les orphelines, la Goutte de Lait (en 1919), ou les enfants pauvres des écoles publiques de Rennes qui auraient besoin d'argent pour partir en colonies de vacances (en 1925). Tous ces exemples mettent en avant des aides principalement à destination des femmes et des enfants. Il s'agit, dans l'esprit des bienfaiteurs, de rendre les femmes et les jeunes filles vertueuses et de les ramener dans le chemin de la religion et de la moralité dont elles ont été détournées à cause de la misère. Parallèlement, on privilégie les dons aux enfants car on estime qu'il faut leur donner, parce qu'ils peuvent être sauvés et sortir de la misère ; alors que l'on pense parfois qu'au contraire, les adultes, pauvres depuis plusieurs années, sont perdus et condamnés. Enfin, la religion est très présente dans ce système des dons et legs. Par cet aspect, on comprend aisément que la générosité est toujours proche de la charité lorsqu'il s'agit de donner et de léguer aux plus pauvres. Le but est alors de moraliser la population indigente, de récompenser les personnes

166 *id.* p. 381.

167 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 13 novembre 1925.

les plus vertueuses tout en espérant avoir accès au salut dans l'au-delà en tant qu'âme charitable. Les notables recherchent parfois une certaine reconnaissance dans la ville ajoutée à une forme de bénédiction des cieux puisque *La Bible* annonce que « qui donne aux pauvres prête à Dieu »¹⁶⁸. Ces dons et legs visant à aider les plus pauvres à retrouver la moralité et le chemin vers Dieu tout en réservant une place au paradis au bienfaiteur ne sont pas nouveaux, la religion chrétienne étant intimement liée à l'aide aux pauvres depuis ses origines.

Les dons et legs tels que nous venons de les évoquer existent tout au long de notre période (même si les bénéficiaires, les emplois et les sommes subissent des évolutions importantes). Mais le système spécifique de legs distribués chaque année par l'intermédiaire de prix est caractéristique de cet entre-deux-guerres. A la fin de notre période, dans les années 1950, ce système n'existe plus. Il semble effectivement ancré dans les préoccupations des années 1920. Ces prix sont mis en place pour unir moralité et pauvreté tout en faisant de la vertu un exemple montré à tous. Ce n'est donc pas un hasard s'ils concernent principalement les femmes. Tout d'abord, il convient d'évoquer les prix Ménard et Vanier (des noms des deux bienfaiteurs à l'origine de ces legs perpétuels). Ils sont attribués chaque année aux orphelines du Griffon. Mais toutes les orphelines ne sont pas concernées ; les destinataires des prix sont seulement celles qui se « sont faites remarquer par leur travail et leur bonne conduite »¹⁶⁹, ou selon une autre formule « qui se sont distinguées par leur zèle au travail et leur bonne conduite »¹⁷⁰. Dans le registre de délibérations, on trouve, à la suite de ces expressions, une liste de noms. On remarque alors, que d'une année sur l'autre, ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent (notamment celui de Marie Hardy, orpheline exemplaire destinée à finir contremaîtresse). Les sommes remises lors de ces prix oscillent entre quinze et quarante-cinq francs par orpheline. A ces legs perpétuels s'ajoute celui de « la dot Fournier ». Il s'agit ici, selon le même principe, donc chaque année, d'attribuer une dot de mariage à une fille d'artisan de la paroisse de Toussaints. Cette attribution se déroule au terme d'un long processus. Les femmes doivent d'abord déposer leur candidature au bureau de bienfaisance. Ces candidatures sont examinées, puis un agent du bureau enquête sur les femmes dont les demandes ont été retenues. Il arrive que la dot Fournier soit remise à plusieurs femmes (deux en 1921 par exemple¹⁷¹), mais en règle générale une seule en bénéficie. Les critères de

168 *La Bible*, proverbes 19 ; 17.

169 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 2 décembre 1919.

170 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 6 décembre 1921.

171 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 1^{er} mars 1921.

sélection sont toujours les mêmes ; les qualités morales et le mérite. Par exemple en 1922, la femme en question est choisie parce qu'elle « est très intéressante, qu'elle n'a jamais quitté ses parents, vieux et malades et qu'elle leur est toujours venu[e] en aide »¹⁷². Une seule mention du montant de la dot est citée dans le registre : en 1923 il s'élevait à 351F¹⁷³. Enfin, le legs Maillard, lui aussi distribué tous les ans, revient aux bons apprentis. Il s'applique d'abord dans la paroisse de Notre-Dame puis à Rennes dans son ensemble. Les filles sont représentées (par exemple en 1920, elles sont cinq à recevoir ce prix sur douze bénéficiaires. Quatre d'entre elles sont apprenties à l'imprimerie Oberthür)¹⁷⁴. Cela témoigne d'un encouragement à travailler, mais toujours dans les mêmes secteurs. En effet, les filles bénéficiaires du legs Maillard sont, dans leur grande majorité, employées à l'imprimerie alors que les garçons sont apprentis dans des domaines beaucoup plus variés.

Enfin, le système des dons et legs du bureau de bienfaisance est révélateur d'une autre forme de domination, divulguée par les gestes des donateurs, et plus particulièrement des donatrices. Ce n'est pas aussi évident que pour les bénéficiaires des donations, qui elles, doivent répondre à certains critères précis imposés par la société, symboles de leur domination, pour recevoir des prix. Le don ou le legs soulignent la domination des femmes de l'époque, celle qui ne touche pas seulement les milieux populaires ou les travailleuses. En effet, pour être donatrice il est nécessaire de bénéficier d'une situation aisée et rares sont celles qui exercent une profession. De plus, le code civil alors en vigueur n'offrait pas la possibilité à une femme de disposer librement de son argent sans le consentement de son époux. C'est la raison pour laquelle celles qui le font sont principalement des veuves et des célibataires¹⁷⁵. Donner ou léguer devient donc pour elles un acte de liberté, presque de pouvoir. Cela démontre en filigrane, que les femmes mariées sont absentes du système des dons et legs, qu'elles n'ont pas le pouvoir de distribuer leurs biens comme elles le souhaitent, leur époux ou leurs enfants gérant leurs possessions. Le système des dons et legs est donc révélateur de la domination que subissent les femmes en général dans la société des années 1920, les principales dominées étant les absentes, celles qui ne donnent pas. Les hommes sont moins nombreux parmi les bienfaiteurs mais ont tendance à être plus généreux que les femmes, offrant des sommes plus importantes qu'elles. Cela s'explique aisément si l'on

172 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 7 mars 1922.

173 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 20 février 1923.

174 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 17 février 1920.

175 MARAIS Jean-Luc, *op. cit.* p. 288.

considère que leur situation économique était généralement plus enviable que celle des femmes¹⁷⁶. Au bureau de bienfaisance de Rennes, entre 1919 et 1927, les hommes donnent en moyenne 8000F là où les femmes ne donnent que 4500F (voir le tableau n°XII sur les dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Cependant, il ne faudrait pas négliger le fait que, dans ce calcul, les dons en nature et les rentes annuelles ne sont pas pris en compte. Les femmes de la période peuvent également donner des sommes importantes, surtout lorsqu'elles sont veuves et qu'elles ont pu bénéficier d'un héritage. Elles ont aussi plus fréquemment recours aux legs notamment parce qu'elles bénéficient de davantage de liberté à la fin de leur vie lorsque leurs vœux sont exprimés à travers un testament et que nombre d'entre elles sont veuves. Il est alors intéressant de se pencher sur la part des femmes seules au sein des bienfaitrices. A Rennes, les personnes qui s'adressent au bureau de bienfaisance afin de lui donner ou de lui léguer de l'argent sont plutôt des femmes que des hommes (voir le tableau n°XII sur les dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). En effet, on compte six femmes pour quatre hommes entre 1919 et 1927, ainsi que qu'une personne dont le sexe est inconnu. La situation familiale des hommes est rarement précisée, même si on sait que l'un d'entre eux est célibataire. En revanche, parmi les femmes on compte trois veuves et une célibataire. Ces femmes seules sont donc quatre sur les six bienfaitrices. Cela s'explique en partie par leur situation juridique qui leur permet de donner sans l'autorisation du mari, comme nous l'avons déjà évoqué. De plus, nombre d'entre elles n'ont pas d'enfants à charge. Cela a plusieurs conséquences. Premièrement, elles ont davantage de ressources, il est donc plus aisé de soutenir les institutions de bienfaisance comme le bureau. En outre, la société a tendance à fortement désapprouver la donation aux œuvres lorsque la personne a un conjoint ou des héritiers. Jean-Luc Marais évoque alors « une loi sociale »¹⁷⁷ qui interdirait ce type de donations perçues comme spoliant la famille du donateur. Les célibataires et veufs se sentent donc, par conséquent, tout à fait autorisés à disposer de leur argent. Enfin, donner au bureau de bienfaisance lorsque l'on n'a pas d'héritier permet de se constituer une famille de substitution tout en donnant une deuxième vie à ses biens ou à son argent. Les donations s'adressent alors souvent aux jeunes garçons et filles pauvres. Les femmes donnent aussi parce que le bureau de bienfaisance avait une aura religieuse de part la congrégation de St Vincent de Paul qui y travaillait, et que cela a pu pousser de nombreuses femmes pieuses à multiplier les dons. Quoi qu'il en soit, si les veuves et les célibataires sont aussi nombreuses parmi les bienfaitrices c'est que, par ces gestes, elles acquièrent un certain pouvoir et se sentent mieux

176 *id.* p. 279.

177 MARAIS Jean-Luc, *op. cit.* p. 300.

intégrées à la société. Elles ne sont pas enfermées dans un cercle familial, donc elles peuvent s'affirmer en faisant leurs propres choix, notamment celui de la donation. De plus, elles ont rarement la possibilité d'agir sur le plan politique ou social, donc ce geste leur permet de ne pas se sentir totalement impuissantes. Le fait d'avoir leur propre un peu de pouvoir, même si ces entreprises sont solitaires et n'ont pas la puissance des idées partagées et des actions collectives. Les femmes sont nombreuses à donner parce que c'est parfois une des seules manières d'avoir un peu de liberté (même si cela s'inscrit parfois dans le cadre figé d'un entre-soi bourgeois), de faire un choix personnel pour la distribution de leurs biens, d'échapper un peu à la domination générale.

Les femmes du bureau de bienfaisance sont donc largement dominées, que ce soit dans leur travail, dans leurs conditions de vie ou dans les représentations de la société. Pourtant elles constituent une large part des travailleurs du bureau de bienfaisance, des assistés et des bienfaiteurs, c'est-à-dire de tous ceux qui permettent à une telle institution de fonctionner et qui lui donnent sa raison d'être.

CHAPITRE 2 : ÉVOLUTIONS DES REPRÉSENTATIONS ET DES MENTALITÉS (1927-1939)

La vision que le bureau portait sur les pauvres et les femmes évolue durant ces années 1930. Le regard que les dominants posent sur les dominés n'est plus tout à fait le même et les frontières entre ces dominants et ces dominés ne sont peut-être plus aussi claires que durant la période précédente. Les changements du contexte national et international entraînent des modifications dans les perceptions, croyances et habitudes mentales de la collectivité que forment les membres du bureau de bienfaisance lorsqu'ils considèrent les pauvres et les femmes. Ces changements commencent dès l'année cruciale de 1927 : celle durant laquelle le registre de délibérations mentionne pour la première fois l'aide aux chômeurs de la crise de stabilisation, les reconnaissances nationales du travail du bureau par des médailles de l'Assistance, la modernisation accélérée de la Goutte de Lait et les premiers résultats scolaires satisfaisants des orphelines. L'image du chômeur s'améliore, il n'est plus considéré comme un paresseux mais plutôt comme un « bon pauvre » car victime de la conjoncture. Quant aux femmes, leur travail est davantage estimé et reconnu. Le bureau doit, durant ces années, s'adapter à de nouveaux objectifs de grande ampleur et tous les moyens sont alors bons pour réunir des fonds (ce qui entraîne des conflits réguliers autour du droit des pauvres ou des dons et legs) et être efficace (parfois au détriment du respect de la vie privée des assistés). Il est alors nécessaire de venir en aide à une vague de nouveaux pauvres et de commencer à vraiment inclure les femmes dans la prise de décisions pour y arriver même si les inégalités traditionnelles dans les rapports riches/pauvres et hommes/femmes subsistent encore nettement.

Les grands objectifs de la période

S'adapter au chômage de masse

La grande épreuve du bureau de bienfaisance dans ces années demeure, bien avant tout le reste, l'adaptation aux conséquences des crises, et plus particulièrement au chômage. Ce dernier devient « de masse » après la crise de stabilisation des années 1927 et 1928, puis,

de manière encore plus flagrante, au début des années 1930 avec les répercussions en France de la crise de 1929.

Dès 1927, on trouve les premières mentions du chômage dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance. En janvier, « M. le maire met la commission au courant des misères naissantes du fait du chômage qui commence à sévir »¹⁷⁸. Le chômage ne semble donc pas être directement visible sur le terrain, mais plutôt appréhendé par les élus comme une épreuve inévitable à affronter. Il s'agit en réalité des effets de la crise de stabilisation des années 1927-1928. Cette crise est due à un relèvement rapide du franc. La consommation des ménages est profondément ralentie par ce choc résultant de cette stabilisation-revalorisation du franc. Selon Joseph Soavi, « dans certaines branches, la crise de stabilisation soutient même la comparaison avec les premières atteintes de la crise des années 1930 »¹⁷⁹. La commission doit donc s'adapter : elle demande d'abord l'autorisation au préfet d'ouvrir un crédit de 50 000F qui serait mis à disposition de la caisse de chômage. Les administrateurs évoquent une ouverture de nouveaux crédits « en raison de faits imprévus résultant de la situation économique exceptionnelle »¹⁸⁰. Le bureau de bienfaisance fait alors face plutôt aisément à cette première vague de chômeurs. Mais ce sont surtout les années 1930 qui leur apportent un flot de nouveaux assistés touchés par le chômage.

Les chômeurs sont au cœur de nombreuses discussions de la commission administrative du bureau dans les années 1930. La crise est particulièrement sévère en France et se prolonge sur toute la décennie. Les budgets de l'État, des communes et des bureaux de bienfaisance doivent s'adapter pour aider cette population tombée dans une pauvreté relativement nouvelle. Il est difficile d'obtenir des informations sur les chômeurs secourus, parce qu'ils doivent être domiciliés dans une commune qui possède un fonds de chômage, remplir les conditions nécessaires pour avoir droit aux secours et en faire la demande. Ce n'est que lorsque toutes ces conditions sont réunies et que le chômeur reçoit une aide de cette façon qu'il est considéré comme chômeur secouru¹⁸¹. Or, la plupart des chômeurs ne s'adressaient pas aux offices de placement mais cherchaient par eux-mêmes à trouver du travail ou des aides, il est alors peu aisé d'avoir accès à leurs démarches et de suivre leurs traces. La part des femmes dans ces chômeurs n'est pas négligeable car elles représentaient environ 20 % de

178 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 janvier 1927.

179 SOAVI Joseph, « La crise de stabilisation de 1927-1928 en France », *Vingtième siècle*, 2003, vol. 1, n° 77, p. 85-93.

180 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 janvier 1927.

181 DEL RE Alisa, *Les femmes et l'État-providence : les politiques sociales en France dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 173.

l'ensemble des « sans-travail »¹⁸². Entre 1931 et 1936, elles étaient entre 300 000 et 400 000 en France à basculer dans le chômage¹⁸³. Le bureau de bienfaisance de Rennes se penche sur cette question des chômeurs et y consacre de nombreux débats à mesure que le poids du phénomène s'accroît et que la crédibilité de l'image du chômeur refusant de travailler s'effrite. C'est à partir du 27 novembre 1931 que l'on peut lire dans le registre de délibérations du bureau : « une crise de chômage sévit à Rennes, la commission examine sous quelle forme elle pourrait aider au soulagement des plus malheureux »¹⁸⁴. Pour remédier à cette crise, l'État a recours à une hausse des dépenses et du nombre de fonctionnaires et met en place des primes, des subventions pour les entreprises privées ou publiques¹⁸⁵. Les individus touchés par le chômage tentent aussi de former des associations, notamment au sein du monde ouvrier. Mais malgré ces efforts, il est évident que les bureaux de bienfaisance restent nécessaires. En effet, le système d'assurance facultative, et l'assistance locale ou régionale ne suffisent plus et les chômeurs ayant accès à une quelconque assurance sont finalement très peu nombreux¹⁸⁶. Les assurances chômage n'existent pas encore et le secours des caisses de chômage est insuffisant (il ne peut être supérieur à la moitié des ressources antérieures et n'est effectif que pour une durée comprise entre un et trois mois)¹⁸⁷. La conséquence directe de cette situation est que la perte de l'emploi fait très vite basculer les personnes touchées dans le monde de la grande pauvreté et de la misère. Le bureau de bienfaisance de Rennes comprend rapidement ces insuffisances et le rôle qu'il doit à présent jouer pour y remédier. En 1931, la commission administrative écrit déjà : « un grand nombre d'ouvriers chargés de famille se trouvant actuellement sans travail ; les secours de la caisse de chômage sont pour eux insuffisants, il est décidé qu'une certaine quantité de bons de pain et de viande [...] seront mis à la disposition du comité de chômeurs en faveur des familles les plus nécessiteuses exclusivement »¹⁸⁸, tandis qu'en 1933, elle cherche de nouvelles solutions face à la suspension du fonctionnement de la caisse officielle de secours aux chômeurs (en affirmant « qu'elle examinera toujours avec grande bienveillance les demandes de secours individuels qui lui seront adressées par les chômeurs »¹⁸⁹). Pour ce faire, le bureau doit distribuer des secours et

182 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 177.

183 MONTERO Muriel, *op. cit.* p. 71.

184 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 novembre 1931.

185 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 79-80.

186 *id.* p. 181.

187 BORDERIE Alain, *op. cit.* p. 51

188 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 décembre 1931.

189 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 30 juin 1933.

maintenir une activité soutenue. Il s'organise alors pour offrir des bons de pain et de viande au comité de chômeurs de Rennes en 1931. En juin 1932, le discours de l'administratrice Mme Legros fait part de ces nouvelles distributions qui se multiplient : chaque mois, les assistés peuvent avoir accès à des bons de viande « en raison de la situation économique qui atteint le monde entier, nous avons en effet 49 familles de plus qu'en 1930 comprenant 258 personnes. Le chômage se prolongeant en 1932 nous allons être obligés de voter un crédit supplémentaire pour y faire face »¹⁹⁰. En décembre 1932, le chômage s'aggravant, la commission, face à la multitude de personnes envoyées par la mairie ou par la préfecture venant demander du secours directement au secrétariat, accepte de remettre cent bons de repas au secrétaire pour qu'il puisse directement les donner. Mais c'est surtout à partir de 1933 que le chômage prend de l'ampleur et le 13 janvier 1933 « la commission décide d'allouer pour cette semaine et jusqu'à nouvel ordre 540 kg de pain, 150 kg de viande et 200 bons de repas complet du Fourneau Leperdit »¹⁹¹. Ces secours sont renouvelés plusieurs semaines durant. Le bureau de bienfaisance se penche également sur le sort des familles de chômeurs ; par exemple le 8 décembre 1933 le registre de délibérations signale que « la commission a appris avec peine que les enfants d'écoles ne trouvaient pas à manger chez eux le midi, par suite de la crise du chômage »¹⁹². Des bons de repas sont donc mis à la disposition du comité de secours aux chômeurs pour ces enfants, et c'est également le cas pour les fêtes de décembre 1933. Mais on peut remarquer que dans de nombreux cas, quand le bureau de bienfaisance apporte ces secours aux chômeurs, il passe par l'intermédiaire du comité officiel de secours aux chômeurs : « l'attention de la commission est appelée sur le chômage existant actuellement à Rennes. La commission décide de ne pas intervenir directement dans cette question du chômage mais de participer dans la mesure de ses disponibilités aux secours qui leur sont distribués par l'intermédiaire du comité officiel du chômage »¹⁹³. Ce comité organise la collecte et la distribution des différents dons. En effet, le bureau de bienfaisance est souvent réticent à distribuer des secours lui-même directement aux chômeurs car l'image du sans-emploi oisif et paresseux est encore bien ancrée dans les esprits. Le fait de passer par le comité permet de ne pas être trop impliqué auprès des chômeurs tout en leur apportant quelques secours, parce que le bureau comprend tout de même que certaines personnes ont

190 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 juin 1932.

191 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 janvier 1933.

192 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 décembre 1933.

193 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 janvier 1933.

perdu leur emploi puisque elles sont victimes de cette situation sans précédent. Même lorsque le comité, en décembre 1933 demande une plus forte implication du bureau de bienfaisance, celui-ci refuse :

« M. Leroux demande à la commission administrative de déléguer quelques uns de ses membres pour faire partie du comité officiel de secours aux chômeurs siégeant sous sa présidence à la mairie, il invoque à ce sujet que beaucoup de chômeurs se trouvent désavantagés par rapport à d'autres, en particulier ceux ayant trois enfants et plus, un taux limité de distribution ayant été établi ; il dépeint de plus la situation lamentable des chômeurs âgés de 60 à 70 ans qui d'une part ne peuvent plus trouver d'emploi, de l'autre ne peuvent prétendre au bénéfice de la loi d'assistance aux vieillards ; c'est pour ces raisons qu'il serait très désireux que quelques administrateurs veuillent bien [faire] partie du comité de secours »¹⁹⁴.

Mais le bureau repousse la proposition, il cherche à rester indépendant de tout comité même s'il veut bien aider les chômeurs à titre individuel. Mais même dans ce cas, il redoute la fraude, il lui faut des preuves car il n'est pas question de secourir des paresseux ou de mauvais travailleurs qui auraient été licenciés pour faute. Par exemple, en 1933 toujours, une distribution spéciale de secours en nature ne s'adresse qu'aux « pères de famille de trois enfants et plus, qui justifieront par la production d'un certificat de leur patron et leur livret de famille de leur mise au chômage forcée du fait des intempéries »¹⁹⁵. Le rôle du bureau de bienfaisance dans l'aide aux chômeurs est donc parfois un peu flou et difficile à évaluer. Cependant, son implication est réelle et on peut d'ailleurs remarquer que dans les années 1930 le nombre d'indigents inscrits augmente même s'il n'atteint pas le niveau de la période précédant la Première Guerre mondiale (voir tableau n° VI sur le nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Entre 1933 et 1938, on passe de 1481 inscrits à 1967. L'augmentation est continue, chaque année, le nombre des assistés du bureau de bienfaisance devenant plus dense. En effet, la multitude des nouveaux chômeurs s'ajoute à celle des pauvres aidés par l'institution depuis d'innombrables années. Il est encore plus compliqué d'évaluer l'aide apportée aux femmes qui ont perdu leur emploi durant cette décennie et qui sont tombées dans la pauvreté. En réalité, si elles sont nombreuses dans le monde de la pauvreté, elles ne sont pas pour autant les plus touchées par le chômage car toutes ne travaillaient pas avant la crise, et celles qui occupaient un emploi étaient souvent

194 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1er décembre 1933.

195 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 15 décembre 1933.

bien moins payées que les hommes donc les entreprises préféraient parfois les garder comme elles leur coûtaient moins cher (cependant cette idée ne se vérifie pas toujours, car comme elles occupaient des postes subalternes elles étaient parfois les premières licenciées)¹⁹⁶. Concrètement, l'aide aux pauvres se traduit par des bons de repas, de pain et de viande par l'intermédiaire du comité officiel d'aide aux chômeurs surtout lorsque les hivers sont froids. On retrouve ces aides spécifiques aux chômeurs jusqu'en 1937, la commission affirmant alors avoir « examiné avec bienveillance les demandes des chômeurs et de leurs familles, et leur a remis 13 200 bons de repas complet à prendre au Fourneau Leperdit, que la municipalité a confortablement installé rue de Brest »¹⁹⁷. D'une manière générale, il est évident que le bureau a fait des efforts pour secourir ces chômeurs touchés par la crise. En s'intéressant aux denrées distribuées par l'institution, cela est particulièrement évident. En effet, chaque mois, ces denrées sont de plus en plus nombreuses à être attribuées (voir le tableau n°XIII sur les denrées distribuées chaque mois par le bureau, placé en annexe). Alors qu'une personne seule bénéficiait de 500 g de viande par mois en 1933, elle peut en recevoir 1 kg en 1937. Pour un ménage avec 7 enfants, on passe de 4 kg à 6,5 kg de viande par mois. A l'échelle d'une année, cette augmentation des distributions est aussi bien visible (voir le tableau n°XIV, sur les denrées distribuées chaque année par le bureau, placé en annexe). Alors qu'en 1934, le bureau avait attribué à ses indigents 63 165 kg de pain, 9500 kg de viande et 19 530 litres de lait, en 1937 les denrées distribuées s'élèvent à 72 300 kg de pain, 17 376 kg de viande et 38 784 litres de lait. Cela témoigne à la fois de l'augmentation du nombre d'assistés secourus par le bureau car touchés par la crise économique de ces années 1930, et de l'augmentation des denrées distribuées par personne (on le voit encore davantage avec le tableau n° XIII).

Parallèlement à ces différents phénomènes, l'image du pauvre évolue. Il est de plus en plus assimilé au nouveau chômeur, victime de la conjoncture. La vieille frontière entre le bon et le mauvais pauvre n'est plus tout à fait la même. En effet, pendant des années, les dominants « classaient » ainsi les pauvres qu'ils côtoyaient ou qu'ils administraient. Alors que le bon pauvre était l'infirme ou le vieillard incapables de travailler, le mauvais pauvre s'incarnait dans les mendiants et les vagabonds soi-disant sales, effrayants et voleurs. Les bureaux de bienfaisance s'appliquaient alors à sélectionner leurs pauvres, pour n'aider que les « bons pauvres » qui respectaient un tant soit peu les normes dominantes. A ce moment-là, la pauvreté était considérée essentiellement comme un échec de l'individu. Avec la crise des années 1930, les « pauvres honteux » se multiplient, et la société estime alors qu'ils ne

196 REYNOLDS Siân, *France between the wars*, Londres, Routledge, 1996, p. 111.

197 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 juillet 1937.

méritent pas leurs conditions de vie pénibles, dues simplement au fait qu'ils aient perdu leur emploi. Le bureau de bienfaisance admet alors que les chômeurs sont des personnes en difficulté, et non pas des instigateurs de débordements par différentes émeutes et manifestations¹⁹⁸. L'image du pauvre imprévoyant, paresseux, immoral est un peu écornée dans ces années de crise. La nouvelle frontière manichéenne se dresse à présent entre deux types de chômeurs : le bon, sobre, menant une vie réglée, acceptant ses conditions sans ciller ; et le mauvais, virulent, impliqué dans les mouvements de revendication et de contestation. Mais globalement, comme un établissement industriel sur neuf en France a disparu entre 1931 et 1936, l'image du chômeur refusant de travailler n'a plus de crédibilité¹⁹⁹. La définition du chômeur passe alors de « personne vivant sans rien faire soit par paresse, soit par négligence » à « personne ayant perdu son emploi de façon involontaire et qui en recherche un autre »²⁰⁰.

Face à cette nouvelle épreuve du bureau de bienfaisance, le regard des dominants sur les pauvres évolue. On peut alors se demander si celui qu'ils portent sur les femmes est aussi transformé par les nouveaux objectifs d'aides à la mère et à l'enfant par l'intermédiaire d'une modernisation avancée de l'œuvre de la Goutte de Lait.

Aider la mère et l'enfant : le processus de modernisation de la Goutte de Lait

La Goutte de Lait rattachée au bureau de bienfaisance de Rennes fonctionne depuis 1901, mais elle est surtout au cœur de toutes les attentions dans les années 1930. C'est plus particulièrement à partir de 1927 qu'une période de modernisation très importante de l'œuvre s'amorce. En effet, cette année peut être considérée comme cruciale pour différentes raisons. La commission cherche alors à offrir du matériel innovant à la Goutte de Lait (comme de nouveaux porte-bouteilles prêtés aux femmes admises à ce service)²⁰¹. Les administrateurs remarquent également que « l'œuvre de la Goutte de Lait a pris cette année un développement considérable. La moyenne des enfants admis est passée de 58 à 71 ». C'est donc à partir de 1927 qu'ils décident d'ouvrir un nouveau crédit parce que le prix du lait augmente et que « la commission est unanime à penser que cette œuvre est de première nécessité »²⁰². En effet, la

198 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 73.

199 *id.* p. 73.

200 *id.* p. 73.

201 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 15 avril 1927.

202 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 28 octobre 1927.

Goutte de Lait rennais commence à acquérir une certaine renommée, due à la fois à son efficacité, à sa modernité supposée et à ses diverses innovations.

Elle devient alors la grande préoccupation de la période. Une explication de ce regain d'intérêt pour l'œuvre est probablement due au fait que l'ordonnateur est alors une femme. En effet, à partir du 7 juin 1929, l'administratrice Mme Legros occupe ce poste et accorde alors plus d'importance à ce service de consultations que ne le faisaient ses prédécesseurs. Lorsqu'elle présente les budgets et ses rapports moraux, elle ne manque pas de souligner l'importance de la Goutte de Lait, ainsi que les différentes améliorations pouvant y être apportées. Par exemple, en 1936, dans son rapport moral d'ordonnateur, elle propose de « donner un abri aux mères qui conduisent, chaque jeudi, 52 bébés à la visite du Docteur, au service de la Goutte de Lait »²⁰³. Elle cherche donc à offrir un service de plus en plus accueillant pour les jeunes mères. Lorsque l'administratrice décrit le budget additionnel, il est également particulièrement clair que la Goutte de Lait fait partie des priorités du moment : toujours en 1936, au milieu de la liste des dépenses qu'elle a établie, celles dévolues à la Goutte de Lait sont importantes. De plus, la mention de ces dépenses pour l'œuvre est accompagnée de la précision « service ayant pris un grand développement »²⁰⁴. La même année, la commission ouvre, en outre, un nouveau crédit pour « l'aménagement, la transformation et le développement de l'œuvre de la Goutte de Lait »²⁰⁵ s'élevant à 150 000F. Les dépenses étant très axées sur ce service de la Goutte de Lait, il est assez évident qu'il se trouve parmi les priorités du bureau.

Les femmes se rendant en consultation sont alors de plus en plus nombreuses. En effet, malgré une lourde propagande durant l'entre-deux-guerres en faveur de l'allaitement et son apparente gratuité, ce dernier recule en pratique²⁰⁶. L'allaitement fatigué et les mères qui doivent retourner rapidement travailler ne peuvent utiliser cette méthode. De plus, les indigentes n'ont pas toujours les ressources physiques suffisantes pour allaiter (grossesses à répétition, carences alimentaires, anémies, misère). Le biberon, alors largement diffusé semble être la meilleure solution. Mais pour les femmes pauvres, l'achat du lait (qui, une fois stérilisé, est encore plus coûteux), des tétines, des biberons, éventuellement du stérilisateur et de l'eau boriquée pour désinfecter le matériel est impensable²⁰⁷. Pour ces différentes raisons,

203 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mai 1936.

204 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 juillet 1936.

205 *id.*

206 SOHN Anne-Marie, *op. cit.* p. 276.

207 *id.* p. 278.

elles sont de plus en plus nombreuses à s'adresser aux Gouttes de Lait, prêtes à offrir du lait stérilisé à un prix très modique voire gratuitement. Pour encourager les mères à venir encore plus régulièrement, le bureau de bienfaisance de Rennes met en place différentes mesures. Par exemple en 1937, « l'attention de la commission est appelée sur le nombre croissant de femmes admises à la Goutte de Lait et qui ne fréquentent qu'une ou deux fois la consultation médicale, une liste de ces personnes sera demandée »²⁰⁸ ; il s'agit alors de tout mettre en place pour que les femmes se rendant aux consultations soient toujours plus nombreuses. La commission et ses subalternes cherchent aussi à ne pas offenser ou vexer les indigentes et à établir avec elles une relation de confiance. Ainsi, elles pourront encourager d'autres femmes démunies à se rendre à la Goutte de Lait. Cela semble absolument nécessaire pour la commission qui considère que ces femmes pauvres sont les plus confrontées aux idées préconçues, aux maladies et aux ennuis divers.

En effet, la Goutte de Lait a pour premier objectif de lutter contre les maladies, essentiellement celles qui pourraient être développées par les nourrissons d'ailleurs. Elle s'inscrit donc dans le courant de médicalisation de la maternité, très important à cette période. Le médical doit alors remplacer le naturel et l'habituel. On préfère le lait stérilisé au lait maternel, les nouvelles pratiques aux habitudes peu efficaces. Ces dernières se matérialisaient par le recours aux nourrices, une alimentation non stérilisée, des ustensiles sales, des langes nombreux et trop serrés...²⁰⁹ Elles étaient dictées par les conseils des amies et des grand-mères, la pudeur, la négligence, la bonne volonté maladroite ou les particularismes culturels²¹⁰. Elles permettaient aussi bien souvent aux mères de gagner du temps lorsqu'elles travaillaient. La Goutte de Lait, à travers les conseils prodigués par le médecin, doit effacer toutes ces habitudes pour les remplacer par des pratiques plus responsables, réfléchies et médicales. En effet, les médecins de l'œuvre ont une conscience aiguë des problèmes liés à la maternité et à l'enfance et tentent concrètement de les résoudre de façon scientifique. Il ne s'agit donc pas seulement ici d'offrir l'apaisement et le réconfort. Le biberon et la puériculture s'étant généralisés, les mères apprennent à utiliser du lait stérilisé, à chauffer le biberon, à administrer aux enfants une alimentation conforme à chaque âge. La médicalisation de la maternité dans les années 1930 passe par différents biais, notamment par le développement des consultations prénatales et par le rôle de l'obstétricien. Ce dernier utilise de plus en plus la radiographie, surveille la croissance de l'enfant et prépare

208 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 janvier 1937.

209 GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1992, p. 49.

210 THEBAUD Françoise, *op. cit.* p. 120-121.

l'accouchement²¹¹. Les médecins s'intéressent eux aussi toujours plus aux femmes enceintes en réalisant des examens complets ou en cherchant à dépister diverses maladies, notamment vénériennes. Les consultations de la Goutte de lait par la distribution de lait stérilisé et les conseils apportés aux mères s'inscrivent parfaitement dans ce courant. De plus, l'œuvre s'adresse directement aux femmes du peuple. Celles, plus aisées, de la bourgeoisie ou des classes moyennes, étaient davantage sensibles au discours médical, depuis déjà quelques décennies. Or, pour les indigentes, ce n'est que véritablement dans les années 1930 que ce dernier leur parvient et qu'elles commencent à s'y conformer²¹². Concrètement, à la Goutte de Lait du bureau de Rennes, chaque indigente reçoit des conseils, ainsi qu'un panier rempli de plusieurs biberons. Un livret est également établi dans lequel sont consignés le poids, la taille et les éventuels traitements, maladies, régimes et vaccinations de l'enfant²¹³. La modernisation et la médicalisation du service se traduisent alors par de nouveaux achats. Par exemple, la commission se procure plus de cinq cents biberons Pyrex pour la Goutte de Lait en 1937²¹⁴. Ce matériel est considéré comme tout à fait moderne. Un an plus tard, trois cents nouveaux exemplaires de ces biberons sont achetés²¹⁵. En outre, on remarque que la commission du bureau de Rennes privilégie la Goutte de Lait aux autres services et aides qu'on leur propose de distribuer. L'exemple le plus frappant est celui de la proposition de Carle Bahon de 1939. Il est alors président de l'office départemental d'assistance et de préservation antituberculeuse (et il connaît bien le bureau puisqu'il en a été le président en sa qualité de maire entre 1925 et 1929). Il suggère alors à l'institution de bienfaisance de donner à l'œuvre Grancher, qui vient en aide aux enfants touchés par la tuberculose ou vivant dans un milieu contaminé. La commission reconnaît alors « l'utilité et les bienfaits de l'œuvre Grancher [mais] estime que le crédit disponible pourrait permettre au bureau d'étendre son œuvre de Goutte de Lait, consacrée également au sauvetage de l'enfant et qui, actuellement, est loin de satisfaire aux besoins de nombreux nourrissons de la ville susceptibles de bénéficier de l'œuvre »²¹⁶. La modernisation et la médicalisation de la Goutte de Lait semblent donc passer avant toute autre préoccupation nouvelle. Mais il est vrai que cette œuvre demande beaucoup d'efforts et de temps à lui consacrer.

211 *id.* p. 97.

212 *id.*

213 KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980, p. 294.

214 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 15 janvier 1937.

215 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 janvier 1938.

216 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 janvier 1939.

En effet, les nouveaux projets concernant la Goutte de Lait se multiplient. Cette œuvre avait déjà une réputation d'efficacité au début du XX^{ème} siècle (Martine Joly le rappelle dans son mémoire qui concerne les années précédant la Première Guerre mondiale, elle assure alors que le bureau de bienfaisance ne faisait que gommer les effets les plus criants de la pauvreté sans s'attaquer aux causes réelles ; la seule exception étant la Goutte de Lait, qui, elle, semblait trouver des solutions adaptées aux difficultés des mères indigentes)²¹⁷. Dans l'entre-deux-guerres, cette réputation n'a fait que s'amplifier et la commission est alors tout à fait confiante pour entreprendre. En dehors des acquisitions de matériel moderne (comme un pèse-bébés en 1930)²¹⁸ qui sont continues, des travaux d'aménagement sont au cœur des débats de la commission administrative. En 1931, à la suite de la visite du Directeur de l'assistance publique du département, venu examiner la salle de la stérilisation du lait et de la consultation des nourrissons, la commission administrative prend la décision d'aménager deux salles. « Une de ces salles servirait après aménagement de salle d'attente et de garage pour les voitures d'enfants, l'autre salle servirait de salle de consultation individuelle »²¹⁹. « La salle affectée actuellement à la distribution des secours et à la stérilisation du lait sera séparée par une cloison vitrée, avec un guichet spécial pour chaque service qui sera ainsi isolé l'un de l'autre »²²⁰. Il est donc clair ici que la commission a véritablement la volonté de mettre en place une Goutte de Lait vraiment efficace et des conditions d'hygiène optimales. D'ailleurs si ces travaux sont refusés un mois plus tard, c'est justement parce que le docteur ne peut accepter « pour des raisons d'hygiène (humidité et froid) »²²¹. Le projet est donc abandonné. Mais en 1939, les administrateurs ont de nouvelles ambitions pour cette œuvre. Ils voudraient mettre en place deux filiales « dans les quartiers périphériques de Rennes, peuplés et éloignés : St-Hélier et Villeneuve »²²². En effet, ces quartiers étant à une certaine distance du siège, il est souvent difficile pour les femmes de se rendre à la Goutte de Lait centrale. Ces différents projets de modernisation de la Goutte de Lait témoignent de sa modernisation, et cette dernière idée des filiales est bien la preuve du succès de l'œuvre qui a pu entraîner la volonté de l'étendre, de promouvoir son expansion.

217 JOLY Martine, *op. cit.*

218 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 janvier 1930.

219 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} mai 1931.

220 *id.*

221 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 juin 1931.

222 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 janvier 1939.

Un autre indice nous permettant d'affirmer que la Goutte de Lait est dans une période faste se trouve dans le fait que, durant la période, des dons et legs lui sont directement destinés (voir le tableau n°XII, placé en annexe). Il est significatif de souligner que ce sont des hommes qui donnent à cette œuvre. Ils s'agit uniquement de dons (et pas de legs) sous la forme de petites sommes (150F, 200F ou 500F). Deux des donateurs (M. Morice et M. Raison) acceptent de livrer leurs noms au moment de la donation. L'approche est donc très différente de celle observée pour l'ensemble des autres dons et legs, surtout réalisés par des femmes ou des anonymes. Il ne s'agit pas là de se créer une famille de substitution ou de faire un don pour accomplir un acte de liberté (comme c'est souvent le cas pour les femmes) mais plutôt de verser une petite somme, qui n'implique pas l'ensemble de la vie du donateur pour une œuvre qui a fait ses preuves en terme d'efficacité. Ils donnent aussi leurs noms (alors que durant la période la tendance à la donation anonyme se développe) peut-être afin d'être reconnus pour l'acte généreux qu'ils ont accompli.

La Goutte de Lait cultive alors son image d'efficacité. Mais dans ces secours offerts aux mères, la domination est toujours présente. De manière ambiguë, on aide les femmes pour mieux protéger les enfants. Ces derniers sont largement prioritaires. Les mères ne sont qu'un intermédiaire, il s'agit d'ailleurs de les éduquer pour qu'elles s'occupent mieux de leurs enfants, et cela ne se fait que rarement sans un certain mépris. D'ailleurs l'institution de bienfaisance compte toujours le nombre d'enfants inscrits et non celui des mères (par exemple en 1935 on annonce quarante enfants inscrits à la Goutte de Lait)²²³. En outre, dans de nombreux cas, la mère malade n'est protégée que parce qu'elle est atteinte et que la seule solution de venir en aide à ses enfants est de la soigner, mais on ne cherche pas vraiment son confort à elle (d'ailleurs les lois contre l'avortement et la contraception sont toujours en vigueur)²²⁴. Durant ces années d'entre-deux-guerres, politiques sociales et politiques démographiques se chevauchent parfois jusqu'à se confondre. On s'intéresse alors aux femmes puisque la protection de l'enfant et la reproduction deviennent les grandes préoccupations de l'État. En revanche, on ne fait plus confiance aux mères pour s'occuper des enfants et les soigner. Le taux de mortalité infantile, même s'il a fortement tendance à chuter durant les années 1930 reste élevé²²⁵. On accuse alors les mères, et plus particulièrement celles qui travaillent. Les médecins cherchent donc à agir en faveur d'une éducation morale et technique intensive des mères. Cela fonctionne même s'il faut du temps aux femmes pour

223 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 juin 1935.

224 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 15.

225 THEBAUD Françoise, *op. cit.*

adopter les bons gestes. Une des conséquences visibles dans la période est un recul de l'indifférence vis-à-vis de l'enfant. Celui-ci (sauf dans certains cas isolés) est considéré comme une personne qui a de la valeur ; sa mort (encore assez répandue puisque la mortalité infantile reste à un niveau élevé) est souvent source de souffrances, son abandon et sa mise en nourrice se raréfient²²⁶. Dans cette éducation des mères, c'est le milieu médical qui doit intervenir, comme nous l'avons déjà évoqué. Les assurances sociales (et plus particulièrement l'assurance maternité) mises en place entre 1928 et 1930 encouragent cette médicalisation de la maternité. La mortalité maternelle est de moins en moins importante. Cependant, lorsque le médecin doit faire un choix entre la vie de la mère et celle du nourrisson, c'est bien souvent cette dernière qu'il privilégie. De même, lorsque la mère est atteinte de la tuberculose, le médecin sauve l'enfant avant la mère et si celle-ci survit à l'accouchement, elle n'a plus l'autorisation de voir son enfant (sauf si éventuellement elle guérit, ce qui peut prendre plusieurs années)²²⁷.

Quoi qu'il en soit, le bureau de bienfaisance est très fier de sa Goutte de Lait et reste intransigeant. Il ne s'agit pas d'encourager les mauvaises mères ou la fraude. Par exemple, en 1937, comme un grand nombre de personnes admises à la Goutte de Lait n'observent pas le règlement, la commission décide que le trousseau ne sera remis qu'après quatre présentations au moins aux consultations hebdomadaires (à l'origine, ce trousseau était remis lors de l'arrivée de la jeune mère, il était principalement composé de linge et de vêtements pour elle et son enfant)²²⁸. Le bureau de bienfaisance se veut généreux mais cherche tout de même à traquer toute forme d'abus.

Le poids de la Goutte de Lait au sein du bureau de bienfaisance est tel que même les hommes s'y intéressent. Nous avons déjà évoqué les donateurs masculins, mais les administrateurs se penchent aussi sur cette œuvre. Jusqu'alors, hormis les médecins, les administrateurs ne voulaient pas trop avoir affaire à la Goutte de Lait, œuvre des femmes par excellence, et, qui plus est, de la maternité. Ils considéraient qu'ils n'avaient pas leur place auprès de ce service et se débrouillaient pour ne le gérer qu'à distance (à travers les budgets ou le nombre d'inscrits par exemple) ou pour déléguer une administratrice lorsqu'il s'agissait d'aller sur place, de chercher à apporter des innovations ou d'accomplir des achats spécifiques à cette œuvre. Or, dans les années 1930, on peut remarquer une légère évolution. Par exemple, c'est bien sur une proposition de l'administrateur M. Busnel, qui a étudié la question, que le

226 THEBAUD Françoise, *op. cit.* p. 280-281.

227 *id.* p. 218.

228 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 janvier 1937.

bureau fait l'acquisition de 100 paniers porte-biberons et de 60 000 capsules. Ces tâches étaient jusqu'alors seulement accomplies par les administratrices Mme Legros ou Mme Nicol. L'exemple est donc intéressant parce qu'il s'agit d'un homme et qu'il prend lui-même la décision (il n'est pas délégué pour le faire parce qu'éventuellement aucune femme n'était disponible)²²⁹.

La modernisation de la Goutte de Lait s'inscrit aussi dans un courant plus global d'aides aux femmes, et plus particulièrement aux mères et à leurs enfants, tant à un niveau national qu'au niveau du bureau lui-même. En effet, ce dernier s'intéresse de plus en plus aux enfants, qu'il encourage à se rendre aux colonies scolaires organisées par les écoles publiques en leur fournissant une somme leur permettant d'y aller selon leurs besoins (voir le tableau n°XV sur les enfants d'assistés partant en colonies de vacances, placé en annexe). Le nombre des enfants aidés pour partir avec ces colonies passe de 29 en 1927 à 77 en 1936. Ils deviennent donc peu à peu au cœur des préoccupations du bureau. Les femmes méritantes bénéficient également de différents secours, leur nombre explosant dans les années 1930. Par exemple, la dot Fournier semble prendre une importance considérable, les membres de la commission prenant le temps d'expliquer pour chaque cas en quoi la femme qui en bénéficie l'a bien méritée. En 1931, elle est attribuée à Mme Veillard parce qu'elle est née dans la paroisse de Toussaints, qu'elle s'est mariée dans son église et qu'il faut considérer « d'autre part la situation vraiment digne d'intérêt de cette personne, le mari étant tombé malade quelques temps après son mariage et n'étant pas encore rétabli »²³⁰. Cinq ans plus tard, c'est toujours avec le même soin qu'est décrite la situation d'une femme méritante pouvant bénéficier de la dot : il s'agit d'une « orpheline de parents nés à Rennes dans la paroisse de Toussaints et digne à tous points de vue de cette récompense. Pour marquer cette cérémonie, il est convenu que Mme Legros, ordonnateur, remettra elle-même à la jeune fille au moment de son mariage à la mairie, le mandat qui lui permettra d'encaisser la dot »²³¹. Les femmes se trouvant dans une situation particulièrement difficile sont également secourues par le bureau. C'est le cas des femmes indigentes abandonnées par leur conjoint. En effet, ce thème de l'abandon est abordé à chaque congrès des bureaux de bienfaisance de France auquel celui de Rennes participe. En 1931, l'administrateur M. Grécet a été nommé délégué à ce congrès

229 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 mai 1939.

230 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 février 1931.

231 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 avril 1936.

annuel²³². Il rapporte alors à la commission les points importants qui y ont été soulignés. Ils sont au nombre de trois, et l'un d'entre eux concerne les femmes abandonnées. Il a été question de permettre aux bureaux de bienfaisance de disposer d'un droit éventuel de poursuivre les maris partis. En effet, nombre des femmes abandonnées sont des mères et les enfants doivent donc être aussi protégés. Et le meilleur moyen de le faire, est avant tout de dissuader leur père, pilier de la famille et bien souvent rapportant un salaire, de les quitter. Cette idée est tout à fait nouvelle ; il ne s'agit plus d'aider la femme une fois que ce dernier l'a quittée mais de tout faire pour dissuader l'homme d'accomplir un tel geste. Les administrateurs jugent alors son action comme une faute et ne cherchent pas seulement à réparer mais à punir, ou du moins à poursuivre le coupable. En 1934, cette préoccupation est toujours présente. M. Grécet est une fois de plus délégué au congrès et il évoque alors l'éventuel droit pour un bureau de bienfaisance « de se substituer aux intéressés inscrits pour poursuivre les personnes convaincues d'abandon »²³³. Ce n'est alors qu'une idée, pas encore mise en œuvre (d'ailleurs, la commission n'en reparle pas après la déclaration de M. Grécet) mais elle est assez significative, novatrice et symbole d'une volonté réelle de secourir les femmes les plus en détresse, et de chercher les causes de leur chute dans la pauvreté plutôt que de distribuer de simples aides palliatives. Cependant, ce sont tout de même principalement les mères méritantes, assidues et responsables qui reçoivent secours et primes durant cette période de la part du bureau. Dès 1930, la commission décide d'allouer des « primes d'assiduité » aux mères « les plus exactes et tenant le mieux leurs enfants »²³⁴. Quatre primes de quarante francs et onze primes de vingt francs sont alors allouées. Elles correspondent bien à l'idée que les mères doivent être encouragées matériellement à bien s'occuper de leurs enfants qu'elles auraient trop facilement tendance à négliger autrement. Tout cela semble bien arbitraire, les administrateurs ne définissant pas clairement sur quels critères ils comptent déterminer que telle mère est méritante et que telle autre ne l'est pas. En 1934, ce sont celles qui se présentent le plus régulièrement aux consultations de la Goutte de Lait qui sont récompensées (« la commission vu les propositions du docteur chargé du service de la Goutte de Lait attribue les primes suivantes aux femmes qui se sont montrées les plus assidues à la consultation pendant l'année »²³⁵). Cette fois-ci, 16 femmes sont primées et

232 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 octobre 1931.

233 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 août 1934.

234 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 janvier 1930.

235 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 décembre 1934.

bénéficient de sommes comprises entre 40F et 140F. Elles sont donc félicitées pour leur assiduité mais cela reste encore peu satisfaisant, car leur présence à la Goutte de Lait ne fait pas nécessairement d'elles de « bonnes mères ». En 1935, le Docteur Baderot et Mlle l'infirmière-major, travaillant tous deux au sein du service de la Goutte de Lait, décident d'accorder des primes « aux femmes les plus assidues à la consultation de nourrissons et prenant le mieux soin de leurs enfants »²³⁶. Ils peuvent en effet les observer avec leurs enfants et alors définir lesquelles sont les plus méritantes. Durant cette période, les femmes primées sont de plus en plus nombreuses (voir tableau n°XVI sur les primes accordées aux mères inscrites à la Goutte de Lait, placé en annexe). Tous ces secours du bureau s'inscrivent dans le courant des aides aux mères et aux familles des années 1930 à un niveau national. Par exemple, le Code de la famille de 1939 accorde des allocations aux familles, sauf si l'enfant est élevé dans des conditions déplorables²³⁷. Il reprend divers codes en les modifiant ou les complétant (primes à la première naissance, diverses allocations spécifiques, généralisation des allocations à toute la population active,...). Dans ce code, la protection de la maternité semble également centrale ; établissements d'accouchement et maisons maternelles se multiplient alors que les pénalités pour l'avortement sont de plus en plus lourdes²³⁸. L'État prend donc en charge différentes catégories de personnes fragiles, comme l'a toujours fait le bureau de bienfaisance (et le prive d'ailleurs par là, d'une certaine manière, d'une partie de ses prérogatives). Les effets pervers de ces politiques, qu'elles soient nationales ou locales, sont nombreux mais se manifestent principalement dans un réel encouragement aux femmes à rester au foyer. Avec ces aides (allocations étatiques, conseils et offres de la Goutte de Lait, primes,...), elles ne ressentent pas un besoin aussi aigu de sortir de chez elles, notamment pour travailler²³⁹. De plus, toute la société semble les encourager à avoir une famille nombreuse et à déployer de grands efforts pour l'éduquer, la soigner et l'aimer le mieux possible. Mais les femmes se retrouvent tout de même bien aidées et soulagées par ces différents secours. Le bureau se préoccupe bien plus d'elles et des difficultés éventuelles qu'elles peuvent rencontrer durant la maternité que durant les décennies précédentes²⁴⁰. L'image des mères indigentes évolue peu à peu, on veut en faire des femmes responsables et aimantes.

236 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 décembre 1935.

237 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 134.

238 *id.* p. 137.

239 *id.*

240 *id.*

Si mères et enfants semblent à la fois particulièrement surveillés et beaucoup aidés durant cette période, c'est aussi le cas des étrangers, nouveaux venus au bureau de bienfaisance et apportant avec eux de nouvelles interrogations.

Accueillir les étrangers pauvres

Le bureau de bienfaisance de Rennes se trouve confronté, à travers l'arrivée d'immigrants, aux problématiques qui secouent l'Europe des années 1930. Ces derniers ne sont pas parmi les administrateurs ou les employés, mais bel et bien au milieu des indigents rennais. Ils forment une nouvelle catégorie de dominés, méprisés à la fois pour leur pauvreté et pour leurs origines. Certains sont même violemment critiqués par les indigents rennais qui les considèrent comme plus pauvres qu'eux et donc davantage méprisables. Ils doivent faire face à de nombreuses formes de domination, alors qu'ils sont déjà écrasés par les conséquences de la guerre, la fuite, la perte de leur territoire et parfois par leur ignorance de la langue et du pays auxquels ils sont confrontés. Nombre d'entre eux ne se trouvaient pas nécessairement dans les franges les plus pauvres de la population de leur pays d'origine, mais ils y sont tombés en le quittant, laissant aussi derrière eux toutes les attaches familiales qui pouvaient s'y trouver. Les étrangers pauvres font face à de nombreuses difficultés, la xénophobie et le racisme étant importants dans les années 1930²⁴¹. Les étrangères très pauvres sont souvent les plus méprisées des indigentes. En effet, Françoise Thébaud rappelle le fait que les Polonaises et les Espagnoles avaient été très mal accueillies dans certaines maternités françaises dans les années 1930²⁴². Le bureau de bienfaisance de Rennes ne s'inscrit pas dans cette veine xénophobe et semble développer une certaine compassion pour ces étrangers, Sarrois et Espagnols. C'est bien souvent leur situation de réfugiés qui les a précipités dans la pauvreté car ils ont dû abandonner leurs biens pour se rendre en France. En juin 1935 ce sont des habitants de la Sarre, territoire allemand qui a été envahi par la France en 1919, puis qui est retourné à l'Allemagne à la suite du plébiscite du 13 janvier 1935, qui arrivent à Rennes. Le résultat du plébiscite a établi que 90 % des habitants de la Sarre voulaient faire partie de l'Allemagne. La situation de ceux qui avaient choisi d'être rattachés à la France était alors compliquée, ils ne se sentaient pas allemands. Parmi ceux qui préféraient être français, certains se sont alors réfugiés en France, notamment à Rennes. Les Sarrois qui s'adressent au bureau de bienfaisance sont complètement démunis. L'institution de bienfaisance accepte

241 MONTERO Muriel, *op. cit.*

242 THEBAUD Françoise, *op. cit.* p. 218-219.

alors de leur offrir du lait après enquête pour chaque demande²⁴³. Ces derniers ne paraissent pas spécialement nombreux contrairement aux Espagnols qui font appel au bureau en 1937. Ils fuient la guerre civile qui commence de ravager leur pays. Leur pauvreté est criante comme le décrit M. Brevet, administrateur de la commission, dans le registre de délibérations du bureau : « M. Brevet signale à la commission la situation vraiment lamentable des réfugiés espagnols qui au nombre de 180 viennent d'arriver à Rennes »²⁴⁴. Le bureau de bienfaisance leur vient donc en aide en leur procurant du lait (environ 40 litres, si le fournisseur peut donner des litres en supplément de ce qu'il livre habituellement), avant tout destiné aux femmes et aux jeunes enfants les plus pauvres. La plupart de ces familles espagnoles ne sont pas restées à Rennes après l'été 1937, mais en décembre de la même année, le bureau décrit encore « la situation malheureuse de quelques familles chargées d'enfants »²⁴⁵. Ces dernières sont donc complètement déracinées, elles ne peuvent pas compter sur une famille élargie, ni sur les lois d'assistance de l'État français qui ne s'appliquent pas aux étrangers. Leur situation économique les pousse donc inévitablement vers le bureau de bienfaisance qui décide alors de leur fournir six litres de lait par jour destinés avant tout aux jeunes enfants. Le bureau de Rennes se doit donc de s'occuper de tous ces indigents tombés dans la pauvreté du fait de la privation de ressources ajoutée à de nombreuses faiblesses et à la perte de liens sociaux, et surtout familiaux, essentiels.

Toutes ces personnes dépendantes du bureau de bienfaisance (chômeurs, mères et enfants, étrangers) sont cependant mieux perçues que dans la décennie précédente. Le chômeur n'est plus un paresseux, la mère n'est plus laissée seule et démunie face à la grossesse ou à son enfant, les étrangers sont pris en charge par le bureau. Les actes du bureau de bienfaisance de Rennes ont donc amené à une modification des représentations, à moins que ce ne soit l'inverse. Toujours est-il que l'image des pauvres n'est plus tout à fait la même et que celle des femmes évolue également durant ces années 1930.

Une meilleure situation des femmes

La situation du bureau de bienfaisance étant alors exceptionnelle (il n'avait jamais jusque-là dû faire face à une crise telle que celle des années 1930) et les objectifs difficiles à

243 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 juin 1935

244 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 juin 1937

245 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 décembre 1937.

réaliser, les dominants de la commission se rendent alors compte que la présence des femmes est un atout nécessaire pour y parvenir, et qu'il faudrait peut-être davantage valoriser leurs efforts, et leur offrir de meilleures conditions de travail et de vie.

Davantage de responsabilités : les premières administratrices

Mme Legros et Mme Nicol. Leurs noms ont déjà été évoqués précédemment mais il convient de revenir plus en détails sur leur nomination et leur travail. Progressivement, elles acquièrent des responsabilités au sein d'une société française dans laquelle les femmes n'ont encore que peu d'occasions de s'exprimer publiquement, puisque ne disposant ni du droit de vote ni d'une certaine reconnaissance sociale.

Tout d'abord, on remarque une certaine féminisation du travail social. Les nouvelles administratrices du bureau sont la preuve de la réalité de ce courant. Elles dirigent elles aussi le bureau de bienfaisance. Bien entendu, cela se fait au sein de la commission. Elles sont administratrices mais le terme n'était pas utilisé dans sa version féminisée à l'époque. Elles sont donc appelées « administrateurs » dans le registre. La première femme administrateur est Mme Legros qui est arrivée en 1925. Elle semble s'y sentir bien accueillie mais pour y jouer un rôle presque maternel. Elle se considère en effet comme un membre d'une famille : « j'ai l'impression de faire partie d'un de ces grands conseils de famille dont les membres ont des liens de parenté et d'affection, et dont les sentiments tout paternels sont appelés à soulager des infortunes, à réparer des injustices sociales, autrement dit à offrir un appui à tous les déshérités du sort »²⁴⁶. Dans les années 1930, les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler dans le secteur social. On pense alors que les métiers liés à la reproduction et à l'aide aux plus vulnérables sont purement féminins. La féminisation du travail social est alors très importante. L'État formalise ces nouveaux métiers : un décret a institué le diplôme d'infirmière et de visiteuse d'hygiène sociale en 1922 et elles peuvent bénéficier de bourses d'études. Le modèle bénévole de charité est considéré comme obsolète ; les bourgeoises venant voir « leurs pauvres » sous l'égide de l'Église et des notables paternalistes et catholiques ne font plus partie du nouveau modèle du secteur tertiaire en plein essor²⁴⁷. L'aide sociale devient un métier à part entière et majoritairement féminin (surintendantes d'usines, assistantes sociales, visiteuses d'hygiène...). Toutes ces femmes travaillent dans différentes

246 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 juin 1930.

247 BARD Christine, *op. cit.* p. 79-80.

structures rattachées à l'État, aux départements, aux municipalités ou aux caisses des assurances sociales ou de compensation. Certaines œuvrent également dans des offices de protection maternelle et infantile. En 1938, les diplômées de visiteuse et d'assistante sociale fusionnent, si bien que seul le titre d'assistante sociale subsiste²⁴⁸. Le bureau n'a pas encore recours à leurs compétences mais il est tout de même le reflet de cette progressive féminisation du travail social.

En plus des administratrices, le bureau compte une « ordonnateur ». Le terme n'est pas non plus féminisé dans les sources. Cette dernière n'est autre que Mme Legros. Ce rôle est très important au sein de la commission, il implique de prendre des décisions et d'avoir de nombreuses responsabilités. En outre, Mme Legros succède à M. Malapert et M. Dréno à ce poste, qui étaient très influents et renommés. Les membres de la commission, uniquement des hommes, excepté Mme Legros, acceptent alors de lui confier cette fonction, apparemment sans aucune hésitation, ce qui est tout à fait nouveau. Mais l'administratrice refuse au premier abord : « et Madame Legros, malgré sa protestation, [est nommée] ordonnateur en remplacement de M. Dréno ; ces désignations sont faites à l'unanimité »²⁴⁹. On retrouve ici une caractéristique des dominé(e)s, c'est-à-dire que l'administratrice a tellement intériorisé sa domination qu'elle ne se considère pas capable d'exercer la fonction qu'on lui propose justement parce qu'elle est dominée, donc non légitime et inférieure d'après elle. Il est donc intéressant de remarquer que ce sont les hommes qui la poussent à dépasser son statut de dominée. Même si cela peut paraître légèrement paradoxal puisqu'il est soit-disant décidé « à l'unanimité » qu'elle sera ordonnateur, alors qu'elle proteste. On peut alors supposer qu'on ne la considère pas tout à fait comme un membre de la commission à part entière (mais peut-être a-t-elle tout simplement changé d'avis, ou n'a-t-elle pas clairement refusé mais juste légèrement protesté tout en acceptant le poste). En devenant ordonnateur, elle a progressivement pu manifester ses compétences et en acquérir de nouvelles et obtenir un certain pouvoir parmi les administrateurs. Elle mesure l'importance de son poste lors d'un discours à la commission en 1930 : « vous avez osé confier à une femme le rôle d'ordonnateur, j'en suis très honorée, mais j'ai besoin de toute votre indulgente sympathie pour remplir cette importante mission. C'est donc à une femme que revient l'honneur de vous présenter, sous son double point de vue, et moral, et financier le compte-rendu de notre gestion en 1929 »²⁵⁰. Elle se situe vraiment dans l'idée qu'elle est la première femme

248 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 166.

249 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 juin 1929.

250 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 juin 1930.

administrateur et ordonnateur, et donc qu'elle a moins d'expérience voire qu'elle est inférieure à ses homologues masculins (cela est particulièrement visible dans l'utilisation des termes « osé » qui renvoie à l'idée que la commission prend un risque en décidant d'offrir ce poste à une femme et « indulgente » qui souligne sa méconnaissance de la fonction).

Parallèlement à cette certaine prise de pouvoir, il est évident que le préfet l'a nommée en tant qu'administratrice parce qu'elle est une femme et que la commission la considère avant tout comme une femme, donc qu'elle se doit d'agir comme telle et d'aider plus particulièrement les femmes tout en s'attachant à réaliser certaines tâches du bureau. Cette idée est aussi présente lorsque Mme Nicol arrive au bureau à la suite du décès de Mme Legros en 1938 : « Mme Nicol vice présidente de l'Entraide des Femmes [...] vient d'être nommée par M. le préfet administrateur du bureau de bienfaisance en remplacement de Mme Veuve Legros décédée »²⁵¹. En effet, le fait qu'elle soit vice-présidente de l'Entraide des Femmes prouve qu'on cherche avant tout à nommer des femmes pour aider les femmes assistées. Cette participation à une association et le fait même qu'elle soit une femme la désigne comme plus apte à exercer ce rôle que les hommes. Les administratrices sont donc bien souvent reléguées à certaines tâches particulières. Elles sont souvent désignées pour effectuer des achats presque « maternels ». Par exemple Mme Legros est chargée d'acheter un pèse-bébé pour la Goutte de lait en 1934, alors que Mme Nicol s'occupe des barboteuses, des robes de laine, des couches-culottes et des bottines pour les orphelines ou pour le vestiaire de la Goutte de Lait en 1939. La commission considère que les femmes ont davantage de connaissances concernant ces achats pour des enfants et de jeunes mères. Les administratrices ont conscience de ce que l'on attend d'elles et elles l'intègrent, s'y conforment. Par exemple Mme Legros affirme, en tant qu'ordonnateur, « nous nous sommes apitoyés sur la situation lamentable faite aux femmes seules, aux mères abandonnées qui demandent protection »²⁵². Elle insiste beaucoup plus sur l'aide qu'elle peut apporter aux femmes que ne le faisaient ses prédécesseurs masculins. On retrouve également ce discours après la mort de M. Arthuis, administrateur décédé en 1932, Mme Legros s'exprimant ainsi : « il nous a laissé le souvenir d'un homme au grand cœur, s'attachant surtout à l'amélioration du sort de nos vieux assistés et des pauvres femmes demeurées seules pour élever leurs enfants »²⁵³. Il semble que l'aide aux femmes indigentes

251 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 mai 1938.

252 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 juin 1930.

253 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 23 juin 1933.

lui tiennent particulièrement à cœur mais aussi qu'elle se plie au rôle que l'on attend d'elle, d'être une administratrice pour secourir avant tout les femmes.

Cependant, Mme Legros s'affirme de plus en plus tout au long de son mandat. Elle a peut-être conscience de son rôle de porte-parole des femmes, elle qui peut prendre des décisions, et qui a plus de pouvoir que de nombreuses femmes de l'époque. C'est d'ailleurs probablement en prenant conscience de l'importance de son rôle qu'elle ose peu à peu s'imposer. En 1933, elle s'oppose à toute la commission en affirmant son désaccord quant au règlement des dépenses occasionnées par le congrès des bureaux de bienfaisance cette année-là. En 1935, elle devient la seule parmi les administrateurs capable de s'élever contre l'ensemble de la commission lorsqu'une idée ne lui convient pas. Par exemple, quand l'architecte M. Le Moine expose son projet pour la reconstruction de l'orphelinat qu'il placerait en bordure de la rue du Griffon, « Mme Legros, partisane déterminée de la reconstruction de l'orphelinat s'oppose formellement toutefois à ce que le bâtiment envisagé soit en bordure de rue et d'autre part à ce que l'ouvrage actuel soit abattu »²⁵⁴. Cependant, l'administratrice n'est pas toujours écoutée et son avis personnel est rarement pris en compte. La commission persiste dans sa décision et « charge néanmoins M. Le Moine de continuer son travail »²⁵⁵. Le registre de délibérations témoigne ensuite de sa détermination : « le vote est acquis à la majorité absolue, Mme Legros déclarant ne pas vouloir accepter l'emplacement choisi et protestant d'autre part contre l'emploi de linoléum dans le devis proposé »²⁵⁶. Ici, on rapporte bien les différentes volontés de Mme Legros, mais il est clair qu'elle est seule contre tous. Dans tous les cas, elle est dépeinte comme exagérant la situation et protestant inutilement. De même, lorsque Mme Legros fait des propositions au sein de la commission, ces dernières ne sont pas toujours prises en compte sérieusement. Par exemple, en 1937, le registre nous informe que « Mme l'ordonnateur exprime le désir que la commission administrative ne soit pas oubliée lors de cérémonies ou fêtes municipales et qu'une carte lui soit si possible réservée pour le théâtre municipal »²⁵⁷. Comme cette proposition peut être considérée comme audacieuse et remettant possiblement en cause des décisions du conseil municipal, les administrateurs préfèrent évoquer un « désir » de Mme Legros plutôt qu'un vœu de la commission. Les autres administrateurs se désolidarisent. Cela donne alors

254 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1935.

255 *id.*

256 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 31 juillet 1935.

257 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 août 1937.

l'impression que les propositions de Mme Legros sont un peu inadaptées voire farfelues. Néanmoins, il ne faudrait pas négliger le fait que ces administratrices retirent une certaine fierté en travaillant au bureau de bienfaisance ; elles peuvent participer à des décisions et à des votes alors que le droit de vote ne leur était pas encore accessible. Selon Alisa Del Re, les années 1930 amènent la prise de conscience que la femme peut être un sujet politique à part entière²⁵⁸. Cela se vérifie au sein de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Rennes. Dès 1934, le préfet d'Ille-et-Vilaine s'adresse au bureau pour lui annoncer la nécessité d'élire « des représentants des établissements publics d'assistance des chefs lieux d'arrondissement, au conseil départemental d'assistance publique et privée »²⁵⁹. Il « désigne Mme Legros ordonnateur comme son délégué appelé à voter pour l'élection en question »²⁶⁰. Une femme va donc voter dans une assemblée importante au niveau départemental. Le pouvoir qui lui est concédé est alors assez exceptionnel pour l'époque. Bien entendu, elle participe aussi aux décisions au sein de la commission et justifie ses choix. Par exemple, en février 1936, le montant délivré à l'inspecteur des travaux M. Bougot est « décidé à la majorité sauf Mme Legros qui estime que M. Bougot a cessé ses fonctions en prenant sa retraite de contrôleur des hospices et que du reste il n'a pas pris part à la surveillance des travaux »²⁶¹. Elle fait aussi directement des demandes au préfet. C'est le cas en 1930 lorsqu'elle estime que le crédit pour l'aide aux vieillards de 16 000F est insuffisant, si l'on prend en considération l'augmentation récente de vieillards touchant l'assistance, elle s'adresse donc au préfet pour qu'il accepte un crédit supplémentaire de 3000F²⁶². Enfin le troisième lieu de décisions au sein duquel les administratrices peuvent prendre part à des délibérations et affirmer leurs choix est le congrès national des bureaux de bienfaisance qui a lieu tous les ans, à chaque fois dans une ville différente. En août 1939, « M. Thoraval ne pouvant pas pour raisons de famille se rendre au congrès de Nice, Mme Nicol est désignée pour le remplacer »²⁶³. Certes, Mme Nicol n'est pas le premier choix, et ne se rend au congrès que parce qu'un homme ne pouvait pas venir, mais on peut tout de même souligner le fait que le bureau de bienfaisance accepte que ce soit une femme qui le représente au niveau national. Elle exerce ainsi un réel rôle politique. En conclusion, cette citation issue du registre de

258 DEL RE Alisa, *op. cit.*

259 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 juillet 1934.

260 *id.*

261 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 février 1936.

262 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 novembre 1930.

263 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 août 1939.

délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes donne un bon résumé de la situation (il s'agit d'un mot de l'administrateur M. Thépault adressé aux membres de la commission après les décès de Mme Legros et de l'administrateur M. Brevet en 1938) :

« les tempéraments différents de ces dévoués collaborateurs formaient, par leurs éléments, un certain contraste. Par un effet de compensation, pourrais-je dire, ces éléments se corrigeaient, sans se neutraliser, au cours de nos délibérations, pour le plus grand bien du service. Leur activité et leur compétence contribuèrent grandement à la bonne gestion de notre œuvre. Saluons leur mémoire dans une commune pensée de gratitude et rendons hommage à leurs grandes qualités en tâchant de nous en inspirer. Félicitons aussi nos deux nouveaux collègues, M. Thoraval et Mme Nicol qui ont eu l'honneur de leur succéder et qui, nous l'avons déjà constaté seront de tout point leurs dignes continuateurs »²⁶⁴ .

De manière assez subtile, il souligne le caractère fort et parfois singulier de Mme Legros, qui ne se conformait pas toujours, à la fin de son mandat, à ce que l'on pouvait attendre d'une femme. Ce discours est à la fois une critique déguisée de Mme Legros, mêlée d'une forme d'admiration. Mais on y met aussi femmes et hommes sur le même plan : ils sont remerciés (pour Mme Legros et M. Brevet) et accueillis (pour Mme Nicol et M. Thoraval) de la même manière, alors que dans la décennie précédente c'était encore très loin d'être le cas.

C'est donc Mme Nicol qui succède à Mme Legros ; remplacer une femme par une autre femme semble alors naturel. Entre donc dans les mœurs du bureau le fait qu'une femme au sein de la commission est nécessaire. Le bureau de bienfaisance ne peut plus imaginer sa commission sans administratrice. Il en faut au moins une, c'est une quasi obligation. Cependant, cette dernière doit s'intéresser aux femmes et accomplir des « tâches de femmes ». De plus, Mme Nicol est moins déterminée que Mme Legros. Les administrateurs font surtout appel à elle pour réaliser divers achats, elle ne donne pas son avis aussi librement et sur des sujets aussi importants que Mme Legros qui s'impliquait dans les grands débats de la commission comme ceux concernant les travaux de l'orphelinat. Dans les années 1930, le gouvernement du Front populaire accueille des femmes (trois secrétaires d'État), tout comme le bureau de bienfaisance de Rennes, mais dans un cas comme dans l'autre « la présence de [...] femmes [...] dans le gouvernement [...] est, certes, une reconnaissance nouvelle de leur dignité, mais dans le cadre de leurs compétences traditionnelles »²⁶⁵ .

264 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 juin 1938.

265 GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1992, p. 215.

L'arrivée des administratrices change cependant les rapports entre hommes et femmes au sein du bureau dans son ensemble (pas seulement dans la commission), et une réelle reconnaissance du travail social de ces dernières s'amorce.

Davantage de reconnaissance du travail social

Le travail féminin dans son ensemble dans le bureau de bienfaisance est de plus en plus reconnu, que ce soit au niveau local ou au niveau national. Les distinctions pour souligner l'abnégation et le dévouement des femmes se développent dans les années 1920 et on en trouve la première mention en 1927 dans le bureau rennais. En effet, la directrice des sœurs « vient d'être l'objet d'une distinction, en l'espèce la médaille de bronze de l'assistance publique. Il [le maire] propose que cette médaille lui soit remise en présence des orphelines, si toutefois la directrice y consent »²⁶⁶. Il s'agit en réalité d'une distinction provenant du ministère de l'Intérieur. En remettant la médaille de bronze, il récompense dix ans de service pour l'assistance publique. Sur cette médaille (comme sur les autres qui récompensent un nombre d'années supérieur à dix), l'allégorie de l'Assistance est une femme. Elle soutient une jeune fille tout en recueillant une mère et son enfant. Cette médaille est donc à la fois l'affirmation que le monde de l'assistance est essentiellement féminin, et un symbole de la reconnaissance portée au travail des femmes dans le secteur social. Il s'agit d'une reconnaissance officielle, qui peut donc se révéler très importante dans l'image que les femmes ont d'elles-mêmes et du travail qu'elles accomplissent. Elles peuvent alors être fières des efforts déployés puisque même le ministère leur apporte une preuve de sa considération.

Cette réception d'une médaille en 1927 a entraîné de nouveaux espoirs pour les administrateurs. Dès 1928, la commission décide de demander au maire (c'est-à-dire à Carle Bahon) de présenter Mme Baderot pour la médaille de l'assistance publique²⁶⁷. Elle est alors directrice bénévole du vestiaire de la Goutte de Lait, et ce, depuis vingt ans. La commission présente une femme, pour que cette dernière soit reconnue pour le travail accompli, mais aussi probablement pour que la médaille puisse apporter un peu de prestige au bureau de bienfaisance dans son ensemble, et surtout à ceux et celles qui le dirigent. La présentation de Mme Baderot est en elle-même une reconnaissance ; elle prouve que les membres de la commission croient en son travail et en son mérite (même s'il est vrai que cela ne leur

266 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 février 1927.

267 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 février 1928.

demande pas trop d'efforts puisque Mme Baderot n'est que bénévole). Tous les membres du personnel du bureau de bienfaisance sont donc liés par une volonté de mettre en place différentes actions bienfaitantes mais cherchent aussi personnellement de la reconnaissance des pouvoirs publics qui peut alors se manifester par ces distributions de médailles et de décorations.

Ce sont surtout les femmes qui reçoivent ces décorations pour leur dévouement. Une exception est tout de même notable lorsque, en 1932, le préfet adresse une proposition à l'ancien enquêteur, M. Ody pour qu'il puisse obtenir la médaille d'argent de l'assistance publique²⁶⁸. Mais cela reste assez limité, M. Ody étant le seul homme de la période mentionné pour ce type de distinction.

En réalité, les femmes ont beaucoup plus de décorations que les hommes et essentiellement durant ces années 1930. Par exemple, en 1938, elles sont deux à en recevoir (sous la forme de la rosette d'officier de l'Instruction publique ou des palmes académiques). Il s'agit de femmes travaillant au sein du service de la Goutte de Lait :

« sur proposition de M. le vice-président, la commission administrative décide de fêter dans l'intimité la rosette d'officier de l'Instruction publique qui vient d'être décernée à Mme Baderot, directrice bénévole du vestiaire de la Goutte de Lait et les palmes académiques qui ont été attribuées à Mlle Phoyen chargée de notre consultation de nourrissons en collaboration avec le Docteur Baderot. M. le Maire sera pressenti pour présider cette petite manifestation. Il est décidé que les insignes seront offertes par le bureau et que le montant de la dépense sera imputé à l'article des dépenses imprévues »²⁶⁹.

Les femmes à bénéficier de décorations sont donc de plus en plus nombreuses. Cette citation issue du registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes met, en outre, bien en avant l'importance de la Goutte de Lait à l'époque. Son prestige ne fait que redoubler avec ces nouvelles décorations. Le travail de Mme Baderot et de Mlle Phoyen est donc reconnu à la fois au niveau national, mais aussi à un niveau plus local puisque une cérémonie doit être organisée et que le maire y sera présent. Mais plus que leur travail, c'est toujours leur mérite qui est invoqué, notamment lors de cette cérémonie, peu après la réception des décorations : « en quelques mots, M. le Maire dit tout le mérite des nouvelles promues et porte un toast en

268 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 janvier 1932.

269 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 février 1938.

leur honneur »²⁷⁰. De plus, la cérémonie est « intime » et le discours du maire se résume en « quelques mots ». Il ne s'agit donc pas d'encenser ces femmes ou de les mettre trop en avant. Cependant, les décorations et la cérémonie ne sont pas négligeables, en raison de la grande rareté des manifestations de satisfaction ou de reconnaissance à leur égard (surtout lorsqu'il s'agit de simples femmes du personnel).

Le travail social des religieuses est également davantage considéré que durant la période précédente. Leur situation est un peu meilleure et elles sont progressivement respectées comme des travailleuses sociales. La reconnaissance financière prouve et mesure la nouvelle considération que la commission a pour elles. C'est sans doute un des indicateurs les plus pertinents. Leurs indemnités sont plus élevées dans les années 1930 que dans les années 1920. En 1931, sur demande de la directrice des sœurs, l'indemnité de vestiaire est augmentée annuellement de 600F par sœur²⁷¹. La directrice elle-même, qui ne reçoit pas de salaire à proprement parler mais obtient une somme pour mener ses différentes actions voit cette dernière s'élever à environ 1000F par mois, ce qui peut lui permettre de prendre davantage soin de ses religieuses. Celles-ci sont aussi reconnues pour les diverses tâches qu'elles peuvent exercer et qui se traduisent par une forme de spécialisation. Alors que les unes sont sœurs visitatrices, les autres sont chargées de la Goutte de Lait ou contremaîtresses à l'orphelinat. La reconnaissance de leur travail se traduit aussi dans le fait qu'elles aient toujours une grande influence sur le bureau de bienfaisance, dans une période générale de laïcisation des bureaux en France. Elles semblent alors irremplaçables. Pourtant ces débats de laïcisation sont au cœur de cette période de l'entre-deux-guerres et les bureaux réfléchissent aux places respectives de la bienfaisance publique et de la charité chrétienne. Cela paraît de plus en plus incongru, alors que l'État-providence prend son essor, que les plus pauvres, les malades, les personnes âgées dépendent de l'Église pour leur survie. D'ailleurs le principe de l'aumône pour le bureau de bienfaisance de Rennes a presque quasiment disparu, remplacé par un appel aux dons et legs. Mais le bureau de Rennes reste vraiment une institution hybride. Ce n'est pas un bureau de charité (c'est-à-dire un bureau de bienfaisance dans lequel les notables et le clergé local ont un rôle très important)²⁷² comme dans de nombreuses communes du Finistère, mais c'est une institution publique reposant en grande partie sur une communauté religieuse. De même, l'orphelinat est géré par des fonds publics et privés à la fois. Le

270 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 mars 1938.

271 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 juillet 1931.

272 HAUDEBOURG Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^{ème} siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1980, p. 152.

processus de laïcisation qui prend place dans de nombreuses communes²⁷³ durant cette période dans les bureaux de bienfaisance n'est donc pas perceptible à Rennes où le poids de la religion est encore important. La charité chrétienne est toujours d'actualité en Bretagne dans l'entre-deux-guerres de manière générale : action catholique, scoutisme et prêtres ouvriers sont très présents dans la société. L'assistance devient un espace de compromis (entre le public et le privé) pour parvenir au maintien de l'équilibre social. La piété et la moralisation traditionnelles ne semblent pas incompatibles avec les idéaux de bienfaisance de l'institution publique, et peuvent même les renforcer. Yvonne Knibiehler rappelle également que « dans les milieux croyants, encore nombreux, le clergé garde un prestige dont il vaut mieux tirer parti »²⁷⁴. Les religieuses restent donc nombreuses surtout dans cette région rurale conservatrice qu'est la Bretagne. Qu'elles n'aient pas de diplôme n'est pas un repoussoir, leurs idées sociales et leur capacité à affronter les situations sans espoir, les douleurs infinies et les affres des mourants et des plus démunis les rendent irremplaçables²⁷⁵. Elles ont la capacité de rassurer et de faire tout accepter comme étant le résultat de la volonté de Dieu. Le bureau de bienfaisance ne peut alors que reconnaître leur mérite tout en se soumettant à leur influence. Par exemple, la commission prend une décision en 1936. Il s'agit d'inhumer les donateurs dans un terrain bien défini au cimetière de l'Est « affecté à l'inhumation des bienfaiteurs du bureau qui n'auraient exprimé aucune volonté contraire. M. le Maire ne voit pas d'empêchement à ce projet, le bureau serait toutefois obligé de payer le terrain affecté à chaque inhumation »²⁷⁶. Cette nouvelle façon de leur exprimer de la gratitude reste très religieuse puisque liée à l'idée d'un au-delà généreux en fonction des actions accomplies sur terre. En outre, les collaborations avec l'Église restent nombreuses. Par exemple, les curés s'occupent du placements des troncs dans leur église ou dans leur paroisse. Ces troncs permettent de rapporter des fonds au bureau de bienfaisance, les paroissiens y versant de petites sommes pour aider les malheureux en faisant acte de charité. L'influence des sœurs de la congrégation de St Vincent de Paul passe aussi par l'éducation religieuse des orphelines et l'importance qui lui est accordée. Les communions sont de véritables événements par exemple. La Supérieure des sœurs en 1937 demande d'ailleurs un achat de vin pour la

273 KITTS Antony, « le bureau de bienfaisance du Havre sous la III^e République : entre laïcisation et adaptation (1890-1920), *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2013, vol. 1, n°6, p. 83-102.

274 KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches, les infirmières dans la société française 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984, p. 42.

275 *id.*

276 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 octobre 1936.

première communion de plusieurs orphelines²⁷⁷. Cet attachement au religieux peut aussi se révéler problématique. Par exemple, l'orphelinat refuse de s'occuper d'un enfant naturel. Les parents n'étant pas mariés lors de la conception, il semble impossible pour l'institution de s'en charger²⁷⁸. La bienfaisance est tellement liée à la charité à cette époque qu'elle se construit des limites parfois assez sévères (celui qui représente le péché ne sera pas pris en charge). C'est donc lorsque le poids de la religion dans le secteur de l'assistance commence à être remis en cause un peu partout en France que le bureau de bienfaisance de Rennes décide d'affirmer davantage sa proximité avec l'Église et de reconnaître le travail accompli par ses infatigables religieuses. Rennes se place donc à contre-courant puisque le bureau de bienfaisance doit, du moins en partie, son succès au dynamisme et à l'efficacité des religieuses, qui, elles entretiennent la vitalité du sentiment religieux. Cependant, elles ne sont pas félicitées personnellement de façon manifeste. Ce n'est que par la pérennité de leur influence et par leur omniprésence que leurs efforts sont reconnus puisque la commission ne prend pas la décision de s'en passer.

Le travail social féminin semble donc davantage reconnu durant ces années 1930 au niveau national et local, même si à l'échelle du bureau de bienfaisance, cela reste encore assez discret. La commission demeure toujours un peu avare lorsqu'il s'agit de féliciter les femmes de son personnel ou de la congrégation de St Vincent de Paul pour leur travail.

De meilleures conditions de vie et de travail : les orphelines et les employées

Le travail féminin est donc mieux considéré dans les années 1930 que dans les années 1920. A cette reconnaissance du travail s'ajoute une grande amélioration des conditions de vie et de travail des orphelines et des employées durant cette décennie.

Les orphelines sont encouragées avec bienveillance à faire des études qui donnent de réels résultats. L'année cruciale est ici aussi 1927. Le 1^{er} juillet, il est question de deux orphelines (Madeleine et Germaine) reçues au certificat d'études primaires. Cela était tout à fait exceptionnel et ne s'était pas produit depuis de nombreuses années. La commission décide alors de récompenser les deux jeunes filles. Chacune d'entre elles reçoit un « souvenir », à la fois pour les féliciter et pour encourager d'autres orphelines à travailler sérieusement pour obtenir des résultats semblables. L'idée qu'une mobilité sociale par l'école

277 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 mai 1937.

278 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 juillet 1936.

est possible se diffuse, même lorsqu'elle concerne ces enfants qui cumulent les handicaps et les obstacles à affronter étant de sexe féminin, pauvres et orphelines. Le bureau de bienfaisance cherche à leur offrir une éducation un peu plus approfondie que durant les décennies précédentes et surtout à les encourager par des récompenses. Ainsi, elles peuvent poursuivre leurs études jusqu'au certificat d'études primaires, même si la plupart d'entre elles ne l'obtiennent pas. En effet, dans les années 1930, on considère qu'une femme ne serait-ce qu'un peu cultivée peut faire une meilleure épouse et une meilleure mère qu'une ignorante²⁷⁹. Dans la société française se développe alors l'idée qu'elles doivent avoir un accès facilité à la scolarité. Le nombre des orphelines diplômées du certificat d'études primaires s'accroît alors durant cette période (voir le tableau n°XVII sur les encouragements offerts aux orphelines ayant de bons résultats scolaires, placé en annexe). Entre 1927 et 1941, elles sont six à bénéficier de récompenses pour avoir obtenu leur certificat d'études ou un prix d'honneur, alors que depuis 1919 elles n'avaient rien reçu (aucune d'entre elles n'avait obtenu de tels résultats scolaires jusqu'alors). Les récompenses se traduisent donc par des « souvenirs » (petits objets divers) ou une prime de 100F. Les bonnes élèves sont donc érigées en modèles et en exemples à suivre pour les plus jeunes orphelines qui se doivent de reproduire leurs exploits scolaires. Cela permet au bureau de bienfaisance de se composer une image prestigieuse et d'aider plus activement les jeunes filles à se construire un meilleur avenir que celui de leurs parents. Ces récompenses peuvent aussi être adressées à celles qui n'ont pas obtenu leur certificat d'études primaires mais qui ont travaillé sérieusement et efficacement tout au long de l'année. La commission leur décerne alors un prix d'honneur et leur offre « un petit souvenir que Mme Legros est chargée d'acheter »²⁸⁰. Les écolières ne sont pas les seules concernées par ce regain d'intérêt de la commission administrative pour leur sort. En effet, en juin 1930, onze jeunes filles considérées comme ouvrières (mais issues en réalité de l'orphelinat de Griffon) terminent leur apprentissage et sont donc citées dans le rapport moral de l'ordonnateur Mme Legros²⁸¹. Elles n'étaient jamais présentes dans les rapports des prédécesseurs de l'administratrice ; les années 1930 sont donc celles d'un nouvel intérêt pour ces jeunes filles et leur avenir. Une orpheline atteignant la majorité en 1936 a même droit à un discours de la part d'un administrateur. Il s'agit de Marie Thibault et « M. Thépault [lui] adresse les meilleurs conseils pour le rôle qu'elle aura désormais à remplir dans la vie et

279 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 109.

280 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 juillet 1936.

281 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 juin 1930.

l'assure de tout le bienveillant appui de la commission en cas de besoin »²⁸². Ce type de petit discours d'encouragement pour les orphelines est tout à fait nouveau. Le registre de délibérations dans les années 1920 en était complètement exempt. Les encouragements adressés aux orphelines pour les amener à poursuivre leurs études, à être fières de leur travail d'ouvrières et à se construire une vie hors de la misère sont donc caractéristiques de cette période. Elles peuvent alors être davantage satisfaites de leur situation.

Les orphelines sont également moins pauvres que durant la décennie précédente. Les jeunes filles du Griffon, dans les années 1930, ont la possibilité de sortir de l'orphelinat avec un trousseau complet « qu'elles auront du reste pu confectionner avant leur sortie »²⁸³. Cela se révèle plutôt positif pour celles qui atteignent la majorité puisqu'elles additionnent ce trousseau à la seule somme qu'elles avaient jusqu'alors sur leur livret de caisse d'épargne. Le trousseau se présente concrètement par des vêtements et du linge ou par une somme de quelques centaines de francs. Les orphelines quittent donc la rue du Griffon avec un pécule de plus en plus important (voir le tableau n°XVIII sur la situation des orphelines quittant l'établissement à leur majorité, placé en annexe). Alors qu'elles recevaient une somme moyenne de 2955F entre 1929 et 1930 lorsqu'elles atteignaient leurs vingt-et-un ans, cette somme s'élève en moyenne à 3434F entre 1934 et 1936 (cependant l'écart entre ces deux sommes peut être nuancé car il est influencé par les effets de l'inflation).

Différents projets envisagés afin d'améliorer les conditions de vie et le confort des orphelines sont également discutés au sein de la commission. Par exemple, en 1938, les bâtiments de l'orphelinat sont modernisés (ce qui n'avait pas été le cas, dans de telles proportions, depuis sa création en 1834). Le bureau de bienfaisance et l'Assistance publique soutiennent le projet. Ce dernier est financé par diverses donations et surtout par des subventions publiques. En effet, en juin 1938, une lettre parvient à la commission administrative, annonçant des subventions de l'État (par l'intermédiaire du ministère de la Santé publique) pour la reconstruction de l'orphelinat²⁸⁴.

D'autres projets voient le jour, comme un arbre de Noël est apporté dans les bâtiments de la rue du Griffon pour les orphelines²⁸⁵. Cela est significatif de l'intérêt nouveau que les

282 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 juillet 1936.

283 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 septembre 1935.

284 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 juin 1938.

285 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 décembre 1938.

dominants de la commission leur portent. Ils souhaitent leur faire plaisir pour Noël et transformer les bâtiments de l'orphelinat en locaux accueillants pour qu'elles s'y sentent bien.

La vie des orphelines des années 1930 semble plus douce que celle vécue par les enfants de la décennie précédente. D'ailleurs, en 1930, 400F sont mis à la disposition de la directrice de l'orphelinat par le comité de la Fête des fleurs pour organiser une promenade des orphelines au Mont-St-Michel²⁸⁶. Et en 1934, il est décidé par la directrice des sœurs de mettre en place une promenade annuelle des orphelines²⁸⁷. A ces différentes sorties des enfants et jeunes filles est associée une certaine fierté des membres de la commission administrative. Celle-ci est particulièrement perceptible dans cet extrait du registre de délibérations du bureau de bienfaisance de 1935 : « Nos orphelines ont fait leur promenade annuelle et visité Lorient, Vannes, les alignements de Carnac, etc... Noël leur a envoyé les bonbons et jouets attendus... et leur a même promis le poste de T.S.F. qu'elles sollicitaient. Deux ont obtenu leur certificat d'études primaires et ont reçu une prime de 100F »²⁸⁸. Les administrateurs sont fiers d'eux et de leur orphelinat qui peut proposer tant de réjouissances et d'opportunités aux petites infortunées. Mais ils sont aussi satisfaits de ces dernières. Durant la même séance, la commission évoque « [leur] orphelinat, dont les enfants se distinguent par leur bonne tenue remarquée de toute la ville »²⁸⁹. Les enfants se sentent alors plus à leur aise dans leur orphelinat, si les dominants leur offrent un peu de considération, que si elles n'étaient perçues que comme des jeunes filles ignorantes et incapables de faire des efforts pour sortir de leur situation de misère.

Cependant, le bureau de bienfaisance n'hésite pas à écarter les orphelines qu'il juge turbulentes. En 1931, la directrice des sœurs demande qu'une orpheline soit admise à l'asile de la Motte au Duc car elle est « notoirement incurable et ne peut être conservée plus longtemps dans l'établissement »²⁹⁰. La Motte au duc, aussi appelée asile de St-Méen recevait les épileptiques et les malades mentaux. Les orphelines relevant de la psychiatrie sont donc menées à cet asile. Parfois, la mise à l'écart se fait encore plus simplement ; en confiant l'enfant à sa famille. Par exemple, toujours en 1931, une enfant est remise à son « père qui

286Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 juillet 1930.

287Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1934.

288 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 juin 1935.

289 *id.*

290 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 mars 1931.

s'est remarié ». L'enfant serait « au surplus une enfant têtue et bornée »²⁹¹. Le bureau de bienfaisance semble donc chercher à se décharger le plus possible des cas difficiles. Mais dans certaines situations, ces mises à l'écart peuvent permettre à l'ensemble de la communauté des orphelines d'évoluer plus sereinement. Elles témoignent également d'un intérêt pour les enfants handicapées ou inadaptées, puisque les membres du bureau de bienfaisance peuvent aussi chercher à trouver une solution appropriée aux besoins des enfants concernées. Cela semble parfois plus sage que de les garder dans un orphelinat où elles seront davantage négligées par des contremaîtresses ne sachant pas vraiment quelles méthodes pertinentes mettre en place pour leur venir en aide (alors que l'asile, du moins dans la pensée des administrateurs, était bien plus compétent). De manière générale, les orphelines évoluent dans un climat (tant dans leur travail que dans tous les différents aspects de leur vie) bien meilleur que dix ans auparavant.

Les conditions de vie et de travail des employées se sont elles aussi largement améliorées dans les années 1930. Les assurances sociales, les diverses allocations et les mesures du Front populaire permettent à ces femmes de se trouver dans une meilleure situation. Tout d'abord, la loi du 5 et du 30 avril 1928 sur les assurances sociales couvre les frais de médecine générale et spéciale, ainsi que les frais de pharmacie²⁹². Elle est suivie en 1930 par la loi sur l'assurance maladie-invalidité-décès-vieillesse et par celle sur les allocations familiales en 1932²⁹³. Les conséquences de ces lois sont visibles concrètement dans la vie du personnel du bureau de bienfaisance. Par exemple, en 1932, Mme Aloyer, l'employée du secrétariat, est malade. La commission lui laisse alors un traitement entier pendant trois mois et « les sommes qui lui seront versées par la caisse départementale des assurances sociales seront [...] reversées à la caisse du bureau de bienfaisance »²⁹⁴. Mais le bureau ne peut plus tout gérer à son niveau avec la mise en place de ces assurances sociales. Par exemple, lorsqu'en 1935 la directrice des sœurs demande une augmentation des salaires des blanchisseuses occupées quinze jours par mois à laver le linge des malades indigents et des orphelines, le bureau refuse. En effet, selon l'arrêt du 21 décembre 1934 de la Cour des comptes, l'institution de bienfaisance n'a plus à prendre en charge « la contribution ouvrière des assurances sociales de son personnel qui y est assujetti »²⁹⁵. Elle doit alors se tourner vers

291 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 avril 1931.

292 BORDERIE Alain, *op.cit.* p. 46.

293 *id.* p. 191.

294 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 juillet 1932.

295 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 septembre 1935.

le préfet qui, lui, peut autoriser cette augmentation de salaires (la rémunération de la journée de travail des blanchisseuses s'élève donc à quinze francs après cette revendication). En 1936, ce sont les mesures prises par le gouvernement du Front populaire qui facilitent la vie et le travail du personnel (cela est d'autant plus sensible pour des femmes qui ont plus de difficultés à avoir un salaire satisfaisant et à être reconnues pour le travail qu'elles accomplissent). Les accords Matignon du 7 juin se traduisent par une augmentation des salaires de 7 à 15 %, une reconnaissance du droit syndical au sein des entreprises et la mise en place de délégués ouvriers notamment²⁹⁶. Les 11 et 12 juin 1936, ce sont les lois sur les conventions collectives, les congés payés et la semaine de quarante heures qui voient le jour²⁹⁷. Au sein du bureau de bienfaisance, la commission administrative se penche sur la question. Lorsque les blanchisseuses demandent une augmentation de salaire, la commission répond que « cette demande sera examinée prochainement en même temps que la révision des salaires du petit personnel conformément aux accords Matignon »²⁹⁸. Le personnel du bureau, principalement composé de femmes, se sent donc davantage reconnu pour son travail grâce aux augmentations de salaires qui peuvent leur être accordées.

L'image et les représentations que les dominants et la société se faisaient des femmes et des pauvres évoluent durant ces années 1930. Alors que les premières sont davantage reconnues dans leur travail, écoutées dans leur volonté de prendre des décisions et d'avoir des responsabilités et susceptibles de se voir offrir des opportunités pour vivre plus confortablement, les seconds sont perçus comme des victimes de la conjoncture plutôt que comme des coupables d'une chute dans la pauvreté qui sanctionnerait un mode de vie dont la débauche et la paresse seraient les principaux aspects. Mais les efforts du bureau de bienfaisance et les évolutions des mentalités ne sont pas absolus et sans réserve. Les conflits, les restrictions de libertés et les forts rapports de domination sont toujours visibles. Les dominés se sentent peut-être davantage considérés mais ils sont toujours bel et bien en position d'infériorité.

296 MONTERO Muriel, *op. cit.* p. 35.

297 *id.* p. 171.

298 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 septembre 1936.

Les conflits autour du droit des pauvres et des dons et legs

Sous son apparente bienveillance et modernité, le bureau est au cœur de violents conflits pour pouvoir entretenir sa prospérité. Afin d'éviter toute difficulté financière, il doit lutter pour continuer à obtenir des dons et legs et surtout les retombées du droit des pauvres. Les adaptations aux nouveaux objectifs et les évolutions des représentations restent donc indissociables des vieilles considérations pour amasser de l'argent par des moyens parfois considérés comme un peu désuets. C'est la raison pour laquelle, le bureau de bienfaisance doit s'engager dans différents conflits pour maintenir ces sources de revenus de plus en plus controversées ou difficiles à obtenir.

Le bureau de bienfaisance des années 1930 décide de mettre en place des annonces dans les journaux afin d'organiser une forme de publicité et d'appel au don, ce qui entraîne des tensions, notamment avec ces journaux locaux. Les dons et les legs adressés au bureau de bienfaisance sont nécessaires pour améliorer sa situation financière et surtout pour légitimer le travail qu'il accomplit. Mais les bienfaiteurs ne perçoivent pas toujours ces deux raisons comme étant centrales dans leur prise de décision de donner ou léguer au bureau. En effet, les arguments sont généralement multiples et les différences entre générosité, charité et intérêt peuvent alors se révéler ténues. Le bureau de bienfaisance de Rennes tend cependant surtout à souligner l'altruisme des donateurs souvent présents dans le registre de délibérations sous l'appellation de « généreux bienfaiteurs ». Le bureau cherche en réalité à encenser ces individus et à les présenter comme des héros humanistes et ayant le sens du partage afin de récolter davantage de dons et legs. Ces derniers permettent d'offrir une situation plus confortable aux pauvres de la ville, mais aussi d'améliorer le bureau de bienfaisance lui-même. Ces rentrées d'argent, si elles ne suffisaient plus au début du XX^{ème} à assurer le fonctionnement du bureau dans son ensemble, représentaient tout de même 42 % des ressources annuelles des bureaux français²⁹⁹. Les administrateurs du bureau de Rennes veulent alors augmenter cette part des recettes et n'hésitent pas à lancer des appels aux dons dans les journaux de la ville comme *l'Ouest-Eclair* afin d'encourager les Rennais à développer leur sens de la générosité. Les réflexions sur ce sujet se multiplient à partir de 1935. Durant cette année, Mme Legros présente un rapport moral d'ordonnateur un peu particulier : certains

299 MARAIS Jean-Luc, *op. cit.* p. 384.

extraits ont vocation à être placés dans les journaux de la ville afin d'informer la population des services rendus par le bureau de bienfaisance³⁰⁰. Ce rapport moral n'est d'ailleurs pas rédigé à la main directement dans le registre de délibérations du bureau comme c'était le cas les années précédentes. Il s'agit d'un texte tapé à la machine à écrire puis collé dans le registre. On peut alors penser à une forme de publicité. Dans ce rapport moral, Mme Legros choisit de mettre en avant toutes les réalisations et les projets du bureau de façon détaillée. Elle évoque donc le nombre des assistés inscrits, les denrées distribuées chaque année, les colonies de vacances, les secours d'apprentissage, les récompenses offertes aux orphelines pour leurs réussites scolaires, les primes des mères inscrites à la Goutte de Lait, les sorties des jeunes filles pauvres de la rue du Griffon,... Elle veut prouver que le bureau de bienfaisance est très efficace et que la vie qu'il propose aux orphelines est exemplaire et confortable. L'ordonnateur termine ainsi : « nous exprimons nos meilleurs remerciements à tous ceux qui viennent ainsi s'intéresser à nos œuvres, sans oublier ce généreux anonyme qui a glissé un billet de 500F dans notre boîte aux lettres »³⁰¹. Son rapport moral se transforme donc en véritable appel au don. Un an plus tard, la commission persévère et réfléchit à la mise en place d'une nouvelle forme de publicité. Alors que l'administrateur M. Thépault lui fait part de son article écrit pour remercier un ménage anonyme, la commission se demande « s'il n'y aurait pas intérêt à publier les principaux legs qui ont été faits afin d'en provoquer éventuellement de nouveaux »³⁰². Le but est alors d'enranger des profits par des dons et des legs, qui forment des rentrées d'argent assez particulières puisque non prévisibles à l'avance. Les débats autour d'une éventuelle inhumation des bienfaiteurs dans un espace spécifique du cimetière de l'Est renvoient également à une volonté de souligner les apports de ces donateurs et de leur offrir un certain prestige. Ainsi, le bureau de bienfaisance encourage les Rennais à donner à l'institution pour se créer, par ce moyen, une bonne place au cimetière. Puis, en 1939, les membres de la commission s'organisent afin d'insérer des rapports ou des articles de plus en plus fréquents dans les journaux. En janvier, l'administrateur M. Thépault propose même d'introduire dans différents périodiques un compte-rendu « faisant ressortir d'une façon saisissante l'activité et les bienfaits dépensés par le bureau de bienfaisance »³⁰³. Il s'agit ici encore d'une forme de publicité et d'un appel au don à peine camouflé. En mai, c'est le

300 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 juin 1935.

301 *id.*

302 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 15 mai 1936.

303 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 janvier 1939.

secrétaire de la commission qui décide de s'informer auprès de « la direction du journal Ouest-Éclair de la possibilité de publier périodiquement un article intitulé Échos du bureau de bienfaisance qui mentionnerait les faits divers, et principalement les dons, afin d'amener le public à mieux connaître le bureau de bienfaisance »³⁰⁴. En réalité, dans les années 1930, l'appel aux dons se révèle absolument nécessaire. En effet, excepté durant l'année 1930, les dons et legs tendent à se raréfier. Entre 1931 et 1936 ils sont peu nombreux, probablement parce que la crise financière a eu un impact sur la gestion de l'argent de certains bienfaiteurs ou futurs bienfaiteurs qui ont alors renoncé à aider le bureau et les indigents rennais. De plus, cette façon ancienne de donner pour les plus pauvres cohabite dans l'entre-deux-guerres avec une nouvelle forme de dons ou legs au bureau qui ne relève plus tellement de l'altruisme ou de la charité. En effet, les individus donnent au bureau de bienfaisance pour que ce dernier s'emploie à nettoyer leur tombe ou celles des membres de leur famille une fois qu'ils seront décédés ; cela est manifeste dans le tableau n°XII sur les dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe. La commission tente de profiter tout de même de ces nouveaux legs plus égoïstes. Par exemple, en 1936, lorsque Mlle Renée Le Ker lègue 60 000F au bureau pour entretenir sa tombe, les administrateurs acceptent parce qu'ils ont conscience que cette somme est plus importante que nécessaire pour l'entretien de la sépulture, donc que le supplément pourra être distribué aux indigents³⁰⁵. Dans l'esprit de plus en plus de donateurs, il ne s'agit plus d'aider les pauvres mais bien de demander au bureau de bienfaisance d'accomplir un service afin de répondre à leurs propres envies. D'ailleurs, durant la période, le don ou le legs en eux-mêmes sont bien souvent perçus comme égoïstes, servant principalement les intérêts du bienfaiteur (parfois au détriment de ses héritiers comme la famille n'est pas privilégiée dans le testament) en lui donnant bonne conscience, en assurant son salut, en lui offrant une certaine reconnaissance de son vivant, ou une renommée de personne généreuse après sa mort (alors qu'il ne l'a peut-être absolument pas été lorsqu'il était en vie),...³⁰⁶ Le fait de donner permet aussi de s'affirmer en tant qu'individu et de se reconnaître comme possesseur légitime des biens et de l'argent puisque l'on choisit d'en disposer comme on l'entend. Dans l'entre-deux-guerres cette idée que « donner » renvoie à « avoir » et offre la possibilité au « moi »³⁰⁷ de s'affirmer est très présente. Les dons et legs des femmes seules sont utilisés pour l'entretien de leurs tombes également parce que sans

304 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 mai 1939.

305 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 janvier 1936.

306 MARAIS Jean-Luc, *op. cit.* p. 290.

307 *id.* p. 390.

famille, leur solitude est importante et qu'elles veulent être certaines que quelqu'un s'en chargera après leur mort. On observe aussi une féminisation du souci de mémoire dans l'entre-deux-guerres, les femmes sont alors plus nombreuses à rechercher la postérité³⁰⁸. La multiplication de ces dons et legs dont les sommes ne peuvent être distribuées aux indigents ou utilisées par le bureau de bienfaisance pour qu'il puisse se moderniser est problématique pour les membres de la commission. Faire de la publicité pour encourager un retour des donations directes à l'institution ou à ses assistés se révèle alors indispensable. Cependant, des tensions et conflits surgissent parfois de cette volonté de reconnaissance dans les journaux parce que le bureau de bienfaisance ne peut supporter aucune mauvaise publicité. Par exemple, le 21 août 1936, la commission envoie une lettre à « l'Ouest-journal » ; la raison invoquée étant que l'article du 18 août 1936 ne leur convenait pas puisque il affirmait que « 60 enfants des familles inscrites au bureau de bienfaisance [avaient] été envoyés aux colonies et que le bureau de bienfaisance n'a[vait] pas pu payer la pension complète de ces enfants »³⁰⁹. Les administrateurs sont très mécontents parce qu'ils estiment que les informations sont fausses (44 enfants seraient partis en colonies de vacances et non pas 60) et que le bureau est présenté en mauvaise posture par le journal puisque sa bonne gestion est mise en cause. Les rapports entre le journal et le bureau de bienfaisance sont donc de plus en plus tendus. L'institution est prête à entrer dans un conflit pour préserver ses vieilles prérogatives ; l'évolution des représentations et des mentalités des dominants de la commission n'est donc pas valable dans tous les domaines et reste à nuancer.

Cependant, les conflits les plus virulents concernent le droit des pauvres. Les spectacles pour lesquels la taxe s'applique sont nombreux et variés. Les abonnements au droit des pauvres portent sur les sociétés de spectacles de lutte et boxe, grande roue, manège à chevaux, balançoires, montagnes russes... Les cirques et les cafés-concerts ou ciné-concerts ont aussi régulièrement des abonnements à renouveler. Et peu à peu, de nouveaux droits des pauvres s'imposent. Par exemple en 1928, la commission décide qu'ils s'appliquent lorsque quelqu'un possède des appareils automatiques, phonographes et autres, placés dans un lieu public, puis, en 1931 lorsque un « appareil musical » est installé dans un café. Le droit des pauvres trouve donc de nouvelles cibles à mesure que la période avance, ce qui amène la commission à annoncer en 1934, alors que la France est touchée par la crise, que le budget du bureau reste bon car s'il y a eu « ralentissement des affaires dans le commerce et l'industrie »,

308 *id.* p. 319.

309 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 août 1936.

« les cinémas, les jeux et les sports [ont] eu de nombreux spectateurs »³¹⁰. Cependant, l'entre-deux-guerres est une période critique pour cet impôt. Les condamnations proviennent principalement de directeurs de théâtre, qui évoquent une « taxe injuste qui frappe uniquement les amateurs de spectacles éducatifs, tels que le théâtre et épargne d'autres modes de récréation ou d'autres formes de luxe »³¹¹. Rennes n'échappe pas à ces nouvelles revendications. Le 5 juillet 1929, la Fédération des Directeurs de spectacles s'adresse à la commission lui annonçant qu'elle s'oppose au droit des pauvres. Le bureau refuse de renoncer à cette taxe, car cela engendrerait un tel déficit que le bureau ne pourrait plus fonctionner. La commission rappelle également que cet impôt est ancien (il existait déjà lors de la Révolution française) et qu'il n'est pas établi sur l'entrepreneur de spectacle mais sur le spectateur, qui n'a jamais émis de plainte. L'affaire étant importante et délicate, la commission décide par conséquent de faire une copie de cette délibération afin de l'adresser aux parlementaires du département et au préfet. Mais les entrepreneurs de spectacles ne renoncent pas et demandent une division par deux de la taxe. Le 13 septembre 1929, la commission débat autour de ce sujet : M. Cayol, le directeur du Théâtre municipal, adresse une lettre au maire dans laquelle il manifeste sa volonté que le droit des pauvres ne s'élève plus à 10 % de la recette du théâtre, mais à 5 %. Cette fois encore, la commission refuse, « ne se sentant pas le droit d'abandonner une part légale du patrimoine des pauvres dont elle a la charge au profit d'un directeur de spectacle »³¹². L'administrateur M. Brevet, désigné délégué pour participer à un congrès des bureaux de bienfaisance du Nord et Nord-Est à Reims les 21 et 22 septembre 1929, a alors pour mission d'aborder cette question épineuse du droit des pauvres. Finalement, la taxe est inchangée. Mais en 1934 le débat est ranimé avec le décret-loi du 19 juillet 1934 annonçant que les places de spectacle dont le prix est inférieur à 12F à Paris et à 6F en province sont exonérées du paiement du droit des pauvres. La commission administrative du bureau de Rennes s'oppose fermement à ce décret d'autant plus que le directeur des contributions indirectes d'Ille-et-Vilaine, qui veut que seule son administration perçoive le droit des pauvres, se réfère à son article 41. La commission rappelle alors qu'elle s'en charge depuis 1913, que ses agents et trésoriers ont toutes les aptitudes requises et « qu'il serait pour le moins illogique que l'État veuille réaliser des économies au détriment des pauvres »³¹³. On

310 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1934.

311 BORDERIE Alain, *op. cit.* p. 47.

312 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 septembre 1929.

313 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 août 1934.

peut déjà percevoir à travers le débat pour le droit des pauvres que le département et l'État essaient de prendre plus d'importance face à un bureau qui résiste. Finalement, le décret du 19 Juillet 1934 n'est pas publié, et le 25 juillet 1935 le droit des pauvres devient une taxe communale³¹⁴. Jusqu'alors trois collecteurs (l'État, le département et le bureau de bienfaisance) existaient mais cela pouvait entraîner des tensions surtout lorsque l'un d'entre eux ne se faisait pas entendre et que le plus rapide encaissait l'ensemble des taxes dues. A partir de 1935, ces trois taxes sur les spectacles sont donc perçues par un seul organisme³¹⁵. Mais à peine ce problème est-il réglé que le bureau de bienfaisance doit faire face à d'autres difficultés ; en effet, à partir de 1936 les artistes refusant de faire payer la taxe à leurs spectateurs se multiplient. Finalement, le bureau de Rennes se détourne de ces questions, ou choisit simplement de signaler les fraudes au préfet. Il préfère régler le problème en cherchant de nouvelles cibles taxables, comme cela a déjà été évoqué. Il souhaite étendre le droit des pauvres aux sociétés sportives et aux propriétaires d'appareils TSF (d'ailleurs, en 1939, la taxe sur la publicité de la TSF, donc de la radio est votée au parlement). En outre, lorsque l'on s'intéresse à l'argent que rapporte le droit des pauvres chaque année au bureau de bienfaisance, on remarque une très nette augmentation prouvant que le bureau s'enrichit. De plus, l'entre-deux-guerres voit le développement d'une société de loisirs donc les taxes sur les spectacles, les sociétés sportives, les cinémas (dont l'essor considérable durant la période permet aussi au bureau d'avoir des recettes chaque année plus importantes) touchent une population de plus en plus nombreuse (voir le tableau n°VII sur l'apport annuel du droit des pauvres, placé en annexe).

Ces divers désaccords et mésententes sont le résultat direct des difficultés financières de 1929 et d'une certaine inertie de la mairie en ce qui concerne l'aide aux pauvres de la ville³¹⁶. Tout d'abord, la commission est inquiète en 1929, lorsque les dépenses sont plus importantes que ce qui avait été prévu (la différence s'élève à 33 900F). Dans l'orphelinat, les rentes et revenus attribués ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses, surtout depuis la Première Guerre mondiale. Le bureau doit donc employer ses propres fonds, normalement destinés aux indigents. Les administrateurs font alors le choix de demander davantage de subventions au maire puisque « le bureau de bienfaisance, contrairement à une opinion assez répandue, n'est pas riche »³¹⁷. Or, la municipalité des années 1930 est bien souvent accusée d'inertie. Alors que Jean Janvier avait multiplié les projets audacieux, ses successeurs

314 BORDERIE Alain, *op.cit.* p. 48

315 *id.*

316 LESACHER Alain-François, *op. cit.* p. 123.

317 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 septembre 1929.

cherchent surtout à réaliser des économies. Parfois, leurs choix sont fortement critiqués. Par exemple, lorsque Jean Lemaitre est maire, dans la première moitié des années 1930, il encourage différents chantiers afin de réaliser des places, des bassins ou des jardins³¹⁸. Les dépenses occasionnées sont importantes alors que parallèlement, la municipalité semble négliger les plus pauvres de la ville qui ont pourtant des besoins urgents. Certes, le budget de l'assistance croît et la mairie offre des subventions au bureau de bienfaisance (notamment devant l'affluence des chômeurs victimes de la crise)³¹⁹. Mais aucune réflexion sur des moyens de régler le problème de la pauvreté plus en profondeur ne semble émise et aucun des différents maires ne met en place des mesures afin de trouver une solution à la question des taudis qui prolifèrent dans les rues insalubres et d'améliorer l'habitat des rues de Brest ou de St-Malo³²⁰. Pour ces différentes raisons (difficultés financières et relative inertie des maires), le bureau se sent contraint d'entrer en conflit avec les journaux ou les directeurs de théâtre pour s'affirmer et réussir malgré tout à réunir les fonds nécessaires à son bon fonctionnement. Ces techniques se révèlent, à terme, plutôt efficaces. Dès 1934, principalement grâce au droit des pauvres, la situation financière du bureau de bienfaisance est bonne. L'institution peut même se permettre de nouveaux projets. Tout d'abord, les administrateurs décident d'une augmentation des secours (notamment en viande) pour les assistés inscrits puis s'exprime ainsi en 1936 : « nous ne devons plus tolérer que nos vieillards stationnent, debout, sur les marches d'un escalier, pendant la distribution des secours d'assistance. Nous devons donner un abri aux mères qui conduisent, chaque jeudi, 52 bébés à la visite du Docteur, au service de la Goutte de Lait. Nos 36 orphelines ne doivent plus demeurer dans des dortoirs qui menacent de s'effondrer »³²¹. Cette citation témoigne des difficultés financières auxquelles a dû faire face le bureau de bienfaisance et les conditions de travail ou de vie parfois peu agréables de ses différents membres (travailleurs et assistés), mais aussi des possibilités nouvelles qu'offre la prospérité actuelle. De plus, la commission pense aussi à déplacer le bureau pour qu'il ne soit plus dans les ruines du quartier historique. Il faudrait donc transformer ou détruire ces ruines et « placer dans des bâtiments convenables le siège [des] œuvres de bienfaisance et d'aide sociale »³²². Les conflits dans lesquels s'engage le bureau de bienfaisance semblent alors justifiés pour soutenir de tels projets³²³.

318 LESACHER Alain-François, *op. cit.* p. 117.

319 *id.* p. 123.

320 *id.* p. 123.

321 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mai 1936.

322 *id.*

323 Qui ne verront cependant pas le jour, puisque le bureau de bienfaisance est resté jusqu'à la fin de sa vie entre la rue Georges Dottin et la rue du Griffon.

L'institution n'est donc pas tout à fait sereine et doit lutter pour maintenir ses sources de revenus. Elle s'attache à des formes de bienfaisance anciennes que sont le droit des pauvres et les dons et legs. Certes, on a pu observer une évolution des représentations des femmes et des pauvres au sein du bureau, mais la commission reste tout de même sur de vieux modèles de distribution de secours. Les transformations des mentalités des membres du bureau ne sont donc pas complètes puisqu'ils restent attachés au système traditionnel et sont prêts à le défendre sans faiblir.

La vie privée des pauvres et des femmes sous contrôle

Dans ce système traditionnel, les positions de domination sont toujours présentes, malgré les évolutions des représentations. Elles se manifestent parfois de façon insidieuse à travers les effets pervers d'avancées sociales qui encouragent la mise sous contrôle de la vie des dominés. Par exemple, l'évolution majeure que représentent les mesures de l'État-providence a des conséquences très importantes sur le fonctionnement du bureau de bienfaisance et sur la vie de ses inscrits. Mais ces conséquences ne sont pas toujours positives. En effet, l'État comme le bureau, pour venir en aide aux plus démunis (ou, de manière plus générale, aux dominés de la société que sont les femmes et les plus pauvres) ont tendance à se montrer intrusifs et à pénétrer progressivement dans la vie privée des personnes concernées. Cette dernière se trouve alors constamment sous contrôle, et les positions traditionnelles de domination sont renforcées.

Le contrôle de la vie privée passe d'abord par diverses enquêtes. S'inscrivant dans le sillage de l'État-providence et appliquant ses pratiques, le bureau de bienfaisance cherche à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, et à adapter ses secours à la situation particulière de tel ou tel indigent. Il envisage également, par l'enquête à domicile, de prévenir certaines maladies. Dans les années 1920, la pratique de l'enquête existait déjà (par exemple, en 1922, le registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes fait mention d'une enquête réalisée par un agent du bureau afin de choisir la candidature la plus irréprochable pour l'attribution de la dot Fournier)³²⁴. Mais c'est surtout durant les années 1930 que cette pratique prend son essor. Le bureau cherche de nouveaux enquêteurs et les sélectionne minutieusement. Par exemple, en 1935, la commission administrative décide de placer une

324 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 7 mars 1922.

demande dans les journaux afin de trouver un nouvel enquêteur³²⁵. Six candidatures sont alors retenues parmi les plus méritantes puis sont soumises à un examen complémentaire. Cette fonction paraît alors très importante, il s'agit de trouver le meilleur prétendant, capable de remplir ce rôle si nécessaire au bon fonctionnement du bureau de bienfaisance des années 1930. En effet, il est indispensable de choisir le candidat le plus compétent dans une période où les enquêtes ont tendance à se multiplier considérablement. En 1938, par exemple, l'attribution des bons du Fourneau Leperdit est modifiée : les personnes nécessiteuses se doivent d'adresser une demande au bureau de bienfaisance, celle-ci étant ensuite l'objet d'une enquête³²⁶. Ce n'est qu'à l'issue de cette dernière qu'il est décidé du nombre de bons attribués à chaque indigent. Cette pratique de l'enquête tend ensuite à se généraliser à presque toutes les catégories d'indigents secourus par le bureau de bienfaisance. Parallèlement, depuis 1933, les religieuses de St Vincent de Paul ont recours à l'enquête dans leurs quartiers respectifs. Elles sont parfois très présentes chez les indigents, ce qui entraîne une relative perte de la vie privée de ces derniers. Ce phénomène est très largement renforcé à la fin des années 1930 lorsque « la commission administrative décidée à être renseignée très exactement sur la situation des inscrits au bureau de bienfaisance demande à ce que chaque sœur de quartier fasse un rapport hebdomadaire sur les familles visitées, avec leur appréciation sur l'utilité des secours accordés »³²⁷. Le but est avant tout d'éviter la fraude et d'attribuer des secours appropriés aux différents assistés mais ces derniers vivent parfois ces visites régulières comme des intrusions désagréables voire comme de véritables violations de la vie privée³²⁸.

Le contrôle de la vie privée des pauvres passe aussi par les dépistages des maladies. Les médecins et les religieuses du bureau de bienfaisance pensent qu'il ne faut pas attendre le malade mais aller le chercher directement à domicile (cette mesure est particulièrement appliquée lors des cas de tuberculose)³²⁹. Et, peu à peu, avec l'essor de la prévention, du dépistage et de la prophylaxie, les soignants n'hésitent pas à se faire plus inquisiteurs, n'attendant pas que le malade vienne par lui-même en consultation. La lutte pour la bonne santé se fait parfois « de manière autoritaire, condescendante, paternaliste, cherchant à imposer des examens et des consultations, à inculquer des habitudes et des gestes, plutôt qu'à

325 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 octobre 1935.

326 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 octobre 1938.

327 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} septembre 1939.

328 FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine... op. cit.* et GUILLAUME Pierre, *Le rôle social du médecin... op. cit.*

329 FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine... op. cit.* p. 212.

éclairer les gens sur leur propre corps, sur les moyens de le conserver en bon état ou de le soigner eux-mêmes »³³⁰ pour reprendre les termes d'Yvonne Knibiehler. En outre, elle peut aussi entraîner rapidement une stigmatisation des malades. Certains pauvres commencent alors à développer des réactions de méfiance. Certains refusent l'entrée des infirmières-visiteuses ou des religieuses chez eux. Ces dernières venaient repérer les symptômes en se rendant directement dans l'intimité des foyers des plus pauvres. Le malade et l'indigent sont aussi méfiants face aux médecins pénétrant dans leurs logis, sans réel accord de leur part.

Le bureau de bienfaisance applique donc des méthodes prônées par l'État-providence. Cela semble nécessaire puisque les seules aides de cet État-providence, bien que réelles, sont parfois problématiques car insuffisantes ou compliquées. Le bureau de bienfaisance doit alors chercher à combler les failles de l'État-providence, non sans difficultés. Tout d'abord, les primes et allocations de l'État sont parfois inadaptées. Par exemple, en 1938, la commission administrative décide d'attribuer un legs à « M. Chanteloup ouvrier serrurier dont la femme qui relève de couches est souffrante et qui n'a pu d'autre part obtenir la prime d'accouchement »³³¹. Il est alors particulièrement évident que certaines femmes, mêmes pauvres et malades n'obtiennent pas la prime, donc que le système de l'État-providence reste encore insuffisant, et inadapté sur certains points. Le bureau de bienfaisance cherche alors à se substituer à l'État lorsque ce dernier n'est plus efficace, et donc à contrôler ses inscrits pour y parvenir. Le nombre d'enquêtes s'accroît même considérablement avec le développement de l'État-providence parce que les allocations dont peuvent bénéficier les indigents sont à prendre en compte. Il s'agit d'un nouveau facteur non négligeable dans la situation d'une personne pauvre, le bureau de bienfaisance doit donc l'inclure parmi les autres facteurs pour savoir si tel ou tel indigent pourra bénéficier de telle ou telle aide. Ce nouveau facteur peut donc engendrer des enquêtes supplémentaires afin de savoir, par exemple, si l'allocation reçue est suffisante pour répondre aux besoins de l'inscrit en question. Par exemple, lors des réflexions autour des sommes à dépenser pour mener les enfants pauvres des écoles publiques rennaises aux colonies de vacances, en 1937, « pour fixer la somme à attribuer, la sous-commission [Mme Legros et M. Busnel] a dû tenir compte des allocations familiales et diverses touchées par les familles »³³². Le travail des administrateurs est donc plus conséquent, puisque ils doivent désormais vérifier les allocations des indigents à travers de

330 KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches, les infirmières dans la société française 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984, p. 139.

331 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 mars 1938.

332 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 juin 1937.

nouvelles enquêtes. Mais c'est aussi un moyen pour eux de contrôler davantage leurs assistés et donc d'asseoir leur position de dominants. Le rôle des allocations est donc de plus en plus central ; elles contribuent (même s'il ne semble évidemment pas que cela ait été leur rôle premier) à renforcer le contrôle des pauvres.

En dehors des enquêtes à proprement parler, les vérifications diverses sont également de plus en plus nombreuses afin d'éviter toute forme de fraude. La thématique selon laquelle seuls les « bons pauvres » peuvent bénéficier d'une aide quelconque est toujours d'actualité durant les années 1930. Par exemple, les pauvres de « moins de cinquante ans ou qui n'auront pas leur domicile de secours ou qui ne pourront fournir un certificat de travail »³³³ sont sûrs de voir leurs demandes de bons pour les repas au Fourneau Leperdit écartées. Ils doivent alors se construire une image de bons pauvres travaillant ou ayant cherché un emploi ; le certificat de travail prouvant que les bénéficiaires de « bons de fourneau » ne sont pas des paresseux. Les réflexions sur les fraudes sont au cœur des problématiques de l'État-providence. Depuis déjà quelques décennies, les lois (sur les accidents du travail en 1898 ou sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910 notamment) ont entraîné des débats passionnés chez les parlementaires ou dans la population avant, ou au moment de la mise en place de la loi³³⁴. Ces derniers tournaient autour d'une interrogation principale : comment éviter la fraude ? Un soi-disant accidenté du travail pourrait très bien feindre la blessure pour être indemnisé, tout comme de prétendus malades, invalides, vieillards inaptes au travail, chômeurs³³⁵... La peur de l'encouragement à la paresse ou à l'imprudence est toujours importante. Le pauvre secouru se doit de se conduire correctement et de n'être pas responsable de sa chute dans la pauvreté. Tout doit donc être justifié et vérifié (par exemple, la loi du 14 juillet 1905 offre l'assistance aux vieillards privés de ressources et infirmes, mais pour cela, le vieillard doit prouver son indigence)³³⁶.

Le fait d'être toujours présents dans la vie de l'assisté, permet à l'État ou aux membres du bureau de bienfaisance d'exercer une pression moralisatrice sur lui. En passant de l'unique aide aux pauvres à une volonté de prévention plus importante, les avancées sont palpables (améliorations des conditions de vie dans les prisons, essor de l'hygiène publique, plus grande reconnaissance des orphelins et des plus démunis)³³⁷ mais l'aspect moralisateur en est aussi

333 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 novembre 1937.

334 HATZFELD Henri, *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 33.

335 *id.* p. 44.

336 *id.* p. 72.

337 PLONGERON Bernard, GUILLAUME Pierre, *De la charité à l'action sociale : religion et société*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1995, p. 10.

renforcé, puisque l'on estime que ces personnes secourues se doivent alors d'exprimer une forme de reconnaissance envers leurs « bienfaiteurs » et de bien se conduire pour souligner leur humilité et leur éternelle condition de dominés. Les instances moralisatrices (État, Église, notables de la ville) cherchent à « s'immerger avant tout dans les modes de pensée, les habitudes de vie d'un milieu, partager les besoins des plus défavorisés et leur manque de ressources »³³⁸. Elles tentent alors de s'immiscer dans tous les aspects de la vie des pauvres qui peuvent se sentir encore plus dépossédés qu'ils ne l'étaient déjà.

Il est donc évident, après tous ces exemples, que durant ces années 1930, le privé tend à devenir public. Mais cela ne concerne pas seulement les plus pauvres. Les femmes en sont en effet largement victimes, qu'elles soient riches ou pauvres d'ailleurs (même s'il reste évident que les femmes pauvres forment la catégorie la plus contrôlée durant cette période). Il est vrai que l'État intervient dans différents secteurs de la vie privée de la majorité des femmes (relance de la natalité, protection de la maternité, essor de l'hygiène pour toute la population)³³⁹. Concrètement, ce sont les hommes politiques, juges, médecins et les femmes présentes dans les milieux éducatifs, sanitaires et sociaux qui exercent ce contrôle sur l'ensemble des femmes. Pour reprendre l'expression d'Alisa Del Re, on pourrait dire que les femmes des années 1930 passent du contrôle de leur mari à celui de l'État (à travers notamment les primes et allocations diverses dont celle de la mère au foyer en 1938)³⁴⁰. C'est bien lui qui s'occupe de la répartition des ressources comme cela a déjà été évoqué, mais c'est aussi l'État qui promeut progressivement une salarisation de la société dans laquelle les femmes, et plus particulièrement celles qui travaillent dans le domaine social, jouent un rôle très important. En effet, l'État, à travers ces femmes, se met à exercer des tâches qui, jusqu'alors, n'étaient réalisées que dans la sphère privée par la famille, par l'Église ou par les communautés locales, mais déjà par les femmes (soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux malades, éducation...)³⁴¹. Elles s'occupent désormais aussi de la reproduction, afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles et cela devient un véritable métier (assistante sociale, visiteuse d'hygiène, assistante maternelle, infirmière)³⁴². Les femmes du personnel du bureau de bienfaisance ont donc un rôle mis en avant par l'État et accomplissent presque les mêmes tâches que lorsqu'elles étaient dans leur foyer ; à la différence qu'à présent, l'État peut davantage les contrôler. Avec l'essor de l'État-providence, les femmes deviennent employées et le privé devient public. Mais toutes les femmes sont concernées par

338 *id.* p. 13.

339 DEL RE Alisa, *op. cit.*

340 *id.* p. 67.

341 *id.* p. 14.

342 *id.* p. 150.

ce phénomène (pas seulement les nouvelles travailleuses du social). En effet, l'État pénètre de plus en plus dans la vie quotidienne (surtout des femmes des milieux populaires) afin d'organiser de nouvelles habitudes de vie et de répondre socialement à différents besoins³⁴³. Les femmes ont donc moins de libertés dans leur vie privée. Ce contrôle des femmes est moins visible directement dans les sources du bureau de bienfaisance que celui des plus pauvres parce qu'il concerne la vie privée des femmes, mais il est bien présent et correspond chronologiquement à celui des pauvres. Il représente également l'ambiguïté des mesures de l'État-providence comme du bureau de bienfaisance. Elles cherchent à protéger la population (et plus particulièrement les dominés) et à lui offrir de meilleures conditions de vie d'une part, mais elles l'entravent d'une partie de ses libertés et rendent plus étroit son espace de vie privée d'autre part.

Ce renforcement du contrôle des femmes et des pauvres s'inscrit dans des rapports de domination, malgré les évolutions précédemment soulignées, toujours très prononcés.

Des rapports de domination entre indigents et administrateurs, et entre hommes et femmes toujours très marqués

Les années 1930 sont témoins de grandes évolutions dans les représentations des plus pauvres et des femmes. Face aux crises diverses que doit traverser le bureau de bienfaisance, les femmes sont davantage perçues comme des travailleuses aussi compétentes que les hommes, et les assistés comme des personnes victimes d'une conjoncture défavorable plutôt que comme des paresseux responsables de leur situation. Cependant ces évolutions, loin d'être négligeables, sont quelque peu atténuées par des cadres de domination traditionnels toujours bien présents durant ces années 1930. Parfois les représentations sont bouleversées mais les pratiques tendent à rester les mêmes pour un temps, répondant à des formes de domination traditionnelles profondément ancrées.

Malgré les transformations dans les représentations des pauvres et des femmes qui pourraient faire glisser la frontière entre dominés et dominants, les notables de la commission administrative cherchent à s'affirmer toujours plus dans leur position de dominants. Le fossé entre les administrateurs et les pauvres se révèle de plus en plus profond. Cela est particulièrement visible dans le fait que certains administrateurs ne semblent pas spécialement en empathie avec les indigents ; leur but premier étant plutôt de se construire une bonne carrière politique. En effet, depuis la fin des années 1920, le poste d'administrateur au sein du

³⁴³ *id.*

bureau de bienfaisance peut être considéré comme un tremplin vers d'autres fonctions plus prestigieuses. Par exemple, le 20 juin 1930, le registre de délibérations du bureau mentionne l'élection de M. Lemaistre à la municipalité de Rennes³⁴⁴. Ce dernier était jusqu'alors administrateur au sein de la commission administrative du bureau. Cela lui permettait déjà d'être connu par certains de ses futurs électeurs, mais aussi de se construire une image positive reposant sur l'entraide, la solidarité, l'aide aux plus démunis. Les administrateurs semblent pour la plupart sincères dans leur volonté de secourir les indigents, mais cela peut se combiner à des ambitions personnelles plus profondes. D'ailleurs, afin de se bâtir une belle carrière politique, les administrateurs cherchent à multiplier leurs fonctions dans diverses institutions sociales (par exemple, Mme Nicol est à la fois administratrice au bureau de bienfaisance et présidente de l'Entraide des Femmes) et à être reconnus par les pouvoirs publics. Cela se matérialise par les médailles et décorations déjà évoquées. Les préoccupations des administrateurs peuvent donc se trouver de plus en plus éloignées de celles des assistés. Alors que ces derniers ont comme premier objectif de lutter pour survivre, les membres de la commission n'ont parfois que des visées carriéristes et semblent être indifférents au sort des plus démunis, sauf lorsque cela peut leur être directement utile. On peut aussi mettre en évidence une profonde division entre ces deux mondes (des dominants et des dominés) dans les locaux utilisés couramment. Alors que les pauvres se contentent bien souvent de taudis ou, du moins, de logements précaires, les administrateurs délibèrent dans le luxe. On comprend alors que Mme Legros, en 1930, alors qu'elle vient d'être nommée ordonnateur, soit éblouie : « quand [elle] pénètre chaque vendredi dans cette belle salle et qu'[elle s'assied] dans un authentique fauteuil Louis XV »³⁴⁵. Il semblerait que la commission du bureau de bienfaisance se réunisse, tout comme le conseil municipal, dans une des salles de l'Hôtel de ville emplies de fauteuils de style Louis XV. Mais cela n'est pas totalement sûr³⁴⁶. En effet, en 1820, les délibérations se déroulaient dans une pièce de la maison rue du Griffon acquise en 1810³⁴⁷. Quoiqu'il en soit, les locaux paraissent contraster considérablement avec les cas que les administrateurs ont à traiter chaque jour et avec les conditions de vie des indigents. La gestion du bureau par les administrateurs est avant tout théorique. Le fait que les délibérations se déroulent dans de tels locaux ne facilite pas les tentatives d'empathie ou

344 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 juin 1930.

345 *id.*

346 Le registre de délibérations du bureau entre 1919 et 1953 ne mentionne pas cette information.

347 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, historique, notice sur les administrateurs de la Marmite des pauvres, du bureau de charité et du bureau de bienfaisance, 1Q18.

d'identification aux plus pauvres pour mieux comprendre leurs besoins. Au contraire, il semblerait plutôt que cela installe une distance toujours plus grande entre les dominés et les intouchables dominants, inaccessibles dans leur salle de réunion. En outre, les administrateurs cherchent continuellement à légitimer leur position de dominants en se félicitant fréquemment durant ces années 1930. Par exemple, lorsque, en 1933, le congrès de l'Union des bureaux de bienfaisance, qui a lieu chaque année dans une ville différente, se déroule à Rennes, la commission n'hésite pas à souligner le succès de ce congrès qu'elle a organisé. Les visites des différents monuments rennais qu'elle a mises en place ont « fait une impression sur les congressistes en leur montrant que Rennes n'a rien à envier aux autres villes françaises dans le développement des œuvres d'aide sociale »³⁴⁸ et ils ont gardé « un excellent souvenir de leur passage en Bretagne »³⁴⁹. A ces félicitations que s'adressent les membres de la commission à eux-mêmes après un grand événement s'ajoutent les « autocongratulations » concernant leur travail au sein du bureau de bienfaisance. Les administrateurs sont fiers d'eux et n'hésitent pas à s'exprimer ainsi : « nous n'avons laissé personne dans le besoin, et nous avons évité les excès de générosité qui poussent les indigents à la paresse et à la débauche »³⁵⁰. Ils semblent ne jamais douter ou remettre en question leurs décisions. Ils sont donc sûrs d'eux et se sentent alors légitimes dans leur position de dominants, ce qui évidemment renforce la frontière entre eux et les dominés.

Un autre facteur prouvant que les administrateurs considèrent toujours largement les plus pauvres comme des inférieurs réside dans le fait que ces derniers ne constituent pas nécessairement leur préoccupation première. En effet, le bureau de bienfaisance n'hésite pas à utiliser ses revenus afin de participer à diverses réjouissances. Par exemple, il accorde beaucoup d'importance aux congrès de l'Union des bureaux de bienfaisance de France à laquelle il avait adhéré en 1929³⁵¹. En 1933, le congrès se déroule donc à Rennes et le bureau de bienfaisance demande des subventions supplémentaires au conseil municipal. Ces dernières semblent en effet nécessaires puisque le programme des congressistes est varié et bien rempli : réunions diverses, visites dans Rennes (Pontchaillou, Hôtel de ville, musée, piscine, jardin des plantes,...), du Mont-St-Michel (dont l'entrée est payée par le bureau), de Cancale, de St-Malo, de St-Servan,... En règle générale, la gestion de la fortune des bureaux

348 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1934.

349 *id.*

350 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mai 1936.

351 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 novembre 1929.

de bienfaisance est souvent critiquée, parce que la commission place son argent dans des immeubles ou des rentes pour faire profiter l'institution mais parfois au détriment des indigents. Dans ce cas précis, le phénomène est encore plus flagrant puisque les revenus du bureau sont utilisés pour le bon plaisir de congressistes venant de différentes régions françaises. A la fin de leur séjour, « la commission administrative après examen approfondi des dépenses occasionnées par le Congrès approuve leur règlement à part toutefois Mme Legros : ces dépenses s'élèvent à un total global de 8104, 90F »³⁵². La somme est importante et le refus du règlement par Mme Legros témoigne bien du malaise engendré par l'utilisation de ces fonds, qui étaient à l'origine destinés aux plus démunis. Ces dépenses révèlent une division toujours plus grande entre les indigents et les dominants qui préfèrent s'amuser entre eux que de déployer des moyens pour les dominés, moins fortunés et considérés comme inférieurs et secondaires. Mais l'on peut également trouver une autre explication à ce refus de Mme Legros, davantage lié à une autre forme de domination. En effet, la domination masculine est toujours manifeste au sein du bureau de bienfaisance et il se peut que Mme Legros ait réagi ainsi parce qu'elle ne voulait pas montrer une quelconque adhésion aux décisions après avoir été exclue du groupe des congressistes.

En effet, le rôle de Mme Legros en septembre 1933 semble se limiter à des discussions et des promenades avec les épouses des congressistes. En août, quelques jours avant l'arrivée des administrateurs des autres bureaux français, la commission du bureau rennais évoque la visite de Pontchaillou et du préventorium puis annonce que « Mme Legros ordonnateur, se mettra en outre à la disposition des dames des congressistes le samedi après-midi 9 septembre pour leur faire visiter les principales curiosités de la ville »³⁵³. Or, dans le programme des congressistes, le samedi correspond à la journée des réunions et des travaux autour de l'aide sociale à apporter aux pauvres avec une confrontation des différents projets et priorités de chaque bureau français. Mme Legros est donc exclue de la journée la plus importante du programme ; elle ne participe pas réellement au congrès mais doit simplement occuper les épouses. Cela renvoie bien à la façon dont la femme de la commission peut être considérée ; elle est reléguée aux tâches subalternes, « féminines » et ne peut prendre part aux discussions et délibérations des congressistes. Malgré sa place au sommet de la hiérarchie du bureau de bienfaisance (puisque dans la commission), Mme Legros reste dominée. Elle n'accepte pas toujours cette condition et le fait régulièrement savoir mais c'est ainsi qu'elle semble

352 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 septembre 1933.

353 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 août 1933.

considérée par les autres administrateurs qui cherchent toujours à lui rappeler qu'elle est une femme donc qu'elle n'a pas tout à fait le même statut qu'eux et qu'elle ne peut bénéficier des mêmes responsabilités.

En dehors de la commission administrative, la domination masculine est bien présente dans toutes les strates du bureau de bienfaisance. Lorsque l'on s'intéresse aux conditions de travail et d'embauche du personnel, cette domination est particulièrement visible. Tout d'abord, les femmes accomplissent toujours les tâches les plus ingrates et dangereuses. Le cas le plus flagrant est celui des blanchisseuses, chargées de laver le linge des malades, orphelines et autres indigents. La dangerosité de leur activité autour du lavoir de St-Cyr a déjà été soulignée en 1925 :

« actuellement pour faire la lessive une femme est obligée de se percher comme elle peut sur une échelle et un tréteau et à l'aide d'une sorte de grande cuiller de puiser l'eau bouillante dans la chaudière pour la transporter dans les cuves. Si la femme glisse ou perd l'équilibre elle peut se casser bras ou jambe ou être ébouillantée. Pour faire la lessive par ce procédé, il faut que la femme soit toute la journée à son poste, elle ne peut faire autre chose »³⁵⁴.

A la suite de cette prise de conscience, la commission autorise différents travaux dont une réfection du foyer et des cuves de la buanderie et l'achat d'une nouvelle chaudière, d'un fourneau et de deux cuviers pouvant contenir 80 draps chacun. Cependant, malgré cette décision de 1925, les conditions ne semblent pas vraiment meilleures dans les années suivantes. En 1928, « une femme de service à la blanchisserie a été victime d'un accident qui heureusement n'aura pas de suites graves, accident occasionné par un robinet d'eau chaude »³⁵⁵, ce qui prouve que les conditions de travail des femmes sont toujours difficiles. Le bureau de bienfaisance évoque alors l'éventualité d'assurer son personnel contre les accidents du travail parce qu'il craint les responsabilités pouvant être encourues par la commission. Mais il semblerait alors que cette dernière ne prenne en compte que les conséquences des accidents et non pas les causes ; elle n'essaie pas de trouver des solutions pour que les blanchisseuses ne soient plus directement en contact avec le danger. En dehors des accidents, le travail à la buanderie peut aussi donner naissance à diverses maladies. Par exemple, en 1930, la directrice des sœurs informe la commission qu'une religieuse ne peut plus travailler

354 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 28 août 1925.

355 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 août 1928.

parce qu'elle a développé des problèmes de santé³⁵⁶. Elle demande alors si elle ne pourrait pas continuer à être rétribuée dans la mesure où elle a sûrement « contracté son mal »³⁵⁷ à la buanderie où elle a travaillé pendant 24 ans. La commission accepte alors de lui verser « une indemnité de reposance » de 100 francs par mois. Le registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes ne mentionne pas une seule fois des conditions de travail aussi épouvantables que celles des blanchisseuses pour des hommes. Ces postes très dangereux et difficiles sont donc réservés aux femmes. Parallèlement, d'autres postes plus confortables leur sont presque interdits. Par exemple, en 1932, le receveur secrétaire annonce à la commission qu'il aimerait avoir un employé pour le seconder et le remplacer s'il venait à tomber malade ou s'il devait s'absenter. Les administrateurs décident alors « en conséquence d'envisager le recrutement d'un aide auxiliaire, homme de préférence, capable de le suppléer en cas d'absence »³⁵⁸. Le sexe devient alors un critère de recrutement, la commission mettant en avant l'idée qu'un homme conviendrait mieux et que les compétences de l'individu en question seraient finalement secondaires au genre. Et effectivement, le nouvel employé du secrétariat présenté en 1933 est bien un homme : Henri Paris, 21 ans, qui « possède une solide instruction primaire »³⁵⁹. Les femmes sont donc discriminées à l'embauche en ce qui concerne certains postes.

Cependant, analyser les rapports de domination au sein d'une institution comme le bureau de bienfaisance reste assez ambigu. En effet, la domination masculine est toujours très importante, mais cette stabilité du système de domination est aussi due aux dominées elles-mêmes. Il est aisé de remarquer une certaine adhésion à ce système de leur part. Le cas le plus flagrant est probablement celui de l'administratrice Mme Nicol. Elle se plie au rôle que l'on attend d'une femme dans le système de domination tel qu'il est établi. Elle ne semble jamais élever la voix ou critiquer une éventuelle mauvaise décision de la commission. Elle s'implique uniquement dans des tâches dites « maternelles » ou du moins « féminines » (achat de vêtements pour les enfants, de linge pour les mères, de divers objets pour la Goutte de Lait.). Elle semble ne s'occuper que des femmes et des enfants de l'institution de bienfaisance. Donc si la domination des riches sur les pauvres et des hommes sur les femmes se perpétue durant ces années 1930 qui laissaient pourtant présager une certaine évolution des

356 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 16 mai 1930.

357 *id.*

358 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 octobre 1932.

359 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 mai 1933.

représentations, voire des mentalités, ce n'est pas seulement du fait des dominants. Par le fait d'une intériorisation profonde des dominé(e)s (ce que Pierre Bourdieu nomme « habitus »), ces dernier(ère)s participent aussi pour la plupart à un renforcement du système de domination au sein duquel ils/elles évoluent. Les dominé(e)s ont la sensation d'agir selon une norme et consentent sans même s'en apercevoir parce qu'ils/elles croient en la légitimité de la domination et donc obéissent parfois inconsciemment. Mme Nicol est assignée à un rôle de mère et à une position subordonnée au sein de la commission, et cela fait partie d'un système de domination qui lui semble naturel, « la répartition sexuée des rôles est alors conçue comme le prolongement normal de données biologiques »³⁶⁰. Dans les années 1930, il est donc manifeste que les stratégies et les dynamiques de domination sont toujours d'actualité. Mais dominants comme dominés sont responsables dans une certaine mesure. Cependant, il est vrai que la responsabilité n'est pas tout à fait la même, puisque celle des dominés est plutôt de l'ordre, dans la plupart des cas, de la simple participation.

Les évolutions des représentations sont bien réelles, les plus pauvres sont davantage respectés et les femmes ont pu accéder à des postes au sommet de la hiérarchie du bureau. Mais, ces modifications, bien que non négligeables, n'ont pas pu changer l'ensemble des systèmes de domination. Ces derniers sont toujours bien présents et ancrés dans les esprits des dominants comme des dominés. La domination est peut-être moins forte que dans les années 1920, mais elle existe toujours et évolue pour se manifester de différentes manières.

360 SINTOMER Yves, « Autour du livre de Pierre Bourdieu, la domination masculine », *Travail, genre et société*, 1999, vol. 1, n°1, p. 208.

CHAPITRE 3 : ENTRE CHAOS ET DÉSIR DE STABILITÉ (1939-1945)

Avec l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale, le bureau de bienfaisance de Rennes doit faire face à de nombreuses et nouvelles difficultés, se traduisant par des pénuries, un afflux important de nouveaux pauvres, un manque de personnel patent,... De plus, la période recommande largement, voire parfois exalte un système de domination des plus forts sur les plus vulnérables et le bureau est parfois incapable de répondre à tous les cris de détresse. Il tente cependant de s'adapter à cette situation chaotique (par des réflexions afin de trouver des aides plus adaptées aux circonstances, des fonds et des soutiens) tout en recherchant une forme de stabilité. Dans la plupart des représentations circulant durant ces années de guerre, les femmes représentent alors cette stabilité et le respect de la tradition, tout comme la famille, placée au cœur de la politique sociale de Vichy. Le bureau s'emploie donc à assigner les femmes à des rôles préconçus, souvent peu intéressants et peu valorisants, s'inscrivant parfaitement dans des cadres rigides de domination.

Une époque mouvementée

Le basculement du bureau dans la Seconde Guerre mondiale

La France vient de déclarer la guerre à l'Allemagne en septembre 1939, le bureau de bienfaisance prend déjà des mesures d'urgence et ressent les premières conséquences de cette situation exceptionnelle.

Les premières réactions du bureau à l'annonce de l'entrée en guerre concernent les orphelines. Dès le lendemain de la déclaration de guerre, des mesures sont prises, à la suite de discussions entre la commission, la directrice des sœurs et le maire François Château, afin de protéger les enfants, qui sont alors en vacances à Guichen :

« M. Le Maire de Rennes, Président de la commission fait exprimer son désir de ne pas faire revenir à Rennes les orphelines actuellement en vacances à Guichen. Du fait de l'état de guerre qui vient d'être déclaré il est d'avis en effet que le minimum d'enfants possibles restent à Rennes. Madame la Supérieure de l'orphelinat, consultée par M. Le Maire fait savoir que le maintien des orphelines à Guichen est à déconseiller tout au moins pour la saison d'hiver en raison du manque absolu de

chauffage dans les divers appartements occupés, et d'autre part du manque complet d'hygiène, elle propose par contre une maison servant de colonies de vacances que sa communauté possède au Vivier-sur-mer et où l'installation de l'orphelinat pourrait dit-elle, être faite très bien. D'accord avec M. Le Maire la commission adopte ce projet, M. Le Maire se chargera de faire prendre à Guichen les orphelines et les conduire au Vivier, de cette sorte le local qu'elles occupaient ici pourra être mis à la disposition de la mairie pour réquisition éventuelle »³⁶¹.

Dans cette première décision d'éloigner les enfants de Rennes, on comprend que la ville est alors considérée comme potentiellement dangereuse et que les plus vulnérables doivent être installés en sécurité dans des zones moins peuplées. Cette mesure a été prise très rapidement, comme dans un élan de panique face au chaos qui semble alors imminent. Le bureau de bienfaisance doit mettre en place une nouvelle organisation, oublier ses anciens projets (comme celui d'installer les enfants dans un orphelinat neuf dont la construction avait été entreprise en 1938) et chercher des solutions davantage adaptées à cette situation hors du commun. Cependant, il semblerait que le choix de la directrice, du maire d'installer les orphelines au Vivier-sur-mer soit considéré comme judicieux par la commission, bien qu'il ait été fait dans une forme de précipitation. Les membres du bureau s'organisent pour offrir un peu de confort aux orphelines dans leur nouvelle existence à distance de Rennes. Par exemple, en novembre 1939, l'administrateur M. Thépault accepte d'envoyer ses livres classiques aux orphelines afin qu'elles puissent bénéficier d'une certaine d'éducation intellectuelle³⁶². En décembre, alors que les orphelines se trouvent dans l'impossibilité de se rendre à Rennes pour les fêtes de Noël, le bureau de bienfaisance décide de verser un peu d'argent à la directrice de l'orphelinat afin qu'elle mette en place une petite fête au Vivier-sur-mer³⁶³. Enfin, le bureau de bienfaisance fait en sorte que les enfants puissent maintenir quelques liens avec leur maigre famille ou leurs proches présents à Rennes. Il les encourage aussi à offrir de petits présents aux mobilisés : « la mère supérieure fait connaître que quelques unes des orphelines qui ont des membres de leur famille mobilisés ont exprimé le désir d'abandonner leur part de gâterie à leurs proches. La commission administrative apprécie comme il convient ce geste de renoncement et accorde sa confiance à Madame La Directrice pour agir pour le mieux »³⁶⁴. Le

361 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 septembre 1939.

362 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 novembre 1939.

363 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 15 décembre 1939.

364 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 décembre 1939.

dévouement et le sentiment patriotique, ainsi que l'amour de la famille sont encouragés chez les orphelines. Ce sont des valeurs exacerbées par la situation de guerre mais qui étaient déjà prônées durant les années précédentes. Le bureau de bienfaisance a donc réussi à trouver un cadre plus rassurant pour les enfants et à leur offrir quelques repères pour qu'elles s'habituent à ce nouvel environnement.

Le deuxième signe de basculement du bureau de bienfaisance de Rennes dans la Seconde Guerre mondiale réside dans le fait que les mobilisations se multiplient autour de lui, dès septembre 1939. L'institution doit alors s'adapter. Tout d'abord, des membres du personnel sont appelés sous les drapeaux. Par exemple, le 8 septembre 1939, l'employé au secrétariat « M. Paris a été rappelé aux armées. La commission décide de lui maintenir son traitement dans les mêmes conditions qu'il est fait pour les employés des administrations de l'État »³⁶⁵. Le bureau commence alors à comprendre que le personnel pourrait venir à manquer à l'avenir. A cette mobilisation des employés, s'ajoute celle des populations rennaises peu fortunées. Elle a alors parfois pour conséquence la chute dans la pauvreté de certains membres de leur famille, et plus particulièrement des femmes. Nombreuses sont alors les familles qui se retrouvent sans aucun soutien alors que le service des allocations militaires ne fonctionne pas encore. La première mesure pour lutter contre ces violents effondrements dans la misère se traduit par des secours en pain et en viande pour les femmes de mobilisés qui en font la demande au bureau (qu'elles fassent d'ailleurs partie du bureau à l'origine ou non) et par un versement de dix francs par enfant³⁶⁶. Les secours en argent ne sont valables que pour un mois, contrairement aux secours en nature qui peuvent être distribués jusqu'au fonctionnement normal du service des allocations militaires. Le bureau de bienfaisance, reprenant parfois des méthodes déjà employées lors de la Première Guerre mondiale semble donc pouvoir s'adapter à cette situation exceptionnelle durant les derniers mois de 1939, au début de la guerre.

Le bureau est alors bien conscient d'être entré dans une période nouvelle et de devoir appliquer des mesures d'urgence afin de se préparer à la situation de guerre. Cependant, rapidement, les difficultés, parfois inédites, se multiplient et ne peuvent plus forcément être palliées par des méthodes anciennes.

365 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 septembre 1939.

366 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 septembre 1939.

Les nouvelles difficultés engendrées par la Seconde Guerre mondiale

La difficulté majeure que rencontre le bureau de bienfaisance durant ces années de guerre réside dans les pénuries. Le bureau peine à se fournir en matériel et en denrées à distribuer aux assistés. Ces derniers, de plus en plus affectés par la sous-alimentation s'adressent à l'institution, parfois alors incapable de répondre efficacement à leurs besoins. Les pénuries ont plusieurs causes. Tout d'abord, l'Allemagne opère de larges prélèvements sur la production française, agricole et industrielle. Le rationnement se généralise à partir du 17 août 1940 en Ille-et-Vilaine ; la nourriture, les vêtements (des tonnes de laine et de coton sont livrées à l'occupant), le carburant, le caoutchouc, le papier, les chaussures (le cuir est rationné)³⁶⁷ manquent. La carte de rationnement³⁶⁸ est distribuée le 23 octobre 1940, tenant compte de l'âge et de l'activité de chaque individu³⁶⁸. La Bretagne est particulièrement touchée parce que ses départements sont considérés comme excédentaires en terme de production agricole. Une grande partie de celle-ci est donc automatiquement apportée aux départements français les plus démunis, comme ceux de la région parisienne³⁶⁹. De plus, le rationnement n'est pas toujours efficace et ne répond pas aux besoins parce que les rations sont insuffisantes et parfois mal réparties³⁷⁰. Une autre cause de ces pénuries est fortement liée aux bombardements. Rennes, qui a été parfois bombardée, est alors couverte d'obstacles qui empêchent la circulation des fournisseurs. Mais, surtout, les voies de communication entre la campagne et la ville sont endommagées (routes et voies ferroviaires) ou coupées régulièrement³⁷¹. Par conséquent, dès l'automne 1940, les Rennais souffrent des failles du ravitaillement. Les prix augmentent (surtout celui de la viande comme le souligne régulièrement la commission du bureau), et les denrées les plus fondamentales (beurre, lait, œufs) se font rares³⁷². Durant les quatre années d'occupation, les réquisitions des Allemands et les restrictions alimentaires se multiplient. Les journaux que sont *Le Nouvelliste de Bretagne* et *L'Ouest-Éclair* se font les relais du Journal Officiel et annoncent les mesures de restrictions à Rennes à partir de 1940. Par exemple, le 18 octobre 1940, il est déclaré que la viande est prohibée le lundi, et le 15 janvier de la même année, cette décision s'étend au mardi³⁷³. A partir du printemps 1942, l'occupation se fait plus dure et les réquisitions de produits

367 BARD Christine, *op. cit.* p. 138.

368 *id.* p. 139.

369 SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine 1918-1958... op. cit.* p. 223.

370 *id.* p. 224.

371 *id.* p. 229.

372 *id.* p. 224.

373 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 241.

augmentent. Les denrées se raréfiant, les problèmes matériels se multipliant, la recherche de nourriture devenant la première préoccupation, la population commence à se contenter d'ersatz ou à se tourner vers le marché noir et le troc³⁷⁴. Pour les citadins, la situation est plus compliquée que pour les ruraux, surtout pour les plus pauvres qui manquent évidemment de moyens et de relations. De juillet 1940 à juin 1944 le prix du beurre est multiplié par 8³⁷⁵ alors qu'entre 1938 et 1944, les prix de gros sont multipliés par 2,5, les prix de détails par 4 et le coût moyen de la vie par 3³⁷⁶. Il devient alors de plus en plus difficile de manger à sa faim. Selon le rationnement officiel, pendant la Seconde Guerre mondiale, la ration quotidienne moyenne s'élève à 1065 calories, alors que la ration quotidienne suffisante serait plutôt de 2700 calories³⁷⁷. Jusqu'en 1945, la différence entre ces deux rations est importante, et elle l'est d'autant plus chez les populations les plus pauvres de la ville. Comme les rations proposées par le ravitaillement ne se révèlent pas suffisantes, les circuits parallèles et le marché noir prennent un essor considérable. Cependant, ils ne constituent pas une solution pour les populations pauvres. Au contraire, ils maintiennent les uns dans la misère et font tomber les autres dans une pauvreté encore plus noire. En effet, les circuits parallèles et les colis familiaux reposent sur des réseaux d'amis, de parents, de proches. Or, rares sont les pauvres inclus dans ce type de réseaux. Au contraire, ils sont bien souvent isolés ou en relation avec des personnes aussi pauvres qu'eux. Le marché noir ne semble pas non plus adapté puisque les produits qu'il propose sont bien trop chers pour les indigents³⁷⁸. Les conséquences sur les corps des pauvres sont, par conséquent, catastrophiques puisqu'ils ne parviennent plus à trouver de quoi répondre à leurs besoins physiologiques élémentaires : les carences alimentaires entraînent diverses maladies et affaiblissent bien souvent considérablement les individus³⁷⁹. Les enfants sont les premiers touchés, leur croissance étant retardée par la sous-alimentation. Mais les adultes ne sont pas épargnés, selon Jean-Pierre Rioux, « en mars 1945, les pouvoirs publics constatent que 70 % des hommes et 55 % des femmes ont perdu du poids, [et] qu'un enfant sur trois dans les grandes villes présente des troubles de croissance »³⁸⁰. Le bureau de bienfaisance doit donc s'adapter à cette situation et tenter d'offrir les denrées manquantes aux plus démunis. Cependant, lui-même ne parvient pas à se fournir. Il tente alors de se préparer afin d'éviter les pénuries. Par exemple, en mai

374 BARD Christine, *op. cit.* p. 138.

375 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *op. cit.* p. 247.

376 RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^{ème} République*, Tome I, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 37.

377 GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1992, p. 5-6.

378 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 105.

379 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 41.

380 RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^{ème} République*, Tome I, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 32.

1944, le Médecin inspecteur de la santé et la famille demande à ce que soient mises à disposition de la Goutte de Lait une certaine quantité de boîtes de lait Gloria et Paillaud afin de constituer un stock de réserve pendant deux jours³⁸¹. Ainsi, le médecin espère que les nourrissons ne manqueront pas de lait. La commission accepte l'achat de soixante boîtes de lait. Mais cette préparation à une éventuelle pénurie semble anecdotique. Elle peut certes éviter une pénurie pendant quelques jours mais ne permet pas de passer totalement outre. De plus, elle ne concerne que des boîtes de lait, la situation est différente pour les autres denrées. Par exemple, le bureau de bienfaisance doit faire face le même jour à une augmentation du prix de la viande et donc à une probable diminution des stocks à délivrer aux assistés. Les pénuries restent donc problématiques pour le bureau de bienfaisance jusqu'à la fin de la guerre. En décembre 1945, la commission « éprouve encore de sérieuses difficultés à s'approvisionner par suite de l'extrême rareté, sur le marché, de denrées essentielles »³⁸².

Afin de mieux comprendre le phénomène des pénuries affectant les pauvres de Rennes et le bureau de bienfaisance, il convient de se pencher sur les rapports de la commission avec ses fournisseurs durant la guerre. En effet, ceux-ci se compliquent considérablement avec les conditions chaotiques du conflit. Dès juin 1940, l'Union économique rennaise (qui était une société coopérative fournissant des denrées au bureau, et plus spécifiquement du pain) annonce que son industrie a été réquisitionnée par l'Autorité militaire française et qu'elle ne peut donc plus remplir ses engagements envers l'institution de bienfaisance³⁸³. L'établissement du fournisseur de pain ayant été réquisitionné dans son entièreté, le bureau ne peut plus en fournir aux indigents. En ce qui concerne la viande, la situation n'est pas meilleure puisque la commission se retrouve dans l'impossibilité de renouveler l'adjudication. Mais la question la plus problématique reste celle du lait. En effet, cette denrée est probablement la plus importante pour les assistés. Le bureau de bienfaisance déploie alors tous ses efforts à chercher des fournisseurs, mais ils se révèlent bien souvent vains ou se soldent par des victoires qui ne restent que provisoires. Par exemple, le premier fournisseur se trouve régulièrement dans l'impossibilité de livrer son lait au bureau de bienfaisance ; soit il n'a plus de fourniture³⁸⁴, soit cette dernière est arrêtée parce que le prix de l'essence devient

381 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 mai 1944.

382 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 décembre 1945.

383 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 juin 1940.

384 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 juin 1940.

trop important pour le fournisseur vivant à douze kilomètres de Rennes³⁸⁵. Cependant, le bureau de bienfaisance, malgré ses recherches, ne parvient pas à trouver de nouveaux fournisseurs et doit se contenter de cette situation bancal, alors qu'en outre, le prix du lait est augmenté de 0,15F par litre en septembre 1941³⁸⁶. Mais la commission est consciente de ne pas avoir la possibilité de s'offusquer auprès du fournisseur de lait pour cette augmentation car les enfants de la Goutte de Lait doivent être nourris, tout comme les vieillards « qui sont au régime lacté »³⁸⁷. En 1942, le laitier se voit retirer son permis de circuler³⁸⁸. La commission se retrouve alors dans l'obligation de trouver un autre fournisseur, mais les ennuis s'enchaînent. Le deuxième laitier ne peut plus fournir en 1944, parce qu'il vit à Moigné, et non pas à Rennes, qu'il n'a plus d'essence et que ses chevaux sont trop vieux³⁸⁹. Le troisième, un mois plus tard, ne peut plus livrer non plus parce que quatre de ses vaches ont été « tuées par fait de guerre »³⁹⁰. Enfin, en 1945 le laitier (il n'est pas précisé s'il s'agit toujours du même ou d'un quatrième fournisseur) n'obtient pas de paille pour ses vaches et par conséquent ne peut produire de quoi satisfaire l'institution de bienfaisance³⁹¹. Les circonstances de la guerre rendent donc l'approvisionnement de plus en plus difficile.

Face aux pénuries diverses et aux difficultés pour trouver des fournisseurs, le bureau de bienfaisance et les bienfaiteurs décident de changer de méthode de distribution. Jusqu'alors la commission privilégiait largement les dons en nature aux assistés (parce que la peur que l'argent soit dépensé dans la boisson ou que les parents l'utilisent pour leur plaisir plutôt que pour nourrir leurs enfants était encore bien ancrée). Mais les dons en numéraire deviennent obligatoires à partir du moment où le bureau de bienfaisance ne dispose plus de suffisamment de denrées pour les dons en nature. Ce basculement se met en place progressivement. En juin 1940, la commission annonce qu'en raison d'une absence de fournisseurs en pain et en viande, les bons seront exceptionnellement versés en argent. Dans une famille, les individus peuvent alors percevoir 18F par mois par personne. Les vieillards touchant déjà l'assistance

385 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} août 1940.

386 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 septembre 1941.

387 *id.*

388 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 juin 1942.

389 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 juillet 1944.

390 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 août 1944.

391 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 février 1945.

bénéficient de 8F par mois³⁹². En 1941, la question se pose une nouvelle fois pour les secours d'hiver. 100F sont distribués aux familles assistées et temporaires (vieillards compris) parce que le bureau ne parvient pas à se procurer des stocks d'aliments. Le système de bons habituels ne peut donc pas être mis en place. Les versements en numéraire permettent donc soi-disant aux indigents de se procurer les denrées qui leur sont nécessaires « dans la limite de leurs tickets de rationnement »³⁹³. Cela fonctionne pour les bons d'alimentation mais aussi pour d'autres biens. Par exemple, quand en 1941 le bureau se trouve dans l'impossibilité d'avoir un stock de galoches, les bons d'attribution sont remboursés et les assistés ont une somme d'argent plutôt que des galoches³⁹⁴. Cependant, la situation peut se compliquer pour les indigents avec cette nouvelle méthode, parce qu'ils ont bien souvent des difficultés, avec cet argent, à trouver des denrées qui manquent partout. Mais le bureau de bienfaisance ne semble pas disposer d'autres solutions face à cette conjoncture inédite. Il ouvre d'ailleurs un crédit de 10 000F au budget additionnel de 1941 pour le versement en numéraire de 90F par personne³⁹⁵. Ce système perdure jusqu'à la fin de la guerre et même après (en septembre 1945, le registre de délibérations du bureau de bienfaisance de Rennes mentionne le versement de 200F par assisté destinés à l'achat d'aliments)³⁹⁶. Les bienfaiteurs du bureau semblent également se tourner, durant cette période, vers les dons en nature. En effet, les dons et legs à destination du bureau sont nombreux pendant la guerre et se présentent comme voulant compenser les manques de denrées essentielles (voir le tableau n° XII sur les dons et legs au bureau de bienfaisance, placé en annexe). En effet, les dons et legs se multiplient (ils sont au nombre de 24 en 6 ans, alors qu'ils n'étaient que 30 durant les douze années entre 1927 et 1939) probablement parce que la situation de guerre et de détresse entraîne de nouvelles solidarités et que les Rennais ont conscience que, dans cette période chaotique, la frange la plus pauvre de la population est plus vulnérable que jamais. C'est alors que certains dons en nature se développent. Ils peuvent d'ailleurs être considérés comme un peu insolites puisque on n'en retrouve pas de semblables dans les années précédant ou suivant le conflit. Par exemple en 1939, le bureau reçoit un lot de planchettes de la part d'un de ses fournisseurs (peut-être en compensation de sa fourniture habituelle qu'il n'a plus la possibilité de livrer au

392 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 juin 1940.

393 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 octobre 1941.

394 *id.*

395 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 31 octobre 1941.

396 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 septembre 1945.

bureau) pouvant servir d'allume-feu pour les assistés. Le bureau de bienfaisance apprécie aussi le don d'un panier contenant 40 à 50kg de beurre en 1944. Les bienfaiteurs cherchent alors à compenser les pénuries, même si cela n'est pas véritablement le cas parce que les dons sont peu importants et ne peuvent combler totalement les manques.

Parallèlement à ces difficultés, le bureau de bienfaisance doit aussi faire face aux conséquences matérielles de la destruction ou de la réquisition des bâtiments. En mars 1940, alors que le hangar du lavoir de St-Cyr s'est effondré, les vieux bâtiments de l'orphelinat qui devaient être abattus ne le sont pas parce que la commission pense à l'éventualité d'y accueillir des réfugiés³⁹⁷. En ce qui concerne le nouvel orphelinat, il est réquisitionné depuis mars 1940. Mais cela pose problème aux administrateurs parce que le bâtiment n'est pas encore occupé, ce qui entraîne des frais d'entretien pour le bureau. La réquisition théorique sans occupation effective de l'orphelinat est alors très coûteuse pour le bureau qui se trouve dans l'impossibilité d'utiliser les bâtiments tout en ayant l'obligation de les entretenir puisque son occupation peut être imminente. L'administrateur M. Thoraval cherche alors à se renseigner auprès de M. Lienard, le secrétaire général du service de la Défense passive (il s'agit d'un service cherchant à protéger la population de la ville touchée par la guerre par le biais de mesures diverses comme le recensement des abris souterrains, des efforts pour l'informer...) ³⁹⁸. En avril, on annonce à la commission que c'est un hôpital installé par la Défense passive qui prendra place dans l'orphelinat neuf³⁹⁹. Or, en juin ce sont les membres de l'État major d'une « de nos armées »⁴⁰⁰ repliée à Rennes qui s'installent au deuxième étage de ce bâtiment. Ils déplacent alors les lits vers l'école de St-Yves. La commission décide donc de dresser un inventaire du matériel enlevé « à faire viser s'il y avait lieu par l'Autorité Allemande »⁴⁰¹. En effet, depuis le 18 juin 1940, la Wehrmacht est à Rennes, et à partir de ce jour, des milliers d'hommes allemands et quelques dizaines de femmes doivent être logés dans la ville⁴⁰². A la suite de ces diverses occupations de l'orphelinat, c'est donc l'Autorité Allemande elle-même qui occupe le lieu à partir de juillet 1940, « la question de l'aménagement définitif de cet immeuble se trouve dès lors suspendue »⁴⁰³. Jusqu'en 1944, la

397 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} mars 1940.

398 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mars 1940.

399 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 avril 1940.

400 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 juin 1940.

401 *id.*

402 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *op. cit.* p. 241-242.

403 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 juillet 1940.

situation reste donc la même et la commission ne peut disposer de ces locaux (à partir du 15 août 1944, ce sont les Américains, entrés à Rennes le 4 août, qui s’y installent). Cependant, en 1945, le bureau reprend espoir en apprenant qu’il peut bénéficier d’une indemnité pour la réquisition allemande de l’orphelinat. De plus, les Allemands ont commis des dégâts dans ces locaux donc un dossier concernant le mobilier de l’orphelinat et une évaluation d’experts sont déposés à la mairie de Rennes, alors bureau des réquisitions allemandes afin d’obtenir un remboursement des dégâts⁴⁰⁴. Les bâtiments appartenant au bureau de bienfaisance ne sont donc plus forcément à sa disposition. Quant aux autres habitations de la ville, elles ont été parfois endommagées ou détruites par la guerre, ce qui n’est pas sans conséquences pour le bureau de bienfaisance également. Les bombardements de 1943 autour de la gare, ou ceux des Alliés en 1944 sur les voies de communication et les transports privent de nombreux Rennais d’abri. Fin 1944, un tiers du bâti est gravement endommagé et 25 000 personnes n’ont plus de toit⁴⁰⁵. Certaines personnes doivent donc se tourner vers le bureau de bienfaisance parce qu’elles se retrouvent subitement sans ressources. De plus, entre 1931 et 1946, la population est passée de 88 659 à 113 781 habitants. Or, déjà avant l’Occupation, les aménagements urbains ne parvenaient pas à accompagner la poussée démographique⁴⁰⁶. Les Rennais sans domicile se multiplient alors. Le bureau de bienfaisance est donc confronté à une situation tout à fait inédite : perdre des locaux tout en devant s’adapter à un afflux de pauvres ayant perdu leur logis dans les bombardements.

A ces difficultés, s’ajoute celle du manque de personnel au sein du bureau. Alors que de plus en plus d’hommes sont mobilisés, le bureau doit faire appel à des femmes comme Mlle Gratiens, « aide occasionnelle du bureau appelée pour effectuer des travaux exceptionnels (révision générale, carte d’assistance, etc,...) »⁴⁰⁷. Mais cette méthode se révèle bientôt insuffisante, le manque de personnel se faisant de plus en plus criant. Par exemple, l’aide temporaire au secrétariat est appelé au service militaire en février 1940, la commission doit alors chercher « un employé dégagé de toute obligation, capable de seconder utilement le receveur secrétaire »⁴⁰⁸. Mais dès mars 1940, le nouvel aide temporaire du secrétariat est lui

404 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 21 mars 1945.

405 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 258.

406 *id.* p. 258.

407 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 février 1940.

408 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 février 1940.

aussi mobilisé⁴⁰⁹. Le bureau de bienfaisance doit alors tenter de fonctionner avec des effectifs limités et de trouver des remplaçants aux membres habituels de son personnel. De manière générale, à l'échelle de la France, les fonctionnaires et les cadres permettant une activité normale des institutions sanitaires et sociales sont de moins en moins nombreux à se trouver en fonction durant la guerre. Les prisonniers, les déportés, les résistants fuyant vers l'Angleterre, les engagés volontaires partant pour l'Allemagne entre le printemps 1941 et le printemps 1942, les appelés du Service du Travail Obligatoire (à partir de la loi du 4 septembre 1942) ainsi que les juifs, communistes ou franc-maçons souvent bien obligés de se cacher, ne sont plus présents à leur poste⁴¹⁰. Le personnel salarié, les bénévoles mais aussi les soignants travaillant au sein du bureau de bienfaisance sont de moins en moins nombreux et parfois moins formés. La situation devient donc de plus en plus pénible pour les inscrits ; ils se trouvent dans un état, pour nombre d'entre eux, de sous-alimentation, et développent aussi des maladies du fait des difficultés pour se chauffer, dans une période où les médecins sont de moins en moins nombreux⁴¹¹ et où l'aide que peut leur apporter le bureau de bienfaisance est de plus en plus maigre.

En effet, le bureau de bienfaisance ne peut plus fournir autant de denrées que durant l'entre-deux-guerres, du fait des pénuries mais aussi de ses difficultés financières. La guerre entraîne des dépenses toujours plus importantes pour l'institution. Par exemple, en 1943, le bureau se trouve dans l'obligation d'effectuer des travaux sur des tombes détériorées « du fait d'actes de guerre »⁴¹². A ce type d'événements ponctuels s'ajoutent l'augmentation des prix des denrées pour les indigents, ainsi que les réquisitions (en particulier, celle depuis 1939, du nouveau bâtiment de l'orphelinat. Le bureau, pour cette réquisition ne reçoit pas d'indemnité avant 1945 et doit donc payer les frais de réparation, notamment ceux du chauffage). La commission en vient même à la création au sein des dépenses du budget additionnel de 1944 d'une rubrique intitulée « fonds réservés en cas d'insuffisance de recettes »⁴¹³. De plus, à cause de la guerre, l'État ne peut plus tenir certaines de ses promesses. Par exemple, il devait verser une subvention de 295 000F au bureau afin de construire le nouvel orphelinat dans les meilleures conditions. Finalement, il n'offre que 65 000F à l'institution de bienfaisance et les

409 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} mars 1940.

410 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 135.

411 *id.*

412 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 octobre 1943.

413 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 5 mai 1944.

administrateurs réagissent simplement par ces mots : « les événements que vous savez justifient cette carence et notre résignation »⁴¹⁴. La commission semble alors abattue et peu combative face à l'impossibilité apparente d'avoir accès à de nouvelles recettes. Elle tente donc de mettre en place des mesures afin de réaliser des économies. Par exemple, dès l'été 1940, après avoir observé une diminution importante des recettes du bureau, l'infirmière-major et le docteur de la Goutte de Lait proposent d'abaisser l'âge des nourrissons accueillis au service à quatorze mois⁴¹⁵. La commission accepte immédiatement en pensant aux économies possibles grâce à cette diminution du nombre des nourrissons de la Goutte de Lait, puisque alors seuls les plus jeunes ont le droit de s'y rendre. Mais cette décision, certes avantageuse sur certains points, affecte directement les pauvres du bureau et plus particulièrement les femmes. La commission cherche donc à ne plus avoir autant d'indigents à sa charge, et cela ne s'applique pas seulement à la Goutte de Lait. Elle veut privilégier les plus démunis des démunis, en examinant des dossiers de radiation⁴¹⁶. Les enquêtes des sœurs de quartier, suivies de celles de l'enquêteur permettent de dresser ces dossiers. A l'origine, les radiations affectaient surtout les personnes que l'on estimait suffisamment aisées pour ne pas avoir besoin des secours du bureau. Mais durant cette période de guerre, les revenus du bureau de bienfaisance ne sont pas suffisants pour lui permettre de garder les individus « les plus riches » (représentant en réalité une population pauvre) et qui, en période normale auraient légitimement pu bénéficier des aides de l'institution.

Les difficultés financières du bureau de bienfaisance affectent également les employés. Par exemple, en 1941, la commission consent à la création d'une augmentation des salaires des blanchisseuses. Elles bénéficient alors de 24F par jour, plutôt que de seulement 18F. Mais, en réalité, le traitement n'est pas suffisant et n'est pas adapté au coût de la vie durant la guerre, « ce prix étant encore inférieur au prix moyen du salaire départemental »⁴¹⁷. Les problèmes économiques du bureau de bienfaisance sont tels qu'il ne peut payer correctement son personnel.

Les difficultés financières du bureau de bienfaisance se perçoivent également dans l'état de son orphelinat, désorganisé et pillé. Cela apparaît d'abord dans les informations que collecte le bureau de bienfaisance sur les personnes venant déposer des orphelines à

414 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 juillet 1940.

415 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 août 1940.

416 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 23 avril 1943.

417 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 juillet 1941.

l'institution et sur la situation familiale des enfants. En effet, durant la guerre, ces informations sont de moins en moins fournies (voir le tableau n° XI sur les arrivées des orphelines rue du Griffon, placé en annexe). Il est notable que les enfants sont de plus en plus souvent déposées par des hommes qui ne présentent pas de liens familiaux avec elles, voire par un maire. Les orphelines sont rarement menées vers la rue du Griffon par un parent. A partir de 1942, la situation des parents n'est pas renseignée ou alors par la simple mention « parents décédés ». Cela renvoie aussi à la situation de plus en plus chaotique au sein de l'orphelinat. La commission accorde moins d'importance à la situation familiale de l'enfant parce qu'elle est occupée par d'autres difficultés. De plus, il n'est pas toujours possible de savoir ce que sont devenues les familles des orphelines (certains membres de ces familles ont été emprisonnés, déportés, ont fui la région ou abandonné l'enfant mais sur le moment, il est difficile pour les services de l'assistance publique ou pour des institutions comme le bureau de bienfaisance de bénéficier de ces informations, les repères présents pendant la période de paix n'existant plus durant la guerre). A cette désorganisation s'ajoutent les difficultés matérielles de l'œuvre. En 1945, le mobilier qui était présent dans l'orphelinat a presque complètement disparu, le bureau de bienfaisance doit donc racheter une quarantaine de lits⁴¹⁸. La commission s'emploie également à organiser la réparation de certains lits et à remettre en place l'installation électrique⁴¹⁹. Tous les ustensiles de cuisine de l'orphelinat ont également disparu au moment de l'occupation allemande, et le bureau de bienfaisance se voit alors dans l'obligation d'en racheter⁴²⁰. L'orphelinat semble donc un peu désorganisé durant cette période de guerre, manquant à la fois du matériel de première nécessité et des informations habituelles pour constituer les dossiers des orphelines.

L'instabilité est donc générale au sein du bureau de bienfaisance. Tout semble provisoire. Par exemple, Mlle Gratiens est appelée « aide-temporaire », ce qui renvoie bien à cette idée de chaos où plus rien ne semble permanent et acquis. La commission emploie donc un vocabulaire se rapportant régulièrement au sentiment d'instabilité. Par exemple, lorsque les administrateurs apprennent qu'une bouchère, au Vivier-sur-Mer, a accepté de livrer, pour un prix moins élevé qu'à Rennes, de la viande aux orphelines, la commission l'aspect momentané de cette coopération. Elle évoque en effet les orphelines « installées

418 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 juin 1945.

419 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 septembre 1945.

420 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 novembre 1945.

temporairement dans cette localité »⁴²¹ et rappelle sans cesse l'aspect provisoire de cette installation (« pendant le temps de leur éloignement de Rennes »⁴²²). L'utilisation de tous ces termes témoigne de l'état d'esprit des membres de la commission, qui ont bien conscience qu'une situation de confusion voire de véritable désordre s'est abattue sur le bureau de bienfaisance et qui n'ont plus vraiment foi en l'avenir puisque ils n'osent plus prévoir sur le long terme. Ils semblent donc maintenus dans cette période chaotique à laquelle ils ne peuvent échapper. La seule solution paraît paradoxalement de reconnaître, voire d'apprécier cette instabilité dans l'espoir qu'elle permette un retour à la normale rapide. La sensation que tout est temporaire permet d'envisager un changement prochain, synonyme d'espérance.

L'impression que tout est temporaire ne semble pas toujours être propice à la prise de décisions s'appliquant sur le long terme. La commission, durant cette période de guerre, dirige un bureau qui paraît alors fortement ralenti. Par exemple, si l'on s'intéresse au registre de délibérations entre le 14 janvier et le 4 mai 1944, on remarque que les débats sont très courts⁴²³. Durant ces trois mois, chaque séance ne produit qu'environ trois lignes (alors qu'avant la guerre, elle se traduisait régulièrement par le remplissage d'une page entière). En dehors de la brièveté des délibérations et de l'absence de détails dans chacune des séances, les résolutions prises ne sont pas très importantes. Il s'agit principalement de renouvellements de décisions antérieures. La guerre entraîne donc une forme de ralentissement de l'activité du bureau.

Enfin, les difficultés de l'institution de bienfaisance sont visibles dans les rapports moraux de l'ordonnateur. Il paraît intéressant de les reporter ici parce qu'ils témoignent concrètement de la détresse et des épreuves infligées par la guerre. Les sentiments des administrateurs semblent enfin exprimés par l'intermédiaire de l'ordonnateur. En effet, en dehors de ces discours, la guerre apparaît comme un sujet presque tabou que l'on n'évoque qu'à demi-mot à travers des expressions comme « situation exceptionnelle » ou « les événements que vous savez »⁴²⁴. La peur qu'elle inspire mêlée à la volonté de ne pas sombrer dans le désespoir sont probablement les causes de cette réserve. Il convient donc de livrer ici les rapports moraux annuels de M. Thépault, alors ordonnateur. Tout d'abord, celui de 1940,

421 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} mars 1940.

422 *id.*

423 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, du 14 janvier au 4 mai 1944.

424 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 juillet 1940.

souligne à la fois les épreuves supportées par le bureau et surtout par ses assistés, ainsi que les efforts de la commission et de la population rennaise qu'il s'agit d'encourager à perpétuer :

« 1940, année terrible pourrait-on dire, et qui, plus encore que 1939, aura eu sa répercussion sur les charges et obligations de notre bureau. Déjà, dès fin 1939, conscients de la détresse physique et morale de nos assistés, conscients de vos devoirs d'administrateurs, vous aviez pris les mesures que commandait la situation pour répondre, le plus rapidement possible, aux besoins les plus urgents des familles des mobilisés. [...] Il semble bien que la population rennaise ait compris que devant des charges plus lourdes, devant des besoins plus urgents, elle devait elle aussi, apporter à notre bureau une aide accrue, les sommes plus importantes que les années passées, que nous avons recueillies dans les tronc des pauvres, sauf une exception, semblent bien le confirmer »⁴²⁵.

Ce discours paraît avant tout souligner le travail accompli en un an et en féliciter les auteurs. Il donne une image positive de l'entraide à l'échelle du bureau et de la ville, déployée afin de venir en aide aux plus vulnérables, et donne alors l'impression que la situation peut s'améliorer pour les pauvres ou du moins ne pas empirer, grâce aux efforts de chacun. En revanche, un an plus tard, les circonstances sont bien différentes pour les Rennais, administrateurs ou indigents, et le rapport moral dresse un tableau beaucoup plus noir et désespéré. Il incite simplement, à la fin, à plus de solidarité, de courage et d'efforts pour permettre à une majorité d'entre eux de survivre à la période. Il semble ici que M. Thépault encourage davantage chacun à se prémunir face à l'avenir qu'il ne le félicite. Il s'agit plutôt de préparer chaque frange de la population du bureau à des années encore difficiles et à les pousser à ne pas oublier la solidarité même lorsque eux-mêmes se trouvent au cœur de la tourmente :

« Année de guerre comme celle de 1940, mais plus dure pour les pauvres gens en raison de l'extrême rigueur de l'hiver 41-42. L'état de guerre persiste : il atteint plus ou moins chacun de nous, mais tout particulièrement les indigents de notre bureau. La rigueur de la température, les restrictions alimentaires de plus en plus serrées, n'ont pas été sans avoir une répercussion fâcheuse sur le moral de nos assistés, surtout sur leur santé qui se ressent d'une sous-alimentation à laquelle ils ne pouvaient remédier par leurs propres moyens. Et, comble de malheur, la montée brutale des prix des denrées de première nécessité, montée qui suit une courbe ascendante, pour ne pas dire vertigineuse, devient vraiment angoissante. Le prix de la vie est largement doublé, triplé, voire davantage. Cette situation ne

425 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 juillet 1941.

fut pas sans nous émouvoir : nous avons vite compris qu'il était urgent d'y porter remède en élevant d'une façon considérable le taux de nos secours habituels »⁴²⁶.

L'utilisation de termes tels que « dure », « rigueur », « répercussion fâcheuse », « comble de malheur », « angoissante » donnent une bonne appréciation de l'état d'esprit dans lequel peuvent se trouver les membres de la commission durant cette période, sans parler de celui des indigents dont nous n'avons pas les paroles dans ces écrits.

Donc en dehors des difficultés matérielles et purement financières, la commission doit aussi faire face au découragement de certains de ses membres, à l'abattement de ses assistés et parfois à une forme de désintérêt de la population rennaise, qui, absorbée par ses propres ennuis dus à la situation de guerre peut oublier les pauvres de la ville. Les épreuves que doit subir l'institution de bienfaisance durant la Seconde Guerre mondiale sont donc nombreuses et variées.

L'importance nouvelle que prend l'État dans le secteur de la protection sociale

Dans cette période mouvementée, on constate que l'État réagit et prend des mesures inédites dans le secteur de la protection sociale et dans l'aide aux pauvres. Le bureau de bienfaisance est donc influencé par toutes ces avancées sociales et doit tenter de s'affirmer face à cette importance nouvelle que prend l'État. Il convient de dresser un rapport nuancé de cette situation. Il ne s'agit absolument pas de prôner un régime tel que celui de Vichy, mais certaines améliorations sociales et nouvelles prérogatives étatiques durant cette période ne peuvent être niées.

L'aide de l'État prend une place de plus en plus importante dans l'assistance publique. Vichy développe un discours dans lequel l'État devrait être moins présent pour que les indigents puissent être pris en charge par les familles⁴²⁷. Mais, en réalité, les familles ne sont pas en mesure de s'occuper de leurs membres inactifs, car elles disposent de peu de moyens du fait de la guerre, de l'occupation, des difficultés pour se loger. Alors l'État se charge d'une grande part des financements des différentes allocations et un service centralisé assume l'aide aux chômeurs⁴²⁸. Les collectivités territoriales, communes et départements voient donc leurs prérogatives quelque peu restreintes. De généreuses subventions étatiques sont aussi promises

426 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 juin 1942.

427 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 180.

428 *id.* p. 357.

au bureau de bienfaisance. Par exemple, en septembre 1940, la commission administrative reçoit une dépêche du Ministre de l'Intérieur Marcel Peyrouton l'informant du prochain octroi de 200 500F pour la construction de l'orphelinat⁴²⁹. La commission est satisfaite de cette nouvelle (même si en réalité, la subvention effectivement offerte est beaucoup moins importante).

L'État cherche aussi à centraliser les secours. Par exemple, en octobre 1940, le docteur Patay, qui est alors le nouveau président départemental du Secours National demande une collaboration du bureau de bienfaisance à ce service « afin d'éviter la dispersion des secours »⁴³⁰ et veut que la Goutte de Lait de l'Union des femmes de France soit rattachée au bureau. La commission, face à cette volonté de centralisation, annonce qu'elle est prête à étudier la question. En réalité, le bureau ne se rallie ni au Secours National, ni à la Goutte de Lait de l'Union des femmes de France. Les administrateurs, pour la plupart, tiennent à une relative autonomie de leur institution.

Cet exemple renvoie au rôle ambigu du Secours National durant la Seconde Guerre mondiale. Ce service permet à l'État de renforcer son influence sur le secteur de l'assistance publique. Il existait déjà en 1915, mais il est rétabli par le décret-loi du 19 octobre 1939 et alors présidé par Georges Pichat, président honoraire du conseil d'État⁴³¹. Le régime de Vichy cherche, par ce biais, à encadrer les œuvres de bienfaisance et à coordonner toutes les œuvres de guerre privées aidant les populations civiles. Concrètement, ce service amasse des fonds (dons de particuliers ou d'entreprises exonérées d'impôts, subventions de l'État ou des collectivités publiques) puis les répartit. Les ressources peuvent aussi provenir de biens vendus des personnes déchues de leur nationalité française. Avec tous ces fonds, le Secours National oriente les populations indigentes, distribue de la nourriture aux enfants des écoles, des vêtements, des chaussures, de l'argent, des étoffes, subventionnait des orphelinats, des crèches, des cantines scolaires, des restaurants universitaires et des ateliers créés pour réparer vêtements et chaussures⁴³². Peu à peu, les œuvres de guerre adhèrent et suivent les directives du Secours National. A l'origine, ce service n'était pas attaché au régime de Vichy, mais il le devient rapidement parce qu'il est victime de quelques difficultés financières et se transforme alors en « une manifestation de la sollicitude du maréchal Pétain à l'égard des populations

429 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 septembre 1940.

430 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 31 octobre 1940.

431 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 111.

432 *id.* p. 112.

souffrantes »⁴³³. Cependant, le Secours National continue à distribuer ses aides aux familles de prisonniers et de réfugiés, notamment grâce à ses assistantes sociales⁴³⁴. Les enquêtes permettent d'entrer dans la vie privée des plus pauvres et de les contrôler en demandant les livrets de famille, les actes de naissance ou les bulletins de salaires⁴³⁵. Les premiers bénéficiaires sont les couples mariés avec de nombreux enfants. Les célibataires ou pire, les concubin(e)s et les divorcé(e)s, sont quasiment exclus de la liste des bénéficiaires de ces aides⁴³⁶. Le Secours National permet donc de créer une mainmise étatique sur les aides aux pauvres. C'est à partir de la loi du 4 octobre 1940, que le maréchal Pétain est désigné président d'honneur du Secours National et que le produit de la Loterie nationale et les biens spoliés aux juifs s'ajoutent à ses sources de revenus⁴³⁷. Le bureau de bienfaisance de Rennes entretient quelques rapports avec le Secours National. Par exemple, un délégué du bureau est désigné pour se rendre à une réunion de ce Secours National à laquelle il avait été convoqué (il s'agit de M. Grécet en 1941)⁴³⁸. Différents sujets y sont abordés mais M. Grécet décide avant tout de s'y rendre pour défendre les intérêts du bureau de bienfaisance puisque il y a évoqué les charges supplémentaires supportées par le bureau du fait des secours accordés aux femmes de prisonniers. Parfois, ce sont directement les membres du bureau de bienfaisance qui s'adressent à la Direction du Secours National, sans avoir été convoqués. C'est le cas de l'administratrice Mme Laurent lorsqu'elle demande à ce service des layettes pour la Goutte de Lait⁴³⁹. La Direction du Secours National refuse, donc le bureau de bienfaisance doit tenter de reconstituer son vestiaire et d'attribuer des vêtements gratuitement mais très parcimonieusement aux mères grâce à un système de points cumulables. Cet exemple met bien en avant le caractère superficiel du Secours National qui doit donner une image positive et vertueuse de Pétain et du régime de Vichy mais qui n'agit pas toujours efficacement pour les plus démunis. Il semble que le bureau ne cherche pas particulièrement à se rapprocher de ce service. Par exemple, dès 1940, l'administrateur « M. Busnel rend compte d'une réunion organisé[e] à la Mairie pour le Secours National. Le Bureau de Bienfaisance ne paraît pas devoir s'intéresser à cette œuvre qui est plutôt une œuvre de l'État »⁴⁴⁰. En effet, l'institution

433 *id.* p.111.

434 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 196.

435 *id.* p. 200.

436 *id.* p. 200.

437 *id.* p. 185.

438 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 juin 1941.

439 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 novembre 1941.

440 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 23 février 1940.

de bienfaisance de Rennes a toujours essayé de préserver une grande part d'autonomie face à l'État.

Cependant, cela n'est pas toujours évident parce que le rôle de l'État se révèle de plus en plus important dans le secteur social. L'objectif premier n'est pas nécessairement d'aider les plus démunis. En effet, il semblerait que l'aide aux démunis soit un moyen de l'État mis en œuvre au sein de la propagande des idées du régime de Vichy. La mise en place d'un Secours National associé à l'image du maréchal Pétain se situe au cœur d'une propagande nataliste et moralisante. Il est vrai que les actions du Secours National s'inscrivent dans une logique d'État-providence mais elles ne s'appliquent pas de façon égalitaire : les vieillards, les enfants, les familles nombreuses légitimes sont favorisées alors que les juifs, les communistes ou les franc-maçons ne peuvent bénéficier des aides⁴⁴¹. Cette propagande moralisatrice et qui divise la population française est portée dans les délégations du Secours National à différentes échelles par des notables principalement, fidèles au régime de Vichy et ayant pour la plupart une vision rigoriste et moralisante de la religion chrétienne. Le bureau de Rennes participe à cette propagande en faveur du maréchal Pétain, puisque durant la guerre la bienfaisance paraît presque indissociable de cette propagande :

« pour répondre enfin à un appel de M. Le Préfet en faveur du service de Diffusion de l'Édition nationale du portrait du Maréchal Pétain dont les recettes sont destinées à la Famille du Prisonnier de Guerre et au Comité Central d'assistance aux prisonniers, la Commission décide de souscrire une somme de 250F à prendre sur l'art[icle] des dépenses imprévues en vue de recevoir un portrait du Maréchal gravé et dédicacé, qui sera apposé dans la salle de délibérations »⁴⁴².

Le bureau véhicule alors cette idée d'un maréchal qui aide les pauvres et les familles de prisonniers. L'interférence de la bienfaisance et de la propagande a pu provoquer des conflits entre les membres des différentes délégations du Secours National et les opposants au régime de Vichy en France⁴⁴³, mais il ne semble pas que cela ait été le cas à Rennes. Les administrateurs se sont accommodés de la situation, sans excès de zèle et en essayant de ne pas avoir trop de relations avec le Secours National, mais ils ne se sont pas offusqués face aux pratiques douteuses de ce service. Selon André Gueslin, « même si la fonction de propagande ne fait guère de doute, il ne faut pas nier cependant que le peu qu'a apporté le Secours

441 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 360.

442 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 novembre 1941.

443 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 112-113.

national a permis aux populations les plus pauvres de survivre »⁴⁴⁴. C'était peut-être également ce que l'on pouvait retrouver dans les arguments des administrateurs du bureau ; si le Secours National leur permettait de récolter quelques fonds ou d'offrir de nouvelles solutions aux difficultés des assistés, alors pourquoi entretenir des rapports conflictuels avec lui ?

Les nouvelles implications de l'État dans l'aide aux pauvres ne passent pas seulement par le Secours National. En effet, le rôle des préfets est aussi accru durant cette période, ce qui a des conséquences importantes sur le fonctionnement du bureau de bienfaisance. Le maire perd une partie de ses prérogatives tout comme le peuple. Par exemple, dès octobre 1940, le maire doit être désigné par le préfet ou le ministre de l'Intérieur. François Château, maire de Rennes élu en 1935, est maintenu dans ses fonctions. Des commissions administratives sous tutelle préfectorale remplacent les conseils généraux et d'arrondissement qui viennent alors d'être supprimés⁴⁴⁵. Le préfet s'immisce de plus en plus dans les affaires du bureau de bienfaisance. Lorsque M. Paris devient secrétaire adjoint du bureau parce que son stage a été validé, le préfet approuve la mesure⁴⁴⁶. Ce dernier s'occupe aussi des fournitures, des nominations et des divers changements de postes. Il approuve les décomptes définitifs des travaux de l'orphelinat en 1941⁴⁴⁷. Il observe les sommes que la commission offre à son personnel ou aux religieuses de St Vincent de Paul (par exemple, en septembre 1941, la commission décide d'attribuer 3000F par mois à la directrice des sœurs, plutôt que 1500F, afin de lui permettre de remplir ses fonctions habituelles malgré l'éloignement des orphelines et l'augmentation des prix des denrées les plus essentielles. Le préfet observe puis valide cette décision)⁴⁴⁸. De la même manière, lorsque un nouveau barème de salaires est appliqué pour le petit personnel (la concierge-servante de lait, la contremaîtresse et l'aide cuisinière) en fonction de leur ancienneté, le préfet a son mot à dire (et il approuve)⁴⁴⁹. Même lorsqu'il s'agit simplement d'un fourneau de la cuisine des sœurs peu utilisé qui est mis à vendre, le préfet approuve la vente parce que les meubles comme celui-ci sont rares durant la guerre, donc chers⁴⁵⁰. Les prérogatives du préfet sont donc variées et de plus en plus larges durant la

444 GUESLIN André, *Les gens de rien...*, *op. cit.* p. 114.

445 LESACHER Alain-François, *op. cit.* p. 55.

446 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 mars 1941.

447 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mars 1941.

448 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 septembre 1941.

449 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 septembre 1942.

450 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 février 1942.

Seconde Guerre mondiale. En effet, il a pour rôle de donner une bonne image du régime de Vichy, qui doit être perçu comme conscient des difficultés de sa population, prêt à l'aider, ne l'abandonnant pas et améliorant ses conditions de vie. Donc le préfet doit agir pour que la population intègre ces idées et cela passe aussi par une implication renforcée auprès des plus pauvres, par l'intermédiaire du bureau de bienfaisance. Cela peut aussi lui permettre d'exercer d'autres fonctions qui lui sont particulièrement dévolues pendant la guerre : exclure et surveiller le plus possible. Le fait de s'immiscer dans les affaires de différentes institutions comme le bureau de bienfaisance lui donne la possibilité de récolter des informations sur les différents individus qui les fréquentent⁴⁵¹.

Les rapports entre le bureau de bienfaisance et la préfecture ne sont plus alors tout à fait les mêmes que durant l'entre-deux-guerres. En effet, de nouvelles tensions apparaissent. Par exemple, durant l'automne 1941, le préfet annonce par une lettre à la commission qu'il ne valide pas la décision du 12 septembre 1941 concernant les coûts des travaux à l'annexe de la Goutte de Lait parce qu'ils dépassent la somme prévue⁴⁵². Il demande alors une nouvelle délibération. Cela peut sembler anodin mais c'est la première fois depuis 1919 que la commission administrative se trouve confrontée à un refus du préfet. Elle semble déçue et envahie d'un sentiment mêlé de colère et d'incompréhension. Elle « regrette ce contretemps elle pensait pouvoir faire exécuter les travaux par voie d'économie... »⁴⁵³. Les premières tensions entre le bureau de bienfaisance et la préfecture se dessinent alors. Le bureau décide donc de se tourner davantage vers la municipalité.

Le bureau de bienfaisance bénéficie toujours pendant la guerre de subventions de la commune et les rapports entre les administrateurs et le conseil municipal semblent de plus en plus chaleureux. Ce conseil municipal n'hésite pas à adresser ses éloges à la commission administrative en 1941 pour « sa bonne gestion de l'exercice écoulé »⁴⁵⁴. C'est la première fois qu'une telle manifestation de la part de la commune est mentionnée dans le registre de délibérations. Elle témoigne peut-être d'une volonté d'affirmer une solidarité entre organismes communaux en temps de guerre. Le conseil municipal est donc fier du bureau de bienfaisance et le maire lui-même le félicite. Il est directement présent à la séance du 14 novembre 1941 et il « prononce en termes très heureux une allocution toute empreinte de

451 BARUCH Marc-Olivier, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy » [en ligne], consulté le 16 octobre 2016, disponible sur www.ihp.cnr.fr/prefets/pref_pouvoir_baruch.html

452 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 octobre 1941.

453 *id.*

454 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 août 1941.

cordialité, remercie et félicite la Commission administrative du dévouement qu'elle apporte dans l'exercice de ses fonctions. Il constate que le Bureau de bienfaisance de Rennes, grâce au zèle et à la compétence de ses administrateurs peut répondre largement aux besoins de ses assistés »⁴⁵⁵. Avec l'essor de l'État-providence, le rôle des œuvres locales et communales comme le bureau de bienfaisance avait tendance à décliner. Mais dans des situations d'urgence comme celle de la Seconde Guerre mondiale, ce sont les œuvres les plus efficaces car elles bénéficient d'une plus grande souplesse que les grands projets des pouvoirs publics⁴⁵⁶. Le bureau de bienfaisance joue alors de ces avantages et se sent donc plus proche de la municipalité que du préfet ou de l'État en général.

Les difficultés que rencontre le bureau de bienfaisance durant ces années de guerre sont donc importantes. Il se doit alors de s'y adapter en proposant de nouvelles idées et des solutions innovantes pour ne pas que l'œuvre périclite et que les plus pauvres en pâtissent.

S'adapter à la conjoncture : chercher des solutions face une situation de crise

L'évolution des aides

Le bureau de bienfaisance de Rennes cherche avant tout à adapter ses aides à la nouvelle situation de guerre. Les inscrits n'ont plus forcément les mêmes profils que durant les décennies précédentes et les secours doivent se diversifier pour faire face à la conjoncture.

De nouvelles aides sont donc mises en place par le bureau de bienfaisance durant cette période de guerre. Tout d'abord, les administrateurs offrent des secours d'urgence aux victimes de bombardements (notamment du premier bombardement américain à Rennes en mars 1943 faisant plus de 200 morts et laissant derrière lui de nombreux blessés et sans-logis). Dès avril 1943, « la commission administrative émue de la détresse dans laquelle se trouve[nt] ses assistés victimes du bombardement du 8 mars 1943 désirant leur témoigner de façon tangible sa sollicitude décide d'attribuer un secours d'urgence spécial aux personnes désignées ci-dessous »⁴⁵⁷. Ces personnes sont au nombre de 22 et reçoivent chacune une somme comprise entre 500F et 1000F. Une autre grande préoccupation de la période réside dans le cas des vieux travailleurs qui, eux aussi, bénéficient de nouvelles aides. Elles

455 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 novembre 1941.

456 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 183.

457 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 avril 1943.

proviennent d'abord de l'État. En effet, la loi du 14 mars 1941 établit un régime complémentaire par l'intermédiaire de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS). Selon la définition d'André Gueslin, « elle était destinée aux anciens salariés inaptes au travail, ayant peu ou pas cotisé et ne remplissant pas, par conséquent, les conditions pour obtenir une retraite à taux plein au titre du régime général des assurances sociales »⁴⁵⁸. En 1942, 900 000 Français en bénéficient et évitent alors une chute lente dans la grande pauvreté⁴⁵⁹. Cette attention pour les populations âgées dans le besoin est aussi visible dans les dons et legs faits au bureau de bienfaisance (voir le tableau n°XII sur ces dons et legs, placé en annexe). Par exemple, en 1944, un donateur offre 400F par vieillard inscrit au bureau pour les secours de loyer. Ces années de guerre forment donc une période d'avancées sociales pour les personnes âgées que Pétain veut aider probablement parce qu'elles sont considérées comme de « bons pauvres » et parce que le maréchal est lui-même très âgé⁴⁶⁰. Cependant, les aides en faveur des vieillards se révèlent bien souvent insuffisantes (par exemple, les artisans ou les commerçants aux faibles revenus ne peuvent bénéficier de l'AVTS). Le bureau de bienfaisance doit donc adapter ses aides à cette population. A partir de juin 1942, les demandes de secours faites par les bénéficiaires de la retraite aux vieux travailleurs sont examinées puisque certains d'entre eux sont malgré tout encore très dépendants du bureau de bienfaisance⁴⁶¹. Une autre catégorie qu'il convient d'aider de toute urgence durant cette période de guerre est celle des familles de mobilisés et de prisonniers. La commission s'organise afin de secourir ces populations dès le printemps 1940 : « à propos des demandes de secours de femmes de mobilisés il est décidé que celles-ci devraient pour être examinées donner l'indication de toutes leurs ressources y compris les secours accordés par les organisations charitables nées de la guerre »⁴⁶². Le bureau de bienfaisance cherche alors à offrir à ces familles, qui ne touchaient pas encore l'allocation militaire, l'équivalent de cette allocation, parfois complétée par d'autres secours en fonction des besoins de la famille. Mais même une fois distribuée, l'allocation militaire est rarement suffisante. Comme le souligne Christine Bard, les 790 000 épouses de prisonniers de guerre françaises doivent régulièrement faire face à des problèmes matériels puisque l'allocation militaire n'est pas indexée sur l'inflation, ce qui amplifie leur manque d'autonomie, leurs angoisses et leur solitude⁴⁶³. Le

458 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 109.

459 *id.* p. 109.

460 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 360.

461 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 5 juin 1942.

462 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mars 1940.

463 BARD Christine, *Les femmes dans la société française... op. cit.* p. 134.

bureau de bienfaisance de Rennes est soutenu par le conseil municipal dans cette volonté de venir en aide aux familles de mobilisés. En effet, ce dernier est à l'origine de la création d'un « comité municipal de secours de guerre » dont l'objectif est de secourir les familles de mobilisés et les soldats rennais pauvres et sans famille. Ce comité recueille des dons et des subventions et organise des fêtes afin de récolter des fonds. Il centralise donc les dons avant de les répartir. Il est sous la direction d'un comité d'honneur présidé par le maire François Château et composé des notables civils, militaires ou religieux de la ville⁴⁶⁴. Rennes est donc soucieuse de ses familles de mobilisés et de prisonniers et cherche par différents biais à leur venir en aide, par l'intermédiaire du comité ou du bureau de bienfaisance. Enfin, la commission administrative s'intéresse aussi au cas des réfugiés. En effet, dès septembre 1940, elle prend la décision d'offrir 100F par mois au fourneau Leperdit pour qu'il puisse distribuer des repas gratuits à des « indigents de passage »⁴⁶⁵. Cette expression peut couvrir plusieurs réalités : les nouveaux pauvres, les réfugiés, les vagabonds, les diverses victimes de la guerre, voire les individus sans ressources traqués par le régime. Le bureau de bienfaisance adapte donc ses aides à ces nouvelles catégories de populations qui dépendent de lui.

L'évolution des aides est aussi particulièrement évidente lorsqu'elles doivent s'appliquer aux femmes et plus particulièrement aux mères. Mais il convient d'abord de rendre rapidement compte de l'idéologie de la Révolution nationale à ce sujet pour mieux ensuite observer les actions du bureau de bienfaisance à une échelle plus locale. Le régime de Vichy met donc les mères et leurs enfants au cœur de sa politique sociale. La loi du 2 septembre 1941 relative à la protection de la naissance⁴⁶⁶ (qui se traduit en réalité par un meilleur accès aux soins et aux hôpitaux des mères, notamment pauvres) et celle du 13 décembre 1942 sur la protection de la maternité et de la première enfance en sont de bons exemples. Cette dernière loi

« crée également pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, une surveillance sanitaire préventive et sociale, soit pour ceux qui sont placés en nourrice, en sevrage ou en garde, soit pour ceux dont les parents reçoivent des allocations de l'État, des collectivités, des caisses d'assurances sociales ou des caisses d'allocations familiales, soit encore pour ceux dont les parents ont été condamnés pour mendicité ou ivresse, ou à une peine correctionnelle. La loi rend enfin obligatoire le carnet de santé

464 LESACHER Alain-François, *La vie municipale à Rennes...*, *op. cit.*

465 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 20 septembre 1940.

466 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 344.

remis gratuitement à la mairie, au moment de chaque naissance. Les médecins ont l'obligation de consigner sur ce carnet les résultats des examens préventifs prescrits par la loi »⁴⁶⁷.

Les avancées sociales et sanitaires pour la mère et l'enfant ne sont donc pas négligeables. Les femmes et les jeunes sont au cœur de toutes les attentions car ils représentent l'avenir du pays donc ce sont les premiers bénéficiaires de soins pour, en théorie, les protéger et améliorer leurs conditions de vie, au travail et au sein du cercle familial. Le but est également de multiplier les naissances d'enfants légitimes, d'encourager au mariage, de surveiller les agissements de la population sur les plans sexuels et sociaux. Enfin, le régime de Vichy s'emploie à maintenir la femme au foyer par différentes primes et allocations, et à sanctifier l'image de la mère de famille « en faisant du mois de mai, mois de la Vierge depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, celui des mères avec leur fête et celui de Jeanne d'Arc, dans un amalgame hautement significatif »⁴⁶⁸ selon les termes de Pierre Guillaume.

A l'échelle du bureau de bienfaisance, cette nouvelle idéologie se traduit par une multiplication des primes et des attentions envers les mères. En 1941, sur la proposition du Docteur Baderot de la Goutte de Lait, la commission attribue 6 primes d'assiduité de 200F chacune aux mères « qui ont témoigné le plus d'empressement »⁴⁶⁹. Ces primes s'élèvent à 175F chacune. A ces dernières s'ajoutent 8 primes de 125F chacune (voir le tableau n°XVI sur les primes des mères inscrites à la Goutte de Lait, placé en annexe). La volonté d'encourager la natalité reste donc bien ancrée et s'inscrit dans le prolongement des priorités de l'entre-deux-guerres même si, durant la guerre, elle se place dans une nouvelle idéologie qui sacralise la famille et qui l'incorpore dans un nouveau régime. La population rennaise semble également se reconnaître dans cette idéologie vis-à-vis des mères méritantes. Cela est visible à travers les dons et les legs (voir le tableau n° XII des dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Par exemple, en 1940, un homme fait un legs de 200F par an à destination d'une veuve de Rennes « se conduisant bien »⁴⁷⁰, ayant trois enfants en bas âge et « sans fortune qui soit de bonne vie et mœurs et qu'elle élève ses enfants dans la croyance »⁴⁷¹. Les termes utilisés par le légataire renvoient bien aux priorités qu'il accorde dans le choix de la destinataire de son legs. Il semble encenser la famille nombreuse et légitime, la morale et les vertus chrétiennes. Son legs s'inscrit donc parfaitement dans les

467 GUILLAUME Pierre, *Le rôle social du médecin...*, *op.cit.* p. 285.

468 GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France...*, *op. cit.* p. 43.

469 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 décembre 1941.

470 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 mars 1942 (à propos d'un legs datant de 1940).

471 *id.*

nouvelles préoccupations sociales et familiales du régime de Vichy, et dans celles du bureau de bienfaisance de Rennes également. Il s'agit de soutenir les « vaillantes petites mères de France »⁴⁷², au foyer, entourées de nombreux enfants, celles qui n'ont jamais ne serait-ce que songé au divorce ou à l'avortement. Ce modèle de la femme sous le régime de Vichy doit aussi s'appliquer aux femmes les plus pauvres secourues par le bureau de bienfaisance. Elles aussi, subissent cette forte domination masculine dans une période où la virilité guerrière est plus que valorisée et où les femmes ne sont perçues que comme des êtres faibles et reproducteurs au service de la nation⁴⁷³. Elles sont plus dominées que jamais, écrasées sous une même étiquette « femmes » (ou « mères ») dans une société qui ne valorise pas l'individu mais le groupe ou la catégorie, sans nuance aucune⁴⁷⁴. Elles ne s'appartiennent plus mais ne sont que les rouages de grands ensembles que sont la nation et la famille. Toutes ces mesures, primes et allocations ont de réelles répercussions, et à partir de 1942, le taux de natalité augmente⁴⁷⁵.

A ces nouvelles aides en direction des mères s'ajoutent celles mises en place afin d'améliorer les conditions de vie des orphelines. Tout d'abord, le bureau décide, dès 1940, de maintenir les sommes remises habituellement aux orphelines même lorsque ces dernières bénéficient déjà d'un livret de pension militaire d'orphelin⁴⁷⁶. Mais il souhaite aussi les aider financièrement au moment où elles quittent l'institution. En effet, l'évolution majeure se situe dans l'augmentation de leur pécule à leur sortie. Les administrateurs commencent à prendre en compte la pauvreté qui attend les jeunes femmes lorsqu'elles quittent l'orphelinat. Ils agissent alors, d'abord ponctuellement (comme en avril 1942, lorsqu'une orpheline vient d'atteindre la majorité et que « la commission administrative considérant l'insuffisance de son pécule dont la totalité va à peine suffire pour régler son trousseau décide de lui attribuer un complément de mille francs »⁴⁷⁷), puis en cherchant des solutions s'appliquant à toutes. Cela passe par une meilleure redistribution du produit de leur travail. En effet, jusqu'alors seul un tiers de ce produit leur était reversé au moment de leur sortie, le reste revenant au bureau de bienfaisance. La conséquence était qu'elles devaient « prélever sur le produit de leur travail, parfois insuffisant les sommes nécessaires au paiement du trousseau et [...] par la suite elles

472 MONTERO Muriel, *op. cit.* p. 120.

473 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.* p. 88.

474 *id.* p. 164.

475 MEYER Jean, *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, p. 389.

476 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 mars 1940.

477 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 avril 1942.

se trouvent à leur sortie sans un sou en poche, ce qui est inadmissible »⁴⁷⁸. A partir de mai 1942, elles peuvent bénéficier de 50 % du produit de leur travail. En effet, la commission administrative décide de diviser ce dernier en plusieurs parts : 17 % du produit servent alors à la constitution d'un pécule de sortie, 33 % à celle du trousseau et bien entendu 50 % tombent dans les recettes du bureau. L'évolution est donc positive pour les orphelines qui ont plus d'autonomie financière que durant les années précédentes. Un an plus tard, se rendant compte que cette situation n'est toujours pas totalement satisfaisante puisque certaines orphelines quittent encore la rue du Griffon avec des sommes dérisoires, la commission décide de leur laisser le montant intégral du produit de leur travail et « un trousseau simple mais suffisant pour satisfaire à [leurs] besoins essentiels pendant au moins les premiers mois de [leur] départ »⁴⁷⁹. Les aides en faveur des orphelines connaissent donc une transformation majeure durant ces années de guerre.

Enfin, on peut également remarquer une évolution des aides parce qu'elles s'adaptent au nombre d'assistés, qui, durant la guerre, chute considérablement. Par exemple, lors de son compte moral sur l'année 1942, l'ordonnateur M. Thoraval insiste sur le fait que « malgré la diminution du nombre de nos inscrits du fait d'évacuations et principalement de la réquisition de la main d'œuvre, nos secours en numéraire sont passés de 19 800F à 93 100F »⁴⁸⁰. Malgré la chute du nombre des inscrits au bureau de bienfaisance, les sommes augmentent. De plus, le fait qu'ils soient de moins en moins nombreux entraîne une redistribution des aides et des choix différents par rapport aux décennies précédentes. Cela est également visible à l'échelle de la Goutte de Lait. En juin 1943, le médecin de la Goutte de Lait remarque que beaucoup d'enfants ont quitté la ville à cause des bombardements⁴⁸¹. En effet, nombre d'enfants, lors du conflit, ont été évacués des grandes villes pour se réfugier à la campagne, alors plus sûre et moins soumise aux bombardements intempestifs. Les enfants se rendant à la Goutte de Lait ne sont donc plus que 14 en 1943. La commission administrative décide alors de repousser la limite d'âge d'admission à ce service. Alors que les enfants ne pouvaient y être présentés qu'à la condition d'avoir moins de 18 mois, ils peuvent à présent s'y rendre jusqu'à l'âge de deux ans.

478 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mai 1942.

479 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 septembre 1943.

480 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 juillet 1943.

481 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 juin 1943.

Le bureau de bienfaisance parvient donc, par diverses modifications de ses aides, à répondre aux nouveaux besoins engendrés par la situation de crise du fait de la Seconde Guerre mondiale. Son adaptation à cette conjoncture exceptionnelle passe également par la recherche active de nouvelles entrées d'argent pour remédier à ses difficultés financières et à ses pertes de revenus du fait des réquisitions et des dommages de guerre.

La recherche de nouvelles entrées d'argent

Le bureau de bienfaisance cherche à sortir de sa situation financière quelque peu instable. Et pour cela, il a parfois recours à de nouveaux moyens que l'on peut considérer comme assez discutables. Tout d'abord, il apparaît comme étant en connivence avec le régime de Vichy qui lui permet d'hériter des biens confisqués par l'État. Par exemple, le bureau de bienfaisance, dès décembre 1940, encaisse le reliquat des biens du parti communiste⁴⁸². En effet, le PCF est interdit en France depuis 1939 et tous les communistes sont perçus comme des ennemis politiques par Vichy en raison principalement du pacte germano-soviétique. A partir de 1940, les syndicats sont donc dissous, les communistes sont traqués, et les perquisitions se multiplient tout comme les confiscations de biens et de locaux⁴⁸³. L'État redistribue ensuite une partie de ces sommes aux institutions de bienfaisance. Mais le bureau de Rennes ne se contente pas de recevoir passivement ces nouvelles entrées d'argent, il cherche aussi à les provoquer. Cela est particulièrement perceptible dans le cas des biens des francs-maçons. En effet, entre février et avril 1941, le bureau s'adresse directement à l'administration de l'Enregistrement (qui avait pour objectif d'encaisser les droits d'enregistrement et de contrôler ou redistribuer les biens dont l'État était propriétaire) afin de bénéficier de l'attribution directe de l'immeuble de la Loge de Rennes. La commission contacte ce service plusieurs fois dans le but d'obtenir davantage d'informations à propos de « la dévolution des biens des sociétés secrètes au bureau de bienfaisance », et plus précisément de la liquidation de l'immeuble de la Loge rennaise⁴⁸⁴. En avril 1941, l'inspecteur de l'Enregistrement répond aux administrateurs que l'autorisation a bien été demandée à la Direction générale de procéder à la vente de l'immeuble appartenant à la société dissoute « La

482 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 décembre 1940.

483 MONTERO Muriel, *op. cit.*

484 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 avril 1941.

Parfaite Union »⁴⁸⁵. Cependant, le registre de délibérations ne mentionne plus cet immeuble au cours des années suivantes, il semblerait que la transaction n'ait finalement pas eu lieu, ou qu'elle soit restée secrète. Toujours est-il que cette potentielle source de revenus est tout à fait nouvelle pour le bureau de bienfaisance et qu'elle s'inscrit uniquement dans cette période de guerre. Elle se présente alors comme un moyen de s'adapter aux difficultés financières du moment.

La commission administrative aspire également à gagner davantage d'argent par la perception d'allocations familiales. En effet, il s'agirait de recevoir ces différentes sommes à la place des parents des orphelines qui logiquement n'en auraient pas besoin puisqu'ils n'ont plus directement leur enfant à charge. Les premières discussions à ce sujet débutent en mai 1941, alors que le bureau ne fait encore que se demander s'il ne pourrait pas encaisser les allocations d'assistance à la famille à la place des père et mère des enfants élevés à l'orphelinat⁴⁸⁶. Après quelques recherches, les administrateurs semblent alors se résigner face à l'idée qu'un établissement public ne puisse pas avoir accès à ces allocations familiales⁴⁸⁷. Cependant, ils s'efforcent de contacter différents services étatiques pour en avoir le cœur net et un an plus tard, en avril 1942, l'inspecteur de l'Assistance publique les informe qu'il est d'avis que le bureau puisse percevoir ces allocations revenant normalement à l'époux survivant⁴⁸⁸. La directrice des sœurs est alors chargée de fournir des renseignements concernant les parents d'orphelines se trouvant dans ce cas, afin que le bureau puisse se constituer une nouvelle source de revenus demandant peu d'efforts. Progressivement, le bureau bénéficie effectivement de ces allocations. Cette quête acharnée de nouvelles recettes est significative des problèmes financiers du bureau et de sa volonté, par conséquent, de trouver de l'argent par tous les moyens, même les plus grossiers, comme celui-ci. En effet, les parents qui ont déposé leurs enfants rue du Griffon ont peut-être davantage besoin de cette somme que le bureau lui-même. Mais les parents, écrasés par le système de domination, n'ont pas la possibilité de réclamer cet argent. Ils sont pauvres et dominés par les administrateurs du bureau, qui eux ont de l'argent, des responsabilités et des relations parfois hauts placées et peuvent donc davantage se faire entendre par les autorités pour qu'elles agissent en leur faveur.

485 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 25 avril 1941.

486 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 30 mai 1941.

487 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 juin 1941.

488 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 17 avril 1942.

Le bureau de bienfaisance parvient donc à trouver quelques revenus nouveaux, parfois au détriment d'autres populations plus nécessiteuses. Les efforts accomplis par les administrateurs pour bénéficier de ces sommes permettent à l'institution de s'adapter au chaos de la conjoncture. Le bureau cherche également à développer des liens avec de nouvelles œuvres afin d'affronter les années de guerre plus sereinement.

Se lier avec de nouvelles œuvres

Le bureau de bienfaisance de Rennes se lie à de nouvelles œuvres afin de s'adapter le mieux possible à ce contexte de guerre. Il s'agit de faire preuve de solidarité entre œuvres pour subvenir de la façon la plus efficace possible aux besoins des assistés. Tout d'abord, le bureau se rapproche de l'Œuvre Municipale des Secours de Guerre (aussi appelé comité municipal). Par exemple, en avril 1940, la commission décide d'offrir une réduction de 50 % sur le droit des pauvres lors d'un gala au Théâtre municipal parce que les profits doivent être par la suite reversés à l'Œuvre Municipale des Secours de Guerre⁴⁸⁹. Les différentes institutions cherchent alors à s'entraider et à permettre aux autres d'amasser des gains importants pour venir en aide aux plus démunis de la ville.

Le bureau fait donc une faveur à l'Œuvre Municipale des Secours de Guerre, et inversement elle reçoit des biens d'une autre œuvre. Il s'agit de l'Union des Femmes de France. Cette œuvre fondée en 1881, devait à l'origine venir en aide aux malades et aux blessés de l'armée française. Mais à partir du 7 août 1940, cette société disparaît puisqu'elle est absorbée par la Croix-Rouge française. Par conséquent, à Rennes, dès octobre 1940, les locaux de l'Union des Femmes de France doivent être évacués⁴⁹⁰. La Présidente de cette Union des Femmes de France reçoit aussi cet ordre d'évacuation pour le local qui lui avait été prêté par la préfecture pour sa Goutte de Lait payante. Elle propose alors au bureau de bienfaisance d'acheter les meubles, les capsules et le sucre qui s'y trouvaient. La commission administrative accepte ces achats parce que ce sont des biens utiles pour la Goutte de Lait et parfois rares, et que l'Union des Femmes de France propose des prix raisonnables. Un an plus tard, la société cède encore du mobilier au bureau de bienfaisance⁴⁹¹. Les deux œuvres

489 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 avril 1940.

490 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 31 octobre 1940.

491 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 octobre 1941.

cherchent donc à s'entraider et à faire circuler les biens et les denrées nécessaires à la survie des plus pauvres de la ville.

La Croix-Rouge française, à partir de 1940, est aussi solidaire avec le bureau de bienfaisance de Rennes. Par exemple, en décembre 1941, les administrateurs (et plus particulièrement l'administratrice Mme Laurent) aspirent à réapprovisionner le vestiaire de la Goutte de Lait. Il fallait avant tout des étoffes afin de confectionner des couches⁴⁹². Mais le bureau de bienfaisance ne bénéficie pas de suffisamment de points. En effet, chaque œuvre peut avoir des points pour s'approvisionner. Dans ce cas précis, il faut des points de textile pour obtenir la livraison des étoffes. Mme Laurent se renseigne alors auprès d'autres œuvres de bienfaisance et la Croix-Rouge accepte de fournir l'avance des points manquants pour cette acquisition. Cet exemple d'offre de points témoigne bien de la solidarité nouvelle qui émerge des difficultés de la guerre. Le bureau de bienfaisance, en s'impliquant dans ces phénomènes d'entraide, parvient à s'adapter à la conjoncture.

A partir de 1942, ces phénomènes sont moins visibles parce qu'un comité de coordination des différentes œuvres de bienfaisance de Rennes a été créé sous l'égide du Secours National⁴⁹³. Ce comité se réunit chaque lundi. Le bureau de bienfaisance approuve cette nouvelle création parce que les administrateurs y voient la possibilité d'une distribution plus équitable des secours et que cela leur évite de se renseigner auprès de toutes les autres œuvres lorsqu'il leur manque quelque chose.

Mais si ces diverses adaptations sont possibles, c'est que le bureau de bienfaisance s'appuie toujours sur un système de domination traditionnel qui lui offre une certaine stabilité durant cette période de guerre. Les pauvres sont les premiers touchés par la crise entraînée par la guerre et les administrateurs semblent les mépriser de plus en plus. Quant aux femmes du bureau, elles restent pour la plupart enfermées dans un rôle que l'on veut traditionnel et correspondant à l'idéologie familialiste de Vichy.

492 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 décembre 1941.

493 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 décembre 1941.

Le rôle des femmes reste traditionnel malgré quelques petites évolutions

Les femmes représentent le foyer et la stabilité durant ces années de chaos, du moins dans l'idéologie vichyste. Au sein du bureau de bienfaisance de Rennes, cela est également perceptible ; certes, des avancées sont manifestes au sein de l'institution, mais la structure de domination est toujours présente et est parfois même renforcée par la situation de guerre.

Tout d'abord, il s'agit de reconnaître les points positifs pour les femmes du bureau. Elles sont plus nombreuses, mieux payées, et leur travail est davantage reconnu pendant ces années de guerre au sein du bureau de bienfaisance. Premièrement, les administratrices sont deux au sein de la commission, ce qui est tout à fait inédit. En effet, en juin 1941, Mme Laurent « déléguée du nouveau conseil municipal » arrive en tant qu'administratrice au bureau⁴⁹⁴. Il ne semble donc plus poser problème qu'il y ait plusieurs femmes dans la commission. Dans son rapport moral, l'ordonnateur M. Thépault rappelle également qu'une « citoyenne de notre ville »⁴⁹⁵, Mme Nicol, se voit désignée comme administrateur pour la deuxième fois. Alors que Mme Laurent « a toute la sympathie de nos concitoyens »⁴⁹⁶. L'utilisation de ces expressions par M. Thépault semblent souligner le fait que les administrateurs acceptent de plus en plus de lier femmes, citoyenneté et responsabilités politiques. En outre, il semblerait que Mme Laurent accomplissait de réelles tâches politiques avant même son arrivée au bureau. En effet, en avril 1941, l'amiral Darlan met en place une assemblée rennaise constituée de cinq nouveaux membres dont Mme Laurent⁴⁹⁷. Pour Darlan, il s'agit ainsi de mieux contrôler la gestion de la ville. Pour Mme Laurent, c'est probablement une possibilité de s'affirmer. Elle est déjà la veuve de l'ancien premier adjoint de Jean Janvier, la présidente de l'œuvre antituberculeuse Grancher et elle est chargée des œuvres privées de bienfaisance et d'assistance. Elle devient alors la première femme à participer aux réunions et aux projets du conseil municipal. Elle a un rôle presque politique en étant déléguée du conseil alors que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote à cette époque. Mme Laurent semble donc avoir toutes les compétences nécessaires pour son rôle d'administratrice au bureau de bienfaisance de Rennes. Les administrateurs acceptent donc davantage de laisser

494 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 juin 1941.

495 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 juillet 1941.

496 *id.*

497 LESACHER Alain-François, *La vie municipale à Rennes... op. cit.*

des responsabilités aux femmes, la domination masculine semble moins forte que durant les décennies précédentes sur ce point. Parallèlement, la commission consent à former les orphelines pour qu'elles puissent exercer une activité plus lucrative que la broderie, même si peut-être considérée comme plus « masculine ». En effet, à partir du printemps 1940, le registre mentionne des « ouvrières mécaniciennes qui ont un travail dur à accomplir »⁴⁹⁸ pour désigner les orphelines installées au Vivier-sur-mer. Dans ces termes, il est possible de percevoir une certaine fierté des administrateurs, et plus particulièrement de M. Busnel. Cet administrateur se rend au Vivier-sur-mer en avril 1940 et observe que « les orphelines exercent maintenant le métier de mécaniciennes en plus du travail de broderie, métier qui à son avis leur sera beaucoup plus lucratif »⁴⁹⁹. En juin, il souhaite en faire de réelles mécaniciennes, sans qu'elles aient à continuer leur activité de broderie. Pour cela il propose d'acheter des machines pour qu'elles puissent en faire leur métier (métier « qui lui semblait être plus productif que celui de brodeuse lorsque à 21 ans elles se trouveraient seules dans la vie »⁵⁰⁰). Ces décisions sont très importantes pour les orphelines : elles ne sont plus cantonnées à la broderie mais découvrent la mécanique. De plus, elles n'ont plus à se plier à des activités considérées comme uniquement féminines puisque les travaux mécaniques étaient généralement pratiqués par des hommes. Cependant, comme aucune précision supplémentaire n'est donnée sur cette activité, il est possible d'émettre des réserves, parce que celles qui sont appelées « mécaniciennes » sont peut-être des ouvrières en confection travaillant sur des machines à coudre. Néanmoins, comme cette nouvelle activité semble lucrative, elle pourrait leur permettre d'échapper à la pauvreté et d'être autonomes, et non pas dépendantes financièrement d'une institution ou d'un mari. Elles ne sont pas les seules à voir leur situation s'améliorer ; les femmes du personnel du bureau de bienfaisance de Rennes bénéficient également d'augmentations de salaires durant ces années de guerre, notamment celles du petit personnel (c'est-à-dire la concierge et servante de lait, la contremaîtresse de l'orphelinat et l'aide cuisinière). En septembre 1942, un nouveau barème de salaires est mis en place en fonction de l'ancienneté des membres du petit personnel, uniquement composé de femmes. En février 1945, il est maintenu mais chaque échelon est majoré de 700F⁵⁰¹. Et en décembre 1945, ce dernier barème s'enrichit d'une augmentation de 1200F par mois pour

498 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 mai 1940.

499 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 avril 1940.

500 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 28 juin 1940.

501 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 28 février 1945.

chaque échelon⁵⁰². Les femmes qui se trouvent en bas de la hiérarchie du bureau de bienfaisance sont donc davantage reconnues financièrement pour le travail qu'elles accomplissent. Le bureau accepte même d'embaucher une comptable. En effet, puisque le poste de receveur est supprimé, on choisit Mme Lagrée comme comptable⁵⁰³. Jusqu'alors aucune femme n'avait été receveur, les administrateurs reconnaissent donc qu'une femme puisse avoir des compétences pour manipuler l'argent et gérer les comptes du bureau de bienfaisance.

Cependant, il ne faudrait pas surévaluer l'importance de ces quelques avancées pour les femmes du bureau. Elles peuvent presque paraître symboliques face aux structures de domination encore très présentes qui leur sont imposées. En effet, durant ces années de guerre, elles sont perçues comme la pure représentation de la stabilité, de l'harmonie et de la constance dans un pays déchiré par la Seconde Guerre mondiale⁵⁰⁴. Mais pour qu'elles puissent toujours être assimilées à cette image rassurante, il convient de les maintenir dans des cadres traditionnels où elles sont dominées. Cela est le cas dans les foyers, mais aussi au sein du bureau de bienfaisance. Par exemple, de nombreuses femmes ne semblent être que les faire-valoir de leurs maris. Cela est particulièrement évident dans le cas des administratrices. Ainsi, lorsque le maire François Château vient présenter Mme Laurent à la commission en 1941, il se dit « heureux de lui témoigner son affectueuse sympathie et d'évoquer la mémoire de son mari qui fut pour lui un grand ami et dit-il l'auteur de la situation qu'il occupe aujourd'hui »⁵⁰⁵. Le but est probablement de souhaiter la bienvenue à Mme Laurent en évoquant de manière positive son mari, mais ce discours donne également l'impression que Mme Laurent n'a pas sa propre personnalité et ses propres projets mais qu'elle n'existe qu'à travers les actions accomplies par son mari. Cette idée est également présente dans le rapport moral de l'ordonnateur M. Thépault en juillet 1941. Il s'exprime ainsi :

« je tiens à signaler que notre bureau, pour la deuxième fois voit désignée comme administrateur une citoyenne de notre ville ; j'ai nommé d'une part Mme Nicol retenue auprès de son mari mobilisé, et d'autre part Mme Laurent conseillère municipale comme son regretté mari, l'aimable et généreux M.

502 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 décembre 1945.

503 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 septembre 1945.

504 HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *op. cit.*

505 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 juin 1941.

Laurent, notre nouvelle collègue a toute la sympathie de nos concitoyens en raison de l'ancienneté de son caractère, en raison aussi de son dévouement pour toutes les œuvres de bienfaisance »⁵⁰⁶.

Il est ici bien visible que les deux administratrices sont décrites avant tout en fonction de leurs maris. Elles semblent n'être que les ombres fades de ces derniers. La première doit s'absenter de la séance pour lui, alors que la seconde est effacée derrière les actes glorieux de son mari défunt. Ainsi, le discours de l'ordonnateur place ces femmes sous une certaine autorité de leurs maris comme toutes les femmes censées garantir l'ordre social hiérarchisé prôné par le régime de Vichy. Ce dernier encourage d'ailleurs les femmes mariées à rester au foyer (par exemple, dès le 11 octobre 1940, l'embauche des femmes mariées dans les services de l'État et des administrations publiques et semi-publiques est interdite)⁵⁰⁷. Les administratrices du bureau ne sont pas rémunérées donc cette mesure ne s'applique pas à elles mais le poids de leurs maris est sans cesse rappelé.

De plus, on ne souligne pas toujours suffisamment les compétences de ces femmes. Par exemple, lorsque Mme Lagrée est choisie pour devenir la comptable du bureau, elle est décrite ainsi : « veuve de guerre, mère d'un orphelin de 6 ans qui compte 5 années d'auxiliariat dans les services de rationnement de la mairie et qui présente toutes garanties à tous égards »⁵⁰⁸. Il semblerait qu'elle ait été embauchée parce qu'elle était dans une situation familiale difficile, parce qu'elle le méritait ; ses aptitudes professionnelles passant alors au second plan. De même, les compétences de l'administratrice Mme Nicol au sein du bureau ne sont pas mises en avant. Les administrateurs continuent à la choisir lorsqu'il s'agit de faire des achats de biens considérés comme « féminins », c'est-à-dire liés aux vêtements, aux enfants ou à la cuisine (comme un fourneau pour la cuisine de l'orphelinat)⁵⁰⁹. Mme Nicol est donc bien souvent cantonnée à un rôle de ménagère, alors qu'elle a de nombreuses compétences en matière d'aide sociale et de l'expérience puisqu'elle est arrivée au bureau en 1938.

De plus, les femmes du personnel ne semblent être embauchées qu'en remplacement durant les années de guerre. Par exemple, en février 1940, la commission annonce qu'elle cherche « un employé dégagé de toute obligation, capable de seconder utilement le receveur

506 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 juillet 1941.

507 BARD Christine, *Les femmes dans la société française...* op.cit. p. 136.

508 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 septembre 1945.

509 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 5 décembre 1945.

secrétaire. En attendant elle désigne Mlle Gratiens pour cet emploi »⁵¹⁰. Il semblerait donc que cette femme ne représente qu'une solution provisoire et qu'à terme les administrateurs envisageraient plutôt de recruter un homme. D'ailleurs, lorsque certains hommes sont démobilisés, les femmes doivent immédiatement quitter leur poste. C'est le cas lorsque l'employé M. Paris revient au bureau en septembre 1940, après une période de mobilisation⁵¹¹. La commission décide alors de renvoyer l'employée temporaire dès le mois suivant. Les femmes sont donc condamnées, durant cette période à ne bénéficier que d'emplois précaires et ne sont choisies qu'en second lieu.

En outre, ces femmes du bureau font toujours partie des plus pauvres et sont réellement dominées dans le fait qu'elles sont dépendantes de l'institution. Cela est vrai pour les femmes du personnel qui doivent sans cesse demander des augmentations de salaires puisque les administrateurs ne leur en offrent pas, ou des orphelines quittant le bureau sans fortune et parfois obligées de se tourner vers la commission même une fois majeures. Les femmes sont donc toujours dans la situation humiliante de devoir demander de l'aide aux dominants que sont les administrateurs. Tout d'abord, cela est visible dans la distribution des salaires : alors que les hommes bénéficient régulièrement d'augmentations délivrées par la commission sans qu'ils en aient fait la demande, les femmes sont obligées de réclamer. La situation est d'autant plus humiliante qu'elles ne peuvent s'adresser directement aux administrateurs mais doivent passer par l'intermédiaire de la directrice des sœurs (c'est le cas d'une blanchisseuse travaillant huit heures par jour et qui aimerait un meilleur salaire en janvier 1945)⁵¹². Les femmes paraissent donc rapidement moins autonomes que les hommes parce qu'elles sont toujours dépendantes des dominants. Cette situation est également patente pour des orphelines qui retombent dans la pauvreté, une fois sorties de l'institution de la rue du Griffon. Dès qu'elles sont touchées par une difficulté, comme une maladie, elles se retrouvent plongées dans une grande misère. Par exemple, en décembre 1942, il est question de « la situation lamentable dans laquelle se trouve actuellement une orpheline du Bureau sortie à sa majorité il y a environ un an et qui, par suite de circonstances malheureuses s'est vue obligée de subir une opération très douloureuse dont les frais ont absorbé entièrement ses économies et dont la suite l'oblige à un repos assez prolongé »⁵¹³. La commission accepte de

510 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 février 1940.

511 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 septembre 1940.

512 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 janvier 1945.

513 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 décembre 1942.

lui verser une somme d'argent, mais la situation est difficile pour cette jeune femme, réduite à demander l'aumône aux dominants. Les administrateurs se trouvent toujours dans une position de bienfaiteurs et sauveurs alors que les femmes pauvres s'adressant à eux, suppliantes, sont perçues comme inférieures car dépendantes financièrement de leur bonne volonté.

Les femmes sont donc encore largement maintenues dans des rapports de domination durant la Seconde Guerre mondiale. Elles sont contraintes, en effet, à représenter la constance et l'harmonie dans un monde chaotique. Le bureau de bienfaisance, quant à lui, cherche aussi à diffuser une image d'institution stable.

L'image du bureau et son rôle restent les mêmes malgré une réorganisation

Le bureau de bienfaisance change quelque peu son organisation durant la guerre mais cherche tout de même à maintenir certains principes et modes de fonctionnement anciens.

Tout d'abord, il convient de s'intéresser aux quelques modifications du bureau. Au sein de la commission, les administrateurs se voient assignés à des postes précis à partir de 1941⁵¹⁴. Par exemple, M. Roque et M. Thoraval se chargent des travaux et de l'entretien du bureau, Mme Laurent s'occupe de la Goutte de Lait et du vestiaire, mais aussi, avec M. Busnel, des visites aux assistés, de l'entretien de l'orphelinat et des travaux des orphelines. De plus, les séances de la commission se déroulent à des horaires différents. Alors que depuis 1919, les administrateurs délibéraient à 9h30 le vendredi, ils le font à 14h30 à partir de 1942. Puis en février 1945, il est décidé que les séances auraient lieu le mercredi à 14h45, parce que les administrateurs avaient remarqué que les absences se multipliaient puisque certains membres de la commission n'étaient pas suffisamment disponibles le vendredi. Un autre changement dans l'organisation du bureau de bienfaisance réside dans une plus grande considération de l'avis des assistés. En effet, durant l'automne 1940, après avoir pris en compte la volonté du maire de distribuer des bons de viande aux indigents du bureau, la commission décide qu'une « enquête sera faite auprès de chaque assisté pour avoir son avis sur cette question »⁵¹⁵. L'enquête révèle alors que les assistés refusent ce don parce qu'ils préfèrent bénéficier à la place d'une augmentation des bons de pain⁵¹⁶. Cette prise en compte

514 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 novembre 1941.

515 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 octobre 1940.

516 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 novembre 1940.

de l'avis des pauvres semblerait atténuer un peu le rapport de domination avec les administrateurs. Cette situation ne s'est présentée qu'une fois mais elle reste significative parce que c'est la première fois que les assistés ont la possibilité de faire des choix, la commission ne décide pas à leur place. De plus, les inscrits du bureau et ceux qui souhaitent s'y rendre pour une demande sont désormais mieux informés : des pancartes sont disposées dans la salle d'attente et la salle de distribution des secours pour indiquer les formalités à remplir pour bénéficier des secours d'apprentissage par exemple⁵¹⁷. Enfin, l'autre changement majeur dans l'organisation du bureau de bienfaisance réside dans l'utilisation des termes de remerciement, de bienvenue, de félicitation ou de gratitude par la commission envers son personnel ou ses administrateurs. En effet, les termes sont beaucoup plus sobres et les phrases moins longues que durant l'entre-deux-guerres. Par exemple, entre 1927 et 1939, il est possible de relever 24 occasions durant lesquelles des discours ou quelques mots ont été prononcés, en particulier pour insister sur des bienvenues ou pour se féliciter de manière appuyée entre administrateurs (voir le tableau n°IX sur les termes utilisés pour qualifier le personnel ou les administrateurs lors de différentes occasions, placé en annexe), alors que seuls 6 cas sont recensés entre 1939 et 1945. Les termes très louangeurs ne sont présents qu'à une reprise (lors du renouvellement du mandat de l'administrateur M. Thoraval en 1941) alors qu'ils étaient très courants dans l'entre-deux-guerres. Ce constat donne alors une impression de davantage d'humilité des dominants pendant la guerre, alors qu'ils semblaient les utiliser à outrance dans les décennies précédentes principalement pour se féliciter entre eux. Le bureau de bienfaisance se réorganise donc et paraît réévaluer ses priorités.

Cependant, il reste important pour les administrateurs d'affirmer toujours une forme de supériorité, gage de la stabilité de l'institution comme de celle de la structure sociale hiérarchique. Le sentiment de supériorité du riche qui donne au pauvre ou qui lui vient en aide est intrinsèque à cette situation et donc très ancien. Déjà dans les écrits de Saint Augustin, on retrouvait cette notion de domination par le sentiment de supériorité dans l'acte de donner aux démunis : « en rendant service à un malheureux, peut-être désires-tu t'élever en face de lui, et veux-tu qu'il soit ton obligé. [...] parce que toi tu donnes, tu sembles supérieur à celui à qui tu donnes. Souhaite qu'il soit ton égal : en sorte que vous soyez l'un et l'autre sous la dépendance de celui auquel on ne peut rien donner »⁵¹⁸. Saint Augustin prône ensuite le sentiment d'égalité sous le regard de Dieu. Les administrateurs du bureau de bienfaisance de

517 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 mars 1941.

518 SAINT AUGUSTIN, « Traité VIII sur la première épître de Saint Jean », paragraphe 5, dans *Commentaire sur la première épître de Saint Jean*, texte latin, traduction et notes par Paul AGAESSE, Paris, Éditions du Cerf, 1961, p. 349.

Rennes se trouvent alors dans la même situation que tous ceux qui ont rendu « service à un malheureux », ils semblent en tirer une satisfaction et un sentiment de supériorité que n'estompe apparemment pas une pratique religieuse régulière pour nombre d'entre eux. Par exemple, l'ordonnateur M. Thépault, s'adressant aux administrateurs, finit ainsi son rapport moral pour l'année 1939 : « vous avez vraiment droit à la reconnaissance de vos assistés si toutefois ceux-ci se rendent compte des sacrifices que vous faites pour eux »⁵¹⁹. Ce discours peut paraître presque indécent. En effet, les assistés sont décrits comme des êtres faibles, incapables de mesurer les efforts des administrateurs pour eux et égoïstes. Il est clair ici que M. Thépault retranscrit le discours des dominants face aux pauvres qui, déjà écrasés sous de nombreuses épreuves, devraient ensuite témoigner une reconnaissance à leurs sauveurs, ce qui pourrait être, de plus, vécu comme une humiliation. Un an plus tard, lors de son rapport moral pour l'année 1940, M. Thépault souligne les qualités et l'efficacité des administrateurs : « déjà, dès fin 1939, conscients de la détresse physique et morale de nos assistés, conscients de vos devoirs d'administrateurs, vous aviez pris les mesures que commandait la situation pour répondre, le plus rapidement possible aux besoins les plus urgents des familles des mobilisés »⁵²⁰. Donc l'ordonnateur félicite ses collègues dans une forme d'autocongratulation, et de plus, il poursuit ainsi : « Vous avez droit mes chers collègues à la reconnaissance de vos assistés [...] s'ils savaient se rendre compte des sacrifices que vous faites pour eux, sans ostentation et avec discrétion qui ajoute à votre mérite »⁵²¹. Une fois de plus donc, les pauvres sont perçus comme étant des individus sans jugement et ingrats vis-à-vis de ceux qui leur viennent en aide. Les administrateurs restent donc bien encore dans leur rôle de dominants qu'ils affirment en méprisant les plus pauvres plutôt qu'en faisant preuve d'une quelconque empathie. Ils s'inscrivent d'ailleurs ainsi dans la continuité des doctrines vichystes plaçant les individus les plus forts, bien portants et triomphants au cœur de leur propagande⁵²². Les dominants se croient donc légitimes, à un tel point qu'ils ne perçoivent pas toujours la domination, mais qu'ils la nourrissent tout de même. Cette structure dominés/dominants entre les pauvres et les administrateurs est encore bien évidente dans la période et on peut considérer qu'elle offre une stabilité à l'institution qui y trouve son fonctionnement

519 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 juillet 1940.

520 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 juillet 1941.

521 *id.*

522 Le but étant de contrer une « dégénérescence de la « race » » : GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 109.

traditionnel. La commission s'appuie donc sur cet aspect inégalitaire dans les rapports sociaux pour se rassurer durant ces années tumultueuses.

Cette volonté de s'accrocher aux structures de domination écrasant les femmes et les plus pauvres pour échapper un temps soit peu à la période mouvementée et rechercher une stabilité est évidemment vaine. Cela est particulièrement visible au moment où la Libération approche avec son lot de changements et de transformations sociales, brisant les efforts illusoire de constance et de solidité construits sur des valeurs de domination traditionnelles et dépassées.

Une destruction des constantes et des velléités conservatrices ? La période de la Libération et les modifications qu'elle a entraînées

La Libération de Rennes commence entre le 3 et le 4 août 1944⁵²³. Les premières transformations s'étendent jusqu'à la fin de l'année 1945. Les modifications touchant le bureau de bienfaisance sont nombreuses et fissurent quelque peu les structures anciennes de domination.

La période de la Libération de Rennes entraîne de nombreuses transformations dans la ville et au sein du bureau de bienfaisance. Dès le 3 août au soir, alors que la population rennaise commence à réaliser que les Allemands ont véritablement quitté la ville, les résistants arrêtent le préfet de région et l'intendant de police. Le maire René Patay (qui n'a été maire qu'entre juin et août 1944) doit quitter sa fonction, tout comme le préfet. L'Hôtel de ville, la préfecture et le commissariat central sont pris par les résistants pour y installer dès le lendemain de nouveaux responsables⁵²⁴. Une Délégation spéciale présidée par Yves Milon dirige la ville, en attendant de véritables élections⁵²⁵. Les conséquences de la Libération sont donc importantes pour le bureau de bienfaisance. Tout d'abord, les bombardements américains de l'été 1944 ont détruit de multiples bâtiments, fait de nombreuses victimes et rendu très difficile le ravitaillement pour les Rennais restés dans la ville durant cette période⁵²⁶. Les explosions de la nuit du 4 août 1944 ont eu pour conséquence la nécessité de réparations sur le bureau et la maison des sœurs⁵²⁷. En dehors de ces difficultés matérielles, la

523 CAPDEVILA Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation, imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

524 *id.* p. 60.

525 LESACHER Alain-François, *op. cit.* p. 72.

526 AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *op. cit.* p. 249.

527 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 août 1944.

commission doit aussi accueillir de nouveaux représentants nommés par la Délégation spéciale. Il s'agit de Mme Réüh et de M. Leclainche arrivés en mars 1945⁵²⁸. Le bureau de bienfaisance est donc confronté à des événements totalement inédits remettant en question ses idéaux de stabilité et de conservatisme cultivés durant les années de guerre.

Le bureau se rapproche alors des associations et des mouvements résistants. Par exemple, le Comité des Œuvres Sociales des Organisations de la Résistance (C.O.S.O.R) s'intéresse au bureau en 1945. Ce comité existait clandestinement depuis 1941 et tentait de secourir les résistants prisonniers, les déportés et leurs familles ainsi que les Français revenant d'Allemagne à la fin de la guerre, les veuves et les orphelins⁵²⁹. Comme le bureau de bienfaisance, ce comité avait remarqué que les aides de l'État étaient réelles mais insuffisantes. Donc en janvier 1945, les deux œuvres se rapprochent. Par exemple, Mme Martin, la présidente du C.O.S.O.R, donne 10 000F au bureau provenant du produit de deux concerts donnés au théâtre municipal à l'occasion du 11 novembre⁵³⁰. Il s'agit ici de l'unique mention de la résistance dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance. Les liens semblent donc uniquement s'établir brièvement à la fin de la guerre. Ce qui représente donc un changement dans les fréquentations du bureau.

Ce changement est également visible dans l'absence soudaine de rapports avec les autres bureaux de France. En juillet 1945, il est décidé qu'aucun délégué ne se rendrait au congrès annuel des bureaux de bienfaisance⁵³¹. Le registre ne mentionne aucune raison particulière à cet arrêt brutal des discussions avec les autres administrateurs français. Mais il est possible de formuler différentes hypothèses : les difficultés de transport dans une France soumise aux bombardements et assez chaotique durant la période de la Libération, les préoccupations nombreuses et chronophages de la commission à Rennes durant ces quelques mois qui l'empêchent d'envisager d'envoyer certains membres dans telle ou telle ville française, les possibles rapprochements trop importants de certains bureaux de bienfaisance avec le régime de Vichy ou la résistance qui pourraient entraîner des conflits auxquels les administrateurs rennais ne voudraient pas prendre part (sachant que l'institution rennaise est restée assez neutre durant la guerre. La commission voulait simplement continuer à distribuer

528 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 mars 1945.

529 « Guerre de 1939-1945. Archives du comité des œuvres sociales de la Résistance » consultable sur http://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_055310

530 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 janvier 1945.

531 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 18 juillet 1945.

des biens et de l'argent aux plus pauvres, à la fois en bénéficiant des aides du régime et en cherchant toujours une certaine autonomie, surtout vis-à-vis du Secours National)...

Une autre transformation dans l'organisation du bureau durant cette période de Libération repose dans le retour des orphelines en octobre 1945⁵³². Elles quittent le Vivier-sur-mer pour revenir rue du Griffon, dans une ville plus sûre que lorsqu'elle l'ont quittée au début de la guerre.

A ces différents changements s'ajoute une plus grande affirmation des femmes. En effet, à la Libération, les femmes qui ont joué un rôle important dans la résistance sont davantage considérées comme des personnes à part entière, autonomes et aussi compétentes que les hommes pour de nombreuses tâches, et non pas seulement comme les douces créatures du foyer⁵³³. L'idéologie familialiste du régime de Vichy est rejetée par la plupart des résistants. Cela se remarque également à l'échelle du bureau de bienfaisance. Les femmes s'affirment davantage durant l'année 1945 que pendant la guerre. C'est le cas de Mme Réüh, administratrice du bureau et vice-présidente de la Délégation spéciale. En mars, elle remet à la commission 1090F provenant de quêtes réalisées lors de mariages⁵³⁴, puis en juin, elle rapporte une nouvelle somme de 2230F grâce à cette même méthode⁵³⁵. Elle a donc un rôle politique important, elle prend des initiatives qui se révèlent efficaces et elle agit pour le bureau de bienfaisance quand bien même elle vient d'y arriver (puisque la Délégation spéciale l'a nommée en mars 1945). Elle n'est pas la seule à oser agir de la sorte, la directrice des sœurs aussi. Elle multiplie les démarches auprès des autorités militaires afin de récupérer les cinquante lits de fer de l'orphelinat qui se trouvaient dans différents établissements de la ville à cause de la période d'occupation⁵³⁶. Ces efforts sont récompensés et elle peut de nouveau remplir le dortoir de l'orphelinat. Elle aussi s'est affirmée ; seule, elle a accompli ces diverses démarches et s'est rendue sur le terrain pour le bureau de bienfaisance et les orphelines. La place des femmes et la façon dont elles se perçoivent et sont perçues évoluent donc fortement durant la courte période de la Libération, d'autant plus qu'elles ont à partir de cette période accès au droit de vote.

532 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 octobre 1945.

533 PICCONE STELLA Simonetta, « Pour une étude sur la vie des femmes dans les années 1950 », *Clio*, 2002, vo. 2, n° 16, p. 245-269.

534 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 mars 1945.

535 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 juin 1945.

536 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 5 septembre 1945.

Enfin, la Libération représente aussi des avancées pour le personnel du bureau. En effet, pour la première fois, les vacances des membres du personnel sont évoquées dans le registre. Par exemple, durant l'été 1945, « M. Paris, secrétaire adjoint est autorisé à prendre ses vacances du 6 au 27 août »⁵³⁷, puis « M. Daniel enquêteur est autorisé à prendre un congé d'une semaine »⁵³⁸. Il est cependant fort probable qu'ils en aient bénéficié auparavant, depuis que le gouvernement Blum a institué les semaines de congés payés des salariés, mais que le registre ne l'ait pas précisé. Il semble malgré tout que la période de la Libération apporte une plus grande considération des congés du personnel (qui sont d'ailleurs parfois supérieurs à deux semaines) puisqu'ils sont rapportés dans le registre et que la commission cherche à s'organiser en fonction d'eux.

La période de la Libération, avec toutes les modifications qu'elle apporte, semble ouvrir de nouveaux horizons aux femmes, aux membres du personnel et aux plus pauvres, après des années de guerre qui les ont contraints à subir de fortes dominations. La conclusion que l'on peut tirer de cette constatation est que la guerre a permis de renforcer l'État-providence et lui a donné un nouvel essor. Cela peut paraître assez ambigu puisque la Seconde Guerre mondiale en elle-même a eu des impacts négatifs sur les populations et qu'elle a encore plus appauvri les plus démunis. Mais une fois passée, les avancées sociales sont nombreuses, issues des acquis de la Libération et du Conseil national de la résistance (notamment avec la création de la Sécurité sociale). Si l'on reprend les travaux de Pierre Rosanvallon, on pourrait mettre en avant le lien civique inévitablement créé par les deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle⁵³⁹. En effet, la guerre a tendance à rapprocher les classes sociales, qui ensuite se souviennent respectivement des efforts accomplis ensemble. L'État-providence semble donc avoir progressé par bonds, à l'occasion principalement des crises et des guerres durant lesquelles, ou après lesquelles le contrat social est reformulé⁵⁴⁰. La guerre a donc été une période très importante pour le bureau de bienfaisance, notamment parce qu'elle a entraîné derrière elle un foisonnement de questions sur la pauvreté et l'aide sociale.

La fin de la guerre annonce alors une période pleine d'espoirs et suscite des réflexions sur un éventuel système social nouveau appelant à de nombreux changements pour le bureau de bienfaisance. Il ne peut plus se complaire dans des structures anciennes de domination pour

537 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} août 1945.

538 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 août 1945.

539 ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 50.

540 *id.* p. 50-51.

secourir les pauvres. Peu à peu, le bureau ne parvient plus à s'adapter à toutes les transformations dans le secteur de l'aide sociale et apparaît comme renvoyant à un système désuet.

CHAPITRE 4 : LES DERNIÈRES AMBITIONS (1945-1953)

Le bureau de bienfaisance cherche à se moderniser après la Seconde Guerre mondiale et à s'adapter aux caractéristiques de cette nouvelle société qui émerge des cendres de la guerre. Cette modernisation du bureau passe par une diminution tout à fait visible des rapports de domination. Tout d'abord, l'institution se féminise largement et les femmes osent davantage prendre des décisions, les administrateurs semblant leur faire de plus en plus confiance en leur accordant des responsabilités. Ensemble, les membres de la commission sont entreprenants et cherchent à aider de la manière la plus efficace possible les plus démunis en proposant des méthodes innovantes. La domination des notables du bureau sur les pauvres, même si elle existe toujours puisque lorsque demeurent de telles inégalités sociales elle est presque inévitable, tend à s'adoucir. Il est vrai que les assistés sont mieux considérés puisqu'ils sont assimilés à des victimes (de la guerre notamment) puis à des individus qui ne peuvent bénéficier de la croissance dans un pays qui s'enrichit. Leur misère est alors d'autant plus évidente et perçue comme relevant de l'injustice. Mais face aux nouvelles ambitions (en particulier de l'État) pour vaincre cette misère, le bureau de bienfaisance paraît progressivement inadapté et doit s'effacer pour laisser place au bureau d'aide sociale.

Des avancées sociales et sociétales visibles

Une affirmation des femmes au sein du bureau

Durant cette période d'après-guerre, le bureau de bienfaisance se féminise et les femmes y ont davantage de responsabilités. Elles peuvent prendre des décisions et ne semblent plus être des exceptions mais des membres de l'institution à part entière et parfaitement intégrés.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler pour le bureau de bienfaisance. Celles du petit personnel sont toujours présentes (Mme Bobet, Mlle Pinson et Mlle Guérin), mais elles travaillent aussi avec une comptable (Mme Lagrée) et une gestionnaire de la cuisine roulante (Mme Etrillard), dont le prestige est important au sein du personnel du bureau. La cuisine roulante est un service offrant des repas aux plus pauvres, mis en place par le bureau de bienfaisance après la guerre. Dans les franges les plus hautes de la hiérarchie de l'institution aussi, les femmes se multiplient. Mme Nicol, Mme Laurent et Mme

Réüh sont administratrices en même temps au sein de la commission, bientôt rejointes par Mme Parisot qui remplace Mme Réüh. On est alors bien loin du temps où les femmes étaient exclues des délibérations du bureau. De plus, elles ont à présent le droit de vote et d'être éligibles, elles peuvent donc être désignées comme administratrices par deux voies différentes. La première est ancienne : il s'agit pour ces femmes d'être nommées par l'intermédiaire du préfet. La seconde, qui est nouvelle, est d'être désignées par le maire qui les choisit au sein du conseil municipal, dans lequel elles peuvent à présent être élues.

Toutes ces femmes, et plus particulièrement les administratrices du bureau, se voient confier de plus en plus de responsabilités. Dès 1946, Mme Nicol est désignée comme représentante pour remplir les fonctions de délégué régional à l'Union Nationale des Bureaux de bienfaisance⁵⁴¹. Mais c'est surtout l'administratrice Mme Parisot qui est nommée pour se rendre à différentes réunions importantes pour incarner le bureau de bienfaisance. Par exemple, en 1946, accompagnée de M. Paris, elle représente la commission pour l'établissement du plan de licenciement du personnel⁵⁴². Un an plus tard, elle est désignée « comme électeur » (le terme n'est pas encore féminisé) pour représenter le bureau aux élections des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale⁵⁴³. Puis, en mars 1948, Mme Parisot est choisie pour se rendre au Conseil Départemental d'Assistance Publique et Privée afin de désigner un représentant des établissements publics d'assistance⁵⁴⁴. Le fait qu'elle puisse prendre des décisions durant ces diverses réunions témoigne de la confiance qu'on lui accorde pour incarner l'ensemble du bureau, alors que son arrivée dans la commission de l'institution est encore relativement récente. Les tâches que les administratrices effectuaient durant les décennies précédentes sont alors distribuées au personnel ou aux religieuses. Il ne s'agit bien souvent que d'achats (de plus, très souvent en rapport avec des charges que l'on considérait alors comme essentiellement féminines comme le ménage ou à la cuisine), mais pour les religieuses, ce sont de nouvelles responsabilités que la commission leur accorde et qu'elles accomplissent avec enthousiasme. Par exemple, en 1946, les sœurs Louise et Thérèse sont autorisées à faire quelques achats (articles de ménage,

541 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 mai 1946.

542 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 mai 1946.

543 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 16 avril 1947.

544 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 10 mars 1948.

ustensiles de cuisine ou pour le blanchissage...) alors que jusqu'alors, ces achats ne pouvaient être accomplis que par la directrice ou les administrateurs et administratrices⁵⁴⁵.

Une professionnalisation du travail social de ces femmes est également notable durant la période. Par exemple, en 1946, des certificats de bons services sont délivrés aux sœurs Denise Courcier et Marie-Thérèse Béasse « pour leur assimilation comme assistantes sociales »⁵⁴⁶. Ces certificats ont plusieurs conséquences. Tout d'abord, ils témoignent d'une plus grande reconnaissance de la commission envers le travail accompli par les religieuses pour secourir les pauvres. En outre, ces certificats renvoient à la vague de professionnalisation touchant les institutions sociales françaises durant l'après-guerre⁵⁴⁷. Ici, le cas est un peu particulier parce que ces femmes sont des religieuses, mais il s'inscrit tout de même dans le courant de professionnalisation des femmes du secteur social. Elles ne sont plus seulement des bénévoles, des femmes dévouées s'occupant des plus vulnérables comme de leur propre famille, mais elles ont un véritable métier, reconnu et lucratif. Cela leur permet d'avoir un poids plus important dans la société française, de s'affirmer et de ne plus être dépendantes financièrement de qui que ce soit.

Les femmes du bureau peuvent aussi bénéficier de titularisation et d'évolutions de carrière. Elles ne sont plus soumises à un système d'emplois provisoires comme durant la guerre. Par exemple, Mme Lagrée, qui était secrétaire comptable stagiaire, est titularisée en 1946 puisqu'elle « a donné pleine et entière satisfaction à tous égards »⁵⁴⁸. Elle occupe donc complètement cet emploi jusqu'alors considéré comme masculin, et bénéficie de 54000F par an. Elle peut même évoluer professionnellement. Elle grimpe en effet les échelons en devenant « Rédacteur de Première classe ». Mais surtout, en février 1952, comme M. Paris est malade et qu'elle « assure seule depuis près de deux ans, avec beaucoup de compétences et de zèle, aidée seulement par une employée temporaire la bonne marche du service du bureau »⁵⁴⁹, elle devient « Rédacteur principal ». La possibilité d'avancer dans une carrière au sein du bureau de bienfaisance est alors, durant ces années 1950, enfin accessible aux femmes.

545 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 juillet 1946.

546 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 juin 1946.

547 Les assistantes sociales et les infirmières se multiplient (KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches...* op. cit. p. 193) alors que les professions d'éducateur spécialisé, de juge pour enfants ou de médecins du travail voient le jour (GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France...* op. cit. p. 212).

548 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 novembre 1946.

549 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 13 février 1952.

Ces dernières s'affirment également en prenant des décisions fortes et inattendues. Par exemple, lorsque Mme Parisot arrive dans la commission, nommée par décision du conseil municipal, on annonce qu'elle est « déléguée au Bureau de bienfaisance en remplacement de Mme Réüh démissionnaire »⁵⁵⁰. Cette dernière est la première personne qui démissionne du bureau, sans qu'aucune explication ne soit donnée sur son départ. Cela prouve que cette femme n'est pas soumise à ce que la société attend peut-être d'elle (c'est-à-dire de se construire l'image d'une femme s'intéressant au sort des pauvres et des plus vulnérables, probablement avant de penser à elle) et qu'elle est capable de prendre des décisions fortes.

En outre, certaines tâches qui jusqu'alors étaient considérées comme uniquement dévolues aux femmes sont parfois accomplies par des hommes. Par exemple, c'est l'administrateur M. Grimault qui propose l'achat de blouses pour les employées de la cuisine roulante⁵⁵¹. Cela est intéressant de remarquer que c'est M. Grimault qui choisit de s'occuper de ces questions et non pas une femme. Il symbolise alors une certaine évolution de la société et participe au changement dans le partage des tâches.

Le bureau de bienfaisance semble également offrir plus de liberté aux femmes en ne cherchant plus systématiquement à s'immiscer dans leur vie privée. Cela est particulièrement visible dans le cas des bienfaitrices. Alors que durant les périodes précédentes, la commission tentait sans cesse de réunir des informations sur leur situation familiale notamment et sur d'éventuels faits pouvant prouver leurs qualités morales, cela est beaucoup moins patent durant ces années d'après-guerre. Tout d'abord, la mention du sexe des bienfaiteurs n'est plus consignée dans le registre de délibérations aussi régulièrement qu'avant (voir le tableau n°IX sur les dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). En effet, sur les 19 dons et legs recensés entre 1946 et 1953, il est possible de savoir que 8 bienfaiteurs sont des hommes, 2 des femmes, mais pour les 9 cas restants, le sexe n'est pas précisé. Ces informations ne sont plus considérées comme aussi importantes qu'auparavant et de nombreux bienfaiteurs cherchent l'anonymat et font donc en sorte de délivrer leur don sans être connus. De plus, même lorsque le sexe du donateur est indiqué, la situation familiale ne l'est plus (mise à part l'unique mention d'une situation de célibat), alors qu'au début du siècle cette précision était presque automatique. Il semblerait donc que le bureau de bienfaisance fasse preuve de davantage de souplesse et offre une forme de liberté en s'immisçant de moins en moins dans les vies privées, notamment des femmes.

550 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 janvier 1946.

551 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 1^{er} février 1950.

La structure de domination qui pesait sur les femmes du bureau de bienfaisance depuis la fin de la Première Guerre mondiale semble donc moins écrasante après le second conflit mondial. Cependant, il convient de nuancer cette description des avancées et des nouvelles libertés pour les femmes, car la domination, si elle est moins marquée, existe toujours. Les femmes forment encore l'essentiel du petit personnel qui accomplit des tâches ingrates et a les plus faibles revenus. Elles sont encore régulièrement désignées pour les achats considérés comme féminins. Par exemple, Mme Parisot doit s'occuper des blouses et galoches des enfants de chômeurs⁵⁵², quand Mme Laurent et Mme Nicol se voient désignées pour l'achat de la mousseline afin de confectionner les robes des orphelines communiantes⁵⁵³. De plus, elles sont encore souvent embauchées comme solutions de remplacement. Par exemple, lorsqu'en 1951, le secrétaire M. Paris est en congé maladie et que son remplaçant et gestionnaire de la cuisine roulante l'est aussi, la commission engage « Madame Etrillard pour aider aux besoins du secrétariat. D'autre part, Madame Etrillard se verra confier la gestion de la cuisine roulante, dont la charge n'a pas été laissée à M. Collet, seulement préposé à la conduite de la voiture et à la préparation de la viande »⁵⁵⁴. Madame Etrillard n'est donc que le troisième choix pour ce poste et il semblerait qu'elle soit l'épouse de M. Etrillard. La vieille pratique du remplacement du mari, qui avait déjà été mise en œuvre durant l'entre-deux-guerres reste donc d'actualité, donnant l'impression que la femme n'est qu'un substitut de son mari. De plus, dans les conditions nécessaires pour être embauchée, les qualités morales restent essentielles (voir le tableau n°IX des termes utilisés pour désigner le personnel du bureau de bienfaisance lors de différentes occasions, placé en annexe). Par exemple, lorsque Mme Bobet est recrutée en tant que concierge en 1947, la commission affirme qu'elle « offre au point de vue moralité et travail toutes garanties »⁵⁵⁵ alors que ces questions morales ne sont jamais précisées pour le personnel masculin. Enfin, il convient de souligner que les plus grandes responsabilités sont généralement laissées aux hommes. Le vice-président de la commission du bureau est toujours un homme (M. Urien). De plus, il semble que la fonction d'ordonnateur est moins prestigieuse que durant l'entre-deux-guerres. En effet, le registre de délibérations ne mentionne plus les rapports moraux annuels de l'ordonnateur, ni les descriptions de ses déplacements sur le terrain ou de ses décisions. Mme Nicol, qui occupe

552 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 novembre 1949.

553 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 28 février 1951.

554 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 26 septembre 1951.

555 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 mai 1947.

alors cette fonction paraît donc effacée et ne semble pas exercer un quelconque pouvoir au sein du bureau. De surcroît, même s'il est vrai que les femmes sont de plus en plus souvent déléguées pour se rendre aux réunions afin de représenter le bureau de bienfaisance de Rennes, ce sont les hommes qui sont désignés pour les occasions les plus importantes. Par exemple, la commission choisit M. Urien pour participer aux Élections au Conseil Supérieur de l'Entraide sociale du 4 mai 1951⁵⁵⁶. Cet organisme consultatif créé en 1950 était chargé de l'étude des discussions et questionnements que lui suggérait le ministre de l'Aide sociale. Enfin, dernier détail important, lorsque l'Union nationale des bureaux de bienfaisance commence à réfléchir à l'éventualité de remplacer les bureaux de bienfaisance par les bureaux d'aide sociale, elle envoie à la commission rennaise un « rapport qui est à la disposition de Messieurs les administrateurs »⁵⁵⁷. Or, cela donne l'impression que les trois femmes de cette commission ne sont pas concernées et que leur avis ne compte pas vraiment pour cette question cruciale de la transformation du bureau de bienfaisance en bureau d'aide sociale.

Il convient donc de nuancer les progressions positives pour les femmes au sein du bureau de bienfaisance. Cependant, ces dernières sont réelles et la domination des années 1950 est loin de celle des années 1920. Elle existe toujours mais elle est bien moins marquée et s'exprime différemment. Bien entendu, les véritables années de libération des femmes sont encore loin, mais les rapports sociaux entre les hommes et les femmes du bureau de bienfaisance sont bien plus égalitaires à la fin de la période, et le mépris de certains hommes envers les femmes du bureau n'est absolument plus d'actualité. Des avancées sont également perceptibles dans les réflexions et les moyens mis en œuvre afin de lutter contre la pauvreté. Ici aussi les changements sont majeurs ; il ne s'agit plus simplement d'aider les plus pauvres à survivre momentanément mais réellement à envisager une fin de la pauvreté et à les aider à sortir entièrement de l'indigence, donc à repenser les rapports de domination.

De nouvelles aides et de nouvelles méthodes pour vaincre la pauvreté

Après la Seconde Guerre mondiale, la pauvreté n'est plus envisagée comme une fatalité. L'idée que l'on pourrait totalement l'abolir émerge alors⁵⁵⁸. Cet idéal faisait partie des arguments développés lors de la création de la Sécurité sociale qui se présentait comme un

556 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 25 avril 1951.

557 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 18 juillet 1951.

558 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.* p. 131.

projet pour éviter la chute dans la pauvreté et pour faire sortir de la misère les plus démunis. Le bureau de bienfaisance s'inscrit dans cette dynamique également, en proposant de nouvelles aides, en cherchant de nouvelles méthodes de secours et en évitant à son personnel de chuter dans la pauvreté.

Tout d'abord, il convient de s'intéresser aux nouvelles aides du bureau. Celui-ci s'intéresse de plus en plus aux cas des travailleurs pauvres, des grévistes, des chômeurs et des personnes âgées et tente de leur offrir des secours adaptés à leurs besoins. Nombreux sont les nouveaux pauvres qui travaillent mais dont le salaire est insuffisant pour eux et leurs familles ou qui subissent les difficultés économiques, et se retrouvent grévistes et donc sans revenus. Cela est particulièrement visible lorsque l'on se penche sur la situation des parents qui déposent des fillettes à l'orphelinat (voir le tableau n°XI sur les arrivées d'orphelines dans la rue du Griffon, placé en annexe). Jusqu'alors, les parents étaient souvent infirmes, malades ou chômeurs, mais après la Seconde Guerre mondiale, nombre d'entre eux (surtout les pères) sont des travailleurs. Ils semblent bénéficier d'une profession stable mais qui n'offre qu'un faible salaire et prenant tant de temps qu'ils se retrouvent dans l'impossibilité de s'occuper de leurs enfants. La plupart des pères mentionnés sont manœuvres et veufs avec plusieurs enfants à charge. Mais il est aussi question d'un mécanicien linotypiste à Ouest France, veuf avec cinq enfants⁵⁵⁹ ou d'un père travaillant jour et nuit donc incapable de prendre soin de sa fille⁵⁶⁰. Les mères déposant des enfants à l'orphelinat du bureau de bienfaisance sont plus rares, mais certaines d'entre elles travaillent aussi, comme cette femme de ménage qui dépose sa fille en 1949 parce qu'elle n'a ni le temps de s'en occuper, ni la possibilité de payer une nourrice⁵⁶¹. Le bureau de bienfaisance vient donc en aide aux travailleurs en accueillant leurs enfants. Mais plus encore, il les aide lorsqu'ils se mettent en grève. En effet, la fin des années 1940 et le début des années 1950 sont caractérisées par un climat social compliqué. La Seconde Guerre mondiale a eu pour conséquences des difficultés économiques et une grande inflation. Le gouvernement choisit alors de bloquer les salaires afin de contenir cette inflation mais cela entraîne une chute considérable du pouvoir d'achat des Français et les grèves se multiplient à partir de 1947⁵⁶². Puis, pour reprendre les termes de Jean-Pierre Rioux, « les grèves font tâches d'huile, partant de l'ensemble du secteur public pour gagner la métallurgie,

559 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 19 octobre 1949.

560 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 2 août 1950.

561 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 2 février 1949.

562 BEC Colette, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998, p. 60.

les banques, les grands magasins et les transports »⁵⁶³ et « les revendications sont précises et d'ordre strictement économique, traduisant l'obsession du ravitaillement : relèvement des bas salaires, [...] plafonnement des cotisations pour la Sécurité sociale »⁵⁶⁴. En Ille-et-Vilaine, de nombreuses entreprises ferment et/ou licencient tandis que le pouvoir d'achat chute⁵⁶⁵. Les grèves se poursuivent dans les années 1950 avec de nouvelles revendications. Elles renvoient à la loi du 12 février 1950 sur les conventions collectives qui propose une liberté des salaires et adopte le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti). Cette loi, une fois appliquée, entraîne une vague de grèves à partir du printemps 1950, d'abord à l'EDF-GDF, puis dans la métallurgie, dans le secteur du bâtiment,...⁵⁶⁶. Le bureau de bienfaisance décide alors de venir en aide à ces grévistes. Dès mars 1950, il leur offre du pain, de la viande et des pommes de terre grâce aux 500 000F délivrés par la ville de Rennes précisément pour cet emploi⁵⁶⁷. Cette décision de la municipalité et du bureau de secourir les grévistes est tout à fait nouvelle et presque surprenante. En effet, jusqu'alors, la commission ne soutenait pas les grévistes parce que leur image était généralement négative. Ils étaient perçus comme paresseux, idéalistes ou cherchant sans cesse l'affrontement, et n'entraient donc pas dans la catégorie des « bons pauvres » qu'il convient de secourir en priorité⁵⁶⁸. On considérait aussi parfois qu'ils avaient choisi leur situation de pauvres, parce qu'ils préféraient s'impliquer dans une grève, plutôt que de travailler pour continuer à rapporter un salaire. Les représentations des administrateurs du bureau ont donc bien évolué sur ce point. Peu à peu, le bureau s'organise pour aider les grévistes avec efficacité. La commission décide d'ouvrir un crédit spécialement dédié à leurs secours⁵⁶⁹, alors que la ville verse des sommes au bureau à destination de leurs « familles nécessiteuses » (660 000F en 1950)⁵⁷⁰. En 1952, la situation sociale n'est toujours pas apaisée. 3000 personnes sont au chômage dans le département, l'inflation continue de sévir et le pouvoir d'achat de chuter. La CFTC et la CGT-FO dénoncent l'insuffisance du SMIG et appellent à la grève chez les cheminots, dans la métallurgie, le bâtiment, l'industrie du froid, l'ameublement, les employés de commerce,...⁵⁷¹. Le bureau de bienfaisance s'emploie donc à distribuer des secours en nature (pain, viande, pommes de terre, bons de charbon) aux familles

563 RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^{ème} République...* op.cit. p. 179.

564 *id.*

565 SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958 : vie politique et sociale...* op. cit. p. 350-351.

566 *id.* p. 357.

567 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mars 1950.

568 GUESLIN André, *Les gens de rien...* op. cit.

569 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 5 juillet 1950.

570 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 4 octobre 1950.

571 SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille et Vilaine, 1918-1959, vie politique et sociale...* op. cit. p. 358.

nécessiteuses des grévistes⁵⁷². Parallèlement à ces travailleurs en colère, la commission vient aussi en aide aux chômeurs. Ces aides avaient disparu depuis les années 1930. Tout d'abord, en 1949, les administrateurs Mme Parisot et M. Grimault proposent d'accepter quelques enfants de chômeurs à la Goutte de Lait. La commission accepte et l'image du chômeur retrouve un aspect plus positif⁵⁷³. Le conseil municipal offre des subventions au bureau pour acheter des blouses et des galoches aux enfants de chômeurs secourus ayant entre 3 et 14 ans et fréquentant une école maternelle ou primaire. La subvention passe de 100 000F en octobre 1949⁵⁷⁴ à 400 000F en septembre 1950⁵⁷⁵, alors que le climat social se dégrade et que les licenciements se multiplient. Les aides ne sont cependant délivrées qu'aux « bons chômeurs ». Il s'agit en effet d'éviter la fraude et les profiteurs. Les blouses et les galoches sont donc uniquement accordées, à partir de 1952, à ceux qui ont obtenu un bon attestant de la qualité de chômeur et délivré par les services de la main d'œuvre⁵⁷⁶. Ces aides pour les chômeurs et leurs familles sont donc totalement nouvelles. C'est également durant cette période que le bureau de bienfaisance développe de nouveaux secours pour les travailleurs âgés. En effet, l'allongement de la vie entraîne une prise en compte du troisième âge (après celui de la jeunesse et celui de l'activité)⁵⁷⁷. La population française vieillit et la cohabitation entre les générations est fréquente dans les foyers modestes. Cela est particulièrement manifeste lorsque l'on s'intéresse aux familles des orphelins de la rue du Griffon (voir le tableau n°XI sur les arrivées d'orphelins et le tableau n°V sur les sorties des orphelins avant leur majorité, placés en annexe). En effet, les grand-mères venant déposer leurs petites-filles à l'orphelinat entre 1946 et 1953 sont nombreuses. En 1947, l'une d'entre elles, malade et âgée, vient confier un enfant qui avait été abandonnée par ses parents au bureau⁵⁷⁸. Dans la plupart des cas, la grand-mère s'est occupée de la fillette parce que ses parents sont décédés ou l'ont abandonnée. Mais une fois veuve, fatiguée ou souffrante, elle ne parvient plus à assurer ce rôle et dépose l'enfant à l'orphelinat. On peut aussi relever le cas d'une grand-mère venant

572 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 5 mars 1952.

573 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 juillet 1949.

574 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 5 octobre 1949.

575 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 6 septembre 1950.

576 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 8 octobre 1952.

577 BORNE Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 100.

578 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 26 février 1947.

chercher une enfant qui vivait à l'institution⁵⁷⁹. Les personnes âgées sont donc de plus en plus nombreuses dans la société. Nombre d'entre elles ont de graves difficultés financières. Dans l'immédiat après-guerre, la politique sociale privilégie principalement les enfants et les travailleurs. Une assurance vieillesse est pourtant mise en place en 1946, d'abord uniquement pour les salariés, puis généralisée aux non-salariés⁵⁸⁰. « Cependant la complexité de la législation, l'impossibilité pratique d'apporter les preuves des années de travail et de cotisation d'avant-guerre, mais aussi l'inflation, réduisent souvent à peu de chose le montant de la retraite. Dans un monde nouveau où les solidarités familiales se sont affaiblies, les personnes âgées apparaissent comme des « économiquement faibles »⁵⁸¹. Lorsqu'elles vivent loin de leur famille, qu'elles ne peuvent subvenir à leurs besoins, il ne leur reste que l'hospice. Mais ce dernier est souvent perçu comme un mouvoir donc nombre d'entre elles continuent de travailler même après leurs 65 ans. Elles peuvent bénéficier de l'AVTS mais ce n'est pas toujours suffisant et Dominique Borne qualifie même de « dramatique » la situation des personnes âgées, économiquement faibles, jusqu'aux années 1950⁵⁸². Le bureau de bienfaisance de Rennes décide alors de venir en aide à cette population pauvre et cela passe d'abord par l'intermédiaire du conseil municipal. En effet, en 1951, « le conseil municipal a voté une subvention mensuelle de 120 000F, destinée à apporter une aide, sous forme de « bons de gaz » aux vieux travailleurs salariés et économiquement faibles »⁵⁸³. Le bureau redistribue donc cette subvention aux travailleurs âgés et pauvres. Dans le budget additionnel de cette même année 1951, l'emploi de la subvention de la ville de Rennes pour le règlement des bons de gaz à distribuer aux vieux travailleurs salariés et économiquement faibles est mentionnée et s'élève à 720 000F⁵⁸⁴. Les nouvelles aides du bureau pour les grévistes, les chômeurs ou les travailleurs âgés se multiplient donc.

Parallèlement à ces nouvelles aides ciblées, la commission réfléchit pour apporter des secours plus adaptés à la nouvelle situation économique et sociale du pays. Elle cherche des méthodes innovantes et plus efficaces que celles utilisées jusqu'alors, et parfois considérées comme désuètes. Un de ces nouveaux principes du bureau réside dans la volonté d'aider moins de personnes mais de leur donner davantage. Cela se traduit concrètement par la

579 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 septembre 1949.

580 BORNE Dominique, *Histoire de la société française... op. cit.* p. 100-101.

581 *id.* p. 101.

582 *id.* p. 142-143.

583 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 1^{er} août 1951.

584 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 5 septembre 1951.

radiation de nombreuses familles dans cette période d'après-guerre. En 1946, c'est le cas de celles dont la situation s'est améliorée après le conflit⁵⁸⁵. Et jusqu'à la fin de la période, il est question de radiations d'assistés du bureau. Par exemple, en 1952, la commission décide de radier ceux qui ont un revenu supérieur ou égal à 165F par jour⁵⁸⁶. Ainsi, une « aide plus substantielle »⁵⁸⁷ peut être apportée aux indigents restants. Il s'agit donc d'une nouvelle conception des secours aux pauvres : en aider moins mais de manière plus importante. Les résultats sont immédiats. Dès janvier 1953, on constate que les bons de pain qui représentaient entre 3 et 6 kg par mois par assisté avant ces mesures, représentent, après celles-ci, entre 6 et 9 kg par mois par assisté (en fonction de la catégorie dans laquelle se trouve l'assisté en question)⁵⁸⁸. Une des causes de ces radiations peut se trouver dans la mise en place de la Sécurité sociale. En diminuant la pauvreté, elle a permis à des familles peu fortunées de sortir peu à peu de la misère et donc d'être radiées des listes des assistés du bureau de bienfaisance. La Sécurité sociale a été créée en 1945 afin d'assurer un bien-être collectif à la société française, contrairement au système des assurances sociales qui, jusqu'alors, privilégiait essentiellement les travailleurs salariés de l'industrie⁵⁸⁹. L'objectif était donc de permettre à la population de bénéficier d'un plus large accès à la consommation et de la protéger contre la pauvreté et l'insécurité. Peu à peu elle est étendue aux étudiants (20 septembre 1948), aux écrivains non salariés (21 juillet 1949), aux militaires de carrière (3 octobre 1949), jusqu'à couvrir l'ensemble de la population dans les années 1970⁵⁹⁰. Les aides du bureau de bienfaisance sont toujours nécessaires dans ces années de mise en place du projet de Sécurité sociale mais ce dernier a contribué à amoindrir le sentiment de domination ressenti par les pauvres. En effet, avec l'essor de la Sécurité sociale, il devient naturel d'obtenir des aides de l'État, alors qu'au début du siècle, cela était plus ponctuel et souvent humiliant pour les assistés⁵⁹¹. Une autre nouvelle méthode dans la distribution d'aides aux plus pauvres réside dans le relatif déclin des secours très spécialisés. Cela est particulièrement visible dans les choix des bienfaiteurs (voir le tableau n°XII sur les dons et legs faits au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Ces derniers sont de plus en plus larges, ils s'adressent à l'ensemble du bureau de bienfaisance et ne sont plus, comme auparavant, à destination de

585 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 27 mars 1946.

586 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 3 décembre 1952.

587 *id.*

588 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 7 janvier 1953.

589 BEC Colette, *L'assistance en démocratie... op. cit.* p. 69.

590 *id.* p. 132.

591 *id.* p. 103.

telle ou telle catégorie bien précise d'indigents. Entre 1946 et 1953, sur les 22 dons et legs recensés, 8 sont « pour le bureau de bienfaisance ». On retrouve également quelques mentions de formulations assez englobantes comme « pour les indigents » ou « pour la Goutte de Lait ». Les dons précis se font rares, surtout lorsque l'on compare à l'entre-deux-guerres, quand chaque bienfaiteur choisissait « sa » catégorie de pauvres. Le bureau de bienfaisance distribue donc à présent ces dons et legs visant à aider les pauvres de Rennes dans leur ensemble. Une nouvelle méthode également mise en place par le bureau durant ces années d'après-guerre est celle de la cuisine roulante. Il s'agit de servir ainsi des repas aux assistés de façon itinérante, sans passer par l'intermédiaire du Fourneau Leperdit. Le service de la cuisine roulante a été mis en place le 11 mai 1949⁵⁹². Il appartenait précédemment à l'Entr'aide Française, qui était un organisme national de solidarité qui a fonctionné entre 1945 et 1949 et qui possédait des services départementaux importants. La cuisine roulante du bureau de bienfaisance de Rennes établit les prix des repas entre 5F et 20F après examen de la situation de chaque assisté. Le bureau emploie de nouveaux membres dans son personnel afin de faire fonctionner ce service : un gestionnaire (M. Etrillard) et deux aides-cuisinières (Mme Legrand et Mme Courval). Une fois l'autorisation officielle de la ville de Rennes apportée pour reprendre le fonctionnement de ce service et une large subvention accordée par le conseil municipal, le bureau de bienfaisance mène différents projets avec ce service⁵⁹³. Pour Noël, il offre un supplément aux usagers : une tranche de jambon et une orange⁵⁹⁴. La commission cherche donc différentes méthodes et moyens innovants pour aider ses assistés de manière plus efficace que durant les périodes précédentes. Le but semble bien de sortir les indigents de leur pauvreté et non plus de les y maintenir en leur permettant simplement de survivre.

Le système de domination est également bien moins marqué entre les administrateurs et le personnel. En effet, ce dernier était souvent méprisé par la commission dont les membres semblaient toujours cultiver un sentiment de supériorité. Celui-ci se voyait notamment lorsque les administrateurs se félicitaient entre eux des réussites du bureau sans prendre en compte le fait que le personnel et les religieuses étaient également à l'origine de ces réussites. Durant ces années d'après-guerre, la situation évolue ; les membres du personnel sont moins pauvres et la commission souhaite aider ses employés, afin de prévenir des chutes dans la pauvreté. Ici aussi, le bureau de bienfaisance met en place de nouvelles aides et de nouvelles méthodes afin

592 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 mai 1949.

593 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 31 août 1949.

594 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 décembre 1949.

de contenter son personnel. En 1946, les agents bénéficiant d'un traitement annuel inférieur à 48 000F peuvent recevoir une indemnité exceptionnelle de cherté de vie⁵⁹⁵. C'est le cas de Mme Lagrée, alors commis secrétaire, dont le salaire annuel s'élève à 42 000F et donc l'indemnité de vie chère à 400F. Une indemnité de résidence familiale est également accordée à Mme Lagrée et M. Paris⁵⁹⁶. En septembre 1948, tout le personnel peut bénéficier d'une prime unique, exceptionnelle et uniforme de 2500F⁵⁹⁷. Puis, en 1950, une majoration de 20 % des allocations familiales et du salaire unique par la loi n° 50885 du 29 juillet 1950 est appliquée au personnel titulaire du bureau, alors qu'une prime de 300F est accordée au personnel de la cuisine roulante et au petit personnel du bureau⁵⁹⁸. Cette multitude de primes, d'augmentations et d'indemnités est issue de décisions nationales ou municipales. Le personnel du bureau n'est plus touché par la relative précarité qui pouvait l'atteindre durant les décennies précédentes. Par conséquent, la frontière entre les employés et les assistés du bureau est davantage marquée. Cela peut aussi, de manière plus concrète se matérialiser dans l'achat de blouses de travail pour le personnel de la cuisine roulante en 1953. Ces blouses installent une distance entre les assistés et ceux qui les aident même si le but premier est probablement de ne pas se salir⁵⁹⁹. Le statut est différent entre ces deux groupes et cela est symbolisé par le costume. Le personnel du bureau de bienfaisance semble donc s'affirmer et se démarquer de la foule des assistés qu'il secoure.

La commission apparaît alors comme ayant réussi à mettre en place de nouvelles aides pour les indigents comme pour son personnel, avec davantage de réflexion, de respect et de considération que durant les périodes précédentes qui se caractérisaient plutôt par un mépris des dominants envers les plus vulnérables que par une réelle volonté d'aider.

Davantage d'empathie envers les pauvres ? Étude du vocabulaire

Les administrateurs font preuve de plus en plus d'empathie envers les inscrits du bureau de bienfaisance. Cela se traduit notamment par le vocabulaire utilisé par la commission, qui est beaucoup plus policé et qui apparaît comme bien plus respectueux envers

595 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 13 février 1946.

596 *id.*

597 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 septembre 1948.

598 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 11 octobre 1950.

599 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 29 janvier 1953.

les pauvres qu'au début de la période étudiée. Durant les années 1950, certaines expressions ne sont plus employées et sont alors remplacées par des termes considérés comme plus adaptés à la situation de cette société de l'après-guerre, qui se veut nouvelle, repartant sur des bases modernes après le chaos du conflit mondial. « Droits sur les spectacles » remplace alors « droits des pauvres » dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance, plus particulièrement durant les années 1952 et 1953. Les termes obsolètes de « charité » et de « bienfaisance » semblent peu à peu porter des réalités renvoyant à des représentations du XIX^{ème} siècle (durant lequel d'ailleurs 10 000 volumes ont été publiés sur ces questions)⁶⁰⁰. Ces termes, au XX^{ème} siècle, sont encore fortement liés à la morale chrétienne et à une certaine supériorité de celui qui offre son aide, le bienfaiteur, celui qui « fait bien ». Quant au terme d'« assistance », il est considéré comme trop vague, mais surtout comme ayant un aspect presque paternaliste. C'est surtout en cela qu'il ne semble plus acceptable et que son utilisation diminue. Ces termes sont donc bientôt remplacés par la notion d'« aide sociale ». Et enfin, ceux qui jusqu'alors étaient principalement appelés « indigents » et « assistés » par la commission, sont à présent des « familles nécessiteuses » et des « économiquement faibles ». Ces dernières expressions ne sont plus aussi péjoratives et méprisantes qu'au début de la période. Le vocabulaire utilisé par la commission se veut plus précis et moins moralisateur.

La façon dont les pauvres sont désignés dans la société française en général évolue également durant cette période. Dans les années 1920, les termes de « barbares » ou de « voyous » étaient fréquemment utilisés, tout comme celui de « vagabond » qui soulignait davantage la notion de liberté de ces voyageurs sans le sou. De manière générale, les pauvres étaient stigmatisés, ils s'agissait pour les dominants de bien insister sur la différence entre « eux » et « nous »⁶⁰¹. « Eux » étaient donc les déviants et les anormaux, par rapport à la norme instaurée par les plus riches. Les mots de la compassion étaient alors très rares dans le vocabulaire du premier XX^{ème} siècle⁶⁰². En effet, il ne s'agissait pas de faire preuve d'une quelconque empathie ou de penser à abolir la pauvreté, mais plutôt de la faire accepter et de la cacher. Pour cela, il fallait « moraliser » les pauvres. De la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1950, on n'utilise pas beaucoup les termes de « pauvre » et de « pauvreté »⁶⁰³, et cela se vérifie dans le registre du bureau de Rennes où on privilégie « indigent » et « assisté » et dans

600 SASSIER Philippe, *Du bon usage des pauvres, histoire d'un thème politique, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 251.

601 GUESLIN André, STIKER Henri-Jacques, *Les maux et les mots de la précarité et de l'exclusion en France au XX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 139.

602 *id.* p. 150.

603 SASSIER Philippe, *op. cit.*

le langage politique qui évoque l'« ouvrier », le « travailleur », le « prolétaire », les « masses laborieuses »⁶⁰⁴. C'est au début des années 1950 que s'opère un changement. Le pauvre devient alors « le minoritaire, l'exclu, celui que « la société d'abondance » rejette, celui qui en subit toutes les « nuisances » sans avoir part à ses bienfaits »⁶⁰⁵. On utilise encore rarement les termes de « pauvre » et « pauvreté »⁶⁰⁶ (qui n'ont finalement une place importante dans le vocabulaire économique et social qu'à partir de 1965) à part pour qualifier la situation des pays du tiers-monde. Dans les années 1950, commencent à émerger les notions d'exclusion, de marginalité et d'ignorance de la part des dominants envers ceux qui n'ont pas ou peu d'argent.

La façon dont les pauvres sont désignés évolue donc fortement au cours du XX^{ème} siècle. Les nouveaux termes se veulent plus précis et respectueux en témoignant davantage de considération des plus démunis. Mais ils peuvent également renvoyer à une forme de bien-pensance ou de politiquement correct. Il est alors difficile de savoir si une plus grande empathie des dominants s'est réellement installée. Cependant, il semble que cette empathie nouvelle soit réelle. En effet, jamais la commission ne se permettrait d'évoquer les inscrits du bureau de bienfaisance comme ceux qui sont à un tel point de déchéance « que la société ne peut plus rien attendre d'eux »⁶⁰⁷ ou de les appeler « déchets de l'humanité »⁶⁰⁸, comme elle le faisait en 1920. Les actions des administrateurs semblent également témoigner d'une plus grande compassion envers les pauvres. Par exemple, en 1947, le registre de délibérations mentionne les félicitations de la commission face au choix du receveur M. Troprès de laisser son bureau ouvert en dehors des heures obligatoires pour conseiller les assistés⁶⁰⁹. Il s'agit là d'une action de réelle empathie, d'un geste gratuit. Cette décision de M. Troprès témoigne d'une volonté d'aider, de donner de son temps sans rien attendre en retour. Les administrateurs le félicitent et augmentent son traitement. Il semblent donc être ouverts à de nouvelles initiatives pour venir en aide aux pauvres. Les évolutions perçues dans le vocabulaire utilisé sont donc concrétisées par certaines actions du personnel ou des administrateurs.

Les années suivant la fin du conflit mondial sont donc emplies de réflexions sur la pauvreté et sur la place des femmes, dans une volonté de s'éloigner des années de guerre et de

604 *id.*

605 *id.* p. 11.

606 *id.*

607 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q16, 27 avril 1920.

608 *id.*

609 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 mai 1947.

construire une société nouvelle. Les avancées sociales et sociétales sont donc réelles au sein du bureau de bienfaisance. Mais l'envie et la nécessité de changement se font tellement fortes que le bureau de bienfaisance n'est plus capable d'y répondre. Peu à peu, il est perçu comme étant inadapté aux nouvelles demandes et à la reconfiguration du système social. Dans cette période d'après-guerre émerge plutôt la résolution de mettre en place une institution considérée comme vraiment novatrice : le bureau d'aide sociale.

Vers le bureau d'aide sociale

Un bureau de bienfaisance inadapté

Le bureau de bienfaisance, durant ces années d'après-guerre semble mener des projets quelques peu désespérés car peu efficaces et inadaptés à la situation du moment. Par exemple, l'œuvre de la Goutte de Lait tend à se moderniser alors que les nourrissons et les mères désertent peu à peu le service. Le directeur départemental de la santé offre 15000F au bureau de bienfaisance pour la Goutte de Lait en 1948⁶¹⁰ et la commission s'attache toujours à se procurer du matériel moderne (comme les cent biberons Pyrex achetés la même année)⁶¹¹. L'employée de la Goutte de Lait bénéficie également d'une blouse, le but étant d'innover et de professionnaliser le service⁶¹². Mais ces efforts ne suffisent pas, le nombre de nourrissons inscrits à la Goutte de Lait ayant tendance à chuter « depuis quelques temps » pour reprendre l'expression utilisée dans le registre de délibérations du bureau⁶¹³. La fourniture journalière de lait doit même être réduite, passant de 45 litres à 40 litres en juin 1948⁶¹⁴. Le système de la Goutte de Lait ne semble donc plus offrir suffisamment d'avantages aux mères, alors même que les naissances se multiplient après la guerre. La mise en place de la Sécurité sociale, de son assurance-maternité, de ses allocations familiales, de son allocation de salaire unique et de ses consultations prénatales à partir de 1946 permet d'offrir une bonne protection aux mères. En effet, les soins sont remboursés, et l'examen prénuptial et les examens prénatals se

610 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 28 janvier 1948.

611 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 11 février 1948.

612 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 8 décembre 1948.

613 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 9 juin 1948.

614 *id.*

généralisent⁶¹⁵. Selon les travaux d'Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, « la femme enceinte perçoit d'abord des allocations prénatales si elle se soumet à trois examens aux troisième, sixième et huitième mois de grossesse. Cet encouragement a été efficace, et le nombre de consultations s'est multiplié »⁶¹⁶. Des primes à la naissance voient le jour, tout comme des allocations familiales généralisées dès le deuxième enfant pour toute la durée de la scolarité obligatoire. Par conséquent, en 1947, dans les familles de deux enfants, l'addition des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique équivaut à un salaire d'ouvrière (et cela jusqu'au milieu des années 1950)⁶¹⁷. A ces allocations peut s'ajouter l'allocation logement créée en 1948⁶¹⁸. Il est également plus aisé de se procurer du lait stérilisé que durant les périodes précédentes, et les gestes d'hygiène ont été peu à peu intégrés par les mères peu fortunées depuis l'entre-deux-guerres. Elles ne voient donc plus forcément la nécessité de se rendre à la Goutte de Lait.

Les orphelines sont elles aussi de moins en moins nombreuses à fréquenter l'œuvre de la rue du Griffon. Par exemple, dans les propositions budgétaires pour 1950, on observe une réduction des recettes en ce qui concerne le produit de leur travail, parce que l'on assiste au départ d'orphelines remplacées par de jeunes ouvrières⁶¹⁹ (voir le tableau n°I sur les projets de budget, placé en annexe). En effet, beaucoup de jeunes filles quittent l'orphelinat durant cette période. 6 enfants sont récupérées par un parent avant leur majorité entre 1946 et 1953, sur un ensemble de 24 départs recensés entre 1919 et 1953 (voir le tableau n°V sur les départs d'orphelines avant leur majorité, placé en annexe). Le nombre de ces départs s'inscrit dans la norme, contrairement à celui des orphelines quittant l'institution à leur majorité entre 1946 et 1953 (voir le tableau n°XVIII sur la situation financière des orphelines quittant l'institution à leur majorité, placé en annexe). En effet, elles sont très nombreuses (18), alors qu'elle n'étaient que 18 à partir entre 1919 et 1946 : le chiffre est le même mais la différence réside dans le fait que dans le premier cas elles sont 18 à quitter l'institution en 8 ans alors que dans le second, elles sont 18 à le faire en 27 ans. La moitié de l'ensemble des départs se concentre donc seulement sur les huit dernières années. De plus, même si le nombre des arrivées d'orphelines reste assez raisonnable et courant (voir le tableau n°XI sur les arrivées d'orphelines, placé en annexe), faire appel à l'orphelinat semble peu à peu devenir le dernier recours pour les parents. Entre 1946 et 1953, les nouvelles aides sociales, la récente souplesse

615 KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères... op. cit.* p. 336.

616 *id.* p. 340.

617 BARD Christine, *Les femmes dans la société française...*, *op. cit.* p. 184-185.

618 BORNE Dominique, *Histoire de la société française... op. cit.* p. 14.

619 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 7 décembre 1949.

relative de certains horaires de travail et la multiplication de structures pour garder les enfants comme les crèches ou les haltes-garderies, rendent plus aisée qu'auparavant la vie d'un parent seul. Il peut davantage s'occuper de son enfant sans avoir recours à une solution aussi radicale que l'orphelinat. De plus, ce dernier semble sur le déclin pour plusieurs raisons. Premièrement, l'œuvre se présente comme ne s'intéressant plus autant qu'auparavant à la situation des enfants. Par exemple, lorsque les enfants Lemaitre et Bourel sont accueillies à l'orphelinat, aucune information supplémentaire n'est développée à propos de leur situation ou de la raison pour laquelle elles ont été déposées⁶²⁰. Cela donne donc l'impression que l'orphelinat se désintéresse des enfants et que la commission n'est plus vraiment convaincue par le bien-fondé de cette œuvre. Deuxièmement, la nouvelle société française est moins religieuse qu'elle ne l'était au début du siècle. En effet, pour reprendre les mots de Dominique Borne, « au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la société française appartient encore, simultanément, aux deux temps de l'évolution. Pour certains, la croyance religieuse est toujours un phénomène de mentalité, pratique et naturel. Pour d'autres la croyance est fait d'opinion qui exclut toute autre vision de la société »⁶²¹. Les premiers ne sont plus aussi nombreux que dans l'entre-deux-guerres. Or, au sein de l'orphelinat, la religion est extrêmement présente et certains parents jusqu'alors choisissaient justement d'y déposer leurs filles parce qu'ils savaient que l'éducation religieuse y était centrale. Ce raisonnement existe toujours mais est moins fréquent dans les années 1950. Enfin, les pratiques de l'orphelinat sont critiquables parce qu'elles ne semblent pas permettre aux enfants d'échapper à leurs vies de misère. En effet, de nombreuses fillettes ont une vie d'enfermement, la liberté n'apparaissant pas nécessairement après une enfance à l'orphelinat. Par exemple, en janvier 1953, un père vient chercher sa fille Madeleine Denis âgée de 14 ans. La commission rappelle alors que « pour des raisons de convenances personnelles, M. Denis, aimerait reprendre à son foyer, son enfant, qui selon lui, serait susceptible de lui rendre des services ménagers »⁶²². Le bureau consent à ce départ à condition que M. Denis lui verse les 100 000F correspondant aux allocations familiales qu'il a perçues pendant la période durant laquelle sa fille était à l'orphelinat. Le bureau considère qu'il doit en être le bénéficiaire et M. Denis accepte. Cet exemple met bien en avant le fait que les orphelines, une fois sorties de l'institution sont parfois soumises à de nouvelles contraintes. Ici, Madeleine s'apprête à faire le ménage et à s'occuper de la maison familiale quand son père travaille. Une vie assujettie à différentes

620 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 28 février 1951.

621 BORNE Dominique, *op. cit.* p. 159.

622 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 14 janvier 1953.

formes d'exploitation et d'enfermement semble donc s'offrir à elle. Les perspectives d'avenir que peut proposer l'orphelinat sont donc bien maigres et n'incitent pas nécessairement les parents à y déposer leurs filles. Certes, les orphelines sont encouragées à faire des études (en 1953, l'orpheline Henriette Guillemois âgée de 14 ans reçoit un cadeau d'une valeur de 1500F pour son certificat d'études et ses excellents résultats scolaires, et Marie-France Le Soux et Renée Hily âgées de 10 ans des cadeaux d'une valeur de 1000F chacun parce qu'elles ont de bons résultats et sont classées premières)⁶²³, mais celles qui peuvent poursuivre leur scolarité après le certificat d'études sont rares. Il n'est question que d'Henriette Guillemois pour laquelle la commission administrative accepte d'adresser une demande d'inscription au Collège moderne afin qu'elle puisse y faire sa rentrée scolaire dès septembre 1953⁶²⁴. Mais, durant toute la période, elle est la seule à se trouver dans ce cas. Cependant, il convient de rappeler que la situation des orphelines est tout de même meilleure dans les années 1950 que dans les années 1920. Cela est particulièrement évident dans les sommes qui leur sont attribuées à leur sortie de l'institution (voir le tableau n°XVIII sur la situation financière des orphelines lorsqu'elles quittent la rue du Griffon à leur majorité, placé en annexe). En effet, entre 1919 et 1946, une orpheline recevait une somme correspondant en moyenne à 4800F, alors qu'entre 1946 et 1953, cette somme s'élève à 35 660F en moyenne. Il est évidemment indispensable de prendre en compte la situation économique qui est différente d'une période à l'autre, surtout du fait de l'inflation, mais le contraste reste tout de même flagrant. Elles bénéficient donc de davantage d'aides financières à leur sortie. Mais ce seul élément ne permet que de nuancer légèrement le déclin progressif de l'orphelinat.

La Goutte de Lait et l'orphelinat apparaissent alors comme des œuvres s'étiolant progressivement. Même le bureau de bienfaisance lui-même éprouve quelques difficultés. Par exemple, le droit des pauvres qui constituait un apport financier stable depuis toujours commence à dévoiler quelques faiblesses. En effet, le droit sur les spectacles rapportait chaque année une somme plus importante que l'année précédente depuis 1919 (voir le tableau n°VII sur l'apport annuel du droit des pauvres au bureau de bienfaisance, placé en annexe). Or, si l'on s'intéresse aux données qui ont pu être recensées grâce au registre de délibérations (c'est-à-dire qu'il n'en existe pas pour chaque année), on se rend rapidement compte qu'entre 1938 et 1946, la somme rapportée par le droit des pauvres chute considérablement. Alors qu'en 1938, elle s'élevait à 500 000F, elle ne représente plus que 297 000F en 1946. Cette

623 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 24 juin 1953.

624 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 8 juillet 1953.

source de revenus qui était très importante jusqu'alors semble donc se référer à une méthode qui n'est plus adaptée à la façon dont fonctionne la société française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

En réalité, le système entier du bureau de bienfaisance semble quelque peu inadapté et les demandes de réformes se multiplient. Cela est visible dans différentes questions abordées durant les séances et rapportées dans le registre de délibérations. Par exemple, la commission cherche, dès 1950, à mettre en place une révision générale des dossiers des assistés⁶²⁵. Celle-ci semble très importante, puisque la commission fait même appel à Mme Garçon, la directrice de la crèche de St-Hélier pour l'aider. Cela témoigne bien des dysfonctionnements du système en place qu'il convient alors de réadapter. Il manifeste son inefficacité en apparaissant, dans certaines séances, comme étant désœuvré. Par exemple, lors de la séance de la commission du 22 novembre 1950, « la commission administrative ne se trouvant devant aucune question particulière, se borne simplement à examiner les demandes de secours habituelles »⁶²⁶. Cela donne l'impression que le bureau n'est pas très actif ou que les tâches importantes qui lui incombaient ont été transférées à d'autres instances. Cette dernière idée paraît encore plus probable lorsque la commission décide de souscrire à l'achat de timbres en faveur de l'œuvre « Pour la sauvegarde de l'enfance »⁶²⁷ ou de timbres antituberculeux au Comité Antituberculeux d'Entraide d'Ille-et-Vilaine⁶²⁸. Ces achats donnent l'impression que le bureau de bienfaisance aide beaucoup d'œuvres mais que parallèlement, il s'implique moins souvent dans des projets mis en place par lui-même. Il semble donc avoir moins de prérogatives qu'auparavant et préférer déléguer à ces œuvres le soin de s'occuper des enfants ou des tuberculeux. A la suite de tous ces différents signes de la relative inadaptation du bureau aux années 1950, arrive la véritable volonté de changement, pour une transformation du bureau de bienfaisance en bureau d'aide sociale. En juillet 1951, M. Grimault rapporte à la commission les nouvelles préoccupations de l'Union nationale des bureaux de bienfaisance et d'aide sociale. Ces préoccupations sont consignées dans un rapport mis à la disposition des administrateurs qui n'est pas détaillé dans le registre de délibérations⁶²⁹. En revanche l'idée principale ressortant de cette réunion entre les différents membres de l'Union nationale est,

625 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 mars 1950.

626 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 22 novembre 1950.

627 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 13 février 1952.

628 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 14 novembre 1951.

629 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 18 juillet 1951.

elle, bel et bien consignée : « la transformation des bureaux de bienfaisance en bureaux d'aide sociale »⁶³⁰. Les caractéristiques nouvelles des bureaux d'aide sociale ne sont pas encore précisées mais la volonté de changer de système est présente et de plus en plus concrètement. Peu à peu, on rejette la bienfaisance perçue comme « aléatoire » et « unilatérale » pour reprendre les mots de François Ewald⁶³¹. La société française semble penser que « l'assistance de par son caractère non concerté, son mépris d'une éventuelle opinion du pauvre sur sa propre destinée, loin d'avoir un effet de résorption de la misère, ne fait que l'accentuer »⁶³². Et chacun commence à envisager un changement nécessaire pour abolir ces méthodes inefficaces de la bienfaisance.

En effet, il semble que le bureau de bienfaisance ne permette pas de lutter activement et à long terme contre la pauvreté. La charité et la bienfaisance répondent certes aux problèmes immédiats des pauvres mais cela reste partiel et limité. Au début du siècle, on reconnaissait tout de même les effets positifs de ces démarches parce que les législations n'étaient que balbutiantes et donc que les pauvres ne se voyaient pas offrir d'autres alternatives. Soit ils bénéficiaient des aides charitables et philanthropiques, soit ils n'avaient rien. Mais les actions à court terme ne suffisaient plus et aboutissaient bien souvent à l'échec. La bienfaisance est avant tout alimentaire, elle assure la survie sans modifications du niveau de vie. Elle n'a pas pour ambition d'anéantir les causes profondes de la pauvreté mais d'en restreindre les effets les plus évidents. Elle ne remet pas non plus en cause l'indigence larvée dans laquelle se trouve la population ouvrière. Les secours sont donc uniquement « palliatifs » pour reprendre les termes de Martine Joly⁶³³. La bienfaisance semble, dans les années 1950, simplement représenter une instance permettant de préserver l'ordre public. C'est en réalité le rôle de toutes les œuvres de charité et d'aides diverses aux plus vulnérables, mais la société de l'après-guerre se veut plus ambitieuse. L'aspect « maintien de la paix sociale » est très ancien (déjà dans les sociétés grecques et romaines antiques, des biens étaient distribués afin de protéger la société de l'éventuelle menace que représentaient les mendiants et autres vagabonds)⁶³⁴. Cette notion subsiste au XX^{ème} siècle, de façon moins marquée. La bienfaisance maintient l'équilibre social, elle donne au pauvre pour qu'il puisse survivre et ainsi ne pas penser à fomenter une quelconque révolte. Mais, au lendemain du conflit mondial, on attend davantage de l'aide sociale. Elle devrait permettre à tous de bénéficier des apports de la

630 *id.*

631 EWALD François, *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986.

632 SASSIER Philippe, *Du bon usage des pauvres... op. cit.* p. 372.

633 JOLY Martine, *op. cit.* p. 58.

634 THEVENET, « L'aide sociale aux adultes », *L'aide sociale en France*, 2004, n° 1512, p. 60-120.

croissance, de consommer, de vivre avec davantage de confort, de sortir de la grande pauvreté⁶³⁵. Les priorités ne sont plus les mêmes qu'au XIX^{ème} siècle. « Dès avant la Seconde Guerre mondiale, on s'était interrogé sur l'efficacité et la cohésion des bureaux de bienfaisance »⁶³⁶ mais c'est après que se concrétisent réellement les projets de transformation dans l'aide aux plus pauvres. Toutefois, cette citation permet de rappeler que le bureau de bienfaisance de Rennes n'est pas le seul à se sentir progressivement en inadéquation avec la période dans laquelle il évolue. La situation est assez proche dans nombre d'autres bureaux français. Mais celui de Rennes garde des caractéristiques bien marquées (comme l'importance de sa Goutte de Lait ou sa grande coopération avec les religieuses) qui ont été des atouts et qui progressivement se révèlent être des contraintes.

En réalité, le bureau de bienfaisance de Rennes en lui-même fait partie des institutions qui sont considérées comme les plus inadaptées de part son lien encore très fort avec les instances religieuses. En effet, le processus de laïcisation est lancé, dans la grande majorité des bureaux français, dès l'entre-deux-guerres, alors qu'à Rennes, durant les années 1950, les religieuses de St Vincent de Paul sont toujours très actives. Or, les critiques envers les pratiques des sœurs en France se multiplient, surtout lorsqu'elles ont pour mission de prodiguer des soins aux pauvres et aux malades :

« on leur reproche de préférer les prières, les neuvaines et les saints guérisseurs aux thérapeutiques efficaces ; d'être obsédées par le péché sexuel au point de refuser leurs soins aux vénériens et aux filles-mères ; d'enfoncer les femmes dans une passivité qui les soumet à des maternités aveugles et leur fait accepter sans réagir la mort des enfants en bas âge ; d'élever les fillettes dans la routine du catéchisme et des travaux d'aiguille, sans les préparer à leur rôle d'épouse et de mère, etc »⁶³⁷.

La nouvelle soignante, au contraire, doit être moderne, suivre scrupuleusement les principes d'hygiène, être laïque et républicaine, soumise au médecin et à l'administration qui l'emploie⁶³⁸. On estime en effet peu à peu que la piété chrétienne, le dévouement et même l'expérience ne suffisent plus, mais qu'il faut des compétences et une maîtrise des nouvelles méthodes de soins de plus en plus complexes. L'image de moralité, de sérieux et de piété qu'offraient les liens avec la congrégation de St Vincent de Paul ne semble plus être dans les préoccupations premières de la période, qui veut privilégier les soins efficaces et experts aux malades pauvres.

635 GUESLIN André, *Les gens de rien... op. cit.*

636 *id.* p. 157.

637 KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches... op. cit.* p. 44.

638 *id.* p. 45.

Enfin, les difficultés du bureau de bienfaisance sont également inhérentes aux différentes œuvres de bienfaisance avec lesquelles il travaille ou qui ont un mode de fonctionnement proche du sien. Par exemple, le Fourneau Leperdit semble avoir quelques problèmes financiers en 1951⁶³⁹. En effet, le docteur Baderot, son président, demande que les bons de repas que le bureau de bienfaisance prenait jusqu'alors à 20F le bon soient revalorisés. Parallèlement, la Goutte de Lait municipale qui fonctionnait sur le même principe que celle du bureau de bienfaisance mais était plus récente et moins prestigieuse est supprimée⁶⁴⁰.

Le bureau de bienfaisance est donc inadapté, sur plusieurs points, aux attentes nouvelles de la société des années 1950. De plus, les liens qu'il entretient avec les instances supérieures évoluent également, témoignant du déclin de l'institution.

De profonds changements dans les rapports aux instances supérieures

Le bureau de bienfaisance, durant ces années d'après-guerre a de nouvelles relations avec les instances supérieures, prouvant que ces dernières n'envisagent pas de pérenniser un système ancien mais de changer la structure et le fonctionnement général de l'aide aux pauvres. Par exemple, les rapports entre le bureau de bienfaisance de Rennes et le congrès des bureaux de bienfaisance de France sont quasiment inexistantes après 1945 alors qu'ils étaient forts depuis l'entre-deux-guerres. En 1946, la commission administrative « maintient sa décision » (de juillet 1945) et n'envoie donc pas de délégué au congrès des bureaux qui se déroule cette année-là à Nice⁶⁴¹. En mai 1948 et 1949, le registre de délibérations mentionne de nouveau ce refus de désigner un membre de la commission pour se rendre au congrès, tout comme en 1950 lorsque le congrès a lieu à Nancy⁶⁴². Chaque année, le refus est clairement rappelé dans le registre, cela donnant alors l'impression qu'il s'agit d'une décision importante renouvelée d'une année sur l'autre. La raison n'est pas explicitement donnée mais l'on peut supposer qu'elle est liée à un manque de moyens financiers de la commission qui aurait

639 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 31 octobre 1951.

640 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 17 juin 1953.

641 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 6 mars 1946.

642 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 12 mai 1948.

Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 4 mai 1949.

Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 3 mai 1950.

d'autres préoccupations prioritaires. Peut-être aussi que le bureau de bienfaisance ne se reconnaît plus dans les projets et les décisions du congrès. Ce n'est qu'en 1951 que l'administrateur M. Grimault est désigné pour représenter le bureau de Rennes au congrès fixé par l'Union nationale des bureaux de bienfaisance et d'aide sociale⁶⁴³. Le nom de l'Union a donc changé, incluant à présent l'aide sociale. Les thèmes de ses congrès recouvrent donc de nouvelles réalités et mettent en avant de nouveaux principes, sûrement plus adaptés à la situation actuelle et aux attentes du bureau de bienfaisance de Rennes. Cependant, les absences répétées de ses membres témoignent bien des rapports compliqués qu'il entretient avec les réunions nationales et donc d'un certain malaise dans le fonctionnement de ce système hiérarchique.

La ville de Rennes paraît également construire de nouvelles relations avec le bureau de bienfaisance. Celles-ci donnent l'impression que la ville soutient de plus en plus l'institution, comme si cela était nécessaire pour lui éviter de décliner trop rapidement. Des coopérations inédites sont mises en place et les subventions municipales se multiplient. Le bureau de bienfaisance et la commune cherchent d'abord, dès 1946, à travailler de concert notamment pour la Goutte de Lait ; la stérilisation du lait et la distribution de dix paniers (c'est-à-dire environ de soixante-dix biberons) aux mères indigentes incombant à la commission, la fourniture de lait et la comptabilité revenant à la ville⁶⁴⁴. A ce projet, s'ajoutent ceux des bals. En effet, en février 1951, la commission adresse de vifs remerciements au maire Yves Milon et à ses conseillers municipaux pour le grand bal de Rennes qu'ils organisent chaque année et dont le produit revient au bureau⁶⁴⁵. Un an plus tard, le bal a encore rapporté une grosse somme au bureau. La municipalité met donc en place différents projets et semble faire des efforts afin de sauver le bureau de bienfaisance⁶⁴⁶. Le conseil municipal devient un véritable point de repère pour la commission, auquel elle s'adresse lorsqu'elle se trouve dans une situation difficile. Par exemple, en 1952, un moteur neuf est nécessaire pour la voiture de la cuisine roulante mais la marque est anglaise (Fordson) et aucun concessionnaire n'existe en France⁶⁴⁷. L'importation pouvant se révéler longue et difficile, la commission sollicite le conseil municipal pour demander l'achat d'une nouvelle voiture parce que la situation est

643 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 20 juin 1951.

644 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 29 mai 1946.

645 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 28 février 1951.

646 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 23 janvier 1952.

647 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 5 novembre 1952.

urgente. La commune et le bureau de bienfaisance paraissent donc particulièrement soudés. Cela est également visible à travers l'augmentation des subventions municipales à l'intention du bureau. Par exemple, dans les propositions budgétaires pour 1951, les subventions de la ville de Rennes pour le service de la cuisine roulante, additionnées à la participation des usagers s'élèvent à 1 360 100F⁶⁴⁸. La somme est très importante. Certes, il n'est pas possible de dissocier les subventions de la participation des usagers dans ce cas, mais comme les repas du service sont très peu chers, on en déduit que les subventions représentent une part importante de la somme et sont donc généreuses. Les subventions de la ville peuvent aussi avoir pour objectif la distribution des bons de gaz aux vieux travailleurs salariés et économiquement faibles comme en 1951⁶⁴⁹, ou l'achat de blouses et de galoches aux enfants de chômeurs secourus en 1952⁶⁵⁰. Les subventions se multiplient donc, principalement durant les années 1950 (voir le tableau n°I des projets de budget, placé en annexe). En outre, la subvention générale de la ville au bureau de bienfaisance augmente considérablement. Elle s'élève à 500 000F en 1953 par exemple⁶⁵¹. Une grande part des recettes du bureau de bienfaisance semble alors provenir des subventions municipales. Les dons, legs ou quêtes sont des pratiques qui apparaissent comme moins adaptées et peu lucratives en comparaison. En effet, les recettes apportées par les dons et les legs diminuent fortement. Par exemple, dans les propositions budgétaires pour 1951, la diminution est vraiment considérable (l'écart entre la somme prévue et la somme réelle s'élève à plus de 99 000F)⁶⁵². L'argent provient donc davantage d'en haut (des instances supérieures) que d'en bas (des particuliers rennais). Le bureau de bienfaisance semble alors changer de statut et évoluer dans son fonctionnement. De manière générale, les années 1950, selon Colette Bec, sont celles d'un renforcement du pouvoir départemental au détriment du pouvoir municipal⁶⁵³. Mais il semblerait que cela soit surtout le cas après la réforme de 1953. A Rennes, entre 1946 et 1953, le pouvoir municipal paraît au contraire particulièrement affirmé. Cette implication de la ville de Rennes peut aussi se présenter comme le signe annonciateur du déclin du bureau de bienfaisance inclus dans le dépérissement progressif des institutions et organismes charitables et philanthropiques dans

648 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 6 décembre 1950.

649 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 5 septembre 1951.

650 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 24 septembre 1952.

651 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 23 septembre 1953.

652 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 6 décembre 1950.

653 BEC Colette, *L'assistance en démocratie... op. cit.*

leur ensemble, perdant progressivement de leur autonomie et se révélant de plus en plus dépendants des aides municipales.

Enfin, les rapports du bureau de bienfaisance à l'État sont également repensés, en particulier depuis la mise en place de la Sécurité sociale. L'État accorde de l'argent au bureau notamment pour l'effort de reconstruction en mars 1948⁶⁵⁴. A titre de dommages de guerre, il se voit attribuer une somme de 224 000F pour dommages immobiliers et une autre de 447000F pour dommages mobiliers. Le bureau n'hésite alors pas à adresser directement des demandes au service de la Reconstruction. Dès avril 1948, il demande des acomptes à ce service pour « les dégâts commis à [se]s immeubles par l'explosion des ponts et l'occupation desdits immeubles »⁶⁵⁵. Ces rapports à l'État ne sont pas spécialement nouveaux, même s'ils témoignent bien des préoccupations de l'époque (la volonté du bureau de rétablir sa situation financière et celle d'oublier les épreuves de la guerre). La nouveauté réside surtout dans les conséquences de la mise en place de la Sécurité sociale. Les références à la Sécurité sociale sont extrêmement rares dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance, pourtant les rapports entre l'État et le bureau sont redessinés avec cette nouvelle mesure de grande ampleur. En effet, si l'État doit continuer à fournir des aides aux œuvres de bienfaisance c'est donc bien que la Sécurité sociale est insuffisante et que les deux systèmes d'aide sociale sont complémentaires. Les lacunes principales ont notamment été recensées par Pierre Laroque, qui était directeur de la Sécurité sociale entre 1944 et 1951 :

« la prise en charge des risques maladie, invalidité, vieillesse, par la Sécurité sociale, laisse, dans la pratique, certaines lacunes à combler. Même lorsqu'il s'agit de personnes effectivement assujetties à la Sécurité sociale, celles-ci n'échappent pas pour autant en totalité à l'assistance. En cas d'assurance maladie, le ticket modérateur, souvent fort élevé lorsqu'il s'agit d'une hospitalisation, reste à la charge de l'assuré. Le risque de maladie n'est plus couvert au-delà de 6 mois pour les pensionnés et rentiers de vieillesse. Le taux des allocations est souvent dérisoire, etc. D'autre part, une fraction assez importante de la population ne relève pas de la Sécurité sociale : les jeunes n'ayant pas encore exercé d'activité professionnelle et qui ne reçoivent plus de subsides de leurs parents ; les personnes relevant de professions non encore obligatoirement assujetties à des versements ; les très nombreux vieillards qui n'ont pu cotiser durant leur vie active et que la situation économique actuelle oblige à solliciter l'aide des pouvoirs publics »⁶⁵⁶.

654 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 24 mars 1948.

655 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 14 avril 1948.

656 LAROQUE Pierre, *Les institutions sociales de la France*, Paris, La documentation française, 1955, p. 150.

La Sécurité sociale doit encore être complétée par des organismes communaux et locaux pour secourir les plus pauvres, ceux qui passent entre les mailles du filet ou ne reçoivent pas suffisamment d'aides et d'allocations pour vivre décemment. La Sécurité sociale est donc l'accomplissement, la rationalisation et la suite des mesures d'assurances sociales, avec une fonction distributive pour les différents besoins des individus (santé, famille, logement, environnement,...)⁶⁵⁷. Elle représente une réforme très importante, mais à l'échelle de certains assistés du bureau, elle est à peine perceptible et le bureau de bienfaisance reste absolument essentiel. La Sécurité sociale est à la fois révélatrice du mauvais fonctionnement des organismes de bienfaisance (qui ne suffisaient pas avant sa création) et de la nécessité d'avoir toujours ce type d'institutions afin de combler ses propres lacunes. La solution semble donc de garder des institutions locales de secours aux démunis mais aussi, parallèlement, de mettre en place une réforme de ces dernières pour garantir leur efficacité. L'État doit par conséquent réfléchir à la place des organismes de bienfaisance dans le système global de la protection sociale française. C'est en ça que la Sécurité sociale réorganise les rapports entre le bureau et l'État.

Les rapports du bureau au congrès national, à la ville et à l'État sont différents de ce qu'ils étaient durant les décennies précédentes. Le système de la protection sociale et de l'aide aux pauvres est donc en train d'évoluer et le bureau de bienfaisance, face aux préoccupations du moment est considéré comme inapproprié et est finalement remplacé, comme tous les bureaux de bienfaisance de France, par un bureau d'aide sociale créé en 1953.

De nouvelles préoccupations nécessitant finalement une réforme

A la fin de sa vie, le bureau de bienfaisance de Rennes semble avoir de nouvelles préoccupations. Il cherche notamment à s'attribuer des prérogatives médicales plus importantes qu'auparavant. En cela, il s'inscrit parfaitement dans les nouvelles attentes de la société. Cette dernière se médicalise fortement, alors que les vaccins se multiplient et que le taux de mortalité infantile chute considérablement (il n'est plus que de 50‰ dans les années 1950)⁶⁵⁸. La généralisation de la Sécurité sociale, l'utilisation des premiers antibiotiques (depuis 1947), la vaccination au BCG obligatoire contre la tuberculose, le dépistage systématique des enfants permettent la diminution des maladies infectieuses, de la tuberculose, de la grippe⁶⁵⁹ ... La guérison est plus facilement envisageable et les mentalités

657 DEL RE Alisa, *op. cit.* p. 24.

658 BORNE Dominique, *op.cit.* p. 95.

659 LAROQUE Pierre, *Les institutions sociales de la France... op. cit.*

évoluent ; comme le souligne Dominique Borne, « la mort et même la maladie ne sont plus considérées comme une fatalité mais comme un scandale »⁶⁶⁰. A cela s'ajoutent différentes mesures comme la déclaration obligatoire des maladies vénériennes (depuis la loi du 31 décembre 1942 complétée par celle du 8 juillet 1948), le certificat prénuptial ou celui de début de grossesse⁶⁶¹. Depuis 1948, les dispensaires sont également gratuits et garantissent l'anonymat des résidents⁶⁶². La Sécurité sociale a joué un rôle important dans cette médicalisation progressive de la société française et a rendu les soins beaucoup plus accessibles qu'auparavant. Par exemple, des établissements médicaux sont mis à disposition des assurés, et les frais de médecine générale et spéciale, les frais d'hospitalisation, les frais pharmaceutiques, les frais d'appareillage ou dentaires, ainsi que les cures thermales sont remboursés⁶⁶³. La recherche scientifique et médicale est encouragée et les établissements spécialisés se multiplient, couvrant le pays qui se trouve ainsi mieux équipé en infrastructures médico-sociales⁶⁶⁴. Les malades mentaux sont plus facilement accueillis dans diverses structures adaptées, notamment parce qu'ils sont mieux dépistés et parce que les préjugés autour de leurs pathologies ont tendance à s'atténuer⁶⁶⁵. Quant aux enfants, ils peuvent bénéficier des progrès médicaux nouveaux (comme la vaccination contre la diphtérie), de l'éducation sanitaire et des améliorations de la puériculture. Depuis 1945, la médecine scolaire et universitaire connaît aussi un essor important⁶⁶⁶. Le bureau de bienfaisance suit ce fort courant de médicalisation et prend de nouvelles mesures également. Par exemple, il demande à ce que les orphelines apportent leur bulletin de naissance et un certificat d'examen radioscopique pour pouvoir être acceptées dans l'institution de la rue du Griffon⁶⁶⁷. Lorsque une orpheline est atteinte d'une maladie, quelle qu'elle soit, le bureau de bienfaisance tente de proposer des solutions adaptées à chaque cas et mûrement réfléchies. Par exemple, lorsque en 1949, l'orpheline Suzanne Duval, âgée de 14 ans et demi, qui a « a toujours été très déficiente »⁶⁶⁸ et avait des difficultés à se faire comprendre et à travailler voit sa situation empirer, la commission prend conscience que « sa place n'est plus ici à présent »⁶⁶⁹. Les administrateurs affirment alors que « Suzanne Duval serait certainement une pensionnaire

660 *id.* p. 95.

661 LAROQUE Pierre, *op. cit.*

662 *id.*

663 *id.*

664 *id.*

665 *id.*

666 *id.*

667 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 27 juin 1951.

668 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1949.

669 *id.*

toute indiquée pour la Motte-au-duc⁶⁷⁰, mais elle a plus de 14 ans et sa mère à qui [ils en avaient] parlé ne veut pas se rendre à l'évidence et n'envisage pas volontiers ce placement »⁶⁷¹. Prenant en compte les différents aspects de la situation, la commission décide finalement de rendre l'enfant à sa mère, alors libre de décider de ce qui lui semble le plus adapté pour sa fille. Le bureau de bienfaisance prend aussi des décisions en ce qui concerne les situations médicales de l'orpheline Annick Coupé en la faisant hospitaliser d'urgence à Pontchaillou puis en la transférant au sanatorium parce qu'elle était atteinte de tuberculose⁶⁷², ou de l'enfant Gabillard semblant présenter des troubles nerveux et pour laquelle la commission met en place une visite médicale en 1953⁶⁷³. Entre 1946 et 1953, les exemples de cette sorte sont nombreux. Les problèmes médicaux des orphelines ne se multiplient probablement pas durant cette période mais semblent en revanche mieux pris en compte qu'auparavant. Le bureau de bienfaisance de Rennes apparaît alors comme voulant concilier le sanitaire et le social. Cette nouvelle préoccupation n'était pas particulièrement dans ses prérogatives pour alors mais s'inscrit parfaitement dans celles du bureau d'aide sociale qu'il s'apprête de manière imminente à devenir.

Le 29 novembre 1953, une réforme fait disparaître les bureaux de bienfaisance au profit des bureaux d'aide sociale, dont le rôle médical est justement fortement accru, afin de répondre plus efficacement aux demandes de la société. Les vieilles lois de la fin du XIX^{ème} siècle et du premier XX^{ème} siècle sont alors complètement dépassées. Il ne s'agit alors pas de supprimer ces mesures législatives dans leur totalité, mais de les moderniser, les simplifier et les codifier. Le domaine de l'assistance n'est donc pas effacé mais réformé. Concrètement, la réforme entraîne une fusion des bureaux de bienfaisance et des bureaux d'assistance pour créer des bureaux d'aide sociale. Les bureaux d'assistance avaient été créés en 1893 afin d'instruire les demandes formées au titre de l'assistance obligatoire et d'offrir l'aide sociale légale et principalement médicale (alors que celle du bureau de bienfaisance était considérée comme facultative)⁶⁷⁴. Les deux institutions restent des établissements publics communaux. La fusion a plusieurs avantages non négligeables. Tout d'abord, cela permet de rationaliser l'aide, de cumuler les attributions, de multiplier les activités et de les étendre, et donc ainsi de

670 La Motte-au-duc était un établissement psychiatrique.

671 Archives municipales de Rennes, Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, Registre de délibérations, 1Q17, 22 juin 1949.

672 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 21 octobre 1953.

673 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 4 novembre 1953.

674 LAROQUE Pierre, *op. cit.* p. 89.

promouvoir davantage de solidarité⁶⁷⁵. Par exemple, les actions peuvent être généralisées pour plus d'efficacité (notamment dans la lutte contre les taudis et la construction de logements récents). Le bureau d'aide sociale a donc, de par cette fusion, de nombreuses prérogatives. Il reçoit les demandes d'aide sociale, il coordonne les différentes activités du domaine social dans la ville ou la commune, il encourage la mise en place et le développement de différents services et établissements d'aide sociale comme des crèches, des dispensaires, des maisons de retraite, des restaurants solidaires⁶⁷⁶,... Le bureau d'aide sociale ne fonctionne pas tout à fait comme celui de bienfaisance qui privilégiait les distributions de bons d'aides en nature. Il préfère plutôt favoriser l'attribution d'allocations régulières, l'accueil des sans-abri, l'offre de secours temporaires aux mendiants de passage, la possibilité d'avoir accès gratuitement aux transports en commun,...⁶⁷⁷. Les bureaux d'aide sociale ont un fichier des personnes qui ont besoin de secours, ainsi ils peuvent repérer les abus et les éviter, tout en cherchant à répartir les ressources de manière rationnelle. Ces ressources constituent un ensemble mêlant les « revenus de leur patrimoine mobilier et immobilier, les subventions des collectivités locales, les dons et legs de provenances diverses, le produit des quêtes et collectes, une partie du produit des concessions de terrain dans les cimetières et, enfin, la taxe sur les spectacles qui en représente souvent l'élément permanent »⁶⁷⁸. Les étrangers peuvent bénéficier de la totalité des mesures d'aide sociale si leur pays a passé une convention d'assistance avec la France. C'est le cas de l'Espagne⁶⁷⁹. Dans le registre de délibérations du bureau de Rennes, la première mention de la réforme date du 6 janvier 1954, lorsqu'il est question du décret n°53-1186 du 29 novembre 1953. Le bureau de bienfaisance est transformé en bureau d'aide sociale et la commission affirme que les fonctions des membres sont renouvelées jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle élection spécifique au fonctionnement des bureaux d'aide sociale⁶⁸⁰. Pour résumer l'esprit de cette nouvelle réforme, reprenons les termes de Pierre Laroque, qui écrit que « ce décret du 29 novembre 1953, reprenant et coordonnant les régimes anciens d'assistance, prévoit une aide sociale aux personnes dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire, une aide sociale aux personnes âgées, une aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, une aide médicale, des mesures d'aide sociale en matière de logement et d'hébergement »⁶⁸¹.

675 THEVENET Amédée, « L'aide sociale aux adultes », *L'aide sociale en France*, 2004, n°1512, p. 60-120.

676 *id.*

677 GUESLIN André, *Les gens de rien...*, *op. cit.* p. 158.

678 LAROQUE Pierre, *op.cit.* p. 152.

679 *id.*

680 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 6 janvier 1954.

681 LAROQUE Pierre, *op. cit.* p. 150.

L'aspect le plus important de cette réforme réside dans le rôle accru du médical dans les bureaux d'aide sociale. En effet, cela est particulièrement visible en 1954. Alors que la Goutte de Lait du bureau est supprimée⁶⁸², le congrès des bureaux de bienfaisance et d'aide sociale expose ses priorités aux administrateurs rennais présents que sont M. Grimault et M. Urien. Les membres du congrès insistent d'abord sur la réforme qu'ils considèrent comme une « codification, une simplification et une consécration du statut de la mission des bureaux d'aide sociale »⁶⁸³ et annoncent qu'un nouveau membre doit être désigné dans chaque commission comme « représentant des associations familiales »⁶⁸⁴. Ils rappellent ensuite que les nouveaux bureaux ne sont pas destinés à être seulement d'aide sociale mais aussi d'hygiène sociale. En effet, le rapport à l'aide médicale est approfondi. Cela se traduit concrètement par la création de foyers, de centres d'hébergement et de consultation, par la mise en place d'une allocation à destination des bénéficiaires de l'aide médicale à domicile, par l'installation de dispositifs afin de venir en aide aux infirmes par des enseignements et un suivi dans leur orientation. Selon les membres du congrès de 1954, « l'aide sociale tend à soulager les personnes dans le besoin, à les replacer dans une situation indépendante, à prévenir les maux sociaux et à élever le niveau de l'existence »⁶⁸⁵. Les administrateurs ont alors pour mission d'examiner les demandes d'aide médicale gratuite. Toutes ces mesures ont pour objectif de créer davantage « d'égalité devant la maladie »⁶⁸⁶. Ce discours semble alors très éloigné de ceux du début des années 1920, souvent entachés de mépris des administrateurs envers les assistés. Dans ces années 1950, il apparaît au contraire que la recherche d'égalité et la volonté d'aider sont bien plus patentes et bien plus importantes que le désir d'asseoir une forte domination sur un groupe d'individus pauvres.

Un autre aspect non négligeable de cette réforme de 1953 réside dans l'importance nouvelle qui est attribuée aux préfets. C'est en effet le pouvoir départemental qui est renforcé pour tenter d'atteindre le nouvel idéal d'égalité. Le pouvoir municipal est progressivement relégué à un rôle subalterne. Il est vrai que

« seuls seront rattachés au bureau d'aide sociale les services s'occupant présentement dans les communes de l'application des « lois » sociales ; les demandes étant examinées par les commissions administratives et transmises directement à la préfecture pour être soumises à la commission

682 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 15 février 1954.

683 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 22 septembre 1954.

684 *id.*

685 *id.*

686 *id.*

d'admission. La parole reste donc aux préfets pour donner toutes les directives quant à la mise en place des bureaux d'aide sociale »⁶⁸⁷.

Le département prend donc une nouvelle importance pour installer, constituer puis coordonner les nouvelles institutions apportant des secours aux plus vulnérables. En cela aussi, le bureau d'aide sociale diffère du bureau de bienfaisance.

Enfin, les bureaux d'aide sociale se veulent les instigateurs d'une nouvelle forme de représentation des plus pauvres. Cela commence par la mise en place d'une première commission, plus complète et plus organisée qu'au sein du bureau de bienfaisance. Elle est constituée en 1955, année durant laquelle le bureau accepte de se considérer lui-même comme « bureau d'aide sociale » et année de la disparition de la mention « bureau de bienfaisance » dans le registre de délibérations. L'année 1954 n'a donc été qu'une année de transition. La nouvelle commission est constituée par le directeur du bureau d'assistance rennais (M. Desjardins), les délégués de l'assemblée municipale (MM. Grimault, Ménard, Ollivric et Rio), les délégués du préfet (MM. Urien et Davoust et Mmes Laurent et Nicol), ainsi que le maire Henri Fréville, et doit représenter les pauvres de la ville. Il convient aussi de rappeler que, jusqu'en 1955 du moins, M. Urien est vice-président de la commission, Mme Nicol ordonnateur et M. Ménard ordonnateur adjoint, et que M. Paris reste le secrétaire, présent lui aussi aux séances de délibérations du bureau d'aide sociale. Ces dernières ont lieu dans le local rue Georges Dottin, aménagé pour accueillir l'ensemble des membres de la commission. Les réunions se déroulent chaque vendredi à 10h. Le bureau d'aide sociale de Rennes s'est installé plutôt précocement si l'on prend en compte le fait qu'en 1955, de nombreuses villes n'ont pas encore transformé leur bureau de bienfaisance⁶⁸⁸. Cependant, à Rennes la situation n'est pas totalement stable ; les silences et les incertitudes sur la façon de coordonner concrètement le nouveau bureau d'aide sociale sont fréquents et les différences majeures entre bureau de bienfaisance et bureau d'aide sociale ne sont pas toujours perceptibles. Par exemple, le traitement des demandes des pauvres, la distribution des aides ou la recherche de fournitures se déroulent de manière habituelle, comme plusieurs décennies auparavant. Finalement, les modifications se perçoivent plutôt dans les nouvelles volontés de représentation des pauvres. En effet, le bureau d'aide sociale prend en compte le fait que ces pauvres forment un groupe qui est souvent confronté à des difficultés pour exercer ses droits. Le bureau se doit donc d'agir au nom de ce groupe notamment en recevant puis redistribuant

687 *id.*

688 Archives municipales de Rennes, Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1584W7, 26 octobre 1955.

les sommes qui leur sont adressées sous forme de dons et legs et en gérant ce patrimoine, mais aussi en mettant en place une action très individualisée⁶⁸⁹. Les administrateurs « connaissent individuellement tous ceux qu'ils secourent et s'efforcent de mettre en œuvre les moyens adaptés aux besoins de chacun »⁶⁹⁰ et leur évitent alors d'être totalement marginalisés. Ils essaient d'éviter la discrimination sociale et l'exclusion pour leur permettre de se faire entendre au sein de la société française. Cette volonté de représentation des plus vulnérables est nouvelle, et spécifique aux bureaux d'aide sociale qui prennent davantage en compte la notion d'exclusion que ne le faisaient les bureaux de bienfaisance. Le rapport de domination semble donc moins présent dans le nouveau système des bureaux d'aide sociale que dans celui des bureaux de bienfaisance, surtout lorsque l'on tient compte du fait que la réforme de novembre 1953 s'accompagne également de mesures sociales plus larges (comme l'encouragement à l'installation de divers établissements sanitaires et sociaux ou la généralisation des aides à domicile)⁶⁹¹.

689 BEC Colette, *op. cit.* p. 98.

690 LAROQUE Pierre, *op.cit.* p. 102.

691 THEVENET Amédée, « L'aide sociale aux adultes », *L'aide sociale en France*, 2004, n°1512, p. 60-120.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il convient de dresser un bilan de la période étudiée et de revenir sur quelques dernières réflexions inhérentes la notion de domination à la lumière des divers exemples et analyses répertoriés ici sur trente-cinq années. Il est manifeste que le bureau de bienfaisance de Rennes forme une micro-société au cœur de la ville, avec ses interactions, ses échanges, ses barrières, ses classes,... Les membres de cette société sont majoritairement des femmes (indigentes, administratrices, religieuses, employées, bienfaitrices) mais les dirigeants sont majoritairement des hommes, présents au sein de la commission administrative. Voir ce qui attirait les femmes vers cette institution, les motivations, les obligations et les choix qui les dirigeaient vers le bureau, tout en tentant de déconstruire certaines idées reçues, a été l'objet de ce travail. En effet, s'il y a une part de vérité dans les images positives d'union et de solidarité que l'on peut se constituer en évoquant un bureau de bienfaisance (qui apporte des secours à ceux qui en ont besoin, qui aide les mères en difficulté, qui accueille les orphelins, qui emploie de nombreuses femmes), il ne faudrait pas négliger les dysfonctionnements nombreux et les recherches de profits individuels. Le bureau n'est pas seulement un lieu où convergent toutes les âmes généreuses et les volontés de solidarité, mais peut aussi déchirer, enfermer ou repousser. Les femmes n'y sont pas toujours reconnues avec des droits égaux à ceux des hommes de même condition, certaines orphelines se sentent emprisonnées dans les bâtiments de la rue du Griffon et les écarts entre les plus pauvres qui viennent demander de l'aide et les notables de la commission administrative sont parfois criants. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'au sein du bureau de bienfaisance, on accepte bien souvent le monde tel qu'il est avec sa multitude d'inégalités. Le rôle du bureau ne consiste pas à tenter de changer le fonctionnement de la société. Au contraire, le bureau de bienfaisance est parfois perçu comme une institution permettant au Français lambda de continuer à vivre dans un pays inégalitaire ; puisque les pauvres étaient pris en charge par les institutions de bienfaisance, il peut avoir bonne conscience, ne pas trop s'offusquer face à la misère et poursuivre son chemin dans ce système sans aspirer à la révolution. Le bureau de bienfaisance permet d'une certaine manière, et entre autres choses, de maintenir un certain ordre dans le pays. Dans le cas du bureau de bienfaisance de Rennes, on peut donc conclure qu'il ne s'agit pas d'une bienfaisance feinte, du moins pour la plupart des acteurs, mais plutôt d'une bienfaisance limitée. Le bureau de bienfaisance ne peut pas totalement s'extraire de la société dans laquelle il évolue. En son sein, les barrières sociales et les divisions genrées sont donc toujours présentes et parfois

même renforcées. De plus, le bureau aide les plus pauvres mais les rend aussi, par ce biais, dépendants. De manière insidieuse, en offrant un peu d'espoir aux indigents, le bureau de bienfaisance encourage l'ordre établi et évite toute forme de révolte. Ces rapports de domination entre l'administrateur et l'assisté sont donc toujours présents en 1953 ; l'assisté étant dépendant de l'administrateur du bureau, cela l'infériorise. Pour les rapports entre hommes et femmes, cela est moins clair (et de plus complexe selon qu'elles sont femmes assistées ou bienfaitrices, administratrices, ou encore faisant partie du personnel...). Une évolution tout au long de la période est bien perceptible : dans les années 1950, les femmes sont davantage considérées comme des collaboratrices que comme des subalternes soumises. On peut parler d'une véritable amélioration de leur situation. Elle doit cependant être relativisée car ce secteur de l'aide sociale est traditionnellement considéré comme féminin donc leur travail ne paraît pas franchement novateur. Mais les femmes ont su se saisir de l'occasion qui se présentait à elles de travailler dans un domaine où elles étaient reconnues, où elles pouvaient avoir une activité sans que cela soit considéré comme scandaleux. Par cette brèche, elles ont réussi à s'affirmer en prenant des décisions impliquant tout le bureau ou en votant dans les différentes assemblées et unions du domaine social à l'échelle départementale ou nationale. Mais lorsque l'on est femme et pauvre, on reste bien souvent considérée comme une simple reproductrice ou un « déchet de l'humanité » soumise à une double domination. De manière générale, si les femmes semblent davantage avoir réussi à sortir d'une relation de domination que les plus pauvres (dans les années 1950, mais surtout aujourd'hui), c'est probablement parce que les indigents n'ont pas d'échappatoire comme ils ne forment pas de groupe uni, ils n'ont pas la possibilité de se réunir et de faire entendre leurs revendications. De plus, leur domination semble toujours plus acceptée par la société que celle des femmes parce que l'idée selon laquelle les pauvres ne sont pas victimes mais responsables de leur situation financière reste toujours sous-jacente à ces réflexions. Être une femme ne se choisit pas, alors que l'on peut devenir pauvre même si rien ne le prédestinait à la naissance. La façon dont chacun gère ses économies, travaille, entretient des relations influe sur sa situation financière. A partir de ces constats, la société est plus encline à faire disparaître la domination masculine que celle des plus riches sur les plus pauvres. Or, la situation est loin d'être aussi simple. La paupérisation existe réellement, l'impact du milieu social de naissance sur la situation des individus à l'âge adulte est avéré, les mobilités sociales ne sont pas très fréquentes, (même si elles le sont beaucoup plus au XXI^{ème} siècle qu'elles ne l'étaient au début du XX^{ème} siècle, notamment grâce à la multiplication des mesures sociales) et l'accès aux droits et à l'assouvissement des besoins les plus élémentaires des pauvres du pays reste encore

compliqué. Les obstacles qu'ils rencontrent dans leur existence, lorsqu'ils sont nés pauvres, sont bien plus nombreux que ceux des enfants des familles aisées. La domination des plus riches sur les plus pauvres peut donc, de ce point de vue, paraître totalement injuste, autant que la domination masculine. Mais ces aspects ne sont pas toujours perçus dans leur ensemble et avec leurs nuances au sein de la population qui ne s'offusque pas toujours de cette situation surtout lorsqu'elle est composée majoritairement de personnes vivant dans un certain confort et donc ne concevant pas la nécessité de chercher des solutions à une situation aussi déséquilibrée. C'est alors qu'émerge la question centrale autour de la notion de domination : l'individu est-il responsable de sa propre domination ou bien est-il soumis malgré lui à un système dans lequel il est impuissant ? Caroline Guibet-Lafaye, dans ses travaux sur la domination rappelle justement que « l'une des questions fondamentales qui se pose alors est celle de savoir si la domination doit avant tout se penser en termes relationnels ou structurels, c'est-à-dire si elle caractérise des rapports interindividuels ou de groupes et des interactions ou bien si elle s'identifie à des éléments ou des propriétés d'un ordre structurel »⁶⁹². Il est bien sûr compliqué d'apporter une réponse catégorique à cette question, le fonctionnement structurel de la société et les trajectoires et choix individuels ayant des conséquences sur la chute ou le maintien d'une personne dans la pauvreté. Cependant, il convient de rappeler que la responsabilisation est une composante importante du fonctionnement de la domination. La responsabilisation consiste à faire en sorte que l'individu se sente responsable de tout ce qu'il fait et de tout ce qui lui arrive. Caroline Guibet-Lafaye remarque que « nombre de politiques publiques reportent et reformulent une partie des problèmes sociaux en termes de responsabilité individuelle, afin d'imputer la responsabilité aux individus »⁶⁹³. La responsabilisation peut aussi se décliner en « dévolution ». Cette dernière notion « « établit » la culpabilité de l'individu et l'institue comme l'« auteur » de sa vie. Elle permet à la société et à la collectivité de se soustraire à sa responsabilité face au sort de ses membres les plus fragiles (Martuccelli, 2004, p. 492). Elle s'illustre dans la dénonciation des pauvres non méritants »⁶⁹⁴. Il semblerait alors que, dans la majorité des cas, les pauvres seraient avant tout victimes d'un système qui tente de les placer comme responsables de leur sort, plutôt qu'effectivement responsables. C'est par l'intermédiaire de ces différents procédés, souvent inconscients, que se développent des sentiments de culpabilité chez les plus démunis. Cela se traduit par la multiplication des « pauvres honteux » (qui refusent les aides et ne veulent pas être assimilés aux autres pauvres alors qu'ils sont aussi peu fortunés qu'eux) ou par une

692 GUIBET-LAFAYE Caroline, *op. cit.* p. 158.

693 *id.* p. 167.

694 *id.* p. 168.

intériorisation totale de la domination et donc une impossibilité de se révolter ou de chercher à l'atténuer. Cela peut aisément se comprendre si l'on se réfère aux termes de Caroline Guibet-Lafaye :

« les processus sociaux de domination ne seraient possibles, dans leur permanence et sur un versant subjectif, que du fait d'une intériorisation de l'extérieur c'est-à-dire d'une croyance en la légitimité de leur place dans l'espace social par les individus. La distribution asymétrique des positions sociales se double et s'appuie sur la croyance en sa légitimité. La théorie de l'habitus, « subjectivité socialisée » repose sur cette intériorisation des raisons d'agir qui influent la conduite de l'individu malgré lui »⁶⁹⁵.

Si la domination fonctionne et si elle se maintient aussi solidement, c'est que les dominés ont peu de moyens d'action mais aussi parce qu'ils y adhèrent bien souvent malgré eux. Ils consentent sans en avoir conscience. Chez certains individus, il existe même un fort instinct de soumission, un « ardent désir de se laisser diriger par autrui et d'obéir à un homme fort »⁶⁹⁶. Au sein du bureau de bienfaisance, les administrateurs sont simplement perçus comme des médiateurs avec l'État-providence, les dominés les reconnaissent alors comme ceux qui leur apporteront de l'aide. Et le bureau (et donc ceux qui le dirigent) entretient les pauvres, redistribue les richesses parce qu'il a été désigné par une instance supérieure pour le faire (l'État). La domination qu'exercent les riches notables que sont les administrateurs sur les pauvres qui sont dépendants est alors acceptée par l'ensemble de la population autour du bureau et à l'intérieur de celui-ci. Les plus démunis l'acceptent même, n'envisageant pas la révolte, car ils ont l'aide du bureau qui leur laisse un semblant d'espoir.

Un autre bilan à dresser se dessine aussi du côté des mécanismes de prévoyance facultatifs (comme la mutualité, les retraites ouvrières et paysannes ou les assurances sociales) ou obligatoires (comme la Sécurité sociale) qui ont été efficaces pour une très grande majorité de la population mais en raison de leurs limites, elles ont exclu une partie de cette population, et ont donc rendu les interventions de l'aide sociale nécessaires⁶⁹⁷. La réforme de 1953 est très large et étend les aides aux infirmes, met en place des établissements publics et privés pour accueillir les personnes sans logement (sortant d'hôpitaux, de cure, de rééducation, de prison, ainsi que les prostituées et les vagabonds), et encourage les soins à domicile (à travers la création d'équipements spécialisés, l'embauche de médecins, d'infirmières, d'aides-ménagères,...). Mais le bureau d'aide sociale est toujours nécessaire pour les plus pauvres des

695 *id.* p. 163.

696 QUELQUEJEU Bernard, « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du « pouvoir-sur » au « pouvoir-en-commun » », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001, tome 85, n° 85, p. 514.

697 THEVENET Amédée, *op. cit.*

villes qui ne rentrent pas toujours dans les catégories pour lesquelles les aides sont instaurées par l'État. De plus, les années 1950 sont celles d'une prise de conscience, alors que l'intérêt pour les pays pauvres dans le besoin se fait croissant, que la misère ne se caractérise pas seulement par le manque de nourriture mais par de nombreuses autres particularités comme les conditions de travail, la solitude, la promiscuité, le manque de temps, le désenchantement de tout, la perte d'une quelconque estime de soi, le rejet des autres... C'est alors que les actions d'une institution locale d'aide sociale connaissant ses assistés se révèlent indispensables et souvent efficaces. C'est aussi durant cette période que la sociologie et la psychologie prennent une place importante dans les réflexions sur ces questions, d'autant plus que les pauvres (et même ceux qui n'étaient pas les plus pauvres des pauvres) sont progressivement devenus muets, ils n'ont plus de revendications communes, ils sont isolés voire marginaux. Les chômeurs « ont quitté les structures revendicatives du travail ; éparpillés, ils ne se reconnaissent pas semblables. La vie politique ne les concerne plus, ils ne votent plus, ou pas de façon significative »⁶⁹⁸. De nouvelles interrogations portent alors progressivement sur cette parole inaudible des plus pauvres de la société. Philippe Sassié affirme d'ailleurs que « si l'État ne saurait disparaître, il doit muter et laisser largement place à la parole des citoyens. Ce qui est loin d'être le cas, quand ces citoyens sont ceux que l'on ne met jamais en position de prendre la parole et d'exercer leurs pleins droits »⁶⁹⁹. Ces questions du rapport de l'État aux citoyens et à l'aide sociale au niveau local sont toujours d'actualité et sont notamment évoquées autour du centre communal d'action sociale (CCAS), héritier du bureau de bienfaisance et du bureau d'aide sociale. Par conséquent, on peut affirmer que depuis la Marmite des pauvres créée en 1643 tenue par des religieuses et distribuant des repas gratuits (dont la gestion est réunie à celle des hospices de Rennes puis au bureau de bienfaisance en 1796) jusqu'au CCAS créé en 1979, les réflexions sur l'aide aux pauvres et les évolutions de l'aide sociale se sont multipliées entre la rue du Griffon et la rue Georges Dottin.

Enfin, il convient également, dans cette conclusion, de se pencher sur quelques réflexions méthodologiques qui surgissent lors de recherches sur un tel sujet. Il s'agit d'abord de revenir sur le vocabulaire employé tout au long de ce mémoire, puisque le lexique utilisé véhicule des préjugés et traduit certaines représentations d'une personne ou d'une époque. Les historiens doivent s'appliquer à se détacher des différents préjugés qu'ils auraient pu

698 SASSIER Philippe, *op. cit* p. 354.

699 *id.* p. 211.

développer sur les bureaux de bienfaisance, mais également sur le monde de la pauvreté en général, et cela passe par le vocabulaire employé. D'ailleurs Axelle Brodriez-Dolino écrit :

« on sait combien les mots utilisés pour désigner les personnes en difficulté sociale n'ont cessé d'évoluer : « indigents » et « pauvres » (XIX^e-premier XX^e siècle), « économiquement faibles » (années 1940-1950), « marginaux » (années 1960-1970), « précaires » (années 1980), « exclus » (années 1990)... Derrière chaque terminologie se cachent des réalités datées, des acceptions différentes et des usages par des acteurs différenciés »⁷⁰⁰.

Ici, nous avons utilisé les termes « pauvres » et « indigents » qui sont loin d'être neutres (surtout « indigent » qui renvoie à la nécessité, au manque, notamment de certaines capacités intellectuelles) mais ils ont l'avantage de témoigner des représentations de l'époque et surtout de l'entre-deux-guerres (le pauvre étant perçu comme nécessiteux et diminué), et d'éviter une utilisation de formules employées aujourd'hui évoquant des représentations et un contexte politique et social différents, et pouvant apparaître presque anachroniques dans certains cas. Parallèlement aux réflexions sur le vocabulaire, il convient également de rattacher ce travail aux débats historiographiques récents, voire balbutiants liés à ces questions de pauvreté, de dominations et de genre. Ces recherches et ces interrogations entrent dans un domaine historiographique que, depuis peu, on appelle celui du « care ». A l'origine, ce terme anglais désigne le fait de prendre soin de l'autre, de lui porter une attention particulière. Pour reprendre les termes des philosophes Marie Garrau et Alice Le Goff « l'éthique du *care* fournirait des clés pour penser les relations de dépendance qui s'instaurent avec des personnes dont la capacité d'agir, sinon l'autonomie morale, apparaît comme précaire et déficiente, que ce soit de manière temporaire ou chronique »⁷⁰¹. Cette notion renvoie à l'idée que chaque individu d'une société est potentiellement vulnérable, qu'il peut le devenir à tout instant. L'aide aux plus fragiles d'une société est donc aussi assimilée au « care ». Ces actions sont très souvent accomplies par des femmes, elles-mêmes placées généralement assez bas dans la hiérarchie sociale. Travailler sur ces sujets n'est pas anodin, car comme le rappelle Yolande Cohen « la protection des pauvres, des femmes et des exclus a été durant tout le XX^{ème} siècle au cœur de débats passionnés qui interpellent les pouvoirs publics, les partis et les mouvements sociaux »⁷⁰². Mais paradoxalement, ces thèmes ont souvent été oubliés par

700 BRODRIEZ-DOLINO Axelle, « Vulnérabilités sociales et sanitaires... », *op. cit.* p.3.

701 GARRAU Marie, LE GOFF Alice, *Care, justice et dépendance*, Presses universitaires de France, 2010, p. 7.

702 COHEN Yolande, « Une histoire du « care » », dans GUESLIN André, STIKER Henri-Jacques, *Les maux et les mots de la précarité et de l'exclusion en France au XX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 191.

l'histoire ou ont peu intéressé. En effet, pendant longtemps, « entrevue comme l'apanage de la bourgeoisie conquérante et un reliquat de l'éthique morale chrétienne religieuse, l'éthique du care fut largement critiquée, décriée même si toujours reconnue et quelquefois étudiée »⁷⁰³. Aujourd'hui cette notion redevient attractive, mais elle n'est pas encore totalement clairement définie et d'ailleurs

« depuis plusieurs années, on assiste dans certains milieux féministes surtout, à une véritable controverse sur la signification et l'utilisation du care dans les politiques publiques. Des philosophes en ont fait une éthique du soin et de la sollicitude aux personnes vulnérables, débouchant sur une critique acerbe du mode de domination des plus forts sur les plus vulnérables et sur une éthique de l'attention et de la bienveillance à leur égard »⁷⁰⁴.

Le « care » peut donc renvoyer à des réflexions sur la place des femmes dans la société et sur leurs relations encore souvent considérées comme fortes et innées à l'aide aux vulnérables, ou, d'un autre côté, engendrer des études sur les rapports de domination entre les riches et les plus pauvres. Il semblait donc que ce mémoire s'inscrivait parfaitement dans ce nouveau courant historiographique du « care » (autour de ce que les chercheurs appellent « théorie du care » ou « éthique du care » souvent fortement liées aux notions de dépendance, de féminisme, de citoyenneté et de considérations politiques, morales et sociales), encore largement en construction mais qu'il convenait de citer pour en dégager les lignes majeures et les points de controverses que l'on retrouve d'ailleurs bien souvent au sein de ce travail. Enfin, un dernier point sur lequel il est nécessaire de revenir est celui de l'interdisciplinarité. En effet, dans le traitement de tels sujets, l'histoire ne peut se suffire à elle-même. Elle a besoin d'être consolidée par des principes, des méthodes, des travaux accomplis dans d'autres disciplines (sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie,...) qui se révèlent alors absolument nécessaires et complémentaires au travail d'historien pour une plus large compréhension et une plus grande précision des sujets traités. Des études sociologiques notamment ont été beaucoup exploitées pour ce travail sur le bureau de bienfaisance de Rennes. Ces diverses disciplines sont surtout intéressantes pour tenter de dégager le point de vue des plus pauvres (ce qui n'était pas clairement possible pour cette étude qui se concentrait essentiellement sur l'analyse du registre de délibérations du bureau de bienfaisance, et donc offrait la vision des dominants plutôt que des plus pauvres dont les voix sont rarement

703 *id.* p. 192.

704 *id.*

entendues et plus difficiles à retrouver). La complexité de la situation face à de tels sujets a été très bien exprimée par Henri-Jacques Stiker :

« L'histoire, on le sait, a su s'appuyer sur des apports sociologiques ou anthropologiques, de même que d'un autre côté les sciences sociales se sont beaucoup historicisées. Pour comprendre comment les populations fragiles et tenues à l'écart de la plupart, parfois de la totalité, des biens et des services communs, se situent elles-mêmes, l'historien doit se faire sociologue en analysant les déterminants sociaux et politiques, il doit se faire anthropologue pour entrer dans la vision propre des gens concernés, il doit connaître les systèmes de représentation qui les habitent et les traversent »⁷⁰⁵.

705 STIKER Henri-Jacques, « Conclusion », dans GUESLIN André, STIKER Henri-Jacques, *Les maux et les mots de la précarité et de l'exclusion en France au XX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 208.

LISTE DES ANNEXES⁷⁰⁶

I – Tableau des projets de budget (octobre, novembre, décembre de l'année précédente)	208
II – Fonctionnement interne du bureau de bienfaisance	224
III - Principales collaborations du bureau de bienfaisance de Rennes avec d'autres œuvres et organismes dans l'entre-deux-guerres.....	225
IV- Rapports du bureau de bienfaisance de Rennes avec ses autorités supérieures entre 1919 et 1953	226
V – Orphelines quittant l'orphelinat avant leur majorité	227
VI – Nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance	228
VII – Apport annuel du droit des pauvres au bureau de bienfaisance	228
VIII - Répartition des secours d'apprentissage	229
IX - Termes utilisés pour désigner le personnel et les administrateurs du bureau de bienfaisance lors de différentes occasions	229
X - Salaire du personnel du bureau de bienfaisance	235
XI - Arrivées d'orphelines à l'orphelinat du Griffon	236
XII - Dons et legs pour le bureau de bienfaisance	240
XIII - Denrées distribuées par le bureau de bienfaisance (par mois)	245
XIV - Denrées distribuées en un an par le bureau de bienfaisance	246
XV - Enfants d'assistés du bureau partant en colonies de vacances	246
XVI - Primes pour les mères inscrites à la Goutte de Lait	246
XVII - Encourager les orphelines ayant de bons résultats scolaires	246
XVIII - Situation des orphelines quittant l'établissement à leur majorité	247

706 Nous avons réalisé ces annexes à partir des données présentes dans le registre de délibération du bureau de bienfaisance de Rennes.

ANNEXES

I – Tableau des projets de budget (octobre, novembre, décembre de l'année précédente)

Date	Pour 1920	Pour 1921	Pour 1922*
Excédent de recettes	1059F		
Recettes	Fermage de biens ruraux		
	Rentes sur l'État		
	Droits sur les spectacles		
	Legs		
	Produit du travail des orphelines		
		Goutte de Lait et assistance maternelle	
		Subventions de la ville	
Dépenses	Traitement du receveur		
	Traitement du secrétaire et employé		
	Traitement des sœurs		
	Traitement des préposés et servants		
	Réparation des bâtiments		
	Bouillon des malades		
	Lait des malades et vieillards		
	Vêtements et chaussures		
	Secours aux tuberculeux		
	Secours aux pauvres de la paroisse St-Aubin		
	Goutte de lait et aide maternelle	Goutte de Lait	
	Frais de contrôle du droit des pauvres		
	Traitement des contremaîtresses		
	Allocations aux orphelines		
		Emploi des subventions publiques	
		Assurances contre l'incendie	

*1921 et 1922 : années de restructuration du bureau, les revenus ne proviennent pas nécessairement des mêmes sources, et ne sont pas redistribués de la même manière. Ceci explique probablement le manque de certaines informations et l'absence de projet de budget pour 1922.

Date	Pour 1923	Pour 1924	Pour 1925	Pour 1926
Excédent de recettes	7721,35F	14660F	12748,75F	1449,70F
Recettes	Rente sans affectation spéciale	Rentes (3000F)	Rentes sur l'État	Rentes sur l'État

	Intérêts de fonds placés au Trésor			Intérêts de fonds placés au Trésor
	Subvention de la ville			
	Produit du travail des orphelines		Produit du travail des orphelines	
		Droit des pauvres (5000F)	Droit des pauvres	Droit des pauvres (20000F)
		Legs (1200F)		
		Loyers des maisons de ville (2000F)		
			Fermage de quelques biens ruraux	
Dépenses	Traitement du secrétaire et de l'employé		Traitement du secrétaire et de l'employé	
	Traitement des sœurs	Traitement des sœurs (4980F)		Traitement des sœurs
	Traitement des préposés et servants	Traitement des préposés et servants (1300F)	Traitement des préposés et servants	Traitement des préposés et servants
	Assurances		Assurances	Assurances
	Bouillon des malades			
	Vêtements et chaussures			
	Blanchissage	Blanchissage (500F)		
	Chauffage			
	Soupes économiques			
	Subventions de la ville			
	Goutte de Lait		Goutte de Lait (3000F)	Goutte de Lait et Assistance maternelle
	Viande			
	Allocations aux orphelines		Allocations aux orphelines	
		Emploi des legs (1693F)		
		Réparation et entretien des propriétés (5753F)		
		Vestiaire d'assistance pour les pauvres et les vieillards		
		Éclairage		
		Entretien de lits au sanatorium de Pontchaillou (1800F)		
		Traitement des contremaîtresses (1080F)		Traitement des contremaîtresses
		Comestibles (1500F)	Comestibles pour l'orphelinat	Comestibles divers
			Traitement du receveur	Traitement du receveur

			Traitement de l'inspecteur des travaux	
			Lait pour malades et vieillards	
			Secours en argent d'extrême urgence à des personnes momentanément dans la gêne	
			Secours aux vieillards et infirmes touchant l'Assistance	
				Vin
				Pain (10000F)
				Pensions et rentes à charge
				Secours à des tuberculeux sortant d'un sanatorium
				Frais de bureau

Date	Pour 1927	Pour 1928	Pour 1929	Pour 1930	Pour 1931
Excédent de recettes	97F	407F	2922F	- 4778F (excédent de dépenses)	22F
Recettes	Loyers de maisons			Loyers des maisons	
	Intérêts de fonds placés	Intérêts de fonds placés au Trésor		Intérêts des fonds placés au Trésor	
	Intérêts de dividendes				
	Droit des pauvres (55000F)	Droit des pauvres (20000F)	Droit des pauvres	Droit des pauvres	Droit des pauvres (30000F)
	Goutte de Lait				Goutte de Lait
	Produit du travail des orphelines		Produit du travail des orphelines	Produit du travail des orphelines	
		Rentes sans affectation	Rentes sur l'État	Rentes sur l'État	Rentes sur l'État
Dépenses	Traitement du receveur	Traitement du receveur		Traitement du receveur	
	Traitement du secrétaire et de l'employée		Traitement du secrétariat	Traitement du secrétariat	
	Honoraires de l'architecte				
	Traitement des sœurs		Traitement des sœurs		

	Traitement des préposés et servants	Traitement des préposés et servants	Traitement des préposés et servants	Traitement des préposés et servants	
	Entretien des propriétés				
	Contributions	Contributions			
	Frais de bureau				
	Assurances contre l'incendie	Assurances	Assurances		
	Vestiaire d'assistance				Vestiaire d'assistance
	Entretien du mobilier				
	Pain	Pain (70000F)			Pain
	Bouillon des malades	Bouillon			
	Vin	Vin des malades			
	Secours d'extrême urgence				Secours d'extrême urgence
	Blanchissage			Blanchissage	
	Chauffage	Chauffage		Chauffage	
	Éclairage			Éclairage	
	Soupes économiques	Soupes économiques		Soupes économiques	
	Colonies scolaires	Colonies scolaires			
	Dépenses imprévues			Dépenses imprévues	
	Secours aux vieillards	Secours aux vieillards touchant l'assistance		Secours aux vieillards touchant l'assistance	Secours aux vieillards touchant l'assistance
	Goutte de Lait	Goutte de Lait			Goutte de Lait
	Secours aux tuberculeux	Secours aux tuberculeux	Secours aux tuberculeux		
	Contrôle du droit des pauvres				
	Entretien de 2 lits au préventorium	Fondation de lits au préventorium			
	Traitement des contremaîtresses			Traitement de la contremaîtresse	
	Viande	Viande	Viande	Viande	
	Fournitures d'atelier				
		Capitalisation d'un dixième des rentes provenant d'aliénation			
		Secours de loyers	Secours de loyers		

		Comestibles			
		Boissons			
		Allocations aux orphelines		Allocations aux orphelines	
			Lait		
				Réparations	
				Indemnités de résidence et charges de famille (2260F)	Indemnités de résidence et de charges de famille
				Traitement des médecins	
				Secours d'apprentissage	Secours d'apprentissage et primes de certificat d'études
				Habillement	
				Gratifications et récompenses	

Date	Pour 1932	Pour 1933	Pour 1934	Pour 1935	Pour 1937
Excédent de recettes	1607F	1030F	50F	585F	22F
Recettes en plus (augmentations)	Rentes sur l'État			Rentes sur l'État	
	Droit des pauvres				
	Produit du travail des orphelines	Produit du travail des orphelines	Produit du travail des orphelines		
		Loyers de maisons			
		Rente viagère d'une orpheline			
Recettes en moins (diminutions)				Loyers de maisons	
Dépenses en plus (augmentations)	Traitement du secrétariat		Traitement du secrétariat	Traitement du secrétariat	
	Traitement des sœurs				
	Frais de bureau		Frais de bureau		
	Chauffage et éclairage		Chauffage		
	Emploi des rentes				
	Secours à				

	d'anciens serviteurs				
	Pain				
	Viande			Viande	
	Traitement des contremaîtresses	Traitement de la contremaîtresse			
	Blanchissage				
	Gratifications				
	Allocations aux orphelines	Allocations aux orphelines	Allocations aux orphelines		
		Traitement du receveur			
		Secours de loyers			
		Récompenses			
		Versement à la caisse d'épargne d'une partie de la rente viagère de l'orpheline			
			Bouillon	Soupe	
				Primes d'apprentissage et de certificats d'études	
				Colonies scolaires de vacances	
Dépenses en moins (diminutions)	Lait				
	Goutte de Lait	Goutte de Lait	Goutte de Lait	Goutte de Lait	
				Réparation des propriétés	
				Pain des orphelines	
				Viande de l'orphelinat	

Date	Pour 1938	Pour 1939	Pour 1940	Pour 1941
Excédent de recettes	72F	47F	31F	87F
Recettes	Rentes sur l'État			
	Droit des pauvres	Droit des pauvres		Droit des pauvres
	Produit du travail des orphelines	Produit du travail des orphelines	Produit du travail des orphelines	
		Redevance de l'État		
		Subventions municipales	Subventions municipales	Subventions municipales pour la fête nationale
		Dons en nature	Dons	

			Quête	
			Intérêts de fonds placés au Trésor	
Dépenses	Traitement du secrétariat		Traitement du secrétariat	Traitement du secrétariat
	Vestiaire d'assistance	Vestiaire d'assistance		
	Pain	Pain		Pain
	Lait	Lait		Lait
	Bouillon			
	Secours aux vieillards touchant l'assistance			
	Colonies scolaires	Colonies de vacances		
	Contremaîtresse			
	Viande		Viande	Viande
	Comestibles	Comestibles		
	Pharmacie			
		Frais de contrôle	Contrôle des taxes	
		Chauffage	Chauffage	
		Loyers		
		Secours aux tuberculeux		
		Goutte de Lait	Goutte de Lait	Goutte de Lait
		Blanchissage		
		Récompenses		
			Traitement du receveur	Traitement du receveur
			Habillement	
			Frais généraux	Frais de bureau
			Contributions et assurances	
			Lits au préventorium	
			Bons de fourneau	
				Capitalisation d'un dixième des rentes provenant d'aliénation
				Emploi de la subvention pour la fête nationale

Date	Pour 1942	Pour 1943	Pour 1944	Pour 1945
Excédent de recettes	130F	81F	Inconnu	1692F
Recettes en plus (augmentations)	Droit sur les spectacles (186 459F)	Droit des pauvres (163541F)	Droit des pauvres	Droit des pauvres (250000F)

			(100000F)	
	Dons et quêtes (21000F)			
	Redevances de l'État (3200F)			
	Recettes imprévues (70F)			
	Produit du travail des orphelines (16000F)	Produit du travail des orphelines (30000F)		Produit du travail des orphelines (34000F)
		Loyers de maisons (600F)		
		Legs (2000F)		
				Rentes (29937F)
Recettes en moins (diminutions)	Prélèvement de 10 % frappant le produit des rentes des collectivités (14189F)			
	Intérêts de fonds placés (1200F)			
Dépenses en plus (augmentations)	Contributions et assurances (650F)			
	Pain des assistés (60500F)			Pain et lait des assistés et malades (25500F)
	Secours d'urgence pour achat d'aliments (102000F)			
	Secours de chauffage (13000F)			
	Secours en numéraire (40000F)		Secours en argent (110000F)	Secours en argent : aliments, loyers, urgence (110000F)
	Colonies de vacances (10000F)			
	Vestiaire (1150F)			Aliments et vestiaire (30000F)
	Aliments (24200F)			
	Frais généraux (4300F)			Frais généraux et pharmacie (3000F)
	Récompenses (600F)			
	Allocations sur le produit du travail des orphelines (6000F)			Allocations sur le produit du travail des orphelines (13000F)
		Frais d'administration (27740F)		
		Emploi de legs (2000F)		Emploi de legs (3166F)
		Secours divers (137200F)		

		Orphelinat (29250F)		
			Pain de l'orphelinat (10000F)	
			Comestibles de l'orphelinat (10000F)	
				Traitements et salaires (26360F)
				Frais de bureau, chauffage, éclairage (5000F)
				Réparations (92000F)
				Blanchissage des malades (2000F)
				Traitements des médecins (2000F)
				Traitements des contremaîtresses (2000F)
Dépenses en moins (diminutions)	Traitements et salaires (18930F)			
	Emploi des legs (1353F)			
	Lait des malades et vieillards (26500F)			
	Secours d'apprentissage et primes de certificats (300F)			Récompenses (1700F)
	Blanchissage (3800F)			
	Dépenses imprévues (120F)			
			Pain des assistés (30000F)	

Date	Pour 1946	Pour 1947	Pour 1948	Pour 1949
Excédent de recettes	1341F	2374F	972F	628136,80F
Recettes en plus (augmentations)	Rentes (2765,30F)			
	Legs (1560F)			Legs (11F)
	Droit des pauvres (1004113,60F)		Droit des pauvres (224998,50F)	Droit des pauvres (838360,80F)
	Dons et quêtes (3004,50F)			
	Dons en nature (200F)	Dons en nature (100F)	Dons en nature (100F)	Dons en nature (100F)
	Rentes sur l'État (585F)			Rentes sur l'État sans affectation (26585F)

	Produit du travail des orphelines (19886F)		Produit du travail des orphelines (82701F)	
		Location d'une remise (2750F)		
		Emploi de legs en achat de rentes (2207,10F)	Emploi de legs en achat de rentes (1884F)	
			Loyers de maison (3000F)	
			Recettes imprévues (100F)	
Recettes en moins (diminutions)	Suppression de l'indemnité du receveur (600F)			
	Arrérage d'une fondation (939,10F)			
	Recettes diverses (1503F)			
		Titres de rentes (3732,30F)		
		Droit des pauvres (445219,10F)		
		Subvention pour la Goutte de Lait (27618F)		Goutte de Lait (28412,50F)
		Legs (146,90F)		
			Rentes sur l'État (13629F)	
			Dons et quêtes en argent (20770,50F)	Dons et quêtes en argent (16408F)
			Fondations (750F)	
				Rentes avec affectation (106,50F)
				Produit du travail des orphelines et départ d'orphelines majeures remplacées par de jeunes ouvrières (30538F)
Dépenses en plus (augmentations)	Traitements et salaires (159774F)	Traitements et salaires (273380F)	Traitements et salaires du personnel (381631F)	Traitements et salaires du personnel (397097F)
	Frais de bureau (20641F)	Frais de bureau (20228,50F)		Frais de bureau, chauffage, éclairage, cotisation à la caisse de compensation (31256F)
	Cotisation à la caisse de compensation (2439F)	Cotisation à la caisse de compensation des allocations familiales (1177F)	Cotisation à la caisse de compensation des allocations familiales (1657F)	

	Réparation et entretien des propriétés (92252F)	Réparation et entretien des propriétés et du mobilier (58675F)		
	Honoraires de l'inspecteur des travaux (3285F)	Honoraires de l'inspecteur et contributions (8582F)	Honoraires de l'inspecteur des travaux (500F)	Honoraires de l'inspecteur des travaux (606F)
	Emploi de legs (18196,30F)	Emploi de legs (2454F)	Emploi de legs (3413F)	Emploi de legs en achat de rentes (2169,20F)
	Frais occasionnés par les dons et legs (100F)	Legs (9068F)	Legs (9587F)	Legs (10979F)
	Vestiaire (46900F)	Vestiaire, pain et lait des assistés (769494F)	Vestiaire des sœurs (132000F)	Vestiaire des sœurs (132000F)
	Pain et lait (543488F)		Pain et lait des assistés, malades et vieillards (1166782F)	Pain et lait des assistés, malades et vieillards (351414F)
	Secours en argent pour achat d'aliments (97745F)	Secours en argent pour achat d'aliments (158067F)		
	Secours de chauffage et secours en numéraire (89329F)			
	Secours d'apprentissage (31500F)	Secours de loyers, apprentissage et colonies de vacances (136500F)	Secours d'apprentissage, certificats d'études (primes) et Goutte de Lait (94218F)	Secours d'apprentissage et colonies de vacances (4100F)
	Goutte de Lait (13261F)	Goutte de Lait, assistance maternelle et blanchissage (125361F)		Goutte de Lait et blanchissage (133921F)
	Blanchissage (11468F)			
	Fondations (34F)			
	Traitements des médecins de l'orphelinat (2250F)	Traitements des médecins et contremaîtresses (34140F)	Traitements des médecins et contremaîtresses (60992F)	
	Traitements des contremaîtresses (19294F)			Indemnités des sœurs et traitement de la contremaîtresse (33954F)
	Pain, viande, comestibles, boissons de l'orphelinat (107832F)	Pain, comestibles et boissons de l'orphelinat (298061F)	Pain, viande, épicerie, boissons de l'orphelinat (213249F)	Pain, viande, épicerie (113056F)
	Habillement, chauffage,	Habillement, blanchissage	Blanchissage de l'orphelinat	Blanchissage et fournitures (10882F)

	éclairage de l'orphelinat (45699F)	(30956,70F)	(20729F)	
			Chauffage et pharmacie (567220F)	
	Pharmacie, récompenses aux orphelines (15789F)	Dépenses de pharmacie et récompenses aux orphelines (7199F)	Allocations aux orphelines et récompenses (44256F)	Pharmacie, récompenses et allocations (4649F)
		Allocations aux orphelines sur le produit de leur travail (29460F)		
	Emploi de dons en nature (1300F)	Emploi de dons en nature (100F)	Emploi des dons en nature et dépenses imprévues (9510F)	
	Dépenses imprévues (1000F)	Dépenses imprévues (651F)		
			Bons de fourneau et secours de chauffage (20125F)	Bons de fourneau et secours de chauffage (15200F)
				Sécurité sociale, contributions patronales (40000F)
				Vestiaire d'assistance (7382F)
Dépenses en moins (diminutions)		Dépenses imprévues (13571,70F)		Dépenses imprévues (7715F)
			Frais de bureau, chauffage, éclairage (7922F)	Frais généraux, chauffage, éclairage (10880F)
			Réparation, entretien des propriétés et du mobilier (152134F)	Réparation, entretien des propriétés et du mobilier (178010F)
			Contributions-assurances (866F)	
			Vestiaire d'assistance (2999F)	
			Secours d'argent et secours de loyers (1721500F)	Secours d'argent et secours de loyers (1658000F)
			Colonies de vacances et blanchissage (19068F)	
			Habillement des orphelines (71740F)	Habillement (62093F)

Date	Pour 1950	Pour 1951	Pour 1952
Excédent de	Inconnu	791F	Inconnu

recettes			
Recettes en plus (augmentations)	Transformation des rentes 3 % en rentes 5 % donc participation à l'emprunt national (35380F)	Rentes sur l'État (70627F)	
	Arrérages de legs (10F)	Arrérages de legs (40F)	Legs (4944F)
	Droit des pauvres (117704F)	Droit des pauvres (469298F)	Droits sur les spectacles (181800F)
	Dons en nature (100F)		
		Subventions de la ville de Rennes pour le service de la cuisine roulante et participation des usagers (1360100F)	Subventions de Rennes pour la cuisine roulante et participation des usagers (89410F)
		Participation des caisses d'allocations familiales dans les frais de séjour des orphelines (200000F)	Participation des caisses d'allocations familiales dans les frais de séjour des orphelines (400000F)
		Goutte de Lait (19776F)	
			Dons et quêtes (143351F)
			Recettes imprévues (995F)
			Subventions municipales (650000F)
			Fondation (1069F)
			Produit du travail des orphelines car augmentation du prix de la broderie (396165F)
Recettes en moins (diminutions)	Diminution des rentes sans affectation (246F)		
	Dons et quêtes, Goutte de Lait (34951F)	Dons et quêtes (99238F)	
	Départs d'orphelines majeures remplacées par des femmes ouvrières (181901F)	Produit du travail des orphelines, car les orphelines majeures sont remplacées par de jeunes ouvrières (258394F)	
		Rentes avec affectation (67F)	
			Versement de la caisse de compensation des allocations familiales (717F)
			Recettes diverses (337435F)
Dépenses en plus (augmentations)	Traitements et salaires du personnel (404042F)	Traitements et salaires du personnel, et vestiaire des sœurs (419503F)	Traitements et salaires du personnel, et vestiaire des sœurs (717212F)
	Frais de bureau, chauffage, éclairage, cotisations à la caisse de compensation des allocations familiales	Frais de bureau, chauffage (148922F)	Frais de bureau, chauffage, éclairage, réparation, entretien des propriétés et du mobilier, contributions, assurances

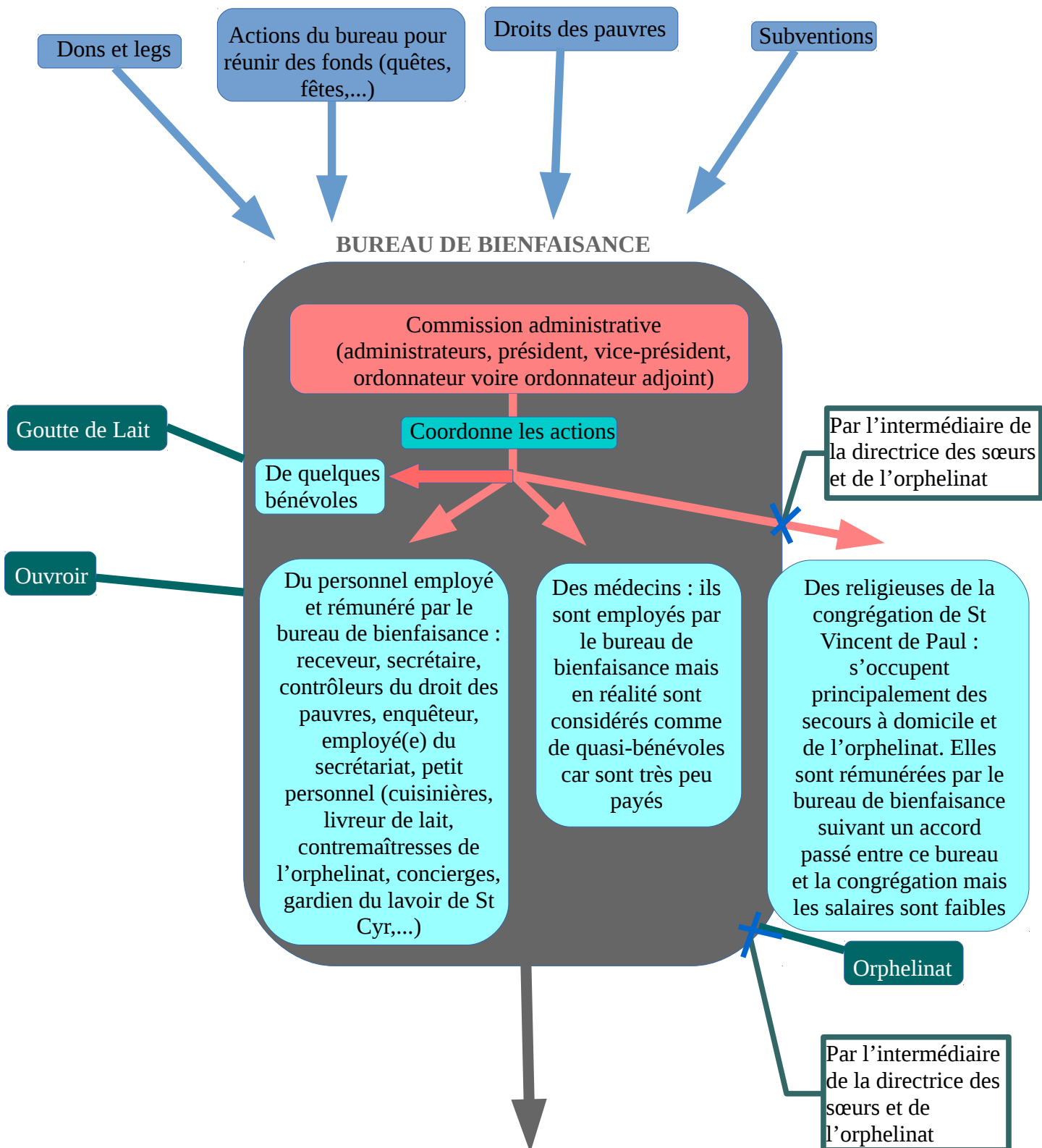
	(17140F)		(52459F)
	Honoraires de l'inspecteur des travaux (2433F)		
	Legs (15429F)		Legs (30666F)
	Vestiaire d'assistance (689F)		Vestiaire d'assistance, pain et lait des assistés, bons de fourneau (339182F)
		Pain et lait des assistés (121542F)	
	Lait aux malades et vieillards (79543F)		
	Secours d'apprentissage et primes de certificats d'études (800F)		
	Goutte de Lait, blanchissage (28591F)		
		Goutte de Lait et colonies de vacances (14439F)	Goutte de Lait et colonies de vacances (98618F)
	Traitements des contremaîtresse (25658F)		
	Pain, viande, comestibles de l'orphelinat (35085F)	Comestibles, pain, viande et blanchissage de l'orphelinat (3192F)	Comestibles et blanchissage de l'orphelinat (352914F)
	Habillement et blanchissage de l'orphelinat (66326F)		
	Frais généraux, chauffage, éclairage de l'orphelinat (31130F)	Habillement et frais généraux de l'orphelinat (23376F)	Habillement, fournitures d'atelier, chauffage, éclairage, frais généraux, pharmacie de l'orphelinat (413930F)
		Pensions et rentes (15546F)	
		Service de la cuisine roulante (1360100F)	Service de la cuisine roulante, frais de personnel, approvisionnement, frais généraux (328909F)
			Secours en argent pour les loyers et les urgences (31400F)
			Dépenses imprévues (6820F)
			Gratifications et récompenses (34007F)
			Allocations aux orphelines sur le produit de leur travail et dépenses imprévues de l'orphelinat (259110F)
Dépenses en moins (diminutions)	Réparation et entretien des propriétés et du mobilier (175588F)		
	Diminution des rentes (3039F)		Pensions et rentes (6321F)
	Pain des assistés et vieillards (284296F)		
	Secours d'argent et de loyers (394750F)	Secours d'argent pour les loyers et les urgences (328800F)	

	Colonies de vacances (13700F)		
	Allocations aux orphelines (48088F)	Allocations des orphelines sur le produit de leur travail (730F)	
		Dépenses imprévues (177F)	
		Fournitures d'atelier pour les orphelines (3402F)	

Date	Pour 1953	Pour 1954
Excédent de recettes	Inconnu	Inconnu
Recettes en plus (augmentations)	Loyers des maisons (43500F)	Loyers de maisons (24000F)
	Rentes avec affectation et sans affectation (6F)	Rentes (560F)
	Legs (39234F)	Legs (9952F)
	Subventions municipales (1700000F)	Subvention municipale (400000F)
	Droits sur les spectacles (5538980F)	Droits sur les spectacles (692478F)
	Dons et quêtes (115128F)	Dons et quêtes (72653F)
	Subventions de la ville de Rennes pour le service de la cuisine roulante et participation des usagers (1479955F)	Subvention de la ville de Rennes pour le service de la cuisine roulante et participation des usagers (301445F)
		Subvention municipale à l'orphelinat (600000F)
		Participation des caisses d'allocations familiales dans les frais de séjour des orphelines (2159F)
	Versement de la caisse de compensation des allocations familiales (6387F)	
	Recettes diverses (1001F)	
Recettes en moins (diminutions)	Recettes imprévues (14109F)	Recettes imprévues (1044F)
		Versement de la caisse de compensation des allocations familiales (6131F)
	Produit du travail des orphelines (4735F)	Produit du travail des orphelines (178865F)
	Participation des caisses d'allocations familiales dans les frais de séjour des orphelines (96018F)	
	Fondations (44F)	
	Goutte de Lait, assistance maternelle (6999F)	
Dépenses en plus (augmentations)	Traitements et salaires du personnel, et vestiaire des sœurs (833458F)	Traitements et salaires du personnel et vestiaire des sœurs (335900F)
	Frais occasionnés par les dons et legs (70480F)	Secours divers, frais occasionnés par les dons et legs (129465F)

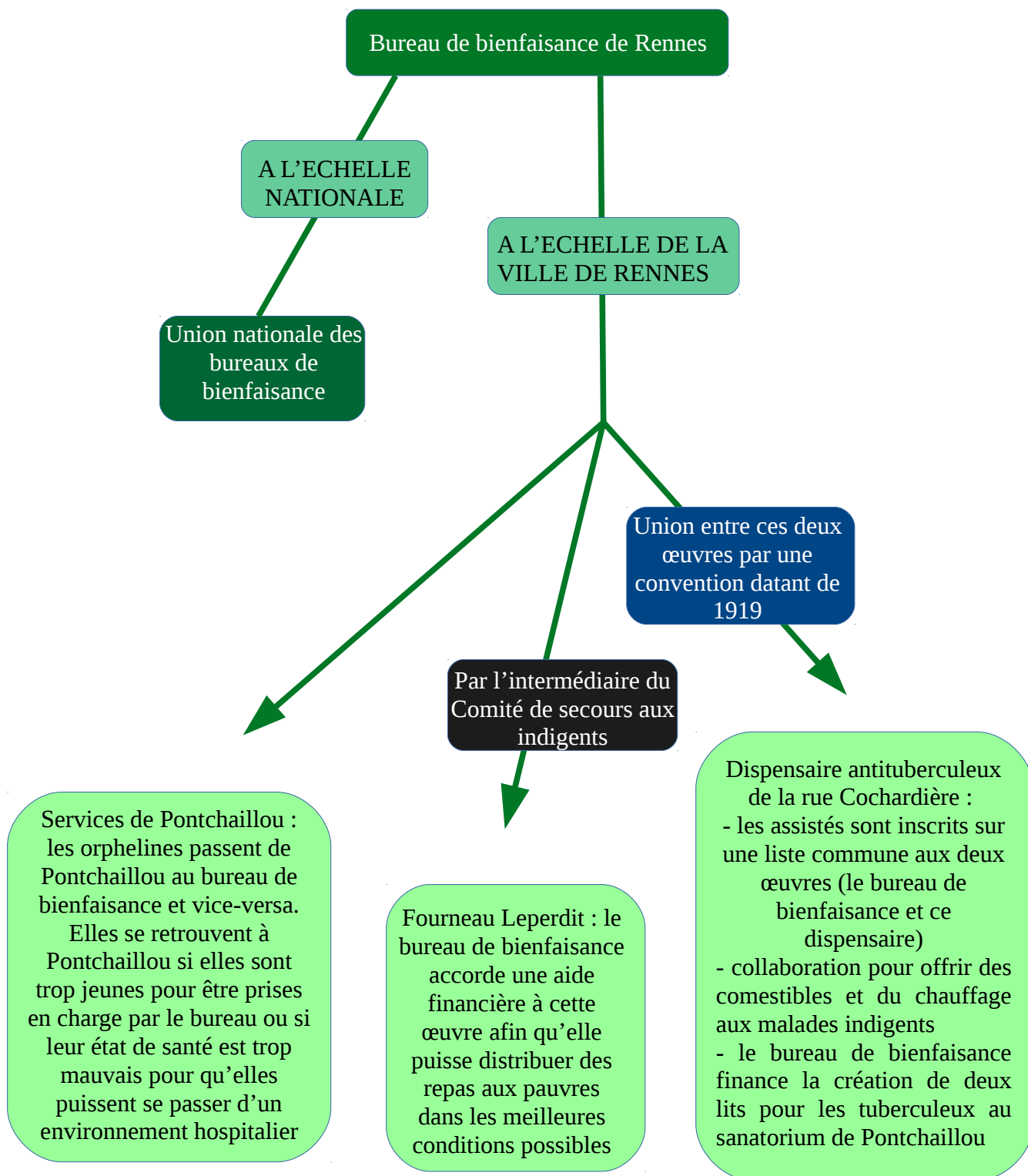
		Secours en argent et bons de fourneau (284000F)
	Service de la cuisine roulante, frais de personnel, approvisionnement, frais généraux (1100044F)	Service de la cuisine roulante, frais de personnel, approvisionnement et frais généraux (720614F)
	Goutte de Lait et colonies de vacances (64464F)	Colonies de vacances, Goutte de Lait, dépenses imprévues (138567F)
		Vestiaire des sœurs (12000F)
	Comestibles et blanchissage de l'orphelinat (533040F)	Comestibles et blanchissage du linge de l'orphelinat (389650F)
	Habillement, fournitures d'atelier, chauffage, éclairage, frais généraux, pharmacie de l'orphelinat (618627F)	Habillement, fournitures d'atelier, frais généraux, chauffage, éclairage et pharmacie de l'orphelinat (85050F)
	Gratifications et récompenses (26008F)	Gratifications, récompenses et fournitures scolaires (60000F)
	Allocations aux orphelines sur le produit de leur travail et dépenses imprévues de l'orphelinat (84650F)	Allocation scolaire aux orphelines sur le produit de leur travail et dépenses imprévues (81900F)
	Frais de bureau, chauffage, éclairage, réparation, entretien des propriétés, contributions, assurances (939440F)	
	Vestiaire d'assistance, pain et lait des assistés et vieillards, secours en argent, bons de fourneau (604437F)	
	Dépenses imprévues (2851F)	
Dépenses en moins (diminutions)		Frais de bureau, chauffage, éclairage, réparation et entretien des propriétés, contributions et assurances (1050288F)
	Pensions et rentes à charge, rentes pour l'entretien de tombes (10190F)	Pensions et rentes à charge, rentes pour l'entretien des tombes (10196F)
		Vestiaire d'assistance, pain et lait des assistés et vieillards (299710F)
	Secours de loyers (236600F)	Secours de loyers et secours de chauffage (334900F)

II – Fonctionnement interne du bureau de bienfaisance de Rennes

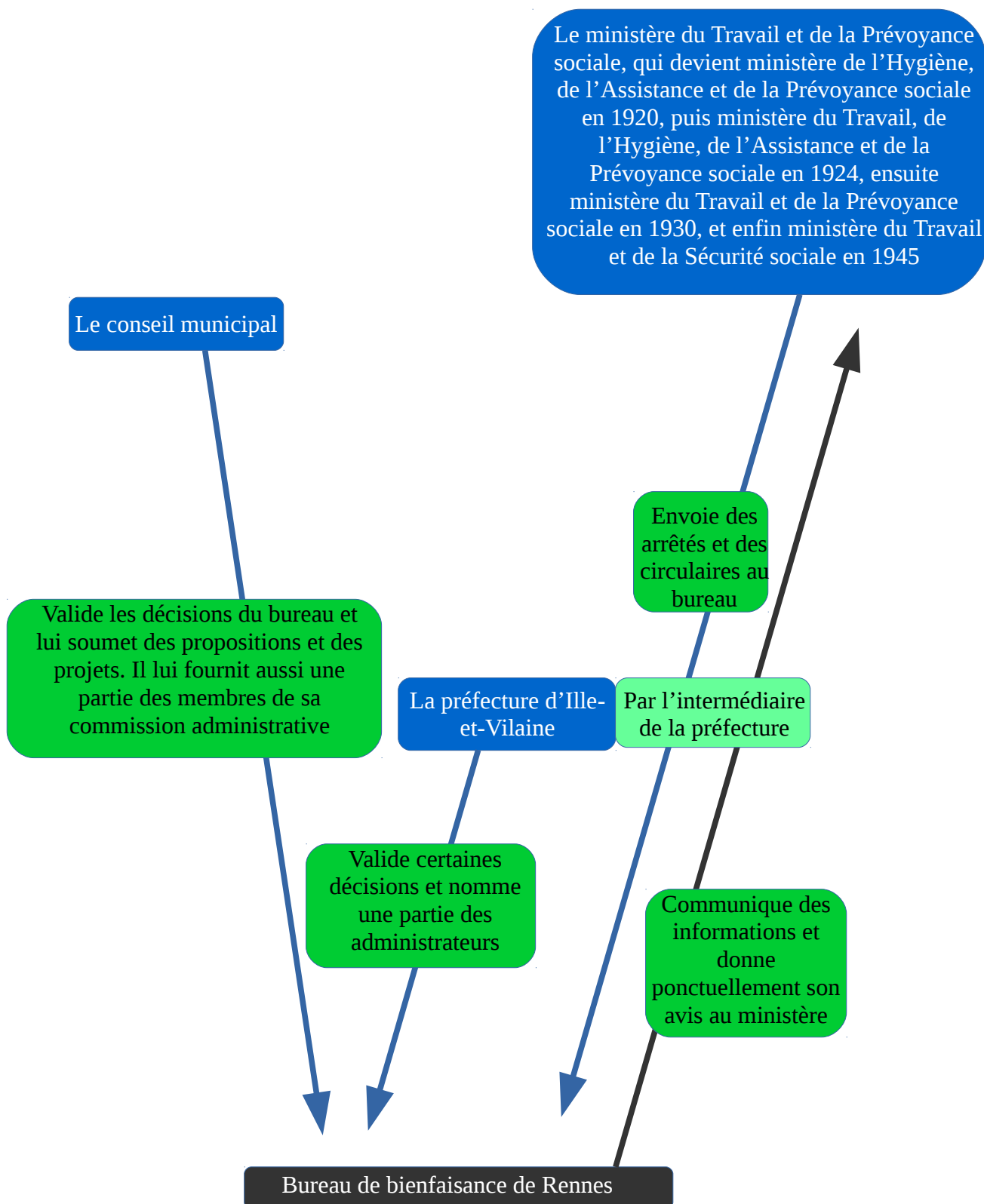


Pour les orphelines, les indigents, les veuves, les convalescents, les tuberculeux, les apprentis pauvres et méritants, les enfants d'indigents, les mères pauvres, les vieillards, les infirmes,...

III- Principales collaborations du bureau de bienfaisance de Rennes avec d'autres œuvres et organismes dans l'entre-deux-guerres



IV- Rapports du bureau de bienfaisance de Rennes avec ses autorités supérieures entre 1919 et 1953



V – Orphelines quittant l'orphelinat avant leur majorité

Date	23 mars 1920	27 avril 1920	6 juillet 1920	20 septembre 1921
Personne venant récupérer les enfants	Père	Père	Non précisée	Père
Cause de la sortie des enfants	La situation du père s'est améliorée après sa démobilisation	La situation du père s'est stabilisée après sa démobilisation	Non précisée	Non précisée
Nombre d'enfants	1	1	1	1

Date	24 octobre 1922	18 janvier 1924	10 juillet 1925
Personne venant récupérer les enfants	Un homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Père	Père
Cause de la sortie des enfants	Le tuteur touche une pension car elles sont pupilles de la nation, donc les conditions ne sont pas remplies pour être admises à l'orphelinat	Il peut désormais pourvoir à ses besoins et « lui faire une situation pour l'avenir »	Inconnue
Nombre d'enfants	2 sœurs	1	1

Date	1er avril 1927	15 avril 1927
Personne venant récupérer les enfants	Mère	Père
Cause de la sortie des enfants	Les enfants font preuve de conduite mauvaise et on été repérées par les directrices de l'orphelinat et de l'école publique	Pour éviter que ce soit le subrogé tuteur qui se charge lui-même d'élever les enfants placés à l'orphelinat temporairement
Nombre d'enfants	2 sœurs	2 sœurs

Date	3 avril 1931	28 mai 1934	22 juin 1934	4 avril 1941
Personne venant récupérer les enfants	Père	Mère	Mère	Tuteur
Cause de la sortie des enfants	Le père s'est remarié, et c'est un soulagement pour l'orphelinat car l'enfant était têtue et bornée	La mère est dans une situation pécuniaire meilleure	Non précisée	Non précisée
Nombre d'enfants	1	1	1	1

Date	18 décembre 1942	20 août 1943	18 avril 1945	25 avril 1945	30 mars 1949
Personne venant récupérer les enfants	Son tuteur, seul représentant légal de la famille	Son tuteur	Son tuteur	Son tuteur	Non précisée
Cause de la sortie des enfants	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Déchéance de la puissance paternelle, donc l'enfant dépend de l'assistance à l'enfance et sera placée dans une famille
Nombre d'enfants	1	1	1	1	1

Date	22 juin 1949	14 septembre 1949	14 janvier 1953
Personne venant récupérer les enfants	Mère	Grand-mère	Père
Cause de la sortie des enfants	L'enfant est déficiente, a du mal à se faire comprendre et à travailler, sa place n'est plus à l'orphelinat	Non précisée	Pour des raisons de convenances personnelles, le père veut reprendre sa fille qui serait susceptible de lui rendre des services ménagers
Nombre d'enfants	1	1	1

Date	29 avril 1953	4 novembre 1953
Personne venant récupérer les enfants	Mère	Mère
Cause de la sortie des enfants	L'enfant doit être retirée de l'orphelinat car est atteinte d'une « débilite mentale éducable »	Non précisée
Nombre d'enfants	1	1

VI – Nombre d'indigents inscrits au bureau de bienfaisance*

Année	1914	1918	1924	1926	1927	1929	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1943
Total	4047	2791	1961					1481	1567	1677	1693	1708	1967	
Ménages	1102	839	622				558		526	550	595			
Hommes	503		151											
Femmes	1152		597											
Enfants	2392		1213											
Vieillards				74										
Enfants admis à la Goutte de Lait				58	71				40	52				14
Vieillards touchant l'assistance				110	176									
Orphelines						36	42	42		36			43	

*ce tableau ne mentionne pas l'ensemble des années étudiées mais se focalise sur celles pour lesquelles des chiffres étaient présents dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance. L'absence de certaines informations a aussi pour conséquences les cases vides de ce tableau.

VII – Apport annuel du droit des pauvres au bureau de bienfaisance*

1913	1919	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1938	1946	1947
8000F	80000F	125700F	136070F	144713F	158075F	183730F	221560F	500000F	297156F	372156F

*ce tableau ne mentionne que les années pour lesquelles des chiffres étaient présents dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance.

VIII - Répartition des secours d'apprentissage*

	Garçons	Filles	Total	Emploi des filles	Somme
1919	9	2	11	Inconnu	Entre 75 et 100F
1920	7	5	12	4 à l'imprimerie Oberthür, 1 inconnu	Entre 50 et 100F
1921	2	4	6	Inconnu	Inconnue
1922	20	5	25	4 à l'imprimerie Oberthür, 1 inconnu	Inconnue
1923	31	3	34	2 à l'imprimerie Oberthür, 1 à l'atelier de couture	Inconnue
1925	43	5	48	A l'imprimerie Oberthür ou dans « divers »	Inconnue
1926	40	7	47	Inconnu	Inconnue
1934	12	16	28	Inconnu	Inconnue
1935	Nombre inconnu	Nombre inconnu	18	Inconnu	Inconnue
1942	15	7	25 (car 3 enfants dont le sexe n'est pas précisé)	Inconnu	Entre 189F et 250F
1943	13	11	24	Inconnu	Inconnue
1945	13	7	20	Inconnu	Entre 200 et 500F
1948	Nombre inconnu	Nombre inconnu	34	Inconnu	Entre 200 et 500F

*ce tableau ne mentionne que les années pour lesquelles des chiffres étaient présents dans le registre de délibérations du bureau de bienfaisance.

IX - Termes utilisés pour désigner le personnel et des administrateurs du bureau de bienfaisance lors de différentes occasions

Nom et fonction	Contremaîtresse	Docteur de la Goutte de Lait	Contremaîtresse	Mme Duval concierge
Sexe	Féminin	Masculin	Féminin	Féminin
Date	1920	1920	1921	1922
Occasion	Arrivée	Départ	Départ	Arrivée
Qualités de la personne	-	-	-	Méritante : veuve avec 2 enfants de 15 et 11 ans, sans fortune, a l'assistance médicale gratuite et bénéficie des secours du bureau de bienfaisance
Réactions de la commission	-	Exprime ses vifs remerciements et sa gratitude	-	-

Nom et fonction	M. Aloyer secrétaire	Contremaîtresse	Melle Hardy contremaîtresse	M. Maniez administrateur	M. Dréno administrateur
Sexe	Masculin	Féminin	Féminin	Masculin	Masculin
Date	1922	1923	1923	1923	1923
Occasion	Augmentation	Départ	Arrivée	Décès	Arrivée

	de salaire				
Qualités de la personne	Parfaite correction	-	-	Apportant le plus grand zèle et le plus absolu dévouement au service des pauvres	Éminents services rendus pendant la guerre
	Dévouement			Grande connaissance de la classe ouvrière	Services rendus aux diverses organisations, secours mutuels et autres
	Complaisance envers les indigents				
	Zèle et tact				
Réactions de la commission	Elle adresse ses sympathies et ses félicitations	-	-	-	Elle le félicite pour sa nomination

Nom et fonction	M. Janvier maire et président du bureau	M. Dottin vice-président du bureau	M. Dottin vice-président du bureau	Sœur
Sexe	Masculin	Masculin	Masculin	Féminin
Date	1923	1923	1923	1924
Occasion	Décès	Renouvellement de ses pouvoirs	Modifications apportées au règlement modèle du conseil supérieur de l'Assistance publique	Départ
Qualités de la personne	-	-	Sait faire preuve de clarté et de précision	-
Réaction de la commission	Exprime son émotion et de vifs regrets causés par cette disparition si prompte	Félicitations	Vifs remerciements	-
	Décision de lui offrir des fleurs au nom du bureau			

Nom et fonction	Fille de cuisine	Melle Delamarre servante de lait	M. Aloyer receveur	Contremaîtresse
Sexe	Féminin	Féminin	Masculin	Féminin
Date	1924	1924	1924	1924
Occasion	Départ	Départ	Augmentation de son traitement	Arrivée
Qualités de la personne	-	-	Capable d'assurer le service du bureau et du contrôle du droit des pauvres avec le minimum de personnel possible	Recommandée par la supérieure de l'orphelinat de Lamballe
			Dévouement	
			Zèle	
Réaction de la commission	-	-	-	-

Nom et fonction	Fille de cuisine	Servante de lait	M. Malapert ordonnateur	M. Leray docteur du bureau	M. Gonnon administrateur
Sexe	Féminin	Féminin	Masculin	Masculin	Masculin
Date	1924	1924	1924	1925	1925
Occasion	Arrivée	Arrivée	Renouvellement de ses pouvoirs	Départ	Arrivée
Qualités de la personne	-	-	-	Haute compétence	
				Inlassable dévouement	
				Les mères de la Goutte de Lait se rappellent son nom avec reconnaissance voyant leurs enfants si beaux et si forts	
				Extrême bonté envers les malheureux	
Réaction de la commission	-	-	Félicitations	Exprime ses regrets causés par son départ, et le souvenir qu'elle va garder de ce bon et dévoué collègue	Souhaite la bienvenue

Nom et fonction	M. Grécet administrateur	Fille de cuisine	Fille de cuisine	Mme Legros, administrateur	Contrôleurs du droit des pauvres	M. Aloyer receveur
Sexe	Masculin	Féminin	Féminin	Féminin	Masculins	Masculin
Date	1925	1925	1925	1925	1925	1925
Occasion	Arrivée	Départ	Arrivée	Arrivée	Discours pour les remercier	Départ
Qualités de la personne	-	-	Les renseignements pris sur elle sont excellents	-	Produisent un excellent résultat	Bon, doux, complaisant avec les pauvres qui l'ont aimé
					Zèle et dévouement	Chef de service modèle
					Collaborateurs honnêtes et consciencieux	Plus observateur des intérêts du bureau que des siens
					Ils donnent sans compter leur activité pour les pauvres	Vie de labeur
						Honnête et laborieux
Réaction de la commission	Souhaite la bienvenue	-	-	Souhaite la bienvenue	Remercie	-

Nom et fonction	Maire	M. Malapert ordonnateur	Contremaîtresse	Sœur Etienne directrice de l'orphelinat
Sexe	Masculin	Masculin	Féminin	Féminin
Date	1925	1925	1927	1928

Occasion	Pour la mise en place d'un nouveau programme du bureau	Pour la mise en place d'un nouveau programme du bureau	Départ pour raisons de santé	Départ
Qualités de la personne	Excellent maire dont le cœur est si bon	Dévouement	A rendu de dévoués services au bureau pendant 12 ans	-
	Qui se donne à toutes les œuvres de bienfaisance	Clarté et précision dans la présentation de son compte d'administration		
Réaction de la commission	-	Chaleureux remerciements	Elle lui accorde une gratification de 100F	-

Nom et fonction	M. Lemaistre administrateur	Concierge du lavoir de St-Cyr	M. Brevet administrateur	M. Ody enquêteur
Sexe	Masculin	Féminin	Masculin	Masculin
Date	1928	1928	1929	1931
Occasion	Arrivée	Arrivée	Arrivée	S'est cassé le col du fémur
Qualités de la personne	Connu pour ses sentiments de bonté et de charité	-	-	A rendu d'excellents services pendant 34 années
	Compétence			
	Don d'observation			
	Assiduité remarquable			
Réaction de la commission	-	La commission « accepte » cette nouvelle concierge	La commission lui adresse l'hommage de sa sympathie	La commission lui maintient son traitement entier pendant 3 mois

Nom et fonction	Infirmière visiteuse	Mlle Blandeau employée du secrétariat	Maire	M. Arthuis administrateur
Sexe	Féminin	Féminin	Masculin	Masculin
Date	1931	1932	1932	1932
Occasion	Arrivée	Arrivée	Élu sénateur	Décès
Qualités de la personne	A été directrice du dispensaire antituberculeux de la Croix Rouge pendant 8 ans	-	-	A apporté le plus grand zèle et le plus grand dévouement au service des pauvres
				Homme au grand cœur
				Attaché à l'amélioration du sort des vieillards et des femmes seules avec enfants
Réactions de la commission	-	-	Félicitations très vives et très respectueuses	-

Nom et fonction	M. Le Clainche administrateur	M. Trévet administrateur	M. Saillard employé temporaire au secrétariat	Henri Paris employé du secrétariat	M. Thépault administrateur
Sexe	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin
Date	1933	1933	1933	1933	1933
Occasion	Arrivée	Départ	Départ	Arrivée	Arrivée
Qualités de la personne	-	-	A rendu de bons et loyaux services	Possède une solide instruction primaire	A toujours prouvé sa sollicitude envers l'enfance
					Réputation de droiture et de dévouement
Réactions de la commission	Lui souhaite la bienvenue	Lui souhaite de belles et heureuses années	Remerciements	-	Est certaine de collaborer avec lui en toute amitié
					Meilleurs souhaits de bienvenue

Nom et fonction	M. Busnel administrateur	M. Chateau maire	Marie Thibault orpheline	M. Thoraval administrateur	Mme Baderot directrice bénévole du vestiaire de la Goutte de Lait
Sexe	Masculin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Date	1935	1935	1936	1938	1938
Occasion	Arrivée	Arrivée	Départ	Arrivée	A reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique
Qualités de la personne	-	Homme d'action et de cœur	-	-	A du mérite
Réactions de la commission	Lui souhaite la bienvenue	-	Lui adresse les meilleurs conseils pour le rôle qu'elle aura désormais à remplir dans la vie	Lui souhaite la bienvenue	Dit quelques mots et porte un toast en son honneur
			L'assure de son bienveillant appui en cas de besoin		

Nom, fonction	Mlle Phoyen chargée de la consultation de nourrissons en collaboration avec le docteur	Mme Nicol administrateur	M. Brevet administrateur	Mme Legros administrateur	M. Paris agent-enquêteur
Sexe	Féminin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Date	1938	1938	1938	1938	1939
Occasion	A reçu les palmes académiques	Arrivée	Décès	Décès	Titularisation
Qualités de la personne	A du mérite	Saluée et complimentée par le préfet	Activité et compétence	Activité et compétence	Dévouement absolu

			Grandes qualités	Grandes qualités	Assure une tâche particulièrement lourde
Réactions de la commission	Dit quelques mots et porte un toast en son honneur	-	Pensée de gratitude et hommage rendu	Pensée de gratitude et hommage rendu	Lui témoigne sa sollicitude

Nom, fonction	Mme Laurent, administrateur	M. Thoraval, administrateur
Sexe	Féminin	Masculin
Date	1941	1941
Occasion	Arrivée	Renouvellement de son mandat
Qualités de la personne	Femme de bonté et de dévouement	Expérimenté
		A des facultés d'adaptation
		Excellent collaborateur
		Très assidu aux réunions
		Apporte dans la discussion un bon sens pratique, un esprit d'équité, le tout relevé d'une pointe d'humour qui ne messied point à la gravité de leurs réunions
Réactions de la commission	Lui souhaite la bienvenue	Le félicite
	Lui fait des compliments	
	Le maire lui témoigne son affectueuse sympathie et évoque la mémoire de son mari qui fut pour lui un grand ami et dit-il l'auteur de la situation qu'il occupe aujourd'hui	

Nom, fonction	Concierge du lavoir de St Cyr	Sœur Chaigneau, directrice	M. Urien, administrateur	Mme Bobet, concierge
Sexe	Féminin	Féminin	Masculin	Féminin
Date	1942	1944	1944	1947
Occasion	Arrivée	Décès	Arrivée	Arrivée
Qualités de la personne	-	-	Ancien inspecteur des bâtiments communaux doté d'une très grande expérience des questions administratives	Offre au point de vue moralité et travail toutes garanties
Réactions de la commission	-	Lui adresse un souvenir ému	-	-

Nom, profession	M. Troprès, receveur	M. Thépault
Sexe	Masculin	Masculin
Date	1947	1947
Occasion	Augmentation de salaire	Démission pour des raisons de santé

Qualités de la personne	Dévoué	-
	Laisse son bureau ouvert en dehors des heures obligatoires pour conseiller les malheureux du bureau	
	A évité de nombreuses difficultés avec le public ou autres organisations	
	Travaille beaucoup	
	Connaît bien les textes	
Réactions de la commission	-	Regrette vivement le départ prématuré de son vice-président

Nom, profession	Sœur Claire	Mme la Supérieure des sœurs
Sexe	Féminin	Féminin
Date	1948	17 juin 1953
Occasion	Décès	Décès
Qualités de la personne	Attachée au service du bureau de bienfaisance depuis trente ans en qualité de sœur visiteuse de quartier	-
Réactions de la commission	Un délégation de la commission assistera aux obsèques	Évoque la mémoire de Mme la Supérieure

X - Salaire du personnel du bureau de bienfaisance*

	Contrôleurs du droit des pauvres	Servante de lait	Contremaîtresses	Garçon du lavoir	Concierge	Blanchisseuses
1919	90F/mois	30F/mois (et nourrie, logée, blanchie)				4F/jour
1920	120F/mois					4,5F/jour
1921	150F/mois		20F/mois			
1922				150F/mois	90F (et logée, chauffée, éclairée), puis 100F/mois	
1923						6F/jour
1925					130F/mois	7F/jour
1926						1,25F/heure
1929						12F/jour
1930						13F/jour
1937						16F/jour
1940						18F/jour
1941				100F/		24F/jour

				mois		
1946						15F/heure
1949						45F/heure
1950						50F/heure

	Sœurs	Employé(e) au secrétariat	Docteur de la Goutte de Lait et de l'orphelinat	Enquêteur	Gestionnaire de la cuisine roulante
1920		280F/mois			
1921			600F/mois		
1924	988F/an				
1925	1600F/an		600F/an		
1927	1900F/an				
1928	2400F/an	600F/an			
1931	3000F/an				
1940		25F/jour			
1941		28F/jour			
1942				10200F/an	
1944		60000F/an			
1945		60000F/an		1100F/mois	
1946		60000F/an	4000F/an	1200F/mois	
1947		66000F/an			
1950		297000/an			
1951					16929F/mois

* les années qui ne sont pas présentes dans ce tableaux sont celles pour lesquelles les données n'étaient pas précisées dans les sources étudiées.

XI - Arrivées d'orphelines à l'orphelinat du Griffon

Nombre d'enfants	1	1	1	1
Date	18 février 1919	21 mars 1919	20 juillet 1920	12 juillet 1921
Déposant	Père	Père	Homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Père
Situation des parents	Aucune information sur la mère. Le père a suffisamment de « gain » pour s'occuper de la grande sœur qui est donc refusée à l'orphelinat.	Mère décédée. Père avec 4 enfants et un salaire de 12F/mois.	Décédés.	Mère décédée. Père hospitalisé.

Nombre d'enfants	1	1	1	1
Date	25 juillet 1922	12 septembre 1922	23 janvier	29 mai 1923

			1923	
Déposant	Un homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Père	Mère	Père
Situation des parents	Décédés.	Aucune information sur la mère. Père seul avec 3 enfants, ne peut subvenir à leurs besoins.	Père décédé. Mère seule et sans ressources.	Mère décédée. Père malade avec 3 enfants.

Nombre d'enfants	1	1	3	1
Date	20 juillet 1923	21 septembre 1923	12 octobre 1923	28 décembre 1923
Déposant	Père	Père	Frère aîné	Père
Situation des parents	Inconnue	Mère décédée. Père sans ressources.	Parents décédés. Frère aîné dans l'incapacité de subvenir aux besoins de ses 3 sœurs et de son jeune frère.	Inconnue

Nombre d'enfants	1	1	2	1	1
Date	11 avril 1924	12 décembre 1924	13 mars 1925	13 mars 1925	22 janvier 1926
Déposant	Père	Un homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Inconnu	Inconnu	Cousine
Situation des parents	Aucune information sur la mère. Père malade avec 4 enfants.	Décédés.	Aucune information sur la mère. Père décédé.	Décédés.	Aucune information sur les parents. Mais la cousine est veuve et mère de 2 enfants.

Nombre d'enfants	1	2	1
Date	24 septembre 1926	11 mars 1927	12 avril 1929
Déposant	Père	Mère	Demi-sœur
Situation des parents	Mère décédée. Père qui ne peut pas s'occuper de sa fille à cause de son métier. Doit donc verser mensuellement une somme au bureau qui sera utilisée pour des voyages ou distractions pour les orphelines	Père décédé. Mère seule avec 4 jeunes enfants.	Mère décédée, père hospitalisé.

Nombre d'enfants	1	1	1	1	1
Date	10 mai 1929	29 novembre 1929	9 janvier 1931	3 avril 1931	13 janvier 1933
Déposant	Père	Oncle	Membre de l'association des Dames de la Providence	Membre du dispensaire	Inconnu
Situation des parents	Mère décédée. Père hospitalisé pour des lésions au cerveau.	Décédés.	Mère décédée, père qui a abandonné sa fille et a été déchu de ses droits paternels.	Décédés.	Père décédé, mère à l'asile d'aliénés de St-Méen.

Nombre d'enfants	1	1	1	2	1
Date	24 février 1933	3 mars 1933	22 juin 1934	7 septembre 1934	31 janvier 1936
Déposant	Inconnu	Mère	Une femme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Inconnu	Inconnu
Situation des parents	Père décédé, mère dirigée vers un sanatorium.	Père décédé, mère seule avec 3 enfants.	Décédés.	Décédés, et le reste de leur famille est dans l'indigence.	Inconnue

Nombre d'enfants	1	1	3 sœurs	1	2
Date	20 mars 1936	10 avril 1936	26 novembre 1936	22 janvier 1937	26 février 1937
Déposant	Oncle lui-même chargé de famille	Inconnu	Père	Mère	Père
Situation des parents	Décédés.	Mère décédée en laissant 5 enfants.	Mère décédée. Père seul avec 4 enfants, il travaille donc devra déposer 90F/mois à l'orphelinat pour ses filles.	Mère célibataire mourante à l'Hôtel-Dieu.	Inconnue

Nombre d'enfants	1	2 sœurs	1	1
Date	2 juillet 1937	18 février 1938	13 octobre 1939	13 mars 1942
Déposant	Un homme qui s'en occupe (hors lien familiaux)	Père	Père	Tante
Situation des parents	Inconnue	Mère décédée, père hospitalisé.	Mère décédée, père seul avec 5 enfants.	Père décédé, mère déchue de ses droits, tante qui est sa tutrice ne peut s'en occuper.

Nombre d'enfants	2 sœurs	1	1	1
Date	22 mai 1942	19 juin 42	21 août 1942	8 janvier 1943
Déposant	Un homme qui s'en occupe (hors lien familiaux)	Un homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)	Oncle et tante	Un homme qui s'en occupe (hors liens familiaux)
Situation des parents	Parents décédés.	Père décédé, mère sur le point d'être déchue de ses droits, deux sœurs soignées au préventorium de Pontchaillou.	Inconnue	Inconnue

Nombre d'enfants	2 sœurs	1	1	1	1	1	1
Date	18 juin 1943	5 décembre 1945	31 juillet 1946	25 septembre 1946	16 octobre 1946	22 janvier 1947	26 février 1947
Déposant	Maire de St Aubier du Cormier	Oncle	Frère	Femme chez laquelle sa mère est bonne	Mère	Mère	Grand-mère
Situation des parents	Parents décédés.	Inconnue	Inconnue	Mère atteinte d'une grande infirmité.	Inconnue	Père décédé.	Les parents ont abandonné l'enfant à sa grand-mère, mais celle-ci est malade et âgée.

Nombre d'enfants	1	1	1
Date	11 juin 1947	31 mars 1948	25 août 1948
Déposant	Père	Père	Père
Situation des parents	La mère a abandonné sa famille. Le père, ancien prisonnier de guerre se trouve avec cette enfant et deux garçons à charge.	Le père est manœuvre, veuf avec deux enfants à charge.	Le père est manœuvre, veuf avec cinq enfants à charge.

Nombre d'enfants	1	1	1
Date	8 septembre 1948	15 décembre 1948	2 février 1949
Déposant	Père	Grand-mère	Mère
Situation des parents	Le père manœuvre, veuf avec deux enfants.	Le père est inconnu, la mère a abandonné sa fille. La grand-mère veuve, âgée et malade ne peut plus s'en occuper.	La mère est femme de ménage, a du mal à s'occuper de sa fille, ne peut plus payer les frais de nourrice.

Nombre d'enfants	1	1	1	1
Date	16 mars 1949	19 octobre 1949	12 juillet 1950	2 août 1950
Déposant	Père	Père	Inconnu	Père
Situation des parents	Mère décédée, père détenu en maison d'arrêt.	Père, mécanicien linotypiste à <i>Ouest France</i> est veuf avec 5 enfants.	Mère décédée.	Mère décédée, père qui travaille jour et nuit, donc qui ne peut pas s'occuper de l'enfant.

Nombre d'enfants	1	1	1	1	1	1	1	1
Date	27 juin 1951	23 janvier 1952	7 mai 1952	22 octobre 1952	14 janvier 1953	8 avril 1953	8 juillet 1953	22 juillet 1953
Déposant	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Père	Mère	Mère	Grand-mère	Père
Situation des parents	Inconnue	Décédés.	Décédés.	Mère décédée.	Inconnue	Inconnue	Décédés, sœur à l'orphelinat.	Mère décédée.

XII - Dons et legs pour le bureau de bienfaisance

Nom, profession	M. Donatien (par l'intermédiaire du conseil municipal)	M. Delamaison	Mme Chrétienne	Une femme sans profession
Somme	4158, 87F	20000F	4000F	1000F et 400F/an
Pour quelle utilisation ?	Pour le bureau de bienfaisance et l'orphelinat.	10000F pour le bureau de bienfaisance et 10000F pour la Goutte de Lait.	Inconnue	200F/an pour une toilette en mousseline blanche, jolie et de la plus grande simplicité de 2 jeunes filles de la paroisse St Sauveur, choisies par le curé, méritantes, pieuses et ayant une bonne tenue, pour leur première communion. 200F/an pour nettoyer son tombeau. 1000F pour la Goutte de Lait.
Don ou legs	Legs	Legs	Legs	Legs
Sexe du donateur	Masculin	Masculin	Féminin	Féminin
Situation familiale	Inconnue	Célibataire	Inconnue	Veuve
Année	1919	1919	1920	1921

Nom, profession	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Mme Delarue	Inconnu
Somme	500F	Inconnue	10000F	9000F	3000F
Pour quelle utilisation ?	Non précisée	Pour 12 orphelines	Pour entretenir des tombeaux dont le sien au cimetière du Nord.	Entretenir la chapelle funéraire où son enterrés son mari et ses deux fils. Et le surplus pour les pauvres de la ville.	Pour les pauvres de Rennes.
Don ou legs	Legs	Legs	Legs	Don	Legs
Sexe du donateur	Féminin	Inconnu	Féminin	Féminin	Féminin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Célibataire	Veuve	Veuve
Année	1921	1922	1923	1924	1925

Nom, profession	Trésorier-payeur général d'Ille-et-Vilaine		Président du cercle militaire	Conseiller général	Mme Delarue
Somme	Inconnue		100F	3000F	2000F
Pour quelle utilisation ?	Pour envoyer les enfants pauvres aux colonies de vacances des écoles publiques de Rennes.		Pour les pauvres.	Pour les familles nécessiteuses pour Noël et le nouvel an.	Pour les pauvres.
Don ou legs	Don		Don	Don	Don
Sexe du donateur	Masculin		Masculin	Masculin	Féminin
Situation familiale	Inconnue		Inconnue	Inconnue	Veuve
Année	1925		1927	1928	1929

Nom, profession	Syndicat des marchands forains	Caisse d'épargne de Rennes	Banque de France	M. Morice	Inconnu
Somme	300F	1000F	1000F	300F	Inconnue

Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Inconnue	Inconnue	150F pour les pauvres, 150F pour la Goutte de Lait.	Pour qu'il puisse avoir droit à un enterrement de 3 ^{ème} classe, à un bon cercueil et à l'entretien de sa tombe.
Don ou legs	Don	Don	Don	Don	Legs
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Masculin	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Célibataire
Année	1929	1930	1930	1930	1930

Nom, profession	Comité de la Fête des fleurs	Association des boulistes lyonnais	Gagnants de l'épreuve motocycliste organisée par <i>le Nouvelliste de Bretagne</i> à l'occasion du raid hippique	Un conférencier
Somme	400F	100F	Leur prix soit 250F	50F
Pour quelle utilisation ?	Pour organiser une promenade des orphelines au Mont-St-Michel.	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Don ou legs	Don	Don	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Masculin	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1930	1930	1930	1930

Nom, profession	Anonyme	Anonyme	M. Guitton
Somme	225F	Un très beau lot de vêtements	Le revenu de la maison 4 place du Bas des Lices et 5000F
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Inconnue	Le revenu sera annuellement utilisé pour venir en aide aux femmes relevant de couches dont les maris sont pauvres et serruriers. 5000F pour payer les garde-malades donnant des soins à des serruriers ou femmes de serruriers qui ne voudraient pas aller à l'hôpital.
Don ou legs	Non précisé	Non précisé	Legs
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1930	1930	1931

Nom, profession	Mlle Millet	Mme Arthuis	2 femmes	Anonyme	Inconnu	Renée Le Ker
Somme	16906,07F	Des bonbons	50F	500F	500F	60000F
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Pour les orphelines, en souvenir de son mari, décédé alors qu'il était administrateur.	Pour les aveugles assistés.	Pour les pauvres.	Pour la Goutte de Lait.	Pour l'entretien de sa tombe et pour les pauvres.
Don ou legs	Legs	Don	Don	Non précisé	Don	Legs

Sexe du donateur	Féminin	Féminin	Féminin	Inconnu	Masculin	Féminin
Situation familiale	Célibataire	Veuve	1 veuve, 1 inconnue	Inconnue	Inconnue	Célibataire
Année	1931	1933	1933	1934	1935	1936

Nom, profession	Un ménage anonyme	Anonyme	Banque de France	Caisse d'Épargne de Rennes	Inconnu	Inconnu	M. Raison
Somme	3000F	500F	1000F	7000F	10000F	3000F	200F
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Pour les pauvres.	Inconnue	Inconnue	Pour l'entretien de sa tombe.	Pour l'entretien de sa tombe.	Pour la Goutte de Lait.
Don ou legs	Don	Don	Don	Don	Legs	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Féminin	Masculin	Masculin
Situation familiale	Ménage	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Veuve	Inconnue	Inconnue
Année	1936	1936	1937	1937	1937	1937	1938

Nom, profession	Mlle Gérard	M. Fayer	Banque de France	Mme Allinant	M. Despes boucher (par l'intermédiaire du maire)	Fournisseur
Somme	Combustibles pour une valeur de 150F	100 kg de haricots secs	1000F	10000F	2500F	Lot de planchettes
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Pour l'achat de comestibles (épicerie, beurre...)	Inconnue	Pouvant servir d'allume-feu pour les assistés
Don ou legs	Don	Don	Don	Legs	Don	Don
Sexe du donateur	Féminin	Masculin	Inconnu	Féminin	Masculin	Masculin
Situation familiale	Célibataire	Inconnue	Inconnue	Veuve	Inconnue	Inconnue
Année	1938	1938	1939	1939	1939	1939

Nom, profession	M. Josset	Caisse d'Épargne	Comte de la Bourdonnaye
Somme	2000F/an	25000F	1000F
Pour quelle utilisation ?	Pour une veuve de Rennes « se conduisant bien », ayant trois enfants en bas âge et « sans fortune qui soit de bonne vie et mœurs et qu'elle élève ses enfants dans la croyance ».	Inconnue	En mémoire de la marquise sa mère.
Don ou legs	Legs	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Marié

Année	1940		1941	1942	
Nom, profession	Caisse d'Épargne	M. Sauty, président honoraire de la cour d'appel	M. Danet, docteur	M. Mahaut	Julien Ballé, architecte
Somme	25000F	100F	Inconnue	20000F	50000F
Pour quelle utilisation ?	Pour les pauvres.	Pour les pauvres.	Pour l'entretien du tombeau de sa famille.	Pour entretenir son tombeau.	Pour le bureau de bienfaisance.
Don ou legs	Don	Don	Don	Legs	Legs
Sexe du donateur	Inconnu	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1942	1942	1942	1942	1943

Nom, profession	Caisse d'Épargne	M. Trévet	Mme Macé	Caisse d'Épargne	Mme Forget	Anonyme	Chef de la sûreté
Somme	25000F	10000F	Inconnue	30000F	12000F	1530F	Un panier de beurre contenant 40 à 50 kg
Pour quelle utilisation ?	Pour les pauvres.	Pour le bureau de bienfaisance.	Pour l'entretien de son tombeau.	Inconnue	Pour l'entretien de son tombeau.	Inconnue	Pour le bureau de bienfaisance.
Don ou legs	Don	Legs	Legs	Don	Legs	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Masculin	Féminin	Inconnu	Féminin	Inconnu	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Veuve	inconnue	Veuve	Inconnue	Inconnue
Année	1943	1943	1943	1944	1944	1944	1944

Nom, profession	M. Loyer, banquier		Mme Martin, présidente du C.O.S.O.R	Caisse d'Épargne
Somme	5000F ainsi que 400F par vieillard et 300F par famille		10000F	28000F
Pour quelle utilisation ?	5000F pour les pauvres du bureau, 400F par vieillard inscrit au bureau à titre de secours de loyer, 300F par famille inscrite comme permanente ou temporaire bénéficiant déjà de secours en argent.		Pour le bureau de bienfaisance.	Pour les pauvres.
Don ou legs	Don		Don	Don
Sexe du donateur	Masculin		Féminin	Inconnu
Situation familiale	Inconnue		Inconnue	Inconnue
Année	1944		1945	1945

Nom, profession	Anonyme	Caisse d'Épargne	Directeur du centre d'accueil des prisonniers	Directeur de la banque de France	Directeur du centre d'accueil des prisonniers	Caisse d'Épargne
Somme	10000F	10000F	10 caisses de biscuits vitaminés	3000F	600 lampes	30000F
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Pour les pauvres.	Pour les assistés du bureau.	Pour le bureau de bienfaisance.	Pour les indigents.	Pour le bureau de bienfaisance.
Don ou legs	Don	Don	Don	Don	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Masculin	Masculin	Masculin	Inconnu
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1945	1945	1946	1946	1946	1946

Nom, profession	Directeur de la santé de la Croix Rouge américaine	M. James, chef d'escadron en retraite	M. Ballé	M. Alain
Somme	Lot de draps et tissus	800F/an	Toutes les valeurs de bourses étrangères lui appartenant soit en dépôt à la banque de Bretagne, soit dans son coffre, soit à domicile.	Tout ce qu'il possède.
Pour quelle utilisation ?	Pour les orphelines.	Pour l'entretien de son tombeau.	Inconnue	Inconnue
Don ou legs	Don	Legs	Legs	Legs
Sexe du donateur	Masculin	Masculin	Masculin	Masculin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1946	1946	1946	1946

Nom, profession	Caisse d'Épargne de Rennes	Banque de France	Directeur départemental de la santé	Comité des fêtes du faubourg de Nantes	Louise Poirier
Somme	20000F	4500F	15000F	33334F	10000F
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Pour le bureau de bienfaisance.	Pour la Goutte de Lait.	Pour le bureau de bienfaisance et en particulier aux familles nécessiteuses du faubourg de Nantes.	Pour le bureau de bienfaisance.
Don ou legs	Don	Don	Don	Don	Legs
Sexe du donateur	Inconnu	Inconnu	Masculin	Inconnu	Féminin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Célibataire
Année	1947	1948	1948	1948	1948

Nom, profession	Banque de France	Mme Martin, présidente du C.O.S.O.R	Conseil des directeurs de la Caisse d'Épargne	Anonyme	Banque de France	Caisse d'Épargne
Somme	4500F	Une caisse de lainages et vêtements	30000F	10000F	7000F	40000F
Pour quelle utilisation ?	Pour le bureau de bienfaisance.	Pour les familles inscrites au bureau de bienfaisance.	Pour le bureau de bienfaisance.	Inconnue	Pour le bureau de bienfaisance.	Pour le bureau de bienfaisance.
Don ou legs	Don	Don	Don	Don	Don	Don
Sexe du donateur	Inconnu	Féminin	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Année	1949	1949	1949	1949	1950	1950

Nom, profession	M. Gaudin	Secours catholique	Marie Chantrel
Somme	21875F	10kg de sucre	260862F, des valeurs mobilières déposées dans un coffre à la banque industrielle et commerciale de l'Ouest, un mobilier non encore prisé, un terrain rue de Bellevue
Pour quelle utilisation ?	Inconnue	Pour les besoins de l'orphelinat.	Pour l'entretien de son tombeau et celui de son mari, un dixième de la somme pour les pauvres de la paroisse dans laquelle elle aura son domicile au moment de son décès, un dixième pour l'orphelinat de pauvres filles, un dixième pour la supérieure des sœurs de St Vincent de Paul. Vêtements et linge de maison pour les pauvres de l'asile de la Piletère tenu par les petites sœurs des pauvres.
Don ou legs	Don	Don	Legs
Sexe du donateur	Masculin	Inconnu	Féminin
Situation familiale	Inconnue	Inconnue	Veuve
Année	1950	1951	1953

XIII - Denrées distribuées par le bureau de bienfaisance (par mois)

Denrée	Pommes de terre	Viande	Viande	Viande	Pain	Pain
Année	1933	1933	1934	1937	1937	1940
Personne seule		500 g	500 g	1 kg	4,5 kg	7,5 kg
Ménage seul, ou femme seule avec 1 enfant	2 kg	500 g	1 kg	1,5 kg	7,5 kg	13,5 kg
Ménage avec 1 enfant, ou femme seule avec 2 enfants	2,5 kg	1 kg	1,5 kg	2 kg	10,5 kg	19,5 kg
Ménage avec 2 enfants, ou femme seule avec 3 enfants	3 kg	1,5 kg	2,5 kg	3 kg	13,5 kg	25,5 kg
Ménage avec 3 enfants, ou femme seule avec 4 enfants	3,5 kg	2 kg	3,5 kg	4 kg	18 kg	33 kg
Ménage avec 4 enfants		2,5 kg	4 kg	4,5 kg	21 kg	40,5 kg
Ménage avec 5 enfants		3 kg	4,5 kg	5 kg	24 kg	45 kg

Ménage avec 6 enfants		3,5 kg	5 kg	5,5 kg	28,5 kg	54 kg
Ménage avec 7 enfants		4 kg	6 kg	6,5 kg	31,5 kg	61,5 kg
10 personnes				7 kg	34,5 kg	69 kg

XIV - Denrées distribuées en un an par le bureau de bienfaisance

	1934	1935	1936	1937
Pain	63165 kg	65367 kg	64779 kg	72300 kg
Viande	9500 kg	11516 kg	13612 kg	17376 kg
Lait	19530 L	21647 L	28229 L	38784 L
Coke		934 hL		
Vin		450 hL		
Bons de repas				13 200

XV - Enfants d'assistés du bureau partant en colonies de vacances

Année	1927	1928	1929	1930	1933	1935	1936
Garçons	3	10	13	5	13	0	31
Filles	23	13	16	16	12	0	46
Sexe non précisé	3	2	0	1	0	40	0
Total	29	25	29	22	25	40	77

XVI - Primes pour les mères inscrites à la Goutte de Lait

Année	1930	1934	1935	1941
Nombre de femmes primées	15	16	16	20
Sommes	40F pour 4 femmes et 20F pour 11 femmes	De 40F à 140F	Inconnue	200F pour 6 femmes, 175F pour 6 femmes et 125F pour 8 femmes
Pour quelles qualités ?	Mères les plus exactes et tenant le mieux leurs enfants.	Mères les plus assidues à la consultation.	Femmes les plus assidues à la consultation de nourrissons.	Pour celles « qui ont témoigné le plus d'empressement » à la Goutte de Lait.
	Assiduité.		Femmes prenant le mieux soin de leurs enfants.	Assiduité.

XVII - Encourager les orphelines ayant de bons résultats scolaires

Année	1927	1936	1936	1941
Nombre d'orphelines	2	1	1	2
Pour quoi ?	Certificat d'études	Certificat d'études	Prix	Certificat d'études

			d'honneur	
Récompense	« Souvenirs »	Prime de 100F	Souvenir	Prime de 100F

Année	1941	1953	1953
Nombre d'orphelines	1	1	2
Pour quoi ?	Certificat supérieur	Certificat d'études et excellents résultats scolaires	Bons résultats scolaires
Récompense	Prime de 50F	Un cadeau d'une valeur de 1500F	Un cadeau d'une valeur de 1000F chacune

XVIII - Situation des orphelines quittant l'établissement à leur majorité

Date	Mai 1929	Décembre 1929	Août 1930	Août 1930	Août 1934	Août 1934
Montant du livret de caisse d'épargne	2305,31F	3177,86F	2856,58F	3483,61F	2575,57F	3903,49F
Nom	Inconnu	Inconnu	Marguerite Choteaux	Modeste Gautier	Mlle Sarazin	Mlle Bellet

Date	Décembre 1934	Avril 1936	Juillet 1936	Juillet 1936	Octobre 1937	Avril 1942	Décembre 1942	Février 1945
Montant du livret de caisse d'épargne	3572,84F	3687,09F	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	4468,80F	6408,70F
Trousseau					500F	1000F	500F	
Nom	Agathe Le Meur	Germaine Guérin	Marie Thibault	Inconnu	Inconnu	Marie Gaillard	Paulette Le Gallic	Elise Petipas

Date	Novembre 1945	Novembre 1945	Novembre 1945	Décembre 1945	Mars 1946	Octobre 1946	Janvier 1947
Montant du livret de caisse d'épargne	9435,20F	6776,90F	1962F ⁷⁰⁷	8160,10F	7633,50F	8933,70F	9129,80F
Trousseau	456F	410F		1014F	1008F		
Nom	Madeleine Vettier	Odette Bouvier	Jeanne Joubrel	Renée Bénard	Lucienne Le Sergent	Yvette Porcher	Germaine Bénard

Date	Février 1947	Mars 1948	Septembre 1948	Novembre 1948	Décembre 1948	Janvier 1949	Février 1949
Montant du livret de caisse d'épargne	10036,20F	17441F	19830F	17364F	39180F	31699F	17931F
Trousseau		1900F	2100F	600F	300F	3200F	1500F
Nom	Cécile Le Cam	Micheline Henry	Marie Gicquaire	Yvonne Bénard	Jeannine Menguy	Christiane Chevier	Gisèle Matu

⁷⁰⁷ Cette somme ne renvoie qu'au produit de son travail à l'orphelinat. Le reste de son livret de caisse d'épargne lui sera remis par l'Assistance publique dont elle dépend.

Date	Février 1949	Juillet 1949	Décembre 1949	Janvier 1950	Janvier 1950	Mai 1950	Décembre 1952	Janvier 1953
Montant du livret de caisse d'épargne	3099F	30477F	29748F	39365F	45674F	49272F	111000F	132000F
Trousseau		6300F	2800F			2360F		
Nom	Marie Manny	Yvonne Pierre	Odette L'Hénéder	Jeanne Bretin	Marie-Thérèse Bretin	Juliette Gicquaire	Germaine Jalu	Germaine Daniel

SOURCES

Archives municipales de Rennes

- 1Q16 Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, registre de délibérations, 1913-1926.
- 1Q17 Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, registre de délibérations, 1927-1950.
- 1Q18 Assistance et prévoyance, Bureaux de bienfaisance, secours, historique, notice sur les administrateurs de la Marmite des pauvres, du bureau de charité et du bureau de bienfaisance.
- 1584W7 Délibérations du conseil d'administration du bureau d'aide sociale, 1950-1962.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- BEC Colette, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998.
- BORNE Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1988.
- CAILLAUX Jean-Claude, *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, Paris, Albin Michel, 1991.
- FOHLEN Claude, *La France de l'entre-deux-guerres*, Paris, Casterman, 1966.
- GIBAUD Bernard, « Mutualité/Sécurité sociale (1945-1950) : la convergence conflictuelle », *Vie sociale*, 2008, vol. 4, n°4, p. 39-52.
- GUESLIN André, *Les gens de rien, une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 2004.
- GUESLIN André, GUILLAUME Pierre, *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992.
- GUESLIN André, STIKER Henri-Jacques, *Les maux et les mots de la précarité et de l'exclusion en France au XX^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1992.

- HATZFELD Henri, *Du paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989.
- MAREC Yannick, « Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours d'Axelle Brodriez-Dolino », *Revue française des affaires sociales*, 2013, n°3, p. 159-163.
- MONTERO Muriel, *La France de 1914 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2001.
- PLONGERON Bernard, GUILLAUME Pierre, *De la charité à l'action sociale : religion et société*, Paris, Éditions du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques, 1995.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^{ème} République*, Tome 1 : l'ardeur et la nécessité 1944-1952, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.
- SASSIER Philippe, *Du bon usage des pauvres, histoire d'un thème politique, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- THEVENET Amédée, « L'aide sociale aux adultes », *L'aide sociale en France*, 2004, n°1512, n° 60-120.
- WAGNIART Jean-François, « Au nom des pauvres », *Cahiers d'Histoire*, 2007, n°101, p. 11-33.

Ouvrages spécialisés

Bureaux de bienfaisance

- BORDERIE Alain, *Combattre l'exclusion : des bureaux de bienfaisance aux CCAS, une histoire de l'action sociale de proximité*, Paris, Public Histoire, 2006.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^{ème} siècle », *Le mouvement social*, 2013, n°242, p. 9-29.
- HAUDEBOURG Guy, « Chapitre 4 : les bureaux de bienfaisance », *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^{ème} siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1980.
- JOLY Martine, *Indigence et sociétés de bienfaisance à Rennes 1860-1914*, mémoire de maîtrise sous la direction de LEONARD Jacques, institut armoricain de recherches historiques, université de Haute-Bretagne, Rennes, 1976.

- LAROQUE Pierre (dir.), *Les institutions sociales de la France*, Tome 1, Paris, La documentation française, 1955.
- LAROQUE Pierre (dir.), *Les institutions sociales de la France*, Tome 2, Paris, La documentation française, 1955.
- LAROQUE Pierre (dir.), *Les institutions sociales de la France*, Tome 3, Paris, La documentation française, 1955.
- MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, Paris, La documentation française, 2002.
- QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile. 1880 – fin des années trente*, Paris, Economica, 1997.

Politiques sociales à Rennes

- AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- FILLAUT Thierry, *Guide des sources de l'histoire contemporaine de la protection sociale en Bretagne*, Rennes, Université de Rennes II, 2001.
- JANVIER Jean, *Quelques souvenirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- LESACHER Alain-François, *La vie municipale à Rennes de 1923 à 1953. De Jean Janvier à Henri Fréville*, mémoire de maîtrise sous la direction de DENIS Michel, UER des sciences historiques et politiques, université de Haute-Bretagne, Rennes, 1979.
- MEYER Jean, *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972.
- SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine 1918-1958, vie politique et sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

Dons et legs

- MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1800 à 1939, dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Femmes et politiques sociales

- BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.
- BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALIN Martine, ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille*, Tome 3, Paris, Armand Colin, 1986.

- COHEN Yolande, « Le genre des États-providence : maternalisme et familialisme en France et au Canada », *Revue française des affaires sociales*, 2012, vol. 2, n°2-3, p. 32-51.
- DEL RE Alisa, *Les femmes et l'État-providence : les politiques sociales en France dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme, de la charité à l'action sociale XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992.
- FELLER Elise, « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^{ème} siècle », *Clio. Femmes, genre, histoire*, 1998, n°7.
- KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980.
- REYNOLDS Siân, *France between the wars. Gender and politics*, Londres, Routledge, 1996.
- SOHN Anne-Marie, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Volume I, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- PICCONE STELLA Simonetta, « Pour une étude sur la vie des femmes dans les années 1950 », *Clio*, 2002, n°16, p. 245-269.
- THEBAUD Françoise, *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

Médecine et histoire sociale

- BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel, « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? », *Population*, 2007, vol. 62, n°2, p. 221-252.
- DOMIN Jean-Paul, « Les assurances sociales et l'ouverture des hôpitaux à l'ensemble de la population : les prémices d'une politique globale de santé publique (1914-1941) », *Revue française des affaires sociales*, 2002, vol. 1, n°1, p. 131-154.
- DOMIN Jean-Paul, « Quand l'hôpital se moque de la charité, son compromis fondateur est rompu », *Revue du MAUSS*, 2013, vol. 1, n°41, p. 41-52.
- FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994.
- FRIOT Bernard, « La protection sociale et les professionnels de santé », *Sciences sociales et santé*, 1982, vol. 1, n°1, p. 123-152.
- GUILLAUME Pierre, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1996.

- KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches, les infirmières dans la société française 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984.
- LE DEN Mariette, « Médecins et maternité au début du XX^{ème} siècle en France », *Déviance et société*, 2015, vol. 39, n°3, p. 321-341.
- SOURNIA Jean-Charles, « Histoire des hôpitaux de Rennes », *Histoire des sciences médicales*, 1973, vol.7, p. 181-223.

La politique sociale et la Seconde Guerre mondiale

- BARUCH Marc-Olivier, « Les préfets et l'exercice du pouvoir dans la France de Vichy » [en ligne], consulté le 16 octobre 2016, disponible sur : www.ihtp.cnrs.fr/prefets/pref_pouvoir_baruch.html
- CAPDEVILA Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation, imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.